

de base était peut être le Mançois, qui est resté le plant caractéristique des petits vignobles de la région. Avec ce plant, auquel s'en étaient ajoutés plusieurs autres (des Gamay, des Alicante et aussi du Pinot), on récoltait en 1934 jusqu'à 90 et 100 hectolitres à l'hectare, et cela sans emploi d'engrais chimiques¹⁷. Les façons étaient données à la vigne avec les houes dont on distinguait plusieurs types : à Masse un inventaire de 1789 énumère 12 fessoirs bidens, 4 fessoirs bigos et 3 fessoirs tramègues. La vendange était transportée dans des compartiments ou « semals », et la vinification s'opérait dans de grandes cuves logées dans le « tinayrol ». Le nombre de ces cuves (7 à Masse en 1789) et aussi leur taille témoignent de l'importance qu'ont pu avoir les récoltes : parmi la vaisselle vinaire du petit vignoble de Gilhodes, rattaché au domaine de Bonnefon, figurait en 1815 une cuve d'une contenance de 10 pipes (44 hectolitres), « liée par cinq cerceaux et trois autres plus forts appelés « enclastres » ; à Masse en 1845 se trouvait même une cuve dénommée la sans pareille, « décuivant 40 chars de vin, soit 184 hectolitres »¹⁸.

Un rapide coup d'œil sur l'histoire du vignoble de Masse (Photos 8 et 9) après la Révolution nous aidera à nous représenter mieux encore dans quelle mesure la prospérité des vignobles locaux a pu dépendre des dispositions des grands propriétaires exploitants.

Ce vignoble fut acheté en 1791 par un notable de Laguiole, dont la position économique était l'égale de celle de Baduel d'Oustrac, Pierre Constans de Sagnes du Seguis¹⁹. Sa fille Adélaïde épousa en 1817 Benoît Jalabert, un avocat, qui devint juge de paix déployant, dans le même temps, des activités particulièrement rentables d'agriculteur. Le domaine de Sagnes, démembré par partage, valait, lorsqu'il lui parvint en 1820, 110 000 francs ; les améliorations qu'il lui apporta, firent qu'il était estimé 180 000 francs en 1845²⁰. Mais c'est dans le domaine de Masse que son esprit d'entreprise semble s'être manifesté avec le plus d'éclat. Non seulement en effet il l'agrandit sensiblement d'environ 80 hectares, en devenant acquéreur, en particulier, d'une partie de la forêt de Bonneval, lorsque l'Etat la mit en vente en 1831, mais il porta la récolte de foin à 60 000 kg, en rétablissant une canalisation d'amenée d'eau de 10 kilomètres de long, ouvrage des moines qui était tombée à l'abandon, et en systématisant l'irrigation, surtout en reconstituant le vignoble. En 1821, ce qui en restait ne fournissait guère que 30 à 40 hectolitres de vin. Il replanta environ 6 hectares qui arrivèrent à donner, une année compensant l'autre, de 350 à 400 hectolitres. Plus intéressants peut-être encore sont les calculs par lesquels il établit le compte des dépenses et des recettes pour l'ensemble du domaine. Le vignoble

produisait environ les deux tiers d'une recette brute qui s'élevait à 6 620 francs, et comme le total des dépenses, y compris l'intérêt à 5 % de l'achat des terres du domaine, n'atteignait que 4 800 francs, il lui restait un bénéfice net de 1 800 francs²¹.

Il est probable que les années 1840-1860 marquèrent l'apogée, au XIX^e siècle, des vignobles disséminés dans la vallée du Lot et en marge de cette vallée. En 1841 fut fondé le comice agricole de Marcillac et après 1856 ceux d'Espalion et d'Entraygues, trois comices qui s'occupèrent surtout de la gestion viticole. En 1843, le comice de Marcillac reçut de l'Etat et du département la plus grosse somme pour avoir perfectionné les méthodes de la viticulture sur les côteaux maigres et les pentes rapides et pour avoir encouragé, au contraire, l'extirpation des vignes plantées sur les bonnes terres. Mais après 1860, l'effondrement du prix du vin qui tomba de 24 francs l'hectolitre réduisit à presque rien le revenu net par hectare. Vint ensuite l'invasion du phylloxéra²².

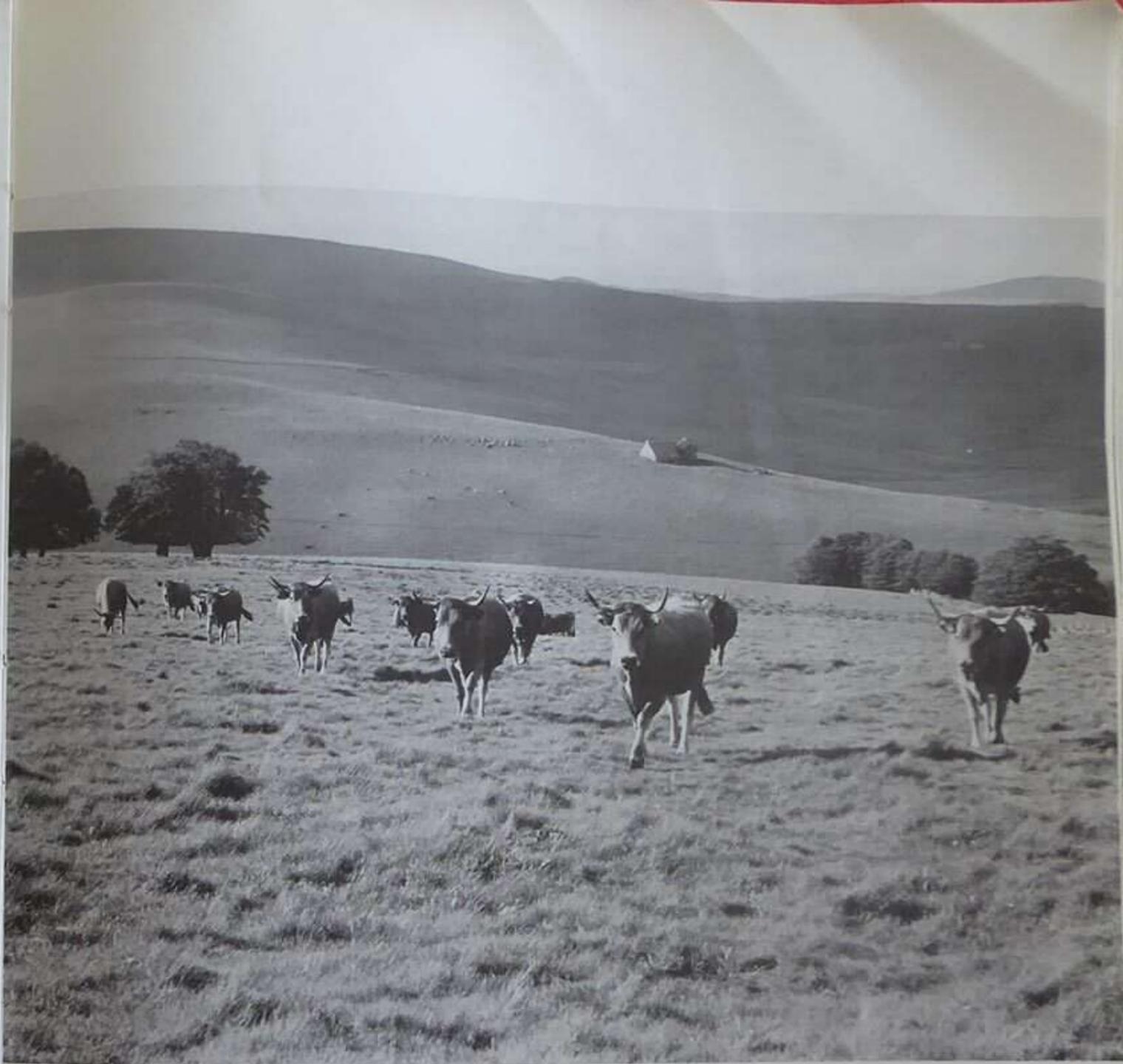
A quoi il ne faut pas manquer d'ajouter ce qu'il y avait de pénible, d'accablant dans les travaux exigés du vigneron. Le rapport sur la Viadène des dossiers Richeprey en trace un tableau saisissant : « Les habitants qui se trouvent dans le vallon (la vallée du Lot) sont presque tous vigneron... obligés de porter sur leur dos des fardeaux écrasants pour la culture de leur vigne, comme des bêtes de chaume (sic), ils demeurent bâtés toute l'année... Ils sont accoutumés à porter une espèce de coussin, fait avec de la toile et de la paille, qui leur couvre une partie de leur tête et leurs épaules et qui ressemble à un véritable bât de mulet ». Les travaux se renouvelaient, dans les mêmes conditions, d'une saison à l'autre, pour la construction et l'entretien des terrasses, pour le charroi du fumier, pour le transport des bruyères des montagnes afin de les faire pourrir dans les rues, pour le transport aussi de la vendange²³. Et pour le vin produit au prix de tant de fatigues, le vigneron se heurtait, surtout lorsque la production était abondante et que les prix baissaient, à un surcroît d'obstacles : la difficulté des communications. Il fallait le transporter le plus souvent à dos de bêtes dans des outres en peau de chèvre. Le souvenir s'est conservé chez les plus âgés qu'encore à la fin du siècle dernier on le portait de cette façon à Saint-Urcize, comme aux Salces ou aux Hermaux²⁴.

Notes et références du Chapitre V

1. Sur les très grands domaines, la culture du chanvre pouvait, semble-t-il, prendre une extension qui dépassait la satisfaction des besoins domestiques. La description du domaine des Bourines pour la vente, comme bien national, le 12 mai 1791, indique plusieurs chèneviers. A Galinières, dans l'affermé du 2 mai 1662, l'abbé se réservait la jouissance d'un chènevier. Le chanvre était alors traité dans des moulins à eau. Lors de l'arrentement en 1446 du moulin de la Peyrade qui fonctionnait en liaison avec le

domaine des Bournes, il était prévu que le preneur pouvait y installer un moulin combier (moulin à chavre). En mai 1473, le dom d'Aubrac affermant le moulin de Prades imposa au preneur de bâtir un moulin farinier et un autre combier qui traitera le chanvre nécessaire pour les draps et couvertures qu'il exigera dorénavant.

2. Imp. Cf. ci-dessous. SAGANT, Séveyrac et Merlet.
3. A La Vayssière en 1665, à côté de 12 paires de bœufs, il y avait 12 cavales.
4. Imp. BOSCARY, 1909, p. 196, d'après AFFRE 1903, la liste de six personnes qui étaient nécessaires pour exploiter un domaine de deux paires de bœufs au XVII^e siècle, avec le chiffre de leurs salaires : 1) bouliayré, 38 livres; 2) bouliayré, 38 livres; 3 et 4) deux bouviers, 20 livres chacun; 5) un pâtre, 14 livres; 6) une petite bergère, 14 livres. Leur nourriture demandait, entre autres, 6 hectolitres 1/2 de mixture (4 hectolitres d'orge et 2 hectolitres 1/2 de froment ou de seigle de dernière qualité) avec toutefois 15 litres de froment pour tous, à chacune des quatre fêtes solennelles. Pour la boisson, on comptait 450 litres de demi-vin.
5. Ms. A.D. Av., C 872 (Bonnelon et Aubrac); 2 E 114-33 (Laguiole).
6. Imp. MONTEIL, p. 49-51.
7. Imp. BOSCARY, 1909, p. 210-211. On trouvera, p. 221, les salaires en 1908, toujours pour une grande ferme du Gausse d'environ 100 hectares : maître valet et sa femme, 600 à 1 000 francs; premier bouvier 400 à 500; deuxième bouvier 350 à 450; premier berger 300 à 400; deuxième berger 300 à 400; troisième berger 200 à 300; premier vacher 300 à 400; deuxième vacher 200 à 300; servante 200 à 300. Il est significatif que se soit élevée la position du premier berger, comme aussi celle du vacher.
8. Imp. RICHEPREY, 1952, I, 69. On rencontre fréquemment dans des documents du Moyen Âge ou plus tardifs, la mention de ces corvées. Par exemple Doc. hóp. d'Aubrac, II, p. 165 : un bail du 18 octobre 1932, accordé à des habitants de Bonnelon, leur imposait de rentrer les foins des prés réservés au dom. Parmi les obligations des tenanciers de l'hôpital figurait aussi une journée à taucher. L'emphytéose perpétuelle du domaine de Danton (commune de La Terrisse), le 4 novembre 1674 stipule que le preneur s'engage à faire annuellement pour le compte du seigneur six journées à bœufs quand il aura une paire de bœufs ou plusieurs bœufs, trois en hiver et trois en été, et s'il n'a qu'un bœuf dix journées avec ce bœuf, à charge pour le seigneur de la nourrir convenablement (document Alidières contre La Terrisse et Alpeuch, photocopie au Musée Alp). Une transaction conclue entre l'abbé de Bonneval et les habitants du mandement de la Roquette Bonneval avec confirmation (1641-1733) allège ainsi les obligations des habitants les plus pauvres : « Il appartient audit seigneur et couvent ... une journée à taucher et une bouade, qui a été réduite pour ceux qui tiendront bœufs, quoique les titres anciens obligent tous en général à icelle, en déchargeant les brassiers qui n'en tiendront pas; laquelle bouade sera faite, lorsque sera requise de la part dudit seigneur abbé et couvent, pour le service tant dudit couvent de Bonneval que maison de Masse ».
9. Le terme de « bouade » s'appliquait pareillement à l'obligation faite à des fermiers de se charger de certains charrois. L'affirme de la grange de Pussac, le 7 mai 1688, stipule que les preneurs feront les charrois nécessaires : six bouades de cinq paires de bœufs, chacune pour un transport déterminé de froment et 65 bouades où bon semblera à l'abbé.
10. Imp. Vente des biens nation. Av., III, p. 421, n. Comparativement la composition actuelle d'un domaine comme celui de Séveyrac fait ressortir une augmentation des prés (irrigués). Pour 250 hectares, on a eu, en 1964, 77 hectares de cultures (dont 2,50 en plantes sarclées et 8 en prairies artificielles), 55 de prés et 117 de bois, dévèzes et landes.
11. Imp. Cartul. Bonneval, p. 650 et 661-665. Une « regourdère » est une mère d'agneau tardif (regourd). Une brebis « turque » est une brebis qui n'a pas « pris » le bélier, qui n'a pas mis bas. Un « bassieu » est un jeune bélier de 10 à 18 mois ou antenais. « Besoque » est l'équivalent d'antenaie.
12. Imp. et Ms. Cf. ci-dessous. BOUSQUET, Origines de la transhumance, et A.D. Av., 60, H 9.
13. Imp. Cartul. Bonneval, p. 643 et 649. On notera aussi que dans l'affirme de Pussac en 1688 les preneurs étaient tenus d'entretenir deux vaches pour la communauté des religieux. L'obligation faite aux fermiers de Galinières de recevoir les moutons des religieux dans leur troupeau est attestée à la fin du XVII^e siècle. Le notaire Clausel, accusé, comme on l'a vu, d'être l'auteur des dégradations constatées dans le bois de Galinières, avait tiré argument pour sa défense de ce que le syndic des religieux avait eu à Galinières 600 moutons. Le syndic avait répliqué que le nombre des moutons n'avait jamais dépassé 280 et qu'on en prenait journellement pour la dépense de la communauté des religieux. La distance ne semble pas avoir été une gêne.
14. Imp. B.S.C.A. Av., 1933-1937, p. 109. On comparera pour ce souci d'autarcie, conduisant à annexer à des économies montagnardes de petits villages établis en contreforts, ce que BRUNHES avait observé dans le Val d'Anniviers, en Suisse, 1925, II, p. 680-681. Dès 1243 il est fait mention d'Anniviards propriétaires de vignes à Sierre dans la vallée de Rhône.
15. Ms. Cartul. Bonneval, p. LXXIV, n. 2.
16. 134 pipes de vin (la pipe d'environ 4 hectolitres 50) sur 700 journaux, c'est-à-dire environ 600 hectolitres sur 22 hectares 40.
17. Imp. B.S.C.A. Av., 1933-1937, p. 110-111.
18. L'ancien tinayrol de Masse subsiste toujours avec ses dimensions imposantes : il communique avec une vaste cave située en contreforts au moyen de petites ouvertures percées dans la voûte de cette cave. La grande cuve qui n'existe plus, est devenue légendaire. On continue à raconter qu'elle était si grande qu'on y faisait à 36 une ronde dite la « tournejaire ».
19. Il avait épousé une riche héritière, Georgette Louvrier. Outre les vignes et domaines de Masse il acheta d'autres biens nationaux; le domaine de Bonnelon, la montagne des Landes (de moitié avec Baduel d'Oustrac), les vignes de Cruou.
20. Il avait eu, en outre, en sa possession à Anterrieux, un grand domaine qu'il vendit 154 000 francs en 1841.
21. Imp. B.S.C.A. Av., 1845-1846, p. 463 et 497-505. Le domaine de Masse fut acheté en 1864 par Etienne Poulienc, dans la famille duquel il est resté (GINISTY, 1962, p. 65). Mais le vignoble, auquel le propriétaire actuel continue à donner tous ses soins, ne s'étend plus que sur une superficie d'environ un hectare et demi.
22. Imp. BOSCARY, 1909, p. 117-118 et 290.
23. Imp. PLAGNARD, 1922, p. 92.
24. Or. et Imp. Information recueillie à Saint-Urcize (16 juillet 1964); Atlas Nauton, 1237, terminologie viticole.



10 - Vue sur la montagne et le buron de Chavestras (commune de Saint-Urcize, Cantal).

LA GRANDE EXPLOITATION : LES MONTAGNES

La création des montagnes d'estive a sans doute eu pour première origine la nécessité d'envoyer sur ces pâturages, pendant la belle saison, le bétail qu'on ne pouvait nourrir sur place, dans des régions de moins haute altitude. L'enquête de 1771 note pour Aunac que les pâturages y sont fort maigres et qu'on est obligé d'envoyer les bêtes à cornes pendant l'été sur les montagnes d'Aubrac, et des réflexions semblables se retrouvent dans les réponses venant d'autres paroisses¹. Par contre lorsqu'on disposait, comme en Viadène, de grands pacages où on faisait paître « pendant le printemps et l'été un certain nombre de bestiaux et surtout des vaches », on n'avait nul besoin de recourir à des montagnes². L'existence fréquente en dehors même de la Viadène de vastes communaux permettait au moins aux habitants qui n'entretenaient que des troupeaux réduits, de les envoyer dépaître pendant le jour ces communaux, dans des conditions qui seront examinées plus loin.

I — LE RÉGIME DE LA PROPRIÉTÉ ET DE L'EXPLOITATION

Mais il s'est assurément produit aussi le phénomène inverse. Des montagnes ont été créées sans nécessité immédiate parce qu'on y trouvait une source de profit, ce qui a été particulièrement le fait de l'abbaye d'Aubrac, en raison des énormes moyens dont elle disposait. Il s'agissait alors de trouver soit directement, soit par l'intermédiaire de fermiers, des utilisateurs qu'on pouvait aller chercher fort loin, comme dans le cas de l'estivage des ovins du Quercy et du Languedoc. Il arrivait, exceptionnellement, que l'élevage se trouvait ainsi encouragé, même au-delà des possibilités fournies par les prés pour la stabulation pendant la mauvaise saison. A propos de Cadayrac, sur le Causse on lit dans l'enquête de 1771 : « Il y a beaucoup de pâturages et de bestiaux, qu'on est cependant obligé d'aller faire paître pendant quatre mois sur les montagnes d'Aubrac, et comme la paroisse ne fournit pas assez

de fourrage pour les entretiens pendant l'hiver, les habitants sont obligés d'en acheter un tiers de ce que les bestiaux consomment ». Bel exemple d'esprit d'entreprise dans une petite communauté paysanne³.

Les montagnes dont la caractéristique essentielle est que le bétail y séjourne jour et nuit pendant plusieurs mois consécutifs, sont et étaient, dans l'Aubrac de dimensions assez variées, de quelques dizaines d'hectares à plusieurs centaines (Photo 10). L'abbaye d'Aubrac affermait, vers 1780, à Pons de la Mazuque, une montagne contenant 400 herbages, donc autour de 400 hectares⁴ (depuis la Révolution certaines des montagnes les plus étendues ont pu être démembrées). Cependant l'opinion s'est établie que la dimension typique, en quelque façon rationnelle, tourne autour de la centaine d'hectares, s'agissant du moins des montagnes à bovins, et c'est pour une montagne d'une centaine de vaches laitières qu'a été fixée la composition typique de l'équipe des buronniers avec une stricte division du travail. Leurs grandes dimensions ainsi que les profits considérables qu'on en tirait, expliquent que les montagnes se soient trouvées, jusqu'en 1789, être des montagnes nobles. C'était, comme on l'a vu, l'abbaye d'Aubrac qui en détenait, et de loin, le plus grand nombre, totalisant près de 9 000 ha. Venait ensuite l'abbaye de Bonneval, avec seulement 500 ha. Mais il y avait, en outre, beaucoup d'autres propriétaires d'une ou de plusieurs montagnes, comme l'ordre de Malte qui possédait à Marchastel la montagne de Saint-Andéol, comme des seigneurs des environs, le comte d'Estaing ou le comte de Pardalhan, comme aussi quelques bourgeois qui avaient acquis de ces montagnes nobles, un Cayron ou un Baduel, comme aussi enfin des communautés⁵.

Le rapport sur la Viadène ajoute qu'il existait aussi des montagnes sujettes à la taille et il leur reprochait de s'être agrandies par des usurpations pratiquées sur les communaux : mais, en l'absence à peu près générale de clôtures, comment ne pas supposer que les possesseurs de montagnes nobles, eux aussi, avaient, à l'occasion, procédé à de pareils empiètements.

Très significatives à ce sujet sont les délibérations municipales de Laguiole en date du 1^{er} septembre et du 9 octobre 1815. Elles nous apprennent que les co-acquéreurs de la montagne noble de Coufinhals avaient demandé le bornage du côté des communs de la ville, « la ligne divisoire ayant été supprimée ou méconnue ». Quelques membres du conseil municipal se transportèrent sur les lieux avec nombre d'anciens de la commune et des communes environnantes, ainsi qu'avec les coacquéreurs. On ne put découvrir aucune borne, aucun titre ne fut représenté et, ce qui est plus grave encore, les anciens qui avaient conduit leurs bestiaux sur les lieux, n'étaient pas d'accord sur les points de repères naturels.

Par contre une borne très apparente servait de séparation entre les montagnes nobles de Branque aite et de Coufinhals.

Contrairement à ce qui s'est passé fréquemment dans le Cantal ou dans les Alpes, les montagnes de l'Aubrac restèrent dans les mains d'un propriétaire unique, que ce propriétaire fût une seigneurie ecclésiastique ou laïque, un particulier ou encore une communauté villageoise : de rares exceptions ne font que mieux souligner à ce point de vue l'originalité de la région⁶. Vers la fin du XVIII^e siècle, leur exploitation était généralement assurée par fermiers, que ces fermiers fussent en même temps fermiers de grands domaines, complétant au besoin l'effectif normal de la montagne en louant des bêtes à de petits particuliers, ou qu'ils fussent des sortes d'entrepreneurs, ne disposant pas de bétail propre ou ne disposant que d'un petit nombre de bêtes, mais louant des bêtes à des particuliers ou achetant soit des vaches pleines prêtes à véler, soit des vaches qui avaient fait leur veau au cours de l'hiver, en vue de « charger » leur montagne⁷.

Ces affermes étaient d'un très bon rapport aussi bien pour le bailleur que pour le preneur.

En 1789 une montagne appartenant au comte d'Estaing se trouvait affermée 2 400 livres à Antoine Venzac, de Lacalm, où il était imposé, pour la capitation, à 57 livres en 1790, ce qui le situait loin derrière un Pierre Baduel, imposé à 217 livres sur le rôle de Laguiole. La même montagne n'avait été affermée en 1767 que 1 296 livres et 60 livres de fromage⁸ : au dire des experts consultés en 1780 une pareille hausse était loin d'être exceptionnelle. Parallèlement, comme on verra plus loin, le prix du fromage et la location d'une vache laitière avaient en gros pareillement doublé, en moins de vingt ans.

II — OVINS ET BOVINS

Cependant, s'il n'a été question dans ce qui précède, que de montagnes utilisées par des vaches laitières, c'est que les données recueillies par Richeprey et ses collaborateurs ne concernent que la

partie rouergate de l'Aubrac qui est la partie la plus productive, celle par conséquent où la production du fromage avait commencé à prendre le plus tôt un développement notable. En fait, surtout si on embrasse l'ensemble de l'Aubrac, on avait affaire à une plus grande complexité. Au Moyen Âge, l'estivage y avait été beaucoup plus un estivage d'ovins qu'un estivage de bovins⁹. D'autre part, si l'estivage des bovins est devenu au XIX^e siècle essentiellement un estivage de vaches laitières en vue de la fabrication du fromage, il avait sans doute été d'abord, beaucoup plus tôt, pratiqué en vue d'élever des bœufs de trait ou d'engraisser des bêtes pour la boucherie.

Deux séries de problèmes sont donc à envisager successivement : en premier lieu la spécialisation croissante dans l'estivage bovin, en second lieu à l'intérieur de cette spécialisation l'orientation vers la production du lait et du fromage.

Le processus de limitation, puis de disparition de l'estivage ovin est loin d'être un processus simple. Une première complication vient de ce qu'il importe au préalable de bien distinguer deux formes différentes de l'utilisation des montagnes pour la dépaissance des ovins : l'estivage proprement dit, de juin à septembre et une utilisation accessoire des montagnes à bovins par des ovins après le départ des bovins au début d'octobre. Richeprey précise pour les montagnes de Laguiole : « On ne met des moutons ou brebis qu'après que les bêtes à cornes en sont sorties et n'y restent qu'environ un mois pour manger le restant des bêtes à cornes, les bêtes à laine viennent du Causse par Rodez... Nombre des bêtes à laine : environ 2 500; certaines années elles ne peuvent y pacager à cause des neiges qui très souvent tombent à la fin d'octobre et quelquefois plus tôt »¹⁰.

Quand les troupeaux d'ovins du Causse de Rodez ont-ils cessé d'utiliser une ressource si aléatoire ? Tout au moins ce fut pour le domaine de Séveyrac entre 1873 et 1884¹¹. Mais cette pratique existait encore dès le début du siècle pour les ovins élevés plus près des montagnes. En 1899 le fermier du domaine de Bonnefon notait en date du 13 octobre : « Nous avons descendu aujourd'hui les vaches de la montagne; le temps a été beau jusqu'à la fin et le berger est aussi monté le 14 ». Le berger devait descendre le 11 novembre.

Il faut donc se garder dans des cas semblables d'opposer montagnes à bovins et montagnes à ovins. Mais dans d'autres cas Richeprey opposait nettement ces deux sortes de montagnes et y voyait une opposition irréductible : « On conduit les brebis sur les hautes montagnes parce qu'il y fait trop froid pour les vaches... La plupart des montagnes où on

mène paître les moutons ne peuvent pas changer de nature et s'il n'y en avait que de celles-là toute idée d'amélioration serait absurde »¹².

Certes les obstacles que Richeprey discernait à la substitution de l'estivage bovin à l'estivage ovin n'étaient pas aussi insurmontables qu'il l'imaginait. Aujourd'hui les bovins estivent même sur les plus hautes montagnes : apparemment a été renforcé depuis le XVIII^e siècle dans la formation ou l'amélioration de la race d'Aubrac le caractère de rusticité. Mais pour ce qui est de la nature, à savoir la nature géologique des montagnes, les constatations de Richeprey reposaient sur un fondement plus durable. Tout au long du XIX^e siècle les agronomes ont continué à opposer les sols volcaniques, à l'Ouest, dont l'herbe est plus lactifère aux sols granitiques, à l'Est, réservés aux bêtes à laine¹³.

Cependant certaines montagnes maigres, anciennement couvertes de bruyères, ont pu, ont dû, être améliorées par le parcage prolongé des ovins; sur celles-ci le passage à l'estivage bovin a sans doute été accéléré par le développement, pour des raisons économiques, de l'élevage bovin et plus spécialement de l'élevage des vaches laitières. C'est un fait que dès l'Ancien Régime l'abbaye d'Aubrac a fait pression par ses baux, dans la mesure sans doute réduite, néanmoins significative, pour l'abandon de l'estivage ovin.

Dès 1495 l'arrentement de la montagne de Born obligeait le preneur à la faire dépaître par le gros bétail et non par le menu « excepto lo retros »¹⁴. En 1741 dans le bail de la montagne des Moussous et divers consenti par le chapitre d'Aubrac à Pierre Cayron, il était interdit à celui-ci de faire entrer son troupeau à laine pendant le printemps et l'été sur la montagne de Regambal et dans tous les endroits où le bétail à cornes et particulièrement les bœufs à joug avaient coutume d'estiver, sauf les bords et extrémités qui sont le long du chemin; par contre il lui était permis de faire paître les herbes de cette montagne par son troupeau à laine après chaque fête Saint-Michel. Le bail de la montagne de Calméjane, en date du 22 septembre 1749, fait au preneur obligation qui ne se trouvait pas dans le bail du 31 décembre 1739, de ne pas la faire dépaître par du bétail à laine¹⁵.

En sens inverse, toutefois, la considération des besoins propres à la structure du complexe que formait l'ensemble de leurs domaines a probablement dicté à l'abbaye de Bonneval une attitude plus conservatrice : la partie la plus importante de ses granges se trouvait dans la zone d'altitude moyenne où l'élevage du mouton a conservé jusqu'à nos jours, pour des raisons géographiques, une place considérable.

L'ordonnance de l'abbé de Pontigny pour l'abbaye de Bonneval, en date du 15 septembre 1627, édicte que les religieux prendront 13 quintaux de fromage sur les mon-

tagnes du sieur abbé... « savoir est, 6 quintaux sur le majoral ou gardien des brebis et 7 quintaux sur celui des vaches ». On notera, en passant, plusieurs points. La production du fromage de brebis sur ces montagnes devait équivaloir à celle du fromage de vache; ce qui signifie en même temps qu'il y avait déjà une production notable de fromage de vache; enfin on peut se demander dans quelle mesure l'élevage ovin se faisait respectivement pour la traite et pour la boucherie¹⁶. Quoiqu'il en soit de ce dernier point qui mériterait d'être éclairci, l'abbaye de Bonneval a favorisé jusqu'à la fin l'estivage ovin sur sa grande montagne du Trap. En 1662 l'affermé de Galinières autorise les fermiers à pacager le Trap de Bonneval, « mais en y envoyant un garde et entretenant en bon état la maison des brebis sur ladite montagne ». L'existence d'une maison des brebis semble témoigner qu'on pratiquait la traite; il ne s'agit indéniablement pas de ces huttes en mottes de gazon dont les textes font encore mention au début du XIX^e siècle. Encore en 1785 l'affermé de Séveyrac porte que le preneur pourra envoyer le bétail gros et menu à la montagne du Trap, spécifiant ensuite qu'il ne pourra faire paître les bêtes à laine dans le bois de Séveyrac, ce qui montre que les religieux étaient parfaitement conscients des limites qu'il était nécessaire d'imposer pour le moins au pacage des ovins.

Comment étaient composés à la fin de l'Ancien Régime les troupeaux d'ovins qui estivaient sur l'Aubrac ? Richeprey évaluait le nombre des ovins qui venaient du Quercy dans les montagnes du Rouergue et particulièrement du Gévaudan à 30 000 et il ajoutait : « Les grands bestiaux sont assez nombreux, mais il serait difficile de les évaluer »¹⁷. Une sorte d'approximation peut être recherchée par une voie indirecte. Sur les 13 000 hectares de montagnes qu'il proposait de coloniser en laissant exclusivement aux moutons ce qui ne pouvait être amélioré, Richeprey considère que dans l'état actuel on peut seulement nourrir 20 000 têtes de bétail et de moutons pendant quatre mois : à un bovin adulte par hectare ou 5 moutons, ces 13 000 hectares auraient donc été pacagés par environ 11 000 bovins et 10 000 ovins. On aurait donc eu en 1780, au total, un peu plus de 10 000 bovins et 30 000 ovins. Or, d'après Boscary¹⁸, vers 1830, on estimait à 16 ou 20 000 têtes les bovins et à 35 ou 40 000 ovins amenés du midi. Les proportions resteraient assez voisines, avec un certain progrès des bovins. D'autre part on aurait une augmentation du nombre total des animaux estivés, facilement explicable par la création de nouvelles montagnes, ainsi que par l'amélioration des anciennes montagnes et plus généralement des conditions de l'élevage bovin¹⁹.

Au début du XX^e siècle, la transhumance ovine était déjà en très forte régression, réduite peut-être à quelques milliers. La cause ne peut résider uniquement dans la substitution de l'estivage bovin à l'estivage ovin : d'assez vastes surfaces de montagnes restaient trop maigres pour accueillir des

bovins, surtout lorsque, comme dans les pacages communaux, obligation était imposée de faire parquer la nuit les troupeaux d'ovins sur les terres cultivées²⁰. La cause doit être alors recherchée dans les régions lointaines d'où partait au printemps la transhumance ovine : Quercy et plus récemment sans doute Languedoc.

Au moins pour le Languedoc quelques données chiffrées peuvent être pour l'instant proposées. En 1889, le troupeau ovin s'élevait dans le département de l'Hérault à 362 900 têtes; il était réduit en 1925 à 186 680 têtes et en 1929 à 196 166, dont une forte proportion, de 70 à 80 000, se déplaçait pour l'estivage (30 000 dans la Lozère et 10 000 dans l'Aveyron, plus précisément sur le plateau du Larzac)²¹. La réduction de l'effectif total a eu pour conséquence une réduction de l'effectif des transhumants; mais en outre l'Aubrac avait des concurrents mieux placés, comme le Larzac ou l'Aigoual, parce que la distance à parcourir était moins longue. Pour tirer au clair l'histoire de la transhumance ovine sur l'Aubrac, il sera évidemment nécessaire d'examiner de près les conditions changeantes de l'élevage ovin dans le Quercy et dans le Languedoc.

Quoi qu'il en soit, le tarissement de la source a été ressenti avec inquiétude par les communes de la Lozère qui tiraient des ressources de l'affermage de leurs vastes pacages communaux. Le 1^{er} septembre 1914, le maire de la commune des Salces exposait au conseil que l'adjudication du communal des Cartayroux (540 hectares) était demeurée sans résultat par suite du défaut d'enchérisseurs. Il attribuait le fait à ce que les propriétaires du Midi trouvaient les montagnes de l'Aubrac trop éloignées et ne les recherchaient plus. Le conseil considérant qu'il était urgent d'affermir les communaux pour procurer aux sections propriétaires les ressources nécessaires au paiement des contributions, du traitement du garde forestier et à toutes les dépenses se rapportant aux bois des sections, autorisa le maire à les affermer de gré à gré, au besoin par lots distincts. Un bail fut passé avec Paul Pépin, propriétaire à Saint-Vincent-de-Barberargues (Hérault) moyennant la somme de 800 francs : en 1910 l'enchère avait été portée à 1670 francs.

C'est le fils de Paul Pépin, Léon Pépin, propriétaire du domaine de Cambous (commune de Viols-le-Fort, Hérault) qui, en 1965, a mis le point final au long chapitre de la transhumance ovine dans la région des Salces.

Au début de ce siècle, 7 000 ovins de Viols-le-Fort estivaient encore sur une surface de 1 400 hectares comprenant, avec les Cartayroux, les montagnes de Bonnecombe et de la Tieule. En 1965, les 1 280 ovins de Léon Pépin, pour un dernier estivage sur l'Aubrac, se sont trouvés à l'aise sur une partie (300 hectares environ) de ces montagnes où, en outre, 290 hectares recevaient des bovins²².

III — LES BOVINS : L'ESSOR DE LA PRODUCTION DU FROMAGE

En 1780 l'estivage bovin se présentait encore avec une grande variété de formes. Sur les montagnes on engraisait des bœufs : le propriétaire des bœufs donnait au propriétaire ou au fermier (c'était le cas le plus fréquent) de la montagne 15 livres pour chacun. On y tenait aussi des vaches laitières pour la fabrication du fromage : le propriétaire ou le fermier de la montagne donnait alors au propriétaire de la vache 10 et jusqu'à 12 livres, plus 6 livres de fromage et autant de beurre, au cas où il chargeait sa montagne avec d'autres vaches que les siennes. Enfin au lieu de bœufs on pouvait y nourrir des génisses ou des vaches qui n'avaient pas de lait : il suffisait alors de deux hommes pour garder et soigner 100 animaux, tandis que lorsqu'il s'agissait de vaches laitières, il fallait une équipe de 5 à 6 hommes.

Parfois les documents de l'époque permettent de préciser quelle forme d'estivage était pratiquée sur telle ou telle montagne. En 1741 le chapitre d'Aubrac dans un bail accordé à Pierre Cayron lui permettait de « faire estiver à la montagne de Regambal six paires de bœufs avec ceux dudit chapitre, et dix vaches pour en tirer le lait sur la montagne du Pesquier ». En 1749 le syndic du même chapitre, en même temps qu'il interdisait au preneur de la montagne de Calméjane d'y faire paître les ovins, se réservait, en plus du prix de 900 livres, dix livres de fromage et dix livres de beurre chaque année²³.

En 1780, la production de fromage avait donc déjà pris une assez grande extension : la production des veaux commençait à passer à l'arrière-plan, à telle enseigne que sur la montagne on laissait pour deux vaches seulement un veau, un veau qu'on laissait afin de traire plus aisément²⁴. Pourquoi cette spécialisation croissante dans la production laitière ? La race d'Aubrac, telle qu'elle était constituée au début du XIX^e siècle alors que « la race d'Auvergne, originaire du Cantal » avait la réputation d'être une race de bonnes laitières, était plutôt « préférée par les connaisseurs à cause de sa plus grande disposition à s'engraisser »²⁵. Cela signifie que la sélection n'avait pas été conduite en vue d'améliorer la production laitière.

Comme le suggèrent en particulier les recherches sur l'outillage de la laiterie et aussi la dénomination « Cantalès » du chef d'équipe sur la montagne, ce n'est pas parce que la race d'Aubrac aurait possédé des aptitudes particulières, que l'on s'est consacré spécialement à la production laitière, ce n'est pas l'Aubrac qui a donné l'exemple; l'Aubrac a suivi



l'exemple du Cantal qui, lui, possédait une race laitière; il s'est mis à son école.

Seul un dépouillement de toute la documentation disponible permettrait de vérifier que cette voie, qui ne s'imposait pas pour des raisons intrinsèques, a commencé à être préférée délibérément vers le milieu du XVIII^e siècle. Il y avait alors une incitation dont l'existence corrobore l'hypothèse sur la chronologie : la hausse du prix du fromage. Embrassant une période de 30 ans pour suivre l'augmentation qu'avait subie le prix de l'affermage des herbages, le rapport sur la Viadène attribué à Calmès de la Bessière note en 1780 : « le quintal de fromage ne se vendait anciennement que 15 ou 18 livres et aujourd'hui on le vend jusqu'à 27 livres ». Parallèlement le prix donné pour la location d'une vache par celui qui exploitait une montagne avec un bétail autre que le sien propre, était passé de 6 ou 7 livres à 10 ou 12 livres²⁶.

Cependant subsistaient des freins au développement de l'élevage des vaches laitières. Les débouchés pour la vente du fromage restaient limités aux provinces méridionales, par suite en partie de la difficulté des communications avec les régions situées plus au Nord. Il y avait en outre, de ce côté, la concurrence du fromage de Hollande, de meilleure qualité et de meilleure conservation²⁷.

Un article, paru en 1808, du meilleur connaisseur en agronomie de l'époque, A. Rodat, s'intitule d'une façon significative « Des fromages d'Aubrac et des moyens d'en augmenter la qualité et le débit »²⁸. Sans doute visait-on dans les montagnes à produire un fromage de commerce, un fromage bien supérieur au « fort mauvais fromage de lait de vache » qui servait pour la nourriture des paysans seulement, ainsi que le notait Richeprey; sa qualité pouvait même être jugée préférable à celle du fromage du Cantal; mais il ne se conservait pas, les vers le dévoraient²⁹. Pour A. Rodat la principale cause de la prompte détérioration des « formes » tenait à ce que le petit lait n'était pas assez exprimé. A cela s'ajoutait que le procédé suivi dans la salaison n'était pas bon. Enfin, avec des précautions de langage, il soupçonnait une autre cause dont on ne parlait pas : la malpropreté.

En 1821 il éprouve le besoin de revenir à la charge, pour développer les mêmes critiques et pour insister en particulier sur l'insuffisance des installations où, sur les montagnes, on recueillait et pressait les fromages, à savoir les « mazucs », petites huttes construites en mottes de gazon, ainsi qu'il le notait déjà en 1808. En 1821 il précise : « Ce qui doit contribuer autant que tout le reste à la perfection des fromages des Hollandais, ils ont l'attention de les placer dans des caves souterraines, au lieu que les nôtres sont entassés dans des cabanes, où ils ne sont pas tout à fait à l'abri des cha-

leurs de l'été » (Photo 11). L'observation est de la plus haute importance pour l'histoire de l'architecture des burons³⁰.

Dans ces conditions on ne peut s'étonner que le processus de généralisation de la fabrication du fromage sur l'ensemble des montagnes de l'Aubrac se soit déroulé avec beaucoup de lenteur. Il a fallu au moins un siècle pour que toutes les montagnes à bovins, ou peu s'en faut, devinssent des montagnes de traite et cette uniformisation, réalisée très approximativement aux environs de 1830-1840, s'est ensuite stabilisée pour une durée qui n'a même pas couvert tout un autre siècle.

L'ancien genre de spéculation qui consistait à élever et à dresser à porter le joug des bouvillons ou à engraisser des bêtes pour la boucherie restait ainsi toujours florissant à la fin du XVIII^e siècle, comme l'a montré le succès des activités commerciales exercées par des notables très en vue de Laguiole, Pierre Cayron, Pierre Baduel ou encore Pierre Constans de Sagnes³¹. Dans quelle mesure les transformations provoquées dans l'économie générale et dans le corps social par les événements révolutionnaires ont-elles alors agi sur l'évolution en cours, largement engagée certes, mais encore hésitante ? A première vue on supposerait que, les grands domaines des abbayes étant passés dans des mains bourgeoises et en particulier ayant été achetés par les fermiers qui les exploitaient ou les avaient exploités, rien ne devait changer dans l'orientation précédemment suivie. Mais il y a lieu de tenir compte plus largement de tous les changements survenus dans le régime de la propriété comme dans celui de l'exploitation : à côté des domaines des abbayes il existait, en effet, d'autres grandes exploitations et les moyennes, même les petites exploitations envoyaient sur les montagnes d'Aubrac des bovins qui complétaient les effectifs fournis par les grands domaines. Compte tenu de l'ensemble des changements, des motivations nouvelles ont pu intervenir, de nature autant sociale qu'économique.

A défaut de mieux, on retiendra les considérations développées par A. Rodat, en 1821, dans la Feuille villageoise : si elles n'apportent pas les données statistiques souhaitables, elles présentent des analyses qui sont le résultat d'une observation vécue, qui ont pour elles la cohérence et qui offrent une explication dont la portée est plus générale que pour le cas de l'Aubrac au début du XIX^e siècle³².

Autrefois, écrivait-il en substance, les propriétaires des grandes fermes du Causse mettaient une grande importance à faire de beaux élèves dans leurs nombreuses vacheries. Une partie servait au labourage de leur domaine, l'autre était vendue à un prix très avantageux. Ils aimaient mieux obtenir une moindre quantité de fromage, sûrs d'être dédommagés par la plus-value des taureaux et des

généralistes. Aujourd'hui on est guidé par le besoin du moment. On cherche non le plus grand profit, mais la rentrée la plus prompte des revenus. Or le fromage est vendu communément vers le milieu d'octobre (époque de la descente des vaches) et les élèves ne le sont qu'au bout de trois ans. On cherche à augmenter autant que possible la quantité du fromage aux dépens de la nourriture des veaux. Sur les pâturages on met le plus grand nombre de vaches laitières possible et les élèves sont à l'étroit.

Il ajoutait qu'autrefois les bœufs d'une qualité supérieure étaient très recherchés sur le marché et qu'aujourd'hui les bœufs d'un grand poids se vendaient difficilement, ce qu'il mettait au compte des taxes municipales qui ne fixaient qu'un seul prix pour la viande de bœuf. Autre cause fondamentale de la décadence de l'élevage des bœufs : la division des héritages, par suite des nouvelles lois sur les successions. « Il y a tel village sur nos montagnes où l'on entretenait, avant 1789, 18 paires de bœufs, qui n'en ont plus aujourd'hui que deux paires. En effet, ces grands animaux ne peuvent être élevés convenablement que dans les grandes fermes ». Si un héritage avec une paire de bœufs est partagé en quatre, cinq, six lots, la charrue et les bœufs disparaissent, on cultive au hoyau et à la bêche, on brûle, on défriche les pâturages.

Entre 1820 et 1840, approximativement, l'évolution vers la montagne de traite a dû être menée à son terme, à la fois avec l'installation de burons sur d'anciennes montagnes et avec la création de nouvelles montagnes équipées de burons. L'époque semble bien avoir été favorable au développement de la production fromagère, à en juger par le dynamisme que manifestèrent alors dans le domaine de l'élevage nombre de grands propriétaires. Des exemples ont déjà été signalés³³ qu'il n'est pas inutile de compléter.

Au domaine des Privats, pendant l'été de 1843, 51 vaches pacageant sur une montagne améliorée ont fourni 4 450 kilogrammes de fromage, non compris le lait nécessaire pour la nourriture des domestiques et des journaliers ; une servante venait tous les matins chercher la quantité indispensable, la montagne étant établie à proximité des bâtiments d'exploitation. Avant les améliorations on y faisait paître seulement 30 vaches qui donnaient, chacune, moins de lait (production du fromage : 1 700 kilogrammes)³⁴.

D'après Girou de Bruzareingues, le rapport d'une montagne de 100 vaches était fort satisfaisant en 1834, même avec une production moyenne de 62 kilogrammes de fromage et de 3 kilogrammes 500 de beurre de vache. Les frais d'exploitation s'élevaient à 960 francs, compris les intérêts du capital employé à la construction du buron et à l'achat des ustensiles ; le fromage vendu à 73 francs les 100 kilogrammes et le beurre vendu à 1 franc 25 le kilogramme laissaient une recette de 5 000 francs. Le revenu net était donc de 4 000 francs pour l'exploitant propriétaire de la vacherie³⁵.

On comprend ainsi comment l'utilisation des montagnes en montagnes de traite s'est imposée, mieux que comme une mode, comme un modèle. Il en est résulté que dans l'Aubrac on s'est représenté la traite comme la forme normale, typique d'exploitation des montagnes, l'abandon de la traite étant regardé comme une décadence, une dégénérescence.

Né de l'histoire, le modèle était cependant provisoire et la représentation correspondante ne repose pas sur un fondement de plus de stabilité et d'une validité plus durable³⁶.

Notes et références du Chapitre VI

1. Ms. A.D. Loz., Cr. 63. Ainsi Condom, Prades-d'Aubrac, Lunet, Saint-Côme. Du côté du Gévaudan il est signalé au début du XVIII^e siècle, qu'à Nasbinals il y a de petits pâturages et que les habitants sont contraints d'affermir les montagnes d'Aubrac.
2. Ms. A.D. Av., C 1545, f^o 1182.
3. Pour l'examen des variations de ce que nous dénommons « bassin d'alimentation », il y aura lieu de tenir compte de ces deux aspects où les montagnes d'estive sont à la fois conséquence et cause de modalités de l'élevage dans les régions périphériques. Quand, dans ces régions, la production des fourrages s'accroît, le recours aux montagnes d'estive devient moins nécessaire ; mais d'autre part l'existence de ces montagnes d'estive a pu encourager le développement de l'élevage, élevage ovin ou élevage bovin suivant les temps et les lieux.
4. Imp. RICHEPREY, 1952, I, 57.
5. Ms. Quand ils ont été conservés, les rôles supplémentaires pour les six derniers mois de 1789 fournissent des listes de montagnes nobles, ainsi aux A.D. Av., C 19 (Alpuech), C 359 (Lacalm), C 647 (Saint-Chély). Dans le rôle de Saint-Chély figurent les habitants de la paroisse de Condom et du membre du Serre à raison de la propriété de partie de la montagne (noble) des Enguilhens.
6. Pour les exceptions, cf. ci-dessous, troisième partie, chap. VIII (biens indivis).
7. Ms. et Imp. Exemple de montagne rattachée à une grande exploitation et dont le fermier complétait l'effectif avec des bestiaux autres que les siens propres : la montagne de Saigneurset. En 1766 le fermier de Bonnefont y tenait pour lui-même 107 bêtes dont 64 « grandes vaches » et 6 « grands taureaux ». A ce noyau s'étaient ajoutées 33 « estives » provenant de 18 particuliers (entre une C 1545 f^o 1182 et PLAGNARD, 1922, p. 97).
8. Ms. et Imp. A.D. Av., C 1545 f^o 1182, et PLAGNARD, 1922, p. 98; RICHEPREY, 1952, I, p. 57 n. Il est difficile de faire concorder les chiffres donnés pour l'affermage d'un herbage. La même montagne du comte d'Estaing est portée dans Richeprey pour 300 herbages, dans le rapport attribué à Calmés de la Bessière (PLAGNARD, p. 98) pour 100 herbages. Les commentaires que présentent ce rapport précisent bien que dans le premier bail chaque herbage a été affermé 13 livres et suivant le bail courant 24 livres. Mais il est ajouté : « Cependant les experts ne mettant l'herbage tout au plus qu'à 10 livres, parce qu'ils ne considéraient pas seulement le prix actuel ...

mais celui depuis 30 ans ». C'est ainsi que d'après Richeprey, M. Rigal, expert de réputation d'Entraignes, croit que 200 herbages rapportent 1 000 livres. Il est difficile de choisir entre 24 livres et 10 livres par herbage. Toutefois les rôles supplémentaires de 1789 évaluent le produit des montagnes nobles à 10 livres (quelquefois 12 livres) par herbage, mais il s'agit du produit net, le produit brut évalué à 800 livres en 1787 (Vente des biens nat. Av., II, n^o 4455).

9. Imp. Cf. ci-dessous, BOUSQUET, Origines de la transhumance, p. 00.
10. Imp. RICHEPREY, 1952, I, p. 58.
11. Imp. Cf. ci-dessous, SAGANT, Séveyrac.
12. Imp. RICHEPREY, 1952, I, p. 55 et p. 57.
13. Imp. Feuille vill., 1821, p. 145 sq. et BARRAU, 1902, p. 2.
14. Imp. Doc. hóp. Aubrac, II, p. 625.
15. Ms. A.D. Av., G 407, n^o 9, 11 et 21.
16. Suivant les régions d'estivage on rencontre les deux sortes d'orientation avec des races d'ovins spécialisées dans l'un ou l'autre sens. Dans la région montagneuse du Béarn, les troupeaux transhumants d'ovins ne comportent guère que des femelles avec deux ou trois béliers pour un troupeau d'une centaine de têtes et la race béarnaise n'est exploitée que pour le lait. Dans le Rouergue, on distingue une race caussenarde surtout productrice de viande et une race du Larzac surtout productrice de lait. La composition du troupeau ovin de La Vayssière en 1665 paraît indiquer une orientation vers la viande ou bien une double orientation : sur un total de 1 801 têtes, on comptait 300 brebis, 257 agneaux, 110 brebis regourdères, contre 194 moutons et 50 béliers, alors qu'il y avait 343 brebis, dites turques, qui n'avaient pas pris le bélier ; d'autre part, il comprenait 181 bassieux ou antenais et 152 besouques ou antenaises.
17. Imp. RICHEPREY, 1952, I, 49.
18. Imp. BOSCARY, 1909.
19. Imp. Cf. ci-dessus, première partie, ch. III.
20. Imp. Cf. ci-dessus, première partie, ch. premier.
21. Imp. PASQUET, 1937.
22. Imp. et Or. Sur cette dernière transhumance, cf. ci-dessous, DURAND-TOULOU, L'ultime transhumance. Cf. aussi TEISSIER, entretien du 23 septembre 1965 avec M. et M^{me} Pépin, de Cambous (Hérault). Les Cartayroux sont destinés au reboisement, comme les 720 hectares des communaux des Hermaux dont il a été question ici, première partie, ch. I.
23. Ms. A.D. Av., G 407, n^o 11 et 21.
24. Ms. et Imp. A.D. Av., C 1545, f^o 1182. La même indication se retrouve dans la Feuille vill., 1821, p. 145 sq. mais avec une explication un peu différente : « Les vaches mettent bas communément en février ou mars. On livre à la boucherie la moitié, quelquefois les deux tiers des veaux et l'on se donne ainsi le moyen d'avoir tout au moins deux nourrices pour chacun de ceux que l'on réserve et qui sont de cette façon bien nourris jusqu'au 20 mai, date du départ pour la montagne ». Cependant on ne doit pas perdre de vue qu'il ne s'agit encore que d'un début de spécialisation dans la production laitière. Cf. ci-dessus, première partie, ch. II, note 22.
25. Imp. et Ms. Feuille vill., 1821, p. 145. La race d'Aubrac était en même temps particulièrement apte au travail : « Ayant à la fois tout le nerf désirable pour le travail et une grande disposition à prendre de l'embonpoint ». Cf. aussi QUET, 1966.
26. Imp. et Ms. PLAGNARD, 1922, p. 98; A.D. Av., C 1545 f^o 1182.
27. Ms. Cette question des débouchés est bien éclairée par ce qui s'est passé pour le fromage d'Auvergne. En 1731 Trudaine, intendant de la généralité d'Auvergne, demanda à ses subdélégués quelles quantités de fromage pourraient fournir les marchands de leur circonscription pour l'approvisionnement de Paris : le Contrôleur général était disposé à interdire l'entrée en France des fromages de Hollande, si ceux d'Auvergne pouvaient suffire à la consommation. Les communications de l'Auvergne avec Paris étaient beaucoup plus faciles que pour l'Aubrac. Les réponses des subdélégués montrent que ce n'est pas tellement l'insuffisance de la production locale qui empêcha de donner suite aux projets du Contrôleur général que l'incapacité à fournir des fromages de bonne qualité, incapacité entretenue par l'orientation établie des courants de vente à l'extérieur. Le subdélégué d'Aurillac observe que si le fromage d'Auvergne est peu estimé à Paris, c'est qu'on n'y envoie que des produits inférieurs, fromage du Mont-Dore et de Besse, alors que les meilleurs fromages sont fabriqués dans le Cantal et à Salers. Le subdélégué de Saint-Flour explique de son côté que les marchands ne paraissent pas disposés à abandonner le commerce d'échange fait avec le Languedoc et la Provence. Même en Guyenne et en Gascogne les fromages d'Auvergne se trouvaient en concurrence avec ceux de Hollande. (A.D. Puy-de-Dôme, C 1).
28. Imp. Feuille vill., 1808, p. 26 sqq.
29. Imp. et Ms. RICHEPREY, 1952, I, p. 39 et A.D. Av., C 1545, f^o 1182.
30. Imp. et Ms. Feuille vill., 1821, p. 4-5. Le bois entra dans la construction des burons, beaucoup plus que la pierre, avant que les perfectionnements réclamés par A. Rodat se fussent généralisés. Dans le bail de la montagne de Montorzier, consenti le 10 avril 1937 par le chapitre d'Aubrac, il est permis au preneur « de prendre du bois dans les forêts d'Aubrac pour faire les burons, parcs et cabanes nécessaires en avertissant toutefois les gardes » (A.D. Av., G 407, n^o 6).
31. Imp. Cf. ci-dessus, seconde partie, ch. V. Le document d'Agén (f^o 288) atteste que, au moins dès le milieu du XVI^e siècle, les habitants du Rouergue tiraient un « fort grand et estimable profit » de la vente de leurs bestiaux dans tout le Sud-ouest et le Sud-est de la France ; ils conduisaient en particulier jusqu'aux foires de Languedoc ou de Beaucaire des troupeaux de 100 à 300 têtes : bœufs, vaches, mulets, mules et poulains. La question toutefois se pose de préciser la part que prenait l'Aubrac aux activités proprement commerciales. A en croire l'enquête de 1771, Laguiole se serait bornée pendant longtemps à tenir des marchés et des foires en laissant à d'autres les bénéfices des transactions commerciales : « Il y a un commerce de bestiaux qui n'est pas fait précisément par les habitants de Laguiole, mais plutôt par les Auvergnats et Gévaudanais qui viennent acheter des bestiaux à laine et à cornes venant du Causse de Rodez ou du Quercy pour charger leurs montagnes. Il y a encore le commerce des bœufs et moutons gras, fait en bonne partie par les Provençaux et Languedociens ». Pierre Cayron aurait été un initiateur dans le domaine du négoce.

D'autre part on doit se demander : le développement de l'exportation des bestiaux est-il de beaucoup antérieur au milieu du XVI^e siècle ? COLLIER, 1951, III, fournit des exemples d'achats opérés par les bouchers marseillais à la fin du XV^e siècle, mais il s'agit de moutons d'Auvergne, notamment de Saint-Urcize (p. 144) ; des moutons étaient achetés aussi pour leur laine (p. 145). Le développement du commerce de bovins à longue distance, au XVI^e siècle, dans le Rouergue, serait à comparer avec un développement parallèle en Hongrie à la même époque. Après la défaite de Mohacs (1526), les grands propriétaires fonciers et les petits nobles prennent une part active au commerce du bétail, en vue principalement de l'exportation, laquelle était dirigée vers Vienne.

Augsbourg, Nuremberg, la Moravie, Venise et les villes de Haute Italie. En 1542 les exportations hongroises consistaient pour 93,4 % en bétail (surtout en bœufs), d'après des données toutefois incomplètes [Zs. P. Pach, Die ungarische Agrarentwicklung im 16-17

32. Imp. Feuille vill., 1821, p. 149-152. Dans sa monographie sur le montagnard auvergnat, dont le domaine s'étend entre le Mont-Dore et le Massif du Cantal, Paul Roux, en 1914, note l'existence d'une crise qui entraîne la transformation de montagnes à grasse (où l'on engraisse bœufs et vaches) en montagnes à lait (où l'on fabrique du fromage). Il s'agit donc d'une transformation semblable à celle que nous examinons un siècle plus tôt en Aubrac. L'explication présentée par P. Roux rejoint ce qu'écrivait A. Rodat en 1821 : c'est parce que l'exploitation des montagnes à grasse était une entreprise commerciale qui exigeait des capitaux relativement considérables et qui comportait de grands risques, qu'elle traversait une crise au début de ce siècle (p. 63). La spécialisation exposait la montagne à grasse à des aléas considérables qui tendaient à la rendre à cette époque économiquement impossible. On adoptait alors l'autre variété d'exploitation zootéchnique existant dans le pays, l'élevage allié à la fabrication du fromage, opération technique moins spécialisée, mais plus stable et moins aléatoire.

33. Imp. Cf. ci-dessus, première partie, ch. III, notes 25 et 26.
34. Imp. B.S.C.A. Av., 1845-1846, p. 461 et 484. Il semble que 60 kilogrammes de fromage par vache représentaient la production moyenne d'une vache, sur la montagne, en 1780. D'après RICHPREY, 1952, I, p. 357, on faisait en effet dans les bonnes montagnes au moins deux quintaux de fromage par vache et environ un quintal dans les mauvais (le quintal étant le quintal petit poids, soit 40 kilogrammes 800 : c'est ainsi qu'on pesait au XIX^e siècle le fromage de Laguiole). Selon YVART, 1819, en Auvergne, le produit d'une vache, en fromage de vente, était évalué, au début du XIX^e siècle, à 75 kilogrammes environ; on obtenait un quart de plus sur la montagne de Salers et un huitième de moins sur celle du Cantal.

35. Imp. BOSCARY, 1909, p. 96-100.
36. Imp. En 1909, BOSCARY constatait la crise qui affectait déjà sensiblement la montagne de traite et il s'efforçait d'en déceler les causes. Pour une montagne de 100 vaches laitières les dépenses s'élevaient maintenant à 1 800 francs au minimum, en particulier par suite de la cherté de la main-d'œuvre et de l'augmentation du prix de la nourriture des bœufiers. En regard la hausse du prix du fromage (entre 100 et 160 francs) était une compensation insuffisante : la production laitière avait considérablement diminué, par suite des années de sécheresse. Une vache donnait autrefois une moyenne de 65 à 70 kilogrammes de fromage sur la montagne; le maximum était tombé à 40-45 kilogrammes. Enfin lorsque les propriétaires de montagnes étaient obligés de louer des vaches, il n'en trouvaient plus que difficilement et devaient offrir le prix le plus élevé. Depuis 1870 la valeur des montagnes avait baissé, surtout les dernières années, d'au moins 35 %.

TROISIÈME PARTIE

LA COMMUNAUTÉ VILLAGEOISE

CHAPITRE VII

VILLAGE ET COMMUNE

La première question que l'on ait à se poser lorsqu'on aborde l'étude de la communauté villageoise, peut se formuler ainsi : « Quelle est la dimension de la communauté rurale de base, du groupement économique-social qui fournira un cadre de départ aux enquêtes et aux analyses ? ». Dès l'abord une réponse, au moins provisoire, semble s'imposer : ce n'est pas la commune, c'est-à-dire un groupement de plusieurs centaines d'habitants, mais une unité plus petite que la commune ne groupant guère que plusieurs dizaines d'habitants, soit un village au sens donné à ce mot dans tout la région (avec la valeur du français commun « hameau » ou, plus précisément, hameau de quelque importance), soit un petit groupe de villages, correspondant à une section de commune, dans la langue administrative.

I — LA TENDANCE A L'ÉMIETTEMENT EN VILLAGES

Les biens communaux, en effet, ne sont pas habituellement des biens d'une commune, mais des biens d'un village ou d'une section. La constatation est d'importance, semble-t-il, décisive, puisqu'anciennement le lien le plus puissant et le support fondamental de la communauté étaient constitués par la propriété commune. A ce point de vue, on

distingue en France une aire qui couvre la plus grande partie du pays et où l'on a affaire à des biens véritablement communaux et une aire plus réduite, dont l'Aubrac ne forme qu'une partie, au centre du pays, où l'on a affaire à des biens sectionnaires (Carte 3). Une statistique des biens communaux et sectionnaires (Tableau 3), établie d'après des documents de 1863, permet d'opposer les départements qui intéressent notre recherche à d'autres départements situés pareillement dans des régions montagneuses où se pratique l'élevage¹.

On remarquera toutefois que, dans l'aire des biens sectionnaires, l'Aveyron n'offre pas le cas le plus typique. Le nombre relativement réduit des sections de communes n'est pas significatif, pour la raison que, dans l'Aubrac en particulier les biens dits sectionnaires sont plus souvent des biens de village que des biens de section, c'est-à-dire des biens d'une unité organique plus réduite qu'une section. Mais dans l'Aubrac comme dans l'ensemble de l'Aveyron les biens rangés pour des commodités administratives sous la dénomination de biens sectionnaires n'atteignent pas, et d'assez loin une proportion aussi écrasante que dans le Puy-de-Dôme ou dans le Cantal : c'est ainsi qu'à Laguiole il n'existe que des biens de la commune. Sans doute sur un total de 1406 hectares, une forêt communale intervient-elle pour 777 hectares et on peut se demander comment un simple village aurait pu détenir une

AVEC LE TROUPEAU TRANSHUMANT EN ESTIVE

JOURNAL DE ROUTE

1^{er} JUIN – 13 SEPTEMBRE 1965

I -- AVANT LA MONTÉE DU TROUPEAU D'OVINS EN ESTIVE

Le printemps 1965 fut exceptionnellement sec et il aurait été nécessaire de monter le troupeau en Aubrac le plus tôt possible. Cependant le départ n'eut lieu que le 9 juin : la température était restée relativement basse jusqu'à cette date; de plus, la « tradition » interdisait de se mettre en route avant la Saint-Médard, c'est-à-dire avant le 8 juin (ceci afin d'éviter les perturbations atmosphériques qui surviennent souvent vers cette date : fortes pluies, orages etc.) . Ce n'est donc qu'à partir du lendemain de la Saint-Médard que les bêtes purent commencer à gagner leur résidence estivale.

Les derniers préparatifs à Cambous

Une quinzaine de jours avant le départ prévu pour la montagne, les ovins avaient été tondus à l'aide de la tondeuse électrique. Puis les préparatifs s'accéléraient au cours de la dernière semaine; dès lors je les ai notés au jour le jour et je présente ici quelques extraits de ce journal de route.

1^{er} juin.

- La baignade. Les bêtes sont soumises à la baignade pratiquée avec de l'eau additionnée de lindane (produit destiné à détruire les parasites extérieurs); cette précaution est indispensable, la plupart des bêtes étant atteintes de gale. D'autre part des prélèvements de sang sont effectués pour la détection de la melitococcie (maladie infectieuse et contagieuse connu aussi sous le nom de « fièvre de Malte »).

2 juin.

- Vaccination. Les bêtes sont vaccinées contre la fièvre aphteuse; deux heures et demi sont suffisantes pour vacciner le troupeau; les injections sous-cutanées sont pratiquées par le troupeleur, les bergers et les ouvriers agricoles du domaine opérant sous la direction du vétérinaire; celui-ci délivre le certificat sanitaire indispensable au voyage (et qui peut être demandé par les gendarmes en cours de route), puis il offre à l'équipe, en remerciement, le repas de midi.

8 juin.

- Le marquage. Le troupeau est parqué dans la cour de Cambous en vue de recevoir marques et parure traditionnelles. La marque attribuée aux bêtes est PP (initiales du père de l'actuel troupeleur); elle est appliquée sur l'arrière-train au moyen d'un fer à marquer (fer forgé).

- La tonte. Le « drayao » (mouton de tête qui entraîne le troupeau au long des drailles) s'appelle Matelot en raison de sa vitalité et de son endurance. En tant que « drayao », il a droit à une parure spéciale; au moment de la tonte, l'opérateur lui a laissé à la base du dos une touffe de poils destinée à faire la rose; pour cela, le maître berger resserre la touffe à la base avec une ficelle de sisal de manière à la gonfler. La touffe a alors de 18 à 20 cm de diamètre. Selon la tradition, la surface des poils doit être enduite d'un mélange d'huile et d'argile rougeâtre qui confère à la touffe l'aspect d'une grosse fleur; mais Matelot a une rose obtenue avec un badigeon de peinture à l'huile rouge ce qui est beaucoup moins joli. Matelot reçoit aussi un pompon de laine rouge très volumineux (environ une pelote de 50 g) fixé à l'aide d'une ficelle de sisal, à hauteur des épaules. Les autres moutons : de Gaulle (taille

exceptionnelle), Ben Bella, Johnny Halliday, doivent se contenter d'un gros pompon de laine rouge. Un dernier gros mouton — un ménaire —, un de ceux qui sont à la tête du troupeau pour mener, pour entraîner celui-ci —, porte en peinture bleu sombre, sur les flancs, l'indication du lieu de destination : Bonne (côté gauche), Combe (côté droit).

Une trentaine de « doublenques » (femelles de 2 ans) ne subissent pas une tonte complète; on ne leur enlève en effet que deux ou trois raies de laine sur les reins, opération dénommée « coutélado »; les crêtes de laine laissées entre les raies sont peintes en bleu; cela s'appelle « faire les raissés ».

• Le « signe de la croix ». Quelques bêtes ont de plus une grande croix apposée sur le dos, au niveau des épaules; cette impression est faite à l'aide d'une marque fabriquée par le maître-berger et formée de morceaux de bois assemblés et maintenus par un clou. Les porteurs du « signe » de la croix, une agnelle, une doublenque, une ternenque (femelle de 3 ans), un bassieu (agneau de l'année), un mouton sont chacun le représentant d'une catégorie des ovins du troupeau; ils ont été choisis parmi les plus belles bêtes du domaine. Questionné sur la raison de cette pratique, le troupeleur nous a déclaré : « C'est le symbole d'une offrande que nous faisons à Dieu, c'est le signe que nous nous soumettons à sa volonté. Si une bête doit périr lors de la transhumance, que ce soit celle-là ».

• Mise au cou des colliers. Le plus gros travail de préparation du troupeau est la mise au cou des bêtes des colliers portant les cloches. L'animal refuse le plus souvent de rester tranquille et on l'immobilise alors, en le coinçant entre les cuisses, ce qui nécessite force et adresse de la part des bergers. Les clés ou clavettes en bois, assurant la fermeture des colliers, ne s'enfoncent pas toujours facilement et il faut avoir dans la poche une poignée de clavettes afin d'essayer celles qui conviennent le mieux; une pince, le cas échéant, joue le rôle de marteau pour les faire entrer de force.

Les cloches¹ utilisées pour la transhumance sont :

a) le « drayao » qui est la plus grosse des cloches pour ovins. Elle est réservée aux moutons et aux boucs, car il faut un animal grand et solide pour porter cette perure encore plus encombrante que lourde. A noter que Mateiot en tant que mouton de tête a, de plus, accrochée au collier une médaille de la Vierge et, pendu à la cloche, un petit pain béni de Saint-Guilhem qui devra éloigner la foudre du troupeau pendant le voyage. La médaille et le pain bénis ont remplacé la hache polie qui, au siècle dernier, était enfermée dans une cloche du type « clouchar » à laquelle on avait enlevé le battant.

la « clapo » n° 1 qui est à peu près de même volume et de mêmes dimensions que le « drayao », mais elle est plate sur toute sa hauteur. Elle est portée par quel-

ques bêtes, moutons ou femelles, plutôt femelles, de forte corpulence.

c) les « clapétos » qui sont destinées aux brebis et aux jeunes.

Jusqu'à vers 1920 on employait également des « clouchars » ou cloches à deux rivets avec rebord à la base.

La tradition veut que « drayao », « clapo » et « clapéto » constituent l'ensemble musical indispensable au voyage. Le « drayao » chante « Mountèn, mountèn » (nous montons, nous montons); la « clapo » répond : « dabalorèn, dabalorèn » (nous descendrons, nous descendrons); la « clapéto », ainsi que le « clouchar », murmurent : « béléo, béléo » (peut-être, peut-être), ce qui signifie que le voyage est long et plein d'imprévu, comme l'est le séjour à la montagne.

Toutes les bêtes du troupeau de Cambous ne reçoivent pas une cloche. Il convient d'abord d'incriminer le prix de revient de plus en plus élevé des cloches, mais aussi le fait que les bergers ne fabriquent plus que peu de colliers; il arrive donc qu'il faille aussi acheter ceux-ci, à la foire de Ganges (Hérault) en particulier. Le maître-berger regrette certainement de ne pas voir toutes ses bêtes bien équipées car il nous dit : « L'an prochain, quand vous reviendrez, je vous montrerai un beau troupeau. Vous verrez les colliers tout sculptés, la cloche à chaque bête et les roses et les pompons. Vous verrez comme c'est beau... ».

• Préparation du matériel. Tandis que les hommes s'occupent ainsi du troupeau, l'épouse du troupeleur aidée par la mère du maître-berger, par une cousine (femme d'un des ouvriers agricoles) et par une de ses filles, prépare ce qui sera nécessaire aux bergers durant leur séjour à la montagne : casseroles, marmites, bouteilles de gaz butane, matelas. Les effets personnels des bergers sont joints à ce matériel, ainsi que la provision de vin et d'alcool. Tout cela est chargé dans un camionnette avec des blocs de sel, la moto du maître-berger, un sac renfermant du matériel pour les travaux de boissellerie et enfin deux jeunes chiots nés le premier mai et incapables de suivre leur mère. Puis la camionnette part, avec son chargement, à destination de Bonnacombe où le chargement sera déposé dans la maison; on m'explique que les deux hommes (le chauffeur et son aide) iront ensuite chercher les claies du parc qui attendent d'une année à l'autre dans le buron de la Tieule situé à proximité de Bonnacombe; les claies seront amenées sur le pâturage et dressées de manière à ce que le parc soit prêt à recevoir les bêtes dès leur arrivée.

• Le « sac des bergers ». A Cambous, la toilette du troupeau achevée, il reste encore à chaque ber-

ger à préparer son sac. Ce sac, c'est tout un monde dont nul n'est autorisé à percer les secrets.

Vide, le sac du berger, tout au moins celui du maître-berger, est déjà beaucoup plus lourd que le grand sac de montagne cher aux alpinistes et aux spéléologues (Photo 19). Celui de Julien Bertrand sort de l'atelier du spécialiste Durand qui tient boutique route de Lodève à Montpellier. Il est fort beau, tout enjolivé d'éléments en cuivre jaune. Sur le rabat : les initiales JB; sur la courroie appliques diverses par leurs formes et leurs dimensions; clous nombreux dessous et sur les côtés. Ce sac va être agrémenté de quatre pompons de laine rouge, car lui aussi doit recevoir sa parure spéciale pour le temps de la transhumance.

Reste à le garnir; Julien Bertrand nous dit qu'il y met : — les choses nécessaires au troupeau, soit une fiole d'huile de cade, un os de seiche, un écheveau de laine brute (non essuillée), une boîte de comprimés de diazino, une trousse Michel Legros (contre les morsures de vipères);

— un tube d'aspirine, une boîte de pansements; — quelques provisions pour casser la croûte en dehors des points de ravitaillement (boîtes de conserve), une petite fiole d'eau-de-vie pour se « réveiller » le matin, un sac en matière plastique renfermant une poignée de morceaux de sucre, une gourde de 2 litres, en matière plastique également, destinée à contenir le vin²; — une réserve de tabac.

Nous avons eu l'impression que le sac contenait encore bien d'autres choses; mais notre curiosité n'a pu être satisfaite.

Chaque berger doit encore préparer le fouet, le parapluie à baleine de bois, le survêtement en nylon et la cape. Cette dernière, en toile de bâche doublée d'un chaud lainage, constitue une charge importante, mais elle est indispensable pour dormir à la belle étoile. Parapluie, survêtement et cape sont roulés ensemble et attachés au sac.

II — LA MONTÉE VERS L'AUBRAC

(Carte 7)

Routes et drailles. Haltes et gîtes d'étape.

9 juin.

Le curé de la localité voisine arrive à Cambous à 7 h 30. Il donne la bénédiction aux bêtes et aux bergers. La bénédiction terminée, le portail s'ouvre à deux battants. En tête s'avance le maître-berger, Julien Bertrand. Derrière lui on aperçoit le « drayao », qui est escorté (comme il le sera tout le temps du déplacement) par une dizaine de brebis et de moutons, « los menaires », qui resteront sans cesse

en tête; parmi les brebis figurent les apprivoisées, les préférées du maître-berger : Simouneto, Mado, Germaine, Juliéto...; au milieu du troupeau, deux animaux tranchent par leur pelage marron foncé : ce sont les deux boucs³.

Fermant la marche vient Aimé Rocher. De part et d'autre du troupeau, les trois chiens s'affairent, apportant une aide très précieuse⁴.

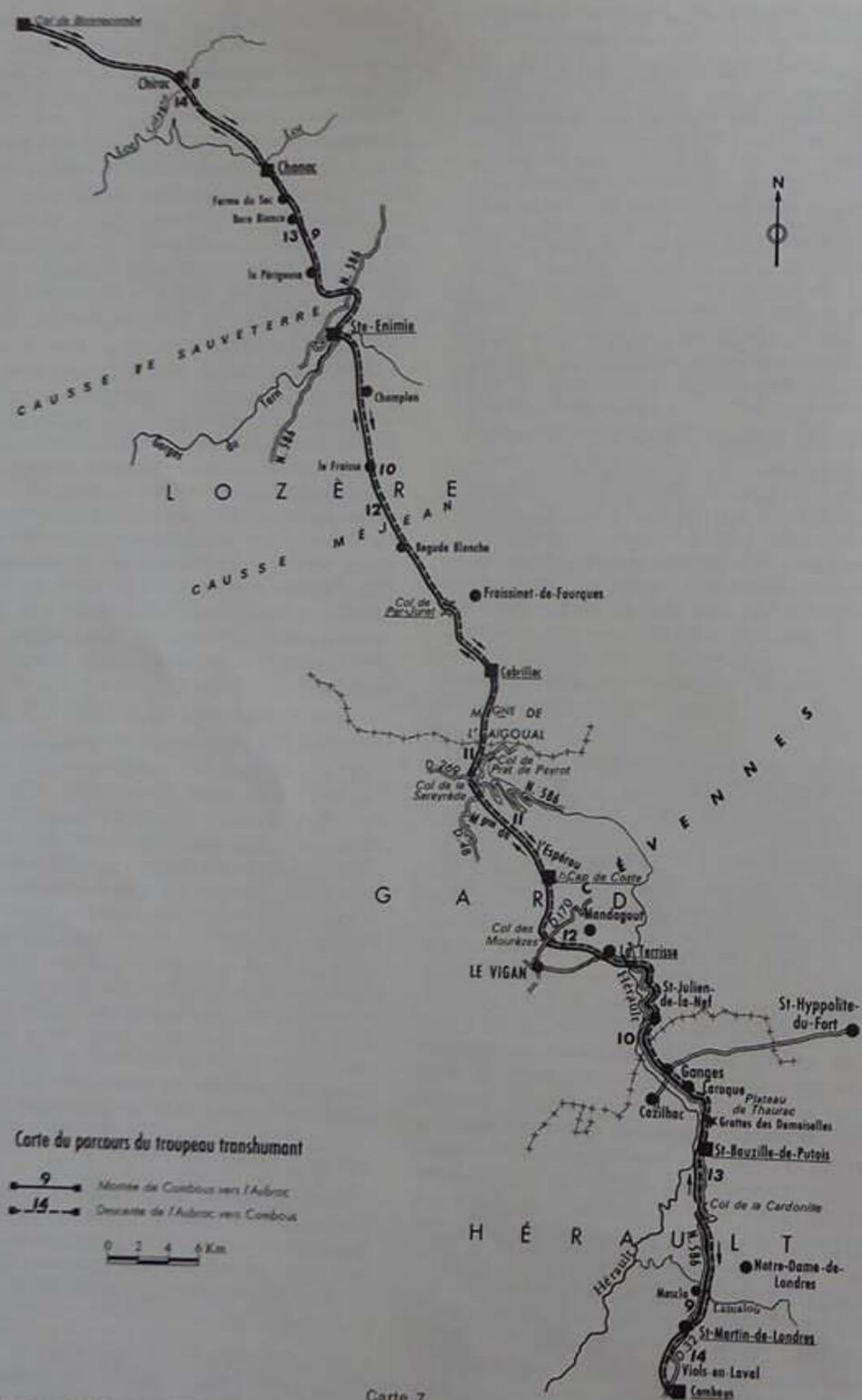
La masse des bêtes ondule et semble vouloir obliger le guide à forcer l'allure, mais la lanière du fouet racle le sol et Bertrand conserve son rythme. On compte qu'en draille, c'est-à-dire lorsque la marche est normale, l'avance du troupeau est en moyenne de 3 km/h.

Quelques centaines de mètres après le départ, le troupeau franchit sans encombre la Départementale 32. Il prend alors la draille qui va le conduire à Saint-Martin-de-Londres⁵. Là, un arrêt permet d'adjoindre au troupeau 150 bêtes environ, marquées LS, qui appartiennent à Léon Souche, troupeleur de cette localité, puis une centaine d'autres bêtes marquées C qui appartiennent à Louis Causse, troupeleur de Notre-Dame-de-Londres qui les a amenées afin d'éviter un détour. M. Pépin est un exemple, parmi d'autres, du troupeleur en même temps entrepreneur de transhumance, c'est-à-dire qu'il joint à son troupeau un ou plusieurs troupeaux d'autres propriétaires⁷.

Après Saint-Martin-de-Londres, il faut franchir la Nationale 586 Montpellier-Ganges. Quelques voitures sont stoppées et le passage s'effectue rapidement. La draille descend maintenant entre des terres stériles et incultes où les bêtes cheminent tranquillement tout en happant au passage une maigre touffe d'herbe sèche. On arrive à hauteur de Masclà, ferme importante dont le troupeau transhume en Lozère, mais il n'est pas encore parti. On parvient au pont de Masclà qui enjambe le ruisseau du Lamaïou. Il est alors 11 heures du matin et la température est déjà élevée. Les bêtes se désaltèrent dans l'eau peu profonde puis gagnent la draille du Mas de Ricome où a lieu une première halte. Vers 12 h 15 le troupeleur, au volant de son Ami 6, arrive. Il apporte le repas des bergers et des chiens. Le soleil chauffe rudement la pierraille qu'une végétation très clairsemée dissimule mal. Il faut attendre 15 h 30 pour se remettre en marche.

Dans la soirée, le troupeau franchit deux fois la Nationale 58, d'abord au col de la Cardonille qu'il traverse pour emprunter l'ancienne voie royale dont le tracé se confond avec celui de la draille, ensuite à l'arrivée à Saint-Bauzile-de-Putois. Là, s'achève la première étape.

La longueur de chaque étape a été déterminée en fonction des difficultés de parcours et ce n'est sans doute qu'après de multiples expériences que



Carte 7

Parcours du troupeau transhumant d'ovins à la montée entre Combous et la « montagne » de Bonnacombe et à la descente. Les carrés noirs indiquent les étapes. Les chiffres en gros caractères correspondent aux dates de la montée et de la descente.

l'on est parvenu à fixer les itinéraires que nous connaissons.

Il est 18 heures. Les bêtes sont enfermées dans le gîte d'étape, le seul qui existe pour la nuit sur la longue route de la transhumance. C'est un parc communal en bordure de la route; il est séparé de celle-ci par de hauts murs et un portail à deux battants. L'intérieur du parc est partagé en deux par une clôture en fil de fer de manière que deux troupeaux puissent y séjourner en même temps sans se mélanger. Vers 20 heures, le troupeau arrive à nouveau du domaine dans son Ami 6 que nous avons déjà vu venir plusieurs fois jusqu'à nous en cours de route. Il apporte le repas, auquel s'ajoutent les provisions du lendemain (saucisse fraîche, poulet et fromage). Le vin passe de la bonbonne dans les gourdes qui seront à nouveau remplies après le repas. Le souper achevé, le troupeau rentre chez lui. Les bergers fument une cigarette, échangent quelques réflexions sur cette première journée de route, puis ils se reposent. Chacun d'entre eux est allongé sur sa cape, le sac et le fouet à portée de la main. Mais dormir est difficile en raison de la circulation des poids lourds, aussi bruyante qu'incessante. Les chiens paraissent énervés et grognent sans arrêt.

10 juin.

Le repos a été bref, car la journée qui commence constitue un véritable cauchemar. Le parcours de 20 km jusqu'à La Terrisse ne comporte malheureusement que 2 km environ sur draille.

Le départ de Saint-Bauzille-de-Putois s'effectue en pleine nuit à 2 heures du matin, au moment où la circulation est la moins dense. Les deux hommes tirent du sac la fiole « d'aigo ardén » (« eau ardente » : alcool de marc à 60° environ), en arrosent deux ou trois morceaux de sucre. Après quoi ils allument une cigarette et ils lancent doucement quelques appels modulés. Les bêtes se dressent lentement d'abord sur les pattes postérieures, puis elles déplient les pattes antérieures, s'ébrouent en agitant leur cloche. Le portail s'ouvre, Julien Bertrand « tire devant », c'est-à-dire que, marchant en tête du troupeau, il entraîne celui-ci vers une nouvelle étape.

A l'amorce de la nouvelle route D 108 B, descendant de la grotte des Demoiselles, on prend la draille du Thaurac jusqu'à l'entrée du village de Laroque. Les sonnailles tintent joyeusement.

Un vieil habitué de la transhumance m'avait dit un jour : « Ces cloches, c'est pour les bêtes, comme la musique militaire pour les soldats qui font une marche ». Réflexion exacte; j'ajouterai, par expérience personnelle, qu'elle vaut, non seulement pour

le troupeau, mais pour les bergers. Inconsciemment, on est entraîné, on ne sent plus les cailloux de la draille, la longueur de l'étape, la pluie même, sans compter les caprices des animaux. Seul le bruit infernal de la circulation automobile sur les tronçons de route nationale en couvrant le chant des cloches, nous enlève ce doux et puissant stimulant.

A Ganges, un bref arrêt a lieu à proximité des Halles. La traversée de l'agglomération se fait sans trop de peine. Le troupeau quitte la N 586 pour prendre la N 99 Nîmes-Rodez, étroite, sinueuse à partir de la sortie de Ganges. La circulation devient plus dense et la progression plus pénible. Elle met à rude épreuve la patience des deux hommes.

Pour permettre le passage des véhicules, le berger de tête et celui de queue échangent un coup d'œil, les fouets entrent en action obligeant les bêtes à serrer vers la droite, les comprimant sur moins de la moitié de la largeur de la route chaque fois que survient une voiture. Les deux bergers remontent ainsi peu à peu vers le milieu de la file. Par leurs aboiements saccadés, menaçants, impératifs, les chiens amènent les bêtes à obtempérer. Picard, et parfois aussi Pompon, énervés, finissent par manifester un zèle trop intempestif utilisant pour se faire obéir non seulement leur voix mais aussi leurs crocs... Ils se font rappeler à plus de mesure par une menace verbale accompagnée d'un geste de la main qui brandit le fouet dans leur direction mais sans chercher à les atteindre, sauf en cas de récidive... La circulation s'accroissant, les bergers sont contraints à un va-et-vient continu sur la gauche du troupeau. Lorsque le conducteur du véhicule fait preuve de compréhension et réduit sa vitesse, le franchissement s'effectue en quelques minutes et sans grand danger pour les animaux. Il en va autrement si l'automobiliste s'impatiente et veut passer à tout prix ou, si, dans une file, un des conducteurs laisse trop d'intervalle entre sa voiture et celle qui précède. Dans le premier cas, les bêtes sont heurtées — le plus souvent de flanc — et blessées. Dans le second cas, un certain nombre de bêtes, — de 3 à 4 jusqu'à une vingtaine — s'insinuent entre les deux voitures; il devient alors très difficile aux bergers et aux chiens de les en éloigner. Aucun incident sérieux de cet ordre ne s'est cependant produit jusqu'à présent.

Vers 6 h 30, une halte à Saint-Julien-de-la-Nef, à la limite des départements de l'Hérault et du Gard, permet au troupeau de se reposer et de boire sur la berge de l'Hérault qui est enfin accessible. Les bergers profitent eux aussi de la halte et ils déjeunent, mais on sent qu'ils ont hâte de parvenir à la draille. Une heure plus tard, la marche reprend toujours sur la N 99, et ce n'est qu'à 10 heures du matin que l'on atteint le havre de paix que constitue La Terrisse. Contournant les bâtiments de la scierie, le troupeau passe sous la voie ferrée Nîmes-Le Vigan et gagne un espace inculte où il va longuement se reposer. Parmi les bruyères, les noisetiers, les pruneliers et les ronces, à l'ombre des premiers

châtaigniers, les bêtes broutent, se couchent, se relèvent pour un nouveau coup de dent. Les deux jeunes boucs, eux, sont infatigables; ils vont d'arbuste en arbuste, choisissant les pointes des rameaux les plus savoureuses, toujours un peu en marge du troupeau, insouciant de la surveillance des chiens; ces deux boucs, quoique frères, sont de caractère très différent : Arthur est ombrageux, indépendant; Jacquou est au contraire très sociable; au cours des haltes il vient quémander un morceau de pain ou simplement une caresse à son maître; nous devenons, lui et moi, de bons amis.

Les bergers relâchent leur propre surveillance car les bêtes, fatiguées par la randonnée mouvementée au long des grand-routes, ne songent nullement à s'écarter. A midi, on tire les vivres du sac, on casse la croûte sans beaucoup parler, on a hâte de faire la sieste à l'ombre. Sommeil léger, mieux vaut demeurer vigilant. Vers 14 h 30, on boit le café apporté par Hervé, le maraîcher qui habite à proximité. Aux heures sombres de l'occupation, Hervé qui manquait de fumier pour ses jardins, en avait trouvé au domaine, en échange de pommes de terre et autres denrées précieuses. A partir de cette époque, la pause café de la transhumance est devenue une habitude quelle que soit l'heure du passage.

A 15 heures, l'ascension des pentes cévenoles commence dans le calme et la solitude des bois taillis qui dominent la vallée de l'Hérault. On passe au Fraissinet, aujourd'hui abandonné, puis on gagne les châtaigneraies en direction du village de Mandagout. On atteint le col des Mourèzes.

Au col, la D 170 coupe la draille. La traversée se fait vite. La marche reprend d'un rythme assez lent, car la montée devient plus raide, le terrain plus accidenté, plus rocailleux. Parti à 15 heures de La Terrisse, à l'altitude de 200 m, le troupeau parvient en fin de journée, à 1 200 m au pied du Cap de Coste (= Tête de la Côte) empruntant la Voie Royale (ancienne voie romaine), puis la merveilleuse draille millénaire de la Luzette; celle-ci tranche, par sa surface pelée, couleur de terre et de pierre, sur la verdure des genêts et des fougères qui foisonnent de part et d'autre. Une nouvelle route touristique reliant Le Vigan à la station de l'Espérou rompt depuis peu la continuité de la draille; lorsqu'elle sera fréquentée par les touristes, les troupeaux transhumants se heurteront à de nouvelles difficultés de circulation.

Parvenu au pied du Cap de Coste, le troupeau fait halte pour la nuit sur le replat existant juste au-dessus de la maison forestière ruinée. Vers 20 heures, le troupeau arrive porteur du souper et des vivres destinés au petit déjeuner du lendemain. Le repas terminé, il repart. Les bêtes, fatiguées de leur journée ne cherchent pas à vagabonder et, dès que la nuit est tout à fait venue,

elles cessent de bouger. Les bergers se reposent aussi, roulés dans leur cape; à cette altitude il fait toujours froid, même en été.

11 juin.

Il est 4 heures. Le ciel commence à peine à pâlir. Réveil. Sucre imbibé d'alcool, cigarette. On se remet en route. Jambes, pattes sont également raides. La fatigue des jours précédents commence à se faire sentir.

Vers 6 h 30, halte. Feuilles de hêtre et myrtilles sont happées goulûment. Les bergers déjeunent de bon appétit et, à 8 heures, on reprend la route en direction de l'Espérou. Là encore de nouveaux ennuis surviennent : le tronçon de draille entre la route forestière et l'Espérou est déjà presque transformé en route destinée à faciliter la circulation très intense en période estivale. Parvenu au village, le troupeau est stoppé par Julien Bertrand au débouché de la draille; après quoi les bergers vont prendre leur repas chez la mère Pialot qui, toute sa vie, a servi à manger aux bergers des troupeaux transhumants.

Vers 14 heures, une nouvelle fois le cri du départ retentit, les aboiements se font entendre, pressés, et le troupeau entreprend doucement la montée de la draille. Halte et repas bien gagné au Prat de Perot après la traversée de la route, à hauteur de la maison forestière de la Sereyrède, sous les regards curieux des touristes massés en bordure de la D 269. Le Prat de Pérot est atteint vers 14 h 45; c'est un large espace libre ménagé dans le reboisement que la draille traverse depuis la Sereyrède. A 21 h 30, arrivée à Cabrillac; les bêtes sont groupées sur la draille, après quoi les hommes vont se restaurer chez la Marie qui tient une auberge à l'enseigne des Hauts de Hurlevent, appellation qui convient fort bien en cette contrée où le vent souffle violemment. Le copieux repas achevé, la Marie fournit les vivres pour le petit déjeuner et le repas de midi du lendemain (saucisse grillée, pâté, œufs durs et camembert). Les bergers retournent alors près du troupeau pour la nuit.

12 juin.

Départ à 3 heures du matin car l'étape est longue. Par le col du Per-Juret, on va atteindre le Causse Méjean [ou Méjan], à traverser en totalité avant de parvenir à Sainte-Enimie. Le petit déjeuner et l'abreuvement ont lieu à la fontaine de Galy alors qu'il n'est guère plus de 7 heures. Après une halte d'une heure et demie, on se dirige vers Le Fraisse, en plein cœur du plateau. L'importante exploitation, qui était jadis un gîte traditionnel est maintenant abandonnée. Le repas est, une fois encore, tiré du





sac vers 13 heures. Halte de 2 heures et départ en direction de Champlon. Ce hameau atteint, on aperçoit enfin les falaises dominant de leur à pic impressionnant les Gorges du Tarn. Elles semblent très proches, on croit toucher au terme de l'étape et pourtant il faudra encore deux bonnes heures de marche avant de les atteindre. Pour l'instant, les bêtes sont arrêtées à proximité de la ferme exploitée par la famille Caplat. Les hommes, accueillis par le maître du lieu, vont casser la croûte assis sur de confortables chaises, les avant-bras reposant pesamment sur le plateau de chêne massif qu'abrite une nappe de plastique. On sent combien le maître-berger est content de retrouver des visages connus et sympathiques. On parle peu, quelques bribes de phrases, tout juste ce qu'il faut pour dire qu'à Cambous et qu'ici on a bien passé l'hiver, que la sécheresse menace après ce drôle de printemps sans pluies. A cette heure, la fatigue pèse. La tête s'incline pour chercher la tranche de pain et le morceau de fourme que le pouce écrase. On voudrait rester encore, il est dur de se lever, de repousser la chaise, mais ce soir il faut être à Sainte-Enimie. On ne se serre pas la main comme à l'arrivée, on se contente d'un petit salut car on se reverra bientôt, en septembre...

Les bêtes, alors couchées, se lèvent péniblement, c'est le départ (Photo 18). Le toit de Champlon disparaît derrière le repli de terrain qui l'abrite un peu du vent du Nord. Le soleil perd son éclat. On entend seulement, de loin en loin, les aboiements des chiens et les cloches des troupeaux locaux qui paissent encore à cette heure-ci l'herbe courte et rare du Méjan. On arrive à l'Airette (diminutif de Aire) vers 21 heures. La corniche couronnée de conifères est atteinte et Sainte-Enimie apparaît, pelotonnée au bord de l'une des boucles que dessine le Tarn. Après une brève pose, la descente dans la vallée commence; elle va durer une heure; le passage entre les blocs de pierre est tellement étroit que les bêtes ne peuvent le franchir qu'une à une; quelques aménagements ont bien été apportés aux endroits les plus abrupts mais sans grand résultat pratique. Vers 22 heures, le pont sur le Tarn est traversé; les bêtes prennent possession de la « Gravière », plage caillouteuse qui borde la fleuve, rive droite, en amont du pont; elles se désaltèrent avidement, s'attaquent aux branches des quelques arbustes qui croissent en cet endroit; avalent toutes les touffes herbacées qu'elles trouvent, alors qu'elles les dédaigneraient en temps ordinaire; même la Menthe « Pouliot » est rasée. Bientôt le calme se fait, les bêtes se serrent les unes contre les autres et s'endorment. Les bergers en profitent pour aller souper à l'hôtel des Gorges du Tarn. Le repas achevé, ils garnissent leur sac en prévision du petit déjeuner du lendemain matin et ils vont s'allonger près du troupeau.

13 juin.

Le départ a lieu à 2 heures du matin, car la montée de la draille, qui s'élève rapidement en lacets successifs de Sainte-Enimie jusqu'au plateau, constitue une rude épreuve pour les bêtes et aussi pour les bergers. Il faut environ 4 heures pour la parcourir. La N 586 Sainte-Enimie - Marvejols est franchie au bac. Après le bac, la progression se fait à travers une zone bordière reboisée en conifères, jusqu'au voisinage du hameau de la Périgouse. Le premier repas de la journée a lieu ici, le troupeau étant rassemblé sur la draille. Il est tout juste 6 heures et l'air vif aiguise les appétits. A 7 h 30 on se remet en marche. Alors commence la traversée du dernier plateau calcaire avant l'Aubrac : le Causse de Sauveterre. A l'altitude moyenne de 900 m, ce plateau morne, encore plus désolé que le Méjan, constitue, comme ce dernier, le domaine du mouton. La présence ancienne de celui-ci dans ces régions est attestée notamment par des noms de lieux comme « Le Jas » (jas = couche = endroit où les troupeaux dorment = bergerie).

A 12 h 30, on arrive à l'importante ferme du Sec qui est, comme Champlon, et comme était autrefois Le Fraisse, un gîte d'étape traditionnel; l'accueil y est réconfortant.

A 15 heures, on reprend à nouveau la draille; on atteint Chanac un peu avant 19 heures; le troupeau y est parqué, pour la première fois depuis qu'il emprunte ce parcours, dans un pré communal; les années précédentes, il stationnait, selon la coutume, sur la place, mais les autorités locales ont estimé qu'une telle pratique était peu compatible avec leur souhait d'attirer les touristes.

Cet arrêt à Chanac est, pour le troupeau qui nous intéresse, relativement récent. Traditionnellement, l'avant-dernière journée du voyage s'achevait à la Borio Blanco (sur les cartes de l'IGN celle-ci figure sous la dénomination de « Begude Blanche »); la famille Nègre avait l'habitude d'y recevoir les transhumants. Depuis 8 ans, la propriété est abandonnée et les bergers s'arrêtent à Chanac où ils prennent un repas à l'hôtel du Relais.

14 juin.

Huitième étape qui se terminera au cœur de l'Aubrac. Le départ de Chanac s'effectue à 3 heures du matin. Les bêtes avancent de plus en plus lentement. Depuis le départ de Sainte-Enimie, la plupart d'entre elles boîtent par suite de la trop longue distance parcourue sur les cailloux et plus encore sur le bitume des routes. On dit qu'elles sont « aggravées » (de grave = caillou).

Le paysage devient accidenté et verdoyant jusqu'à Chirac où l'on arrive vers 6 heures. On fait station-

ner le troupeau sur la place devant l'église. Le petit déjeuner est pris avant le départ de Chirac au restaurant du Centre. Le patron fournit les vivres nécessaires au repas de midi qui a lieu à la faveur d'une halte dans la draille du Massibert. A partir de Chirac, la marche a été encore plus ralentie par suite de la fatigue et aussi des la rude montée : des bords de la Colagne (affluent du Lot qui arrose Chirac) au col de Bonnecombe, on passe de 628 m à 1 361 m d'altitude.

Après une pose de 3 h 30 environ dans la draille du Massibert, on se remet en marche pour la dernière fois. Il est un peu plus de 19 heures quand on débouche au sommet du bois de hêtres d'où l'on embrasse à perte de vue l'Aubrac.

La pente est vite descendue et l'on arrive à la route en bordure de laquelle se dresse Bonnecombe, terminus du parcours. Ce soir, les bergers dorment ici, dans un lit, et les bêtes ont retrouvé le parc après un voyage de 125 à 130 km, parcourus en 6 jours.

La montée en estive avant 1920

Au terme de cette première partie de mon Journal, comment ne pas évoquer, par contraste, ce qu'était la montée en Aubrac avant 1920 ?

Le transport du matériel, qui est de nos jours très facile avec un camion, posait alors de sérieux problèmes que l'entrepreneur devait se charger de résoudre.

Les effets du berger et les provisions de route étaient transportés soit par le berger lui-même qui avait alors à dos le sac en cuir sur lequel il fixait la cape et le grand parapluie bleu, soit par un âne.

L'âne portait un collier en bois de micocoulier (la coopérative des fourches de Sauve en fabrique encore de semblables destinés à la transhumance de Provence vers les Alpes); le collier était orné de pompons de laine, de même couleur que ceux mis au sac du berger et aux animaux (comme on continue à le faire en partie pour ceux-ci). L'âne était conduit par un « tras-pastré » (apprenti berger). Il fallut renoncer à l'emploi d'un âne en raison de l'accroissement du nombre des clôtures en fil de fer barbelé, la charge portée à bât s'accrochant trop souvent aux pointes par suite de l'entêtement de l'animal qui les frôlait en broutant l'herbe des fossés. Le transport de la cape et des autres accessoires du berger étaient parfois confiés au bouc. On lui fixait le ballot sur les cornes.

Puis le transport à dos d'âne fut remplacé par le transport en charrettes. Les troupeaux profitèrent alors des attelages qui descendaient de Mende, de

Marjevols et de Nasbinals vers le Bas-Languedoc au début du mois de mai afin d'acheter le vin destiné à la fenaïson. Chaque charrette repartait avec un chargement d'environ 18 hectolitres de vin auquel s'ajoutaient :

a) une malle chapelière portant le nom et l'adresse du berger et renfermant ses effets, soit 2 à 3 pantalons de velours, autant de vestes de gros coutil noir, quelques chemises de toile grossière, rarement des chaussettes, un peu de paille suffisant à réchauffer l'intérieur des sabots en cas de mauvais temps à la montagne; des couvertures; parfois deux draps en toile de sac.

b) Un sac en jute, contenant :

- du bois de cade pour les clés ou clavettes qui devaient être prêtes à l'emploi, c'est-à-dire bien sèches dans le courant de l'hiver suivant lorsqu'on préparait les colliers neufs et qu'on réparait les anciens. Certains bergers préféraient tailler les clavettes dans du bois de hêtre qu'ils trouvaient sur place en montagne (bois qu'ils coupaient toujours en vieille lune afin qu'il soit sain et résistant),
- des os de cheval pour confectionner les battants des cloches,
- parfois quelques « calos » (grosses tiges de buis) pour fabriquer divers objets,
- une « gouiro » (petite gouge à travailler le bois),
- des sabots de rechange.

Jusque vers 1930 les bergers se déplaçaient au long des drailles chaussés de sabots dans lesquels ils étaient le plus souvent pieds nus. Il s'agissait de sabots neufs qu'ils échangeaient à l'arrivée en Aubrac contre de vieux sabots mis en réserve entre des rochers, l'herbe des pâturages usant rapidement le bois. Les sabots neufs étaient repris pour la descente. Le long du chemin, quand ils abreuvaient le troupeau à un point d'eau, ils y entraient chaussés puis jetaient leurs sabots à 2 mètres de distance sur la rive. Le temps de réatteindre les sabots était jugé suffisant pour sécher les pieds d'une part, et le bois d'autre part.

Certains troupeaux préféraient ne pas compter sur les transports occasionnels pour faire parvenir le matériel en Aubrac : ils recouraient à la voie ferrée; malle et sac, une fois rendus à la gare la plus proche du lieu d'estivage, étaient apportés sur place par les soins du propriétaire du pâturage.

III — EN ESTIVE SUR LA MONTAGNE DE BONNECOMBE

Dès le lendemain de l'arrivée à Bonnecombe, le certificat sanitaire établi par le vétérinaire à Cambous est porté à la mairie des Salces par le maître-berger (Photos 19 et 20).

Bonnecombe se compose d'une maison d'habitation et de devèzes pour bovins ou pour ovins.

La maison d'habitation

C'est une vieille bâtisse de style local, en granit, qui dut servir de relais au temps des voitures à chevaux, à en juger par sa position en bordure même de la grande voie traversant l'Aubrac. Le bâtiment est assez exigu : 2 pièces au rez-de-chaussée et une seule pièce au premier. De nos jours on y sert des rafraîchissements aux visiteurs de passage.

La salle commune est aménagée très sommairement : longue table et banc du côté du mur, chaises de l'autre, placard à provisions avec portes moustiquaires, évier moderne où coule en permanence de l'eau de source amenée par un flexible, réchaud à gaz butane, étagères aux murs supportant des bouteilles de vins divers, d'apéritifs, de sirop, etc., et des piles de verres. La pièce voisine sert de débaras. Un local peut abriter des animaux (des chevaux, etc.). Au premier étage une vaste chambre est occupée par les deux bergers.

Au dehors, une table permet aux clients de consommer tout en contemplant l'immense paysage.

Parvenus à la montagne, les bergers couchaient jadis dans les granges; jusqu'en 1940, les bergers qui montaient de Cambous logeaient à la Tieule; mais à partir de cette époque, ils furent hébergés dans la ferme de Bonnecombe.

Le berger de garde couchait dans la cabane posée à côté du parc. La cabane utilisée en Aubrac était semblable à celle des Causses. C'était un grand coffre en bois avec petite porte médiane dans le sens de la longueur et toit à deux pentes. Le plancher de la cabane était recouvert d'une couche de paille sur laquelle le berger s'allongeait roulé dans un drap en toile de sac ou dans une couverture. Plusieurs bergers m'ont dit qu'aux confins de l'Aubrac et de la Margeride, ils avaient couché dans des cabanes analogues à celle de l'Aubrac, mais montées sur roues pour en faciliter le déplacement. La cabane était rentrée pendant la mauvaise saison comme le parc. Elle appartenait au propriétaire du pâturage ou au locataire. C'est le cas de Bonnecombe, mais parfois elle était la propriété collective d'un village.

En ce qui concerne Bonnecombe, le berger ne couche plus dans la cabane depuis 1940, année au cours de laquelle une hyène échappée d'une ménagerie sema la panique dans le secteur; le berger refusa dès lors de rester seul au pâturage durant la nuit. A partir de ce moment-là, l'habitude fut prise

d'aller coucher à la ferme de Bonnecombe et l'ancienne cabane du berger de parc, placée à droite du bâtiment principal, sert de niche à chiens.

Autrefois, parvenus à la montagne, les bergers étaient nourris par le propriétaire du troupeau. Les repas se composaient, jusqu'en 1939 environ, d'une soupe de pommes de terre accompagnée d'un morceau de lard rance qui avait bouilli dans la soupe pour l'assaisonner ou bien d'un bol de lait salé chaud dans lequel trempaient des tranches de pain. Le fromage était réservé aux repas du dimanche. Il était interdit aux bergers de quitter le pâturage pour venir manger à la ferme; c'était l'un d'eux qui allait chercher la marmite de soupe et la rapportait. Les bergers mangeaient dans des écuelles en bois de leur fabrication; la cuillère était également en bois. Avant le départ pour la montagne chaque fermière, dont le troupeau montait avec celui du troupeau responsable, remettait au maître-berger un beau saucisson qu'il mangeait durant l'estivage; mais jusque vers 1914, la plupart des maîtres-bergers mettaient leur point d'honneur à redescendre les saucissons et à les donner à leur patronne.

A partir de 1940 et jusque vers 1960, les bergers, logés à Bonnecombe, préparèrent leur nourriture eux-mêmes, le fermier de la Tieule leur remettant comme provisions la charcuterie obtenue avec un porc d'environ 250 kg. Ce qui restait à la fin de l'estive, en particulier le lard, était descendu au domaine et utilisé durant l'hiver. Cette pratique a cessé et les bergers achètent maintenant ce qu'ils veulent.

Les pâturages à bovins et à ovins

Les pâturages loués par L. Pépin, et qui s'étendent sur 680 ha, comportent des devèzes de différentes qualités, pour bovins et pour ovins, les meilleures étant réservées aux bovins.

Les devèzes à bovins se répartissent comme suit (information J.-H. Teissier) : une devèze (60 ha) correspond à la meilleure partie de la montagne, avec une herbe abondante et des bouquets de hêtres; elle est chargée de 80 bœufs de 28 à 40 mois; une autre devèze (150 ha) de 100 mannes (vaches taries ou doublonnes); une autre encore (80 ha) est chargée par 50 vaches suitées (avec un veau qui tête).

La surveillance des bovins incombe au « mannier », Paul Caplat de Ressenade (près de Cruels). Il vient deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche s'assurer que tout va bien. Le jeudi, il procède à la distribution des blocs de sel qu'il dispose sur des pierres où les animaux vont les lécher lorsqu'ils en éprouvent le besoin.

En 1964, le prix de pension pour les ovins était de 30 francs (nouveaux) par bête. En 1965 il est de 40 francs. Le surveillant de pâturage est payé par les propriétaires des animaux.

La devèze des brebis (environ 300 ha) est chargée par 1 280 ovins (dont 600 brebis mères); cette surface est, d'après L. Pépin, tout à fait suffisante. Le reste, soit 90 ha, est indiqué comme « bois ». La majorité de cette devèze est une friche dépourvue d'arbres et accidentée par de volumineux blocs de granit⁸. La composition floristique témoigne d'une grande variété avec des bruyères sur les parties les plus sèches et des myrtilles dans les endroits humides (Photo 21).

Le parc à ovins

En juillet 1965, le parc est dressé dans la partie du pâturage comportant les plus grands blocs de granit. Il s'agit d'un parc de type mobile, le seul qu'ait connu l'Aubrac. Démonté à la fin de chaque estive, il est mis à l'abri dans un buron de la Tieule.

Le parc est constitué par une série de claies à peu près toutes de mêmes dimensions. Il est en bois de hêtre. Il est fabriqué soit par le fermier, soit par un « apletchaire » (artisan spécialisé dans le travail du bois, en particulier les jougs des bœufs et qui va de ferme en ferme où il utilise la matière première qu'on lui fournit). Les claies, une fois dressées, forment un polygone irrégulier. Pour 1 000 bêtes, on compte qu'il faut un espace d'environ 30 m de long sur 15 m de large. Un troupeur nous a précisé qu'il faut de 45 à 48 claies de 2 m de long (elles ont 1,5 m de haut) pour 1 000 moutons. Les claies sont maintenues verticalement grâce aux « gudos » placées en opposition. Les « gudos » — encore appelés « guzos » — sont de fortes branches de hêtre faisant fourche que les bergers enfoncent dans le sol, en montant, et de tout leur poids, en pesant sur elles⁹.

Jusqu'en 1939 environ, le parc était tourné deux fois par 24 heures : vers 16 heures, avant d'y enfermer les bêtes au retour du pâturage, et à 1 heure du matin. Les bêtes serrées les unes contre les autres et endormies ne bougent pas durant le déplacement des claies. A partir de 1939, les bergers refusèrent de se lever ainsi en pleine nuit. Sous peine de ne plus trouver de berger, les troupeurs acceptèrent cette revendication; ils durent faire accepter aux propriétaires de pâturages que les parcs soient seulement tournés une fois par jour, le matin à la sortie du troupeau.

En réalité, à Bonnacombe cette opération est exécutée en deux fois. La fumure est ainsi plus copieuse, mais vise une surface moitié plus petite¹⁰.

Le rythme de vie en estive

Le rythme de vie des bergers de Cambous durant leur séjour à Bonnacombe, ne correspond pas à celui que connaissaient les bergers du Bas-Languedoc durant la période d'estivage en Aubrac au temps où la transhumance revêtait importance et ampleur. Une image beaucoup plus fidèle serait fournie par l'observation de la transhumance telle qu'elle est encore pratiquée sur le Mejan par exemple ou au voisinage du mont Aigoual.

Bonnacombe constitue, depuis une époque qu'il ne nous a pas été possible de fixer avec certitude, une sorte de relais où viennent les gens des alentours le dimanche et où s'arrêtent les voyageurs. Avec le développement du tourisme, Bonnacombe accueille de plus en plus de gens désireux, soit de se rafraîchir, soit de se chauffer au feu de bois qui brûle tout l'été dans l'âtre. C'est Aimé Rocher qui se charge d'accueillir les clients, de leur servir un casse-croûte, voire une assiettée de soupe au lard qu'il prépare fort bien et proprement. L'autre berger, le vrai, Julien Bertrand, lui vient en aide pour le rangement des bouteilles, des caisses, etc. En contrepartie de ces services, il trouve le repas prêt quand il arrive.

Il en résulte un horaire assez fantaisiste pour les deux hommes. Un troisième personnage apparaît souvent à Bonnacombe (cf ci-avant), au moins deux fois par semaine. C'est Paul Caplat qui est chargé de la surveillance du troupeau de bovins estivant à Bonnacombe. En cas de besoin, il prête main-forte aux deux autres bergers.

6 heures et demie.

Le lever a lieu normalement vers 6 h 30. S'il arrive que l'on saute du lit une heure plus tôt, c'est qu'il convient de mettre de l'ordre dans la salle avant l'arrivée des premiers clients. Rocher fait chauffer le café sur le réchaud. Les deux hommes le boivent, puis Rocher allume le feu dans la cheminée, prépare le petit déjeuner : reste de soupe de la veille au soir, ou soupe de pâtes, œufs au plat — deux œufs pour Bertrand, un pour Rocher —, morceau de lard ou de jambon, fromage.

Au moins quatre fois par semaine, après le petit déjeuner, Bertrand se rend à Nasbinals, en moto, pour chercher le ravitaillement (épicerie, charcuterie, parfois viande de boucherie et tabac). Revenu à Bonnacombe, Bertrand prend le sac contenant le repas de midi préparé en son absence par Rocher.



10 heures.

Muni du fouet, les chiens sur les talons, J. Bertrand s'en va « délarguer » (sortir les brebis du parc, ou de la bergerie, pour les conduire au pâturage). Il est alors 10 heures précises, la régularité ayant une très grande importance dans la vie du troupeau. Il ouvre le parc et les bêtes s'en vont lentement. Il profite de ce qu'elles paissent aux alentours pour tourner une partie des claies composant le parc (environ la moitié). Tandis que les bêtes quittent le parc, elles sont observées une à une par Bertrand qui a tôt fait de repérer ce qui ne va pas et de soigner en conséquence, le nécessaire se trouvant soit dans son sac, soit à proximité immédiate du parc, entre des rochers.

Lorsqu'il a fini de tourner la moitié des claies, il rejoint le troupeau et oriente la marche en fonction des conditions atmosphériques du moment. En Aubrac, dit-il, il est impossible de prévoir le matin le temps qu'il fera dans la soirée. Donc, si le temps est calme, ensoleillé, on reste sur le plat. Si le vent du Nord souffle, s'il pleut ou s'il fait froid, on gagne les abris, les combes dominées par des amas de blocs granitiques. En effet par vent du Nord, les ovins ne restent pas une minute en place et, de ce fait, ne mangent pas suffisamment. Quand il fait froid, les animaux « tchouro » (se serrent les uns contre les autres) et ne mangent pas non plus. Par excès de chaleur, la réaction est identique — afin d'éviter les taons —, mais c'est tout à fait exceptionnel à l'altitude de Bonnecombe.

L'abreuvement ne pose aucun problème; deux « torrents » la Tieule et le Truclio, longent le pâturage et un torrent traverse celui-ci, le Bès. Les bêtes boivent donc à satiété sur place.

Pour occuper les longues heures passées au pâturage Bertrand fabrique des clavettes de colliers. Il lui suffit pour cela de son couteau de poche et d'une minuscule scie. Il lit le journal que le facteur apporte quotidiennement à Bonnecombe en même temps que le pain qui provient de la boulangerie des Salces. Ce service d'entraide vaut au facteur une tasse de café ou tout autre consommation de son choix. Il arrive de temps en temps une lettre de la « petite » que Bertrand lit et relit et à laquelle il « fait réponse ».

13 heures.

Vers 13 heures — c'est midi pour les bergers —, Bertrand s'assoit et tire le repas du sac. Les chiens, qui ne le quittent pas d'une semelle, ont leur part. Il est bien rare que Jacquou, Matelot et Simouneto ne viennent pas quémander un « croustet ». Le pain est à discrétion, aussi y en a-t-il pour tous. La charcuterie et le fromage constituent l'essentiel du repas.

16 heures.

Vers 16 heures, s'il a faim, le berger sort du sac les restes et goûte. Trois quarts d'heure plus tard, environ, cela dépend de la distance à laquelle se trouve le troupeau, les bêtes retournent d'elles-mêmes en direction du parc.

17 heures et demie.

Les bêtes arrivent à proximité du parc. Bertrand les laisse faire et va finir de tourner les claies de manière à reformer le parc pour la nuit. Le retour n'est jamais une manœuvre commandée par le berger. Les bêtes agissent par instinct et l'homme intervient peu. Les bergers sont unanimes à ce sujet. Reste le cas où il faut interdire aux ovins le franchissement d'une limite de reboisement par exemple : si les chiens sont bien dressés, ils vont se poster en bordure de celui-ci et leur présence suffit à faire retourner le troupeau. Il arrive que ce soit le berger qui se poste à la lisière.

Sur appel modulé lentement, les bêtes arrivent et entrent dans le parc. Après quelques bousculades, elles trouvent leur place habituelle et bientôt ne bougent plus. Bertrand ferme soigneusement la claie mobile qui a permis le passage et il regagne Bonnecombe, toujours suivi de ses chiens.

20 heures.

Les deux hommes se chauffent tout en écoutant le transistor que Bertrand emporte rarement au pâturage; puis ils s'attablent. Le souper terminé, Rocher lave la vaisselle tandis que Bertrand fait cuire une marmite de macaronis destinée à la nourriture de ses chiens. Ceux-ci en reçoivent une copieuse ration, matin et soir, après addition de lait. Toute l'année, en effet, Bertrand achète du lait en poudre par sac de 5 kg pour ses précieux auxiliaires.

La veillée se prolonge en fonction de la venue des clients. Généralement, elle finit vers 23 heures. Il arrive qu'elle se prolonge jusqu'à une heure du matin, ce qui n'est pas du goût de Bertrand.

Pour un homme solide, en pleine force, habitué à vivre dehors comme c'est le cas du maître-berger de Cambous, le séjour en Aubrac est plutôt un repos. Sa présence au pâturage doit être constante en raison d'un périmètre reboisé situé aux limites des aires de parcours de Bonnecombe, périmètre dans lequel le troupeau ne doit pas pénétrer, les conifères étant très jeunes. Son temps s'écoule donc en surveillance.

Il n'y a pas de problème d'agnelage, toutes dispositions étant prises pour qu'aucune naissance n'ait lieu durant l'estivage. Une fois par semaine, le jeudi,

Bertrand place les blocs de sel destinés aux ovins sur des rochers. Jusque vers 1945, on leur donnait du gros sel additionné d'une égale quantité de suie (la suie est considérée comme un excellent vermifuge).

Pour un maître-berger, il n'existe pas non plus de problème de lessive; il emporte suffisamment de linge et de vêtements pour la durée de son séjour; lors du retour en Bas-Languedoc, sa mère, âgée de 73 ans, encore très valide, se chargera de tout laver et de tout remettre en état. Rocher est célibataire; il entretient lui-même son linge et ses vêtements de travail; il s'en tire fort bien ainsi que nous avons pu le constater.

FÊTES ET RÉJOUISSANCES DES BERGERS AUTREFOIS EN ESTIVE

Comment ne pas évoquer ici, par contraste, la vie intense de société dont l'estivage était l'occasion? C'est qu'avant 1925, les bergers étaient encore assez nombreux en Aubrac pendant la période estivale; ils se réunissaient afin de se distraire et leurs rencontres étaient prétextes à danse et à musique. Les points culminants de ce calendrier social de la montagne étaient la Saint-Jean et, marquée par de bons repas, la visite des troupeaux. Au XIX^e siècle, la fête de l'Épine était aussi l'objet de réunions et de réjouissances.

a) Danse et musique

La grande distraction des bergers était de danser la bourrée. Ils jouaient de la flûte, parfois du haut-bois. La flûte était confectionnée par eux-même soit en « canélo » (roseau), soit en buis. Celles en buis étaient souvent ornées de sculptures au couteau¹¹.

Les bergers originaires de l'Aubrac, de la Margeride, du Bas-Languedoc, dansaient la bourrée en ayant à la cheville gauche une lanière de cuir fermée par une boucle métallique et à laquelle étaient fixés des grelots de différentes grosseurs. Cet instrument d'accompagnement assez semblable à un collier de chien, était soit apporté du lieu d'origine, soit confectionné en Bas-Languedoc. Dans ce dernier cas, il était réalisé en prélevant des grelots aux harnais des chevaux; les troupeaux avaient, en effet, jusque vers 1930, des équipages brillants (en plus de nombreux grelots, il y avait des clous et des appliques de cuivre qui passaient à l'occasion sur les sacs des bergers...).

Encore à l'heure actuelle, d'après Julien Bertrand, des hommes de son âge et même des hommes plus

jeunes sont capables de danser la bourrée. L'accompagnement est maintenant l'accordéon. Ils dansent la bourrée non plus à l'occasion des réunions de bergers, qui n'existent plus, mais au bal ou lors de fêtes familiales. Personnellement nous avons vu danser la bourrée en 1963 par un ancien berger de l'Aveyron, âgé de 47 ans, et par sa fille — une de mes élèves —, qui avait alors 12 ans.

Pendant la durée de la transhumance, les bergers ne se réunissaient jamais tous à la fois pour danser la bourrée. Il fallait qu'il en restât au moins un pour veiller à la sécurité des bêtes (crainte des loups, des chapardages).

Je n'ai pu obtenir aucune précision sur les chants spécifiquement de berger; ces traditions semblent abandonnées depuis fort longtemps? Les bergers même âgés les ignorent, du moins l'affirment-ils...

b) La Saint-Jean en Aubrac

A l'occasion de la Saint-Jean, les bergers de troupeaux transhumants, bergers catholiques et bergers d'origine protestante, mais non pratiquants, allumaient au soir du 23 juin le feu traditionnel avec le menu bois de hêtre et les genêts recueillis à cette intention.

Autour du brasier, ils faisaient la farandole, parfois dansaient la bourrée, chantaient ou, assis près du brasier, causaient et cassaient la croûte. Ils regardaient s'allumer successivement les feux des alentours, situant le lieu d'où montaient les lueurs, comparant l'importance de celles-ci : c'était à quelle ferme aurait le feu le plus grand et le plus durable. Au matin, le troupeau profitait du pouvoir magique du brasier et de l'eau¹².

Au matin, le point culminant du pâturage recevait sa longue perche couronnée d'une touffe de genêt solidement arrimée car elle devait rester en place jusqu'à la Saint-Jean suivante. Il m'a été dit que cette perche servait de repère aux gens égarés dans le brouillard ou la neige?... Une réponse semblable m'a été faite voici une dizaine d'années, dans la région de Saint-Jean-du-Gard (Gard), à propos de perches analogues signalées en Cévennes.

Actuellement, le feu est toujours allumé, mais il paraît avoir perdu toute signification. On continue à le faire parce que les « anciens » le faisaient, sans y attacher aucune importance. Près de Bonnacombe, nous avons vu, en juillet 1965, plusieurs perches, mais les deux bergers de Cambous nous ont déclaré qu'elles étaient placées par les gens des burons.

Compte tenu des informations reçues de part et d'autre, la Saint-Jean des Bergers, telle qu'elle se déroulait jusqu'à ces dernières années, apparaît comme conservatrice en pratiques magico-religieuses,

alors que rien de tel n'a pu être observé pour la Saint-Jean des buronniers.

Dans son ouvrage sur l'Aubrac, publié en 1892, l'abbé Deltour mentionne la tradition selon laquelle la ville, qui occupait autrefois l'emplacement du lac Saint-Andéol, aurait été engloutie par un tremblement de terre et que les cloches perdues dans la vase se font entendre régulièrement le jour de la Saint-Jean.

c) La visite des troupeaux

Il était de tradition que les troupeaux, ayant monté en commun leur bêtes à la montagne, se réunissent pour aller les voir une fois pendant la durée de l'estivage.

On disait que l'on allait « saledjé » les bergers. Ceux qui n'y allaient pas — ils étaient rares — perdaient la considération des autres troupeaux du secteur, car ils passaient pour n'avoir aucun souci de leur troupeau. En réalité, c'était l'occasion d'une sortie et le prétexte à bombance. Les troupeaux se rendaient en Aubrac vers la mi-juillet d'après le possesseur du dernier troupeau transhumant, et vers le 15 août selon les autres informateurs.

Le voyage s'effectuait en jardinière (voiture attelée d'un cheval et transportant quatre personnes). Après la Grande Guerre, la jardinière fut abandonnée au profit de la camionnette du troupeau responsable de la transhumance ou, à défaut, d'un taxi payé à frais communs.

Arrivés à destination, les troupeaux devaient prendre au minimum deux repas avec les bergers. De l'avis unanime, comme « il y avait un peu de vent dans les voiles », on couchait sur place et on ne reprenait le chemin du Bas-Languedoc que dans le courant de la journée suivante.

Cette visite était pour les bergers et pour les troupeaux, ainsi que pour les propriétaires des pâturages, l'occasion d'une petite fête; on mangeait copieusement, on buvait sec, on dansait la bourrée, et, quand cet exercice devenait trop périlleux, on en « chantait une ». Aucun informateur n'a consenti à nous révéler un extrait du répertoire. « On en chantait en patois et aussi en français ». En plus des troupeaux, la jardinière montait une ou plusieurs bonbonnes de vin, du pain frais, des volailles rôties, de la charcuterie et des pâtisseries préparées après la fournée de pain (surtout des tartes).

d) La fête de l'Épine

D'après le troupeau qui estivait encore à Bonnacombe en 1965, les bergers prenaient une large part aux réjouissances de la Sainte-Épine. Depuis deux ans d'ailleurs, le troupeau tente de relancer une

« Fête de l'Épine »; le second dimanche de juillet avec le concours du groupe folklorique de Nasbinais.

Cette fête apparaît comme la christianisation, vers le VI^e siècle, d'une antique cérémonie païenne, au cours de laquelle les populations de l'Aubrac vénéraient les divinités des eaux (lac Saint-Andéol).

D'après Grégoire de Tours (*De gloria confessorum*, chapitre II) : « Là, à une certaine époque, une multitude de gens de la campagne faisait comme des libations à ce lac; elle y jetait des linges ou des pièces d'étoffe servant aux vêtements d'hommes; quelques-unes des toisons de laine; le plus grand nombre y jetaient des fromages, des gâteaux de cire, du pain et, chacun suivant sa richesse, divers objets qu'il serait trop long d'énumérer. Ils venaient avec des chariots, apportant de quoi boire et manger, abattaient des animaux et pendant trois jours ils se livraient à la bonne chère. Le quatrième jour, au moment de partir, ils étaient assaillis par une tempête accompagnée de tonnerre et d'éclairs immenses, et il descendait du ciel une pluie si forte et une grêle si violente qu'à peine chacun des assistants croyait-il pouvoir échapper. Les choses se passaient ainsi tous les ans... ».

Une première chapelle fut érigée à proximité du lac dans le but d'arracher les populations à leurs pratiques païennes. Elle aurait disparu au VIII^e siècle. Un autre sanctuaire sous le vocable de saint Andéol lui succéda qui fut probablement détruit lors des guerres de religion.

D'après l'abbé Solanet¹³, la foule continua malgré tout de se rassembler sur les bords du lac le deuxième dimanche de juillet pour s'y baigner, y jeter du pain, des monnaies, etc. Vers 1880, sur une hauteur voisine, on érigea une statue monumentale de la Vierge qui draina les pèlerins. L'abbé Solanet note cependant qu'en 1902, les visiteurs jetaient encore des pièces de monnaie dans le lac et qu'ils venaient nombreux au grand marché des foires de la montagne.

Nous n'avons pu savoir à quelle époque cette fête prit le nom de fête de la Sainte-Épine. M. Bardy, archivist-documentaliste, a bien voulu nous indiquer qu'elle se perpétua jusqu'en 1864. Cette année-là, les gendarmes, chargés d'assurer l'ordre, ayant été molestés, la célébration de la fête fut interdite par l'autorité administrative.

IV — PRÉPARATIF DE DÉPART POUR LA DESCENTE

20-31 août.

L'été n'a pas été très beau. La température s'est, dans l'ensemble, maintenue au-dessous de la normale. Les averses ont été fréquentes en Aubrac. Dès le 25 août, on comprenait qu'il faudrait quitter l'estivage sans retard, sous peine d'endurer le froid et la pluie très préjudiciables aux bêtes à laine. Si le départ n'a pas eu lieu à ce moment, il semble que plusieurs facteurs soient entrés en ligne de compte.

Les deux bergers craignaient d'avoir à effectuer tout le trajet du retour par mauvais temps. Se fiant à un vieux proverbe, ils pensaient qu'après un mois d'août médiocre, viendrait une période ensoleillée. De plus, le troupeau ne manifestait aucune hâte à voir revenir prématurément le troupeau alors que l'herbe et l'eau manquaient encore en Bas-Languedoc du fait de la sécheresse prolongée. Enfin, les dates sont considérées comme presque intangibles tant pour le retour que pour le départ en transhumance.

Traditionnellement, le retour s'effectue en deux groupes distincts.

A partir du 20 août, descend le « petit troupeau » qui ramène de la montagne : 1°) les agneaux de remplacement et ceux qui sont destinés à la vente d'hiver (agneaux gris), tous animaux nés l'année précédente après le retour des brebis et âgés par conséquent de plus de 6 mois; 2°) les bêtes de réforme; 3°) les bêtes handicapées. Ce petit troupeau descend à vitesse réduite. Le voyage s'effectue alors que la température est encore clémente. On évite ainsi les pertes qui résulteraient de l'arrivée du froid en montagne et des pluies survenant souvent en cours de route à partir de septembre.

Normalement, il ne se produit pas de naissance durant le séjour en montagne. Pourtant, à une époque encore récente — il y a une vingtaine d'années environ —, il était fréquent que les brebis mettent bas au cours de l'estivage ce qui était une source de complications mal vue des bergers. En pareil cas c'était au maître-berger de décider de la conduite à tenir : ou bien les agneaux étaient sacrifiés dès la naissance et donnés en pâture aux chiens, ce qui incitait les propriétaires des brebis à éviter les « escapades » des béliers (saillies effectuées prématurément, le plus souvent voulues, de façon à obtenir quelques agneaux d'un poids intéressant au moment des fêtes de fin d'année lorsque les cours étaient élevés), ou bien ils étaient descendus selon différents procédés¹⁴.

Le « gros troupeau » est celui qui descend normalement de la montagne au début du mois de septembre.

Le troupeau que nous étudions constitue une exception à la règle, avec un retour au bercail en une seule fois, et ceci depuis la mort de l'ancien troupeau.

1^{er} septembre.

Dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre, la température a sérieusement baissé et, au lever du jour, il faut bien se rendre à l'évidence : la neige tombe... Elle allait tomber à flocons menus, de la

neige sèche, comme on dit, toute la journée. La situation devient critique. Le premier travail de eBrand et de Rocher est de démonter le parc et d'obliger les bêtes à remuer pour se réchauffer.

2 septembre.

Le soleil revient, la température remonte, mais insuffisamment. Le troupeau, alerté, est monté afin de se rendre compte sur place de la situation : le départ est fixé au mardi 7 septembre.

7 septembre.

Malgré la décision prise le 2, la journée du 7 n'est pas encore celle du départ. Elle est employée à préparer les bêtes selon le même cérémonial qu'à Cambous, lors de la montée, à la différence que le mauvais temps constitue un handicap sérieux et qu'une partie des cloches reste inemployée... La nuit tombe tandis que les deux bergers aidés du surveillant des bovins s'affairent encore pour équiper les béliers et les boucs. L'opération achevée, le surveillant des bovins, flanqué de Picard, se précipite en direction du bois de hêtres qui couronne le sommet au-dessus de Bonnacombe et parvient, non sans peine, à déloger le troupeau de bêtes à cornes. Picard aboie rageusement; il fait mine de sauter aux jarrets mais reste, malgré tout, prudemment à distance. Le manche du fouet entre alors en action, quelques bons coups sur l'échine déterminent les récalcitrants à émigrer vers la partie basse du pâturage et à céder la place sous les arbres aux ovins.

Depuis le 1^{er} septembre, il a fallu procéder ainsi chaque soir.

Comme pour la montée, il faut se procurer un certificat sanitaire de retour, certificat établi par le vétérinaire de Marvejols (Lozère)¹⁵. Le troupeau peut avoir subi des maladies, des accidents.

De quelques soins aux malades

Lorsque fut posée la question « Comment sont soignés en estive bêtes et gens, en cas de maladie », les deux bergers ont été fort étonnés. Ils ont d'abord répondu « On n'est jamais malade ». C'est d'ailleurs l'avis unanime de tous les informateurs. Mais pressés de questions, ils ont fini par dire qu'ils avaient toujours une fiole « d'aïgo ardèn et que cela suffit ». En réalité, depuis 1920 environ, le tube d'aspirine s'ajoute à l'eau de vie et les pansements du type tricostérol remplacent d'anciens bandages.

Un ancien berger transhumant, octogénaire, a bien voulu nous dire qu'en cas de coupure saignant abondamment, il suffisait de la recouvrir avec une

toile d'araignée pour arrêter l'hémorragie, et qu'en cas de coup violent on frictionnait la partie atteinte avec de la teinture d'arnica. Pour les refroidissements, une tisane de suie bue le soir amenait la guérison dès le lendemain.

Restaient les accidents déterminant foulures, entorses, voire fractures. On recourait alors aux services du rebouteux le plus proche et il s'en trouvait un dans chaque agglomération telles Nasbinals, Chirac, etc.¹⁶.

De quelques soins traditionnels aux ovins malades

Les bergers disent qu'il n'existe aucune affection spéciale susceptible de se produire durant le séjour à la montagne. Il apparaît même que la météorisation soit beaucoup plus rare à l'estivage où il n'y a pas de dépaissance dans des fourrages, comme cela se fait en cours d'année. Les soins à prévoir sont donc identiques en Bas-Languedoc comme en Aubrac.

Les cas les plus fréquents et la manière de les soigner sont les suivants :

- patte cassée : la patte est immobilisée avec deux attelles qui sont ensuite enrobées de poix et serrées avec une bande de toile.
- engorgement du foie (lou féo) : assez fréquent; reconnaissable à l'aspect de la bête qui est fatiguée, à son regard triste, à son manque d'appétit. On lie la queue à une dizaine de centimètres de la base à l'aide d'un cordon de laine que l'on serre fortement; il se produit un abcès de fixation que l'on crève 24 h après avoir mis le cordon de laine et avant d'enlever celui-ci; cette pratique est toujours en usage.
- congestion (fédo enfloumado) assez fréquente, les ovins ayant les bronches délicates. On leur fait la « brocho »; pour cela on perce le lobe de l'oreille avec la pointe du couteau et on introduit un petit fragment de racine d'ellébore (baraïre). Cette pratique n'est plus observée de nos jours que par les vieux bergers.
- coup de sang (cop dé san), assez fréquent. On fend le lobe de l'oreille et on frappe fortement avec le plat de la main de façon à déterminer un écoulement de sang assez abondant. Equivaut à une saignée.
- gale (rougno), très répandue, comme le parasitisme en général¹⁷. Il existe plusieurs procédés pour soigner la gale, et d'abord un moyen à la fois curatif et préventif employé par les catholiques seulement : au matin de la Saint-Jean, avant le lever du soleil, les bergers forçaient le troupeau à entrer dans le « torrent » de l'Aubrac, le plus proche, en disant à trois reprises et en se signant à chaque fois : « Per Saint Jan rougno bai t'en » (Pour Saint-Jean gale va-t-en).

En Bas-Languedoc, toujours avant le lever du soleil,

le troupeau est amené en un groupe compact au bord de la lavagne et aspergé à coups de seaux d'eau puisée dans la mare, tout en suivant en même rite; l'officiant est soit le troupeau lui-même, soit le matchourao.

Pour la gale des pattes, badigeons avec une décoction de rameaux d'ellébore. Pour la gale du museau (rougno cabriéro) badigeons avec une dissolution de suie dans du vinaigre de vin; toujours très employé. Badigeons avec de l'huile de cade.

L'huile de cade était fabriquée dans la région du pic Saint-Loup et dans le massif de la Séranne où les gévriers cadres abondent. Elle était contenue dans une corne de bœuf dont la section était obturée avec un bouchon en bois; la corne était percée à proximité de la pointe d'une petite ouverture permettant l'écoulement de l'huile goutte à goutte, ouverture fermée par une cheville en bois.

- le piétin (lo pézogn) très rare; cette affection était autrefois fréquente. On trempait les pattes des sujets atteints dans une jarre en terre contenant une dissolution de sulfate de cuivre. Autre remède, mais magique, employé par les catholiques seulement : « il consiste à faire passer le troupeau, le matin de la Saint-Jean, sur l'emplacement du brasier allumé la veille au soir, cendres et braises éteintes étant réputées avoir un pouvoir aussi bien curatif que préventif ».
- météorisation (fédo couffio). Plusieurs procédés sont en usage : fixer un sac mouillé sur le ventre de l'animal. « Lo grumeto » (fa fairé de grumo = faire baver) : on introduit dans la gueule de l'animal, en arrière des dernières dents, un fragment de tige d'ellébore qui le fait saliver abondamment et l'aide, de ce fait, à expulser les gaz résultant de la fermentation; le fragment de tige était attaché à ses extrémités à deux bouts de ficelle liés derrière la tête de l'animal de façon à ce qu'il ne puisse sortir de la gueule. Ingestion de quelques gouttes d'huile de cade, ou d'eau salée (eau saturée de gros sel, ou d'eau salée additionnée d'eau de Javel, 2 cuillerées à soupe par litre), ou un demi paquet de tabac, puis, immédiatement après, d'un verre de vinaigre de vin. Ce procédé est toujours très employé.
- morsure de vipère (fédo fissado). Guérison au secret utilisée par les catholiques. On y recourait également pour les chiens, voire pour les bergers, mais les guérisseurs se chargeant d'agir sur des hommes étaient beaucoup plus rares. Il y en avait un réputé à Nasbinals. Entaille à l'emplacement de la morsure et application d'ammoniaque. L'emploi de la trousse Michel Legros est maintenant généralisé. En Aubrac, les vipères seraient moins abondantes qu'en Bas-Languedoc.
- avortement : tisane de chair de vipère (employée également pour les congestions).
- inflammation des yeux (mal d'uel). Pulvériser un os de sèche et mettre un peu de cette poudre dans l'œil malade. Ce remède est également employé pour les chiens.

Bon nombre de troupeaux manifestent une certaine hostilité à l'égard des vétérinaires et de l'obligation des vaccinations pour les troupeaux

transhumants. Les premiers sont traités d'incapables et la seconde d'affaire de « gros sous ». « Si on demande au vétérinaire, qu'est-ce qu'il faudrait faire, il vous propose une « poutingo » (un remède) qu'il vous fait payer bien cher et qui ne fait rien ».

En cette fin d'estive, le maître-berger, le berger et nous-même jetant un coup d'œil en arrière, nous concluons que les journées en montagne se sont écoulées dans le calme, aucun événement vraiment spécial n'ayant marqué ce séjour.

V — LA DESCENTE

(Revoir la Carte 7)

De Bonnacombe à Cambous

8 septembre.

7 heures du matin. Une soupe chaude, un morceau de pain et de fromage arrosés d'un coup de rouge, puis d'un café et c'est le départ. Le froid est vraiment pénible à supporter. Après avoir fermé la porte à clé, Bertrand et Rocher gagnent le bois. Lentement les bêtes s'ébrouent, s'agitent et guidées par les deux bergers aidés de Picard et de Marquise, gagnent la draille où elles s'étirent en une longue colonne. Une brebis congestionnée est abandonnée sur place. Malgré tous les appels, le vieux Pompon demeure invisible et on quitte l'Aubrac sans lui. Bertrand récrimine, puis hausse les épaules, fataliste. Il a l'habitude des vagabondages de Pompon, coureur impénitent et qui, une fois de plus, aura suivi une de ses congénaires, abandonnant maître et troupeau.

Bientôt, le berger s'aperçoit qu'il ne lui reste plus que Picard... Marquise a aussi disparu; présente au départ, elle a « adraillé » le troupeau, puis elle est retournée à Bonnacombe, où, bien à l'abri dans l'ancienne cabane du berger, l'attend sa progéniture.

Un arrêt limité à une demi-heure permet de manger rapidement à Chirac. A 19 h 30, arrivée à Chanac. Le troupeau est mis dans le petit pré comme à la montée. Repas à l'hôtel du Relais. Les bergers retournent ensuite près des bêtes et se reposent roulés dans leur cape, les jambes abritées par un surpantalon imperméable en nylon.

9 septembre.

Départ à 7 heures du matin, comme la veille, après un petit déjeuner copieux à l'hôtel du Relais. La pluie se réduit à de la bruine qui tombe par inter-

mittence. Le froid est toujours vif. A 11 h 30, on atteint la ferme du Sec. Un grand feu de bois procure une vive satisfaction. On suspend casquettes et capes, mais ces dernières n'auront pas le temps de s'alléger notablement de la masse d'eau qui commence à les imprégner. Tout en mangeant, on discute de la récolte de céréales (les ballots de paille sont encore dans les champs). La quantité de grain est satisfaisante malgré l'extrême sécheresse de l'été. Par contre, les fourrages sont insuffisants et l'hivernage des bêtes posera un sérieux problème. Il faudra se résoudre à en vendre plus qu'on ne l'aurait souhaité. Même réduit, le troupeau devra trouver une partie de sa subsistance dans la « rammo » (fagots de branchages obtenus en émondant les frênes plantés autour des fermes), et dont les moignons nouveaux ajoutent encore à l'aspect désolé des Causses de Sauveterre et du Méjan.

A cette halte au Sec, on voit arriver le troupeau amenant Marquise récupérée à Bonnacombe et qui ne tentera plus d'y retourner. On reprend la traversée du plateau pour arriver un peu avant 16 heures à la Périgouse. Brève halte (une demi-heure environ) dans la draille. Rapide goûter tiré du sac. On n'a pas faim. On est recru de fatigue. On aspirerait à troquer les vêtements trempés de sueur et d'humidité contre d'autres bien secs, à tendre les bras et les jambes vers une grande flambée, puis à dormir son « sadoul » (tout son saoul) dans un bon lit. Hélas ! ce n'est qu'un rêve irréalisable, et les deux hommes le savent bien. Il faut se remettre en chemin sans tarder car la nuit tombe vite et mieux vaut arriver de jour à Sainte-Enimie.

Après la Périgouse, le troupeau atteint rapidement la zone reboisée en conifères. La traversée s'avère pénible car les bêtes s'éparpillent dans tous les sens et trottent à toute vitesse. Elles ont senti les premiers champignons. Comme elles en sont friandes, elles oublient la fatigue du chemin et le poids de l'eau qui imbibe leur toison. Picard doit être partout à la fois. Marquise, de son côté, essaie de ramener les vagabondes mais la tâche est malaisée. Enfin, on aborde la descente en lacets de la draille; celle-ci est bordée de murettes en pierre sèche. Là, plus de risques de dispersion. La descente s'effectue à un rythme accéléré et à 19 h 30 on atteint la Gravière de Sainte-Enimie. Le ciel est toujours lourdement chargé, mais la pluie a cessé. Les bêtes se désaltèrent par petits groupes. Quelques touristes regardent ce spectacle inhabituel.

Rocher, qui était auprès des bêtes pour s'assurer qu'elles ne tentent pas de divaguer hors de la Gravière, arrive. La nuit est tout à fait tombée et les bêtes ne bougent plus. On va alors souper à l'hôtel du Nord. A l'entrée de la salle, on trouve le troupeau et son fils attablés devant une consommation et entourés des « anciens » de la transhumance.

Le doyen des « anciens » du Relais de Sainte-Enimie, c'est Auguste Boudon, 80 ans, natif du lieu. Il est peu loquace. Nous le sentons gêné par tous les regards tournés vers notre groupe et nous n'insistons pas pour le questionner.

Le second, Emile Méjean, est également originaire de Sainte-Enimie. Il nous déclare, sans se faire prier, qu'autrefois il tenait le Relais de transhumance. Autrefois est à traduire par 1925 environ. Tenir le Relais consistait à fournir aux troupeaux lors de la montée et de la descente l'aide nécessaire à la traversée de la vallée du Tarn.

Quand on connaît les lieux, on comprend bien quelle épreuve constituait, pour les bergers, l'encadrement d'un troupeau comprenant jusqu'à 7 ou 8 000 bêtes. Lorsque le troupeau montant en estive arrivait à l'Airette, un ou plusieurs bergers du Relais le rejoignaient et le prenaient en charge, jusque sur le Causse de Sauveterre, ou même jusqu'en Aubrac. Il en était de même lors de la descente. Ces bergers pouvaient également servir à la descente du « petit troupeau » à la fin août, ou assurer « le relais » en septembre. Les hommes attachés au Relais de Sainte-Enimie étaient payés à la journée selon la « coutume de l'époque ».

Le troisième du groupe des anciens, Jean Malavai, 66 ans, paraît beaucoup moins attaché que les deux autres aux souvenirs de la transhumance de jadis.

La fatigue des bergers ne permet pas de prolonger trop longtemps la soirée. Le troupeau insiste auprès de Julien Bertrand pour qu'il se repose au moins une partie de la nuit en utilisant un lit disponible dans sa chambre. Bien que trempé, Bertrand refuse. Le troupeau, secoué d'un gros rire, lui demande s'il a peur pour les pots de fleurs. Il paraît, en effet, que voici deux ans, les bergers recrues de fatigue, s'étaient profondément endormis et n'avaient pas entendu les bêtes quitter la Gravière : les bêtes s'étaient répandues dans l'agglomération, elles avaient dévoré capucines, bégonias, lauriers-roses et toutes autres plantes qui foisonnent dans la coquette cité. Non, Bertrand se moque du sort des pots de fleurs, mais il ne lâche par son troupeau. On lui offre alors d'aller chercher le fourgon du boucher et de l'amener le long du parapet. Il pourrait ainsi s'allonger à proximité des bêtes ainsi que Rocher. Peine perdue. C'est roulés dans leur cape que l'un et l'autre trouvent un repos tout à fait relatif...

10 septembre.

A 3 h 30, lorsque Bertrand vient frapper à la porte pour nous avertir qu'il est l'heure de se mettre en route, les étoiles brillent à travers la brume de la vallée. Le beau temps semble revenu. Bertrand est très enrôlé et fiévreux mais il n'est pas question de lui faire avaler un cachet. Tout au plus consent-il à prendre le sac de bonbons que nous lui offrons.

Dans le calme ouaté de la vallée, les cloches s'ébranlent et semblent sonner un adieu à la montagne. Les ovins franchissent lentement le pont et l'escalade commence parmi les rochers, les éboulis plantés de conifères en surplomb du fleuve. Insensiblement, la musique s'élève vers le plateau. Pendant 3 heures, elle bercera le sommeil des autochtones et des touristes, coupée par les abois impératifs des chiens et les cris des bergers.

Le troupeau atteint enfin l'Airette. Les bergers, laissant la surveillance des bêtes à notre accompagnateur, s'endorment tranquillement vaincus par la fatigue. Le pâtre improvisé doit veiller à ce que les bêtes ne se dispersent pas trop sous les arbres des alentours à la recherche des champignons. Et puis, n'y a-t-il pas Picard et Marquise pour lui venir en aide ? Hélas, l'ingénieur des mines doit rapidement déchanter. Les deux chiens sollicités font la sourde oreille. Force est de courir en tous sens.

Après un bon somme réparateur, une lampée d'alcool et un casse-croûte (pain et jambon), le troupeau s'ébranle dans l'air vif du plateau. Le troupeau et son fils, ayant à leur tour quitté l'hôtel, arrivent à Champion en voiture apportant le vin et le nécessaire pour le repas de midi. « Ils sont là ! » crient tout à coup une bande d'enfants postés depuis un moment sur le sommet de la levée de terre. Ils disparaissent, vont porter la nouvelle à la maison puis reviennent, mais accompagnés de grandes personnes. On se presse pour voir le spectacle. Nous devons apprendre qu'il s'agissait de membres de la famille Caplat en congé à Champion. Après les politesses d'usage, on prend place autour de la table sur laquelle le couvert est déjà mis. Dans la cheminée, quelques bûches se consomment. Sauf Bertrand, remis de son enrôlement, et Rocher, nous grelottons tous, malgré les canadiennes et nous aspirons à nous chauffer. Hélas ! les troncs de pins et de frênes, seul bois de chauffage dont on dispose ici, se refusent à donner la belle et reconfortante flamme du chêne à laquelle nous sommes habitués, ainsi d'ailleurs que nos compagnons... Les pieds s'engourdissent malgré les chaussettes de laine et les souliers de montagne et c'est sans appétit que l'on goûte aux charcuteries, aux œufs arrosés de vinaigre, à la fourme et au miel, le tout produit sur l'exploitation.

Le repas terminé, le troupeau remplit les gourdes, range dans l'Ami 6 les capes devenues inutiles ainsi que les survêtements et les parapluies. La charge des hommes se trouve réduite au seul sac. C'est alors le départ pour la traversée du Méjan. La marche du troupeau ne pose aucun problème, une fois que les bêtes sont « adraillées » (mises en draille). Le fils Pépin, qui souffre d'une foulure de la cheville gauche, n'accompagnera pas les bergers et gagnera le Fraisse en voiture avec son père.

Bertrand entraîne le troupeau et Rocher ferme la marche. Dès le départ, les bêtes donnent des signes de fatigue. Une brebis ayant refusé de se lever est laissée à Champlon et ne se remettra pas. Peu avant d'atteindre le Fraisse, une autre, colugo (brebis ayant le tournis) reste dans une carrière, ce qui porte à trois le nombre des pertes depuis le départ de Bonnacombe.

Le Causse Méjan déroule interminablement ses étendues pierreuses coupées de vastes dolines¹⁸ où les céréales sont, soit encore sur pied, soit coupées de fraîche date — des ballots de paille parsemant les champs. De temps en temps, un troupeau indigène apparaît. Le berger salue de loin en agitant le fouet tendu à bout de bras, tandis que les chiens foncent vers les nôtres en grondant. Je n'ai pas vu de cabane de berger transhumant alors que pourtant à Champlon, on nous a affirmé qu'il s'en trouvait encore en service dans les parages. A 13 heures, un arrêt a lieu au Fraisse. Repos jusqu'à 15 h 30 en présence du troupeau et de son fils arrivés les premiers à l'étape.

Au départ du Fraisse, le fils du troupeau remplace Rocher. Ce dernier nous fait ses adieux. Il va retourner en Aubrac pour quelque temps encore. Deux raisons à ce séjour prolongé à Bonnacombe : d'abord —, bien que compromise par le mauvais temps —, la saison touristique n'est pas encore achevée; ensuite le troupeau de bovins demeure au pâturage jusqu'en octobre. Rocher surveille un peu les animaux entre les visites du responsable.

Le troupeau profite de ce retour à Bonnacombe pour essayer de retrouver Pompon. Après enquête aux alentours, il apprend qu'il a suivi la chienne chargée de la garde d'un troupeau de bovins. Finalement, Pompon est récupéré au Rigourdel le samedi matin et ramené en voiture à ses occupations.

Pendant ce temps, le troupeau parti du Fraisse, a atteint la fontaine de Miergues vers 17 heures, puis il a repris sa marche pour arriver au col du Perjuret vers 18 heures. Le souper est tiré du sac. Les bêtes paissent tranquillement, puis se serrent les unes contre les autres pour la nuit.

11 septembre.

A 5 heures, le signal du départ est donné. La température est plutôt basse, pour la saison, mais il fait beau et c'est l'essentiel. Vers 7 heures, on arrive à Cabrillac. Halte et petit déjeuner aux « Hauts de Hurlevent ». La marche reprend à travers les pelouses rousses tachées par les plaques pourpres des myrtilles. On est maintenant au voisinage de l'Aigoual. On délaisse la route touristique qui y conduit, pour emprunter la vaste draille traversant le reboisement en direction de la Sereyrede. C'est dans cette draille, au traditionnel « Prat de Perot »

que se fait la halte de la demi-journée. Le troupeau arrive vers 13 heures portant le ravitaillement. Les estomacs sont creux et le repas est le bienvenu. Quelques touristes, à la recherche des champignons et des dernières framboises, s'approchent attirés par le son des cloches. On répond à leurs questions, mais on sent très bien qu'ils sont assez sceptiques quand à l'intérêt de ce nomadisme.

A 15 h 30, la longue file se reforme et, une heure plus tard, atteint la maison forestière de la Sereyrede. Aucune présence; le garde a, enfin, pu partir en congé, le minimum pluviométrique nécessaire pour empêcher la propagation du feu dans la forêt étant atteint. La route est absolument déserte et les bêtes la franchissent sans encombre pour reprendre la draille qui les mènera en une heure à l'Espérou. A 17 h 30, en effet, on arrive aux premières maisons de la station délaissée par les estivants. Quelques enfants viennent voir et caresser les bêtes arrêtées dans la draille, tandis que Bertrand se désaltère d'une menthe à l'eau et mange une poignée de biscuits. Le jeune troupeau et nous-même, préférons un café brûlant. A 18 heures on repart pour arriver à l'étape avant la nuit. Sur l'ancienne draille livrée au cylindre, les bêtes avancent avec peine. La plupart d'entre elles boitent. Elles sont « agravées » ce qui est normal après le séjour en Aubrac où elles s'étaient habituées à marcher sur un sol spongieux. A l'aller, le phénomène s'était produit plus tardivement. Nous n'avons pas atteint la D 48 qu'un jeune mouton tombe et ne parvient pas à se relever. Nous nous précipitons et aidons le jeune troupeau à le coucher sur le dos, puis à lui mettre les pattes en croix et à les lier avec la courroie du fouet. Peu après l'animal reposait à l'arrière de l'Ami 6 qui allait l'emmener directement à Cambous.

Abandonnant la D 48, on prend la nouvelle route D 170 qui conduit au Vigan par Mandagout et on s'arrête à peu près à 4 km du croisement. Les animaux harassés se couchent et n'essaient pas de se relever pour brouter, se contentant de happer ce qui est à leur portée. Les bergers, eux aussi, sont las et le souper est vite expédié et en silence.

12 septembre.

Le départ est moins matinal. Il est 6 h 30 quand le troupeau arrive du domaine, amenant Antoine Pesenti, un berger italien de 73 ans (venu avec sa famille dans la région de Viols-le-Fort à l'âge de 10 ans). Il va remplacer le fils pour les dernières étapes, les plus délicates.

On abandonne la D 170 pour prendre l'ancienne voie pavée en bordure de laquelle existent encore les ruines d'un gîte d'étape. Un violent incendie a récemment détruit toute la végétation des pentes environnantes et c'est grâce à la voie, jouant le rôle

de coupe-feu, que l'agglomération de Mandagout n'a pas été atteinte par le sinistre.

Repas vers 13 heures sur la voie elle-même, et halte jusque vers 15 h 30. Peu à peu les bêtes descendent en direction du col des Mourèzes. Là, aux environs de 15 h 45, deux hommes viennent s'asseoir en bordure de la route. L'un des deux, âgé de 70 ans environ, est un troupeau habitant à proximité, ancien habitué de la transhumance en Lozère; l'autre est son fils. Ils ont entendu les cloches et ils guettent l'arrivée des bergers pour les aider à franchir la route, car la circulation y est intense et s'avère dangereuse, d'autant plus qu'elle débouche à peu de distance d'un tournant dépourvu de visibilité.

La conversation s'engage. L'« ancien » qui a « fait la route » considère comme un devoir de venir aider les transhumants à passer le chemin. Il raconte avec mépris la façon dont un certain troupeau de sa connaissance traite aussi bien son troupeau que ses bergers. Voici trois ans, il avait complètement oublié de venir porter le repas du retour de l'Aubrac et le maître-berger, après lui avoir lancé le fouet sur les talons, lui avait signifié son intention de le quitter sur le champ. Par pitié pour les bêtes, il avait finalement accepté de ramener le troupeau au bercail, puis était parti définitivement. Et le vieux Cévenol de conclure en hochant la tête : « Semblo pas soun paoro péro. Aquel, oï, n'éro un troupeau » (il ne ressemble pas à son « pauvre » père qui, lui, était un vrai troupeau).

A 16 h 30, les bêtes sont groupées en bordure de la route. Au signal donné par Bertrand, les chiens se précipitent vers les bords du rassemblement pour obliger le troupeau à traverser en un bloc compact. Parvenues de l'autre côté, les bêtes s'arrêtent un moment sous un énorme châtaignier, puis d'elles-mêmes prennent la draille encaissée entre des schistes. Bertrand les laisse aller sachant bien qu'elles sont trop fatiguées pour s'éloigner. Il discute un moment avec nos amis qui ont profité du dimanche pour assister au passage du troupeau transhumant. Ils se chargent de transporter capes et autres accessoires jusqu'à l'étape suivante : La Terrisse où l'arrivée est prévue pour 19 h 30 environ. Il faudra, en réalité, un peu plus de 3 heures pour aller du Col des Mourèzes à La Terrisse en passant par le Fraissinet. Lorsque le troupeau atteint ce mas abandonné, toute la vallée de l'Hérault retentit de la musique des cloches malgré la circulation pourtant dense.

A La Terrisse, la nuit est à peu près complète lorsqu'on arrive. Là encore, les bêtes se couchent par petits groupes. Les chiens font de même. Pesenti et Bertrand pèsent de tout leur poids sur le manche du fouet qui s'enfoncent dans le sol sablonneux.

Quand le calme est complet, ils se laissent choir lourdement, le dos calé contre un énorme tronc de châtaignier. L'habitation toute proche les ignore et demeure close; nous songeons alors à notre vieil ami cévenol, M. Guibal : autrefois il guettait le cheminement des bêtes depuis le parapet surplombant l'Hérault, et les ayant aperçues vers le Fraissinet, il se préparait hâtivement à les recevoir...

Nos amis s'amuse à caresser les chiens rapidement mis en confiance, puis quelques agnelles, tout en bavardant avec les bergers. Il semble que Bertrand s'amuse beaucoup de l'accent parisien de son interlocutrice.

C'est vers 20 h 30 qu'arrive le troupeau amenant en renfort un autre berger : Ramon Giner dit « Ré-mounet » (petit Raymond), espagnol de 54 ans. L'étape va être particulièrement pénible car au cours de la nuit, la circulation sera encore accrue par le retour des nombreuses personnes rentrant de la grande fête-foire annuelle du Vigan.

Dès l'arrivée du troupeau, les hommes mangent un morceau, puis se reposent. Pas question de dormir. A 23 h 30, le signal du départ est donné par Bertrand qui reste en tête. Giner ferme la marche et Pesenti, en habitué de la route, se tient à peu près à mi-distance de la file et du côté de la circulation afin de contraindre les animaux à rester sur la droite, au long du parapet.

13 septembre.

La progression est très lente car c'est l'heure où les promeneurs du dimanche réintègrent leur domicile. A Pont-d'Hérault, il est 2 h 15. Bertrand fait descendre les bêtes au bord du fleuve afin qu'elles s'abreuvent. Sentant l'eau, elle ne font aucune difficulté pour quitter la route malgré l'obscurité. Les pauvres n'ont pas bu en effet depuis la fontaine de Miergues. Après une pause, retour sur la route. La marche devient de plus en plus difficile : les poids lourds transportant des chargements de bois ou de pommes en provenance de la région du Vigan, s'ajoutent aux voitures de tourisme.

Un peu avant Saint-Julien-de-la-Nef, un semi-remorque frôle dangereusement les bêtes, on entend un coup sourd, mais on ne remarque rien d'anormal. Bertrand et Giner doivent user constamment de leur lampe de poche équipée d'un cataphote. A 5 h 45, c'est l'entrée dans Ganges. Bertrand arrête le troupeau près des halles et va boire une tasse de café chez sa cousine comme il l'avait fait à l'aller. A la sortie de l'agglomération un bélier s'affaisse sur la chaussée. A la lueur des lampes de poche, nous constatons que du sang coule des narines. La patte antérieure gauche est brisée. Le malheureux animal a certainement été heurté par le semi-remorque. Tandis que le troupeau poursuit sa route, nous nous

occupons du blessé. Deux morceaux de planche trouvés à proximité de la clôture d'un garage servent d'attelles pour immobiliser la patte, le tout lié avec deux mouchoirs. Nous déposons doucement le bélier dans la 2 CV fourgonnette dont nous disposons et que notre accompagnateur va conduire directement au domaine.

Retour sur la route afin de rejoindre le troupeau le plus rapidement possible. Nous le retrouvons juste à l'entrée de Laroque. Là nous oublions un instant l'épisode de l'accident du bélier. La boulangère du lieu a omis de rentrer deux magnifiques cannas qui ornent la devanture de son magasin; à la lueur du jour naissant, Ben Bella a repéré cette opulente verdure fleurie de rouge et, profitant de l'inattention des hommes et des chiens, traverse prestement la rue et assouvit sa faim. La scène est vraiment trop drôle pour que nous ayons le courage d'y mettre fin prématurément.

La draille du Thaurac constitue, malgré sa pieraille anguleuse et tranchante, un véritable paradis après l'enfer des deux Nationales successives. Les bêtes vont lentement, à leur aise, broutant tout ce qui est à leur portée. Jacquou, lui, choisit ses morceaux et ne s'en prend guère qu'aux pointes des églantiers et des azeroliers. Il faut, hélas! reprendre la Nationale de plus en plus encombrée. A Saint-Bauzile-de-Putois, beaucoup de monde pour regarder passer le troupeau. Pas assez cependant pour empêcher Ben Bella et Matelot lui-même et trois ou quatre brebis de sauter un petit grillage et de s'attabler dans des planches de choux et de salades dignes d'un concours agricole. Picard, qui a fini par voir la scène, se charge de déloger les intrus qui décampent. Giner a vu, lui aussi, et punit les coupables d'un coup de fouet. A son tour, Jacquou se faufile entre deux clôtures et s'attaque à un rosier grimpaçant. La propriétaire qui s'est aperçue de la chose, du haut de son balcon, lève les bras au ciel, crie, s'agite. Le brouhaha est tel que les responsables, aux prises avec les véhicules, ne se rendent compte de rien. Finalement, nous voyant rire de la mimique de Jacquou, appuyé au mur sur une seule patte antérieure, un bouquet de petites roses à la gueule, la brave femme se met à rire, elle aussi. D'ailleurs Jacquou, qui sait qu'avec Picard les plaisanteries ne doivent pas durer a rejoint le gros du troupeau.

Saint-Bauzile traversé, arrivée au gîte d'étape. Bertrand ouvre le portail tout grand, les bêtes s'engouffrent dans le parc et se couchent. Le portail est alors refermé. Les bergers s'assoient devant, les chiens s'allongent à leurs pieds. Il est 8 heures. Les appétits sont aiguisés. Le temps passe et le troupeau n'arrive pas... Il manque du pain, du vin. Qu'à cela ne tienne. Nous prenons une voiture, retournons dans Cazilhac, faisons le tour des magasins et

rapportons tout ce qu'il faut pour un copieux déjeuner, plus le tabac, les réserves étant presque à sec. En déballant les paquets, un de nos accompagnateurs dit à Bertrand: « Tu ne crois pas que le patron aura fait comme Pompon en Aubrac? » Bertrand rit de bon cœur, hausse les épaules, tandis que les deux autres bergers se regardent d'un air entendu. Comme nous achevons notre repas, le troupeau arrive et trouve tout naturel que l'on se soit débrouillé pour ravitailler ses hommes...

Vers 10 heures, les bêtes quittent le parc et reprennent la Nationale. A 13 heures repas au col de la Cardonille. Au pont de Mascla, surprise: le Lamalou est à sec, ce qui est tout à fait exceptionnel. Le troupeau ne peut s'abreuver comme il en a l'habitude en cet endroit.

L'arrivée à Saint-Martin-de-Londres a lieu à 19 h 30 environ. Le troupeau est parké chez Souche qui récupère les bêtes lui appartenant. Pesenti et Giner soupent là et y passent la nuit tandis que Bertrand regagne le domaine en voiture avec le patron. Les bêtes de Louis Causse, de Notre-Dame-de-Londres, sont également triées et regagnent leur gîte.

L'arrivée à Cambous

14 septembre.

Rien ne presse plus. On est presque arrivé à destination, aussi le départ de Saint-Martin-de-Londres pour la dernière étape n'a-t-il lieu qu'à 10 heures après un petit déjeuner chez Souche et l'arrivée de Bertrand, lavé, rasé de frais, vêtu de neuf et reposé. « La première nuit dans un lit depuis Bonnetcombe » dit-il en roulant une cigarette avec un air satisfait.

Rapidement on arrive dans la garrigue du domaine. A 12 h 30, les bêtes peuvent enfin s'abreuver à la lavagne des Cazarils. Les bergers y prennent le repas apporté du bercail et s'allongent à l'ombre parcimonieuse des chênes verts pour une vraie sieste. Il semble que les bêtes sentent la bergerie. Tranquillement, en file indienne, au travers des genévriers et des buis roussis par la sécheresse, elles s'acheminent vers le gîte. Parvenues à la route, elles la traversent sans hâte, obligeant les automobilistes surpris de cette débandade à s'arrêter ou, tout au moins, à ralentir.

Nous gagnons directement la lavagne où aboutit la draille par laquelle ce troupeau fera, dans un moment, sa véritable entrée. La magnifique lavagne est, hélas! à peu près vide. Heureusement les bêtes ont bu aux Cazarils. Il est 16 heures quand Matelot, escorté d'une vingtaine de ses congénères arrive. De

poches où d'ordinaire se trouvent quelques quignons de pain qui leur sont destinés.

Lorsque les premières bêtes arrivent à hauteur de la cour, Pépin père et fils ferment le portail pour les empêcher d'entrer, car il faut s'assurer qu'il n'en manque pas. Lorsque toutes sont rassemblées, le troupeau se place d'un côté du portail et son fils de l'autre. Ce dernier est muni d'un couteau de poche et d'une branchette qu'il a coupée à un arbre voisin. Le compte sera établi au moyen d'entailles faites prestement dans le bois. Le portail est alors ouvert et il faut une grande habitude pour compter les bêtes qui se précipitent et se bousculent. Elles sont en effet attirées par un monceau de ramée de frêne entassé au milieu de la cour pour leur souhaiter la bienvenue. Les feuilles et l'extrémité des tiges sont englouties à une allure vertigineuse. Force est de constater que Bertrand avait raison quand il déclarait en arrivant que plusieurs dizaines de bêtes manquaient. Quatorze sont retrouvées rapidement: elles s'étaient attardées sous les chênes verts à proximité de la route et avaient laissé filer le gros de la troupe. A l'entrée de la bergerie, un nouveau compte a lieu et on constate alors qu'il n'en manque presque plus. Le lendemain, une brebis devait être retrouvée dans une ferme de Saint-Julien-de-la-Nef où elle avait cherché refuge¹⁹.

Après 7 jours de descente, la transhumance 1965 venait de s'achever.

Notes et références du Chapitre II

1. Imp. Pour ces divers types de cloches et à titre de comparaison, on se reportera utilement: 1° au texte donné ici en annexe sur la fabrication des cloches; 2° aux détails et figurations publiés dans « Bergers de France » et qui ont trait aux colliers et aux cloches ou sonnailles: colliers et clavettes (GHR, MJB, CMD), p. 138-148; organologie de la sonnaille (CMD), p. 148-155; fabrication des cloches (AD), p. 242-244; magie prophylactique et thérapeutique (MB), au sujet des battants de cloches (pierre et pigotta ou tache polie), p. 261; arts appliqués (MR), p. 287-292.
2. Il s'agissait du troupeau de Turquet de Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard) qui estive à Massevacques, près de Cabrilac.
3. A noter que cette gourde en plastique constituait un essai; n'ayant pas donné satisfaction (altération du bouquet de vin, trop grande sensibilité aux changements de température) elle sera remplacée dès le retour par une gourde en peau de chèvre.
4. Patron et maître-berger estiment que la présence des boucs est indispensable dans le troupeau d'ovins: il paraît que celui-ci, sans les boucs, ne quitterait pas Cambous. Les boucs sont aussi censés éloigner des ovins, virus et parasites; ils auraient également le pouvoir de chasser les vipères. D'autres éleveurs et bergers précisent, pour leur part, que cette protection s'exerce particulièrement à l'égard des bêtes de un ou deux ans, c'est-à-dire des bêtes les plus vulnérables. Deux troupeaux seulement, parmi tous ceux interrogés, ont dit se refuser absolument à admettre des boucs dans le troupeau car « ils dérangent les brebis ».
5. On estime qu'il faut pour le voyage et la garde d'estivage 3 chiens pour 1 000 bêtes. Le propriétaire du troupeau doit nourrir les chiens du berger, aussi veille-t-il à ce que le nombre des chiens soit strictement limité en fonction de l'effectif ovin.
6. Imp. MAGNE, 1956. Trois grandes drailles montent du Bas-Languedoc vers la zone montagneuse: drailles du Gévaudan, de la Margeride, de l'Aubrac, mais il existe tout un réseau de drailles secondaires qui permet l'accès des unes aux autres. Ces voies, réservées aux troupeaux, ont été l'objet de réglementation; elles ont cependant constitué de tout temps une source de contestations entre les riverains sédentaires et les responsables de la transhumance. C'est ainsi qu'un maire de Ganges, M. Deshors, rédigea un mémoire en 1838 relatif à la draille d'Aubrac et aux abus dont elle était l'objet.
7. Au sujet des drailles, cf. aussi FENEYROU, 1963.
8. Le troupeau qui prend en charge avec le sien le troupeau transhumant d'un autre propriétaire, perçoit de la part de celui-ci, un prix de pension par bêtes à laine pour la durée de l'estivage. Ce prix était (en francs anciens) 0,60 francs par tête vers 1905, 1,50 francs en 1913, 10 francs en 1939, 250 francs en 1960; il correspondait en 1965 à 500 ou 600 francs anciens.
9. Imp. Les pâturages à ovins sont toujours en général moins bons que ceux des bovins que l'on défend contre la dent vorace des moutons. Dans le « Cartulaire d'Aubrac », un acte, en date du 18 octobre 1495, confirme que la dépaissance des ovins était strictement limitée. Il est en effet stipulé que le preneur sera tenu de faire dépaître la montagne par le gros bétail et non par le menu qui n'y pourra paître « excepto lo retros ».

9. Imp. Une claise de parc à ovins, avec un piquet appelé « agudo » est mentionnée et figurée dans « Bergers de France », p. 192, n° 564 et Pl. XX, 2; ce type de piquet (distinct de la crosse) est le type fréquemment observé en Quercy et en Lozère.

10. Si en Aubrac le parc est mobile, il est intéressant de noter, par contraste, que dans les régions voisines, Margeride, Cévennes, le parc est fixe. Le parc fixe passe l'hiver dehors. Il appartient soit au propriétaire du pâturage, soit au troupeleur qui organise la transhumance. Comme le parc mobile, il est composé de claises qui sont fixées au moyen de piquets fichés en terre et retenues entre elles par plusieurs rangées de fil de fer.

Chaque jour, après avoir « délargué » le troupeau, les bergers balaient l'intérieur du parc à l'aide de rameaux de hêtre serrés autour d'un manche. Le « migou » (fumier constitué par les crottes) est accumulé en tas dans un coin. Quand il y en a suffisamment, il est ensaché et transporté par le propriétaire du pâturage dans les champs qui seront mis en cultures pour l'année suivante ou bien il est chargé sur des camions qui le livrent aux viticulteurs du Bas-Languedoc. Les bergers qui ont la charge de leur propre nourriture, gardent en contre-partie le fumier qu'ils vendent à leur profit. Le parc fixe est accompagné en général d'une cabane fixe; appelée « tuetcho », dans les Cévennes, elle y était, jusqu'en 1939, en paille de seigle.

11. Les informations recueillies sur place ont été complétées par des précisions fournies par M. Garric, de la Vacquerie (Hérault), puis par M. Boisson, du Vigan (Gard) et enfin par plusieurs bergers âgés et même par la veuve d'un berger qui a connu ces instruments.

Pour la danse en Aubrac, cf. Aubrac, T. V, GUILCHER, Les danses de l'Aubrac.

12. Voir ci-après : De quelques soins traditionnels aux ovins malades (au sujet du piélin).

13. Imp. SOLANET, 1902. Cf. aussi ACCARIER, 1964, sur le rôle de la fête de l'Épine et des foires de l'Épine en Haut-Dauphiné.

14. On descendait l'agneau nouveau-né, soit dans un filet fixé au bât de l'âne, lorsqu'il y en avait un pour transporter les affaires du berger, soit à dos par les bergers eux-mêmes durant le premier jour de la descente, après quoi ils se débrouillaient comme ils pouvaient pour suivre (déchet important pendant le trajet); soit en jardinière lorsqu'il y en avait un grand nombre (la jardinière était montée par le troupeleur organisant l'estivage); soit enfin par le « relais » : faire le relais consistait à laisser 24 h de plus en Aubrac un des bergers qui partait alors avec les agneaux, les brebis prêtes à mettre bas, les malades et les accidentés. Comme celui qui descendait le « petit troupeau », le berger du « relais » marchait au ralenti, attendant parfois qu'une naissance se produise au long de la draille pour ramasser l'agneau et le prendre sous son bras. Il recueillait aussi, chemin faisant, les bêtes fatiguées, égarées ou incapables de suivre le « gros troupeau ».

15. Texte du certificat sanitaire : « Je soussigné certifie que le troupeau de M. Pépin de Viols-en-Laval est indemne de fièvre aphteuse et provient d'une région où aucun cas de maladie contagieuse n'a été déclaré (commune des Salces, Lozère). Troupeau transhumant de 1 150 têtes, 2 boucs, marqués PP-LS-C. En foi de quoi j'ai établi le présent certificat. Marvejols le 7.9.65. Frenot ».

16. Au sujet de la médecine populaire (à l'égard des hommes et des animaux), ainsi que des guérisseurs et des saints protecteurs en Aubrac, on se reportera aussi à : Aubrac, T. IV, GRAULLE, Thérapeutique.

17. C'est ce qu'a confirmé ultérieurement une conversation entre J.H. Tessier et L. Pépin qui a indiqué à son interlocuteur que le parasitisme était accentué par la pratique du parcage des animaux.

18. Les dolines sont des dépressions fermées, formées en général par la dissolution du calcaire sous action chimique; le fond des dolines est souvent garni de terre végétale que l'on cultive, ces zones cultivées et circonscrites contrastent avec la surface inculte des garrigues.

19. Il était et il reste exceptionnel de ne pas avoir du tout de perte soit au cours du voyage aller et retour, soit durant l'estivage. Ne point en avoir est un motif de fierté tant pour le troupeleur que pour les bergers. « Ogudro pas démarqua » (ne pas avoir démarqué) se dit quand il y a le même nombre de bêtes au retour qu'au départ.

CHAPITRE III

APRES LA DESCENTE D'ESTIVE

...Et avant la stabulation hivernale

Dès le retour du troupeau au bercail, après la transhumance, le premier travail consiste à opérer un tri parmi les bêtes qui vont être divisées en trois groupes :

a) *Les bêtes de réforme* qui vont être soumises immédiatement à l'engraissement afin d'être livrables à la boucherie courant octobre. Mais début janvier, les bêtes de Cambous étaient encore à la bergerie.

En 1965, au retour de Bonnacombe, il y avait à Cambous 48 bêtes de réforme comprenant les « fédos bielhos » (brebis de plus de 6 ans) qui, après cet âge, ne supportent plus les fatigues de la transhumance, les « tourigos » (brebis stériles) et les « panardos » (handicapés). Ce groupe, auquel est joint le bouc Arthur, est confié à la garde d'Antoine Pesenti.

Ces animaux accomplissent le minimum de trajet pour que l'augmentation de poids soit aussi rapide et aussi importante que possible. En conséquence, leurs aires de parcours sont constituées par les vignes, les terres ayant porté des cultures à la saison précédente (chaumes), le tout situé à proximité de la bergerie. Matin et soir, ils reçoivent en plus une ration de fourrage.

b) *Les agnelles de remplacement (béliques)* et deux ou trois jeunes mâles. Les agnelles étaient en 1965, à la même époque, au nombre de 120. Elles occupent la bergerie du Relais des Chênes où elles passent la nuit sans surveillance particulière car le berger qui en a la responsabilité, Aimé Rocher, regagne Cambous tous les soirs.

Elles disposent de 400 hectares de pâturage dont une partie importante est de bonne qualité.

c) *Les brebis adultes, les béliers*, la chèvre et le bouc Jacquou auxquels s'ajoutent les brebis appartenant personnellement au maître-berger, soit 7 bêtes qui n'étaient pas en Aubrac; elles estivaient en Margeride, à la garde d'un cousin par suite d'un arrangement familial visant des terres du maître-berger.

Ce troupeau, gardé par le maître-berger Julien Bertrand, pâture sur l'ensemble des aires de parcours du domaine. Suivant le temps, froid ou chaud, humide ou venteux, les bêtes sont conduites dans un secteur plutôt que dans un autre. En règle générale, au cours d'une journée elles doivent avoir trouvé à la fois de l'herbe et de la ramée.

L'hiver est d'ordinaire assez peu rigoureux et elles sont rarement contraintes à la stabulation complète qui porte au maximum sur 30 à 35 jours par an. Qu'il fasse froid ou qu'il pleuve un peu, elles sortent deux heures environ au milieu de la journée ou à la faveur d'une éclaircie, et les troupeleurs estiment que, durant ces deux heures passées dehors, elles mangent davantage que dans la bergerie et de manière plus profitable. Si réellement il est impossible de se rendre sur les aires de parcours, on donne deux rations de fourrage en bergerie. A Cambous, dans le but d'économiser le fourrage, on pratique encore le recours aux fagots de ramée (chêne vert surtout) qui sont apportés sous le hangar, où les bêtes échappent à l'ambiance de la bergerie sans avoir à souffrir des intempéries. La ramée a d'ailleurs un pouvoir nutritif élevé.

L'agnelage

L'agnelage est une période de travail intense pour les bergers qui ne connaissent que peu de repos pendant la nuit, car une surveillance s'impose pour pallier aux délivrances difficiles et au refroidissement des nouveaux-nés.

Si l'agneau se présente mal, c'est le maître-berger qui procède à la délivrance sans avoir besoin de recourir à aucun instrument spécial. Le cordon ombilical est nettoyé au mercurochrome. Si la brebis n'évacue pas le placenta assez rapidement, on lui fait avaler une décoction de pervenche ou de chair de vipère. Les complications sont rares.

Dans les jours qui suivent la mise-bas, les brebis reçoivent quotidiennement une ration d'avoine destinée à favoriser la lactation. A Cambous, cette ration d'avoine est très parcimonieuse de façon à éviter d'acheter de l'avoine. A partir de l'agnelage, il faut prévoir une provi-

sion importante de fourrage pour les brebis, or Cambous n'en produit qu'une quantité minime. En novembre 1965, il a fallu acheter 36 tonnes de fourrage (provenant de la Crau) et 50 tonnes de luzerne (de la région de Lattes, Hérault).

Si la naissance se produit au pâturage, l'agneau est rapporté par le berger qui le prend soit sous son bras, soit à la main, le ventre en l'air et tenu par les quatre pattes mises en croix.

Le plus souvent, la tétée ne présente pas de difficulté. Il arrive pourtant qu'une brebis refuse de nourrir son agneau. Dans ce cas, on l'enferme avec lui dans un réduit très étroit obtenu au moyen de quatre claies, à l'intérieur duquel il lui est impossible de remuer. L'agneau peut têter, et à partir de ce moment, la mère n'opposera plus de résistance.

Si l'agneau est mort-né, ce qui arrive parfois, on le pèle et on place sa peau sur un agneau choisi parmi des jumeaux. On saupoudre ensuite la toison de remplacement avec un peu de sel de manière à inciter la brebis à lécher l'agneau. Elle commence par le flairer pour s'assurer qu'il s'agit bien du sien. Trompée par la toison ajoutée, elle adopte le nouveau-né.

L'agneau est sorti 4 à 5 jours après sa naissance pendant deux heures environ au milieu de la journée, à proximité de la bergerie. L'endroit s'appelle le « paosadou » (endroit de repos). L'agneau y est amené soit seul, soit avec sa mère.

Lorsqu'il y a un certain nombre d'agneaux nés à peu de jours d'intervalle, on les met au paosadou sans les mères. À partir du deuxième mois, ils vont au pâturage avec les brebis, durant l'après-midi pour commencer. Pour cela, les brebis vont paître durant la matinée, puis le berger les ramène à la bergerie et repart en emmenant les agneaux avec les mères. Au bout de quelques semaines, ils partent dès le matin à condition que le temps ne soit pas mauvais. Quand ils restent seuls à la bergerie, on leur met un peu de foin dans les mangeoires pour les habituer à cette nourriture.

Certains troupeliers, qui tiennent à avoir des agneaux augmentant plus rapidement de poids, leur donnent, après la tétée, une ration composée en parties égales de farine de blé ou d'orge et d'aliment du type Sanders.

De plus en plus, on garde les jumeaux, alors que voici encore quelques décades, on supprimait le plus petit des deux. Les jumeaux reçoivent obligatoirement le complément de nourriture, mais, de l'avis unanime, ils n'atteignent jamais le poids des agneaux uniques. Très souvent encore, les agneaux ne reçoivent pas de complément de nourriture et au retour de la transhumance, ils peuvent atteindre 35 kg mais sont trop maigres pour être livrés à la boucherie. Les maquignons qui les achètent à ce moment-là les expédient vers des centres d'embouche (Alpes et Haute-Loire).

Sur le domaine qui nous intéresse, l'agnelage est effectué en deux fois :

a) l'agnelage d'automne portant sur les deux tiers des brebis soit sur 400 brebis environ. En 1965, il a commencé le 5 octobre et s'est terminé le 20 décembre.

b) l'agnelage de printemps a porté sur un tiers des brebis qui sont des « régordiéros » (femelles mettant bas pour la première fois). Il commence vers le 20 février et s'achève fin mars.

On compte que les deux agnelages donnent lieu à un total de 20 à 30 naissances jumelées, « bessounados ».

Les autres troupeliers interrogés nous ont déclaré pratiquer également l'agnelage en deux temps, mais pas en automne, ce qui donne :

a) Agnelage de printemps : naissances échelonnées du 20 février au 20 mars.

b) Agnelage d'été : naissances courant juin.

À Mascla, 250 brebis mettent bas au cours de la première période et 100 pendant la seconde.

Evolution de l'élevage ovin Vente des agneaux, de la laine, du fumier

La différence entre les deux méthodes traduit l'évolution de l'élevage ovin réalisé en vue de la production de la viande¹. Dans le cas de Cambous : les agneaux nés en automne sont vendables soit en hiver comme agneaux de lait (20 kg environ) soit avant la montée en Aubrac comme agneaux gris (30 à 35 kg). Ceux nés à la fin du printemps sont vendables comme agneaux de lait en fin mai. On peut donc faire accomplir le trajet à tous les jeunes conservés pour le remplacement (tous ceux nés en automne, plus ceux nés en février). Pendant la période estivale, les bergeries de Cambous se trouvent ainsi complètement vidées de leurs occupants partis en Aubrac.

Dans le cas des autres troupeaux, comme celui de Mascla par exemple, les agneaux nés en été restent sur place avec les mères, pendant que les autres sont à l'estivage. Cela entraîne la formation de deux troupeaux différents d'où nécessité de disposer de plus de personnel et de plus vastes pâturages. En contrepartie, les agneaux sont vendus comme des agneaux gris en totalité aux périodes où les cours atteignent le maximum au marché-gare de Saint-Césaire-lès-Nîmes, marché qui draine les plus belles bêtes de tout le midi.

En ce qui concerne Cambous, les ventes se font par l'intermédiaire de Souche de Saint-Martin-de-Londres dont le troupeau monte en Aubrac avec

celui de Pépin. Souche est plus un maquignon qu'un troupelier. Il existe un autre maquignon dans la même localité : à eux deux, ils essaient de monoyer les achats du secteur et, dans ce but, écartent systématiquement tous les autres acheteurs éventuels, capable de faire de la surenchère. Achètent également les agneaux à expédier sur Nîmes d'autres maquignons : un maquignon de Saint-Bauzile-de-Putois et un autre de Ganges (Hérault), un maquignon du Vigan et un autre d'Alzon (Gard).

Pépin et Souche s'entendent d'autre part pour l'écoulement de la laine et du fumier produits à Cambous. En effet, une quantité importante du fumier de bergerie est vendue au lieu de servir à fertiliser les terres du domaine.

Les ventes peuvent commencer dès la fin juillet,

Référence du Chapitre III

1. Imp. Production essentiellement de l'agneau, c'est un fait général dans de nombreuses régions de France; cf. BRUNHES DELAMARRE, *Le Berger...*, p. 244 et suiv.

car des maquignons se rendent, sur place à l'estivage. Elles se poursuivent jusqu'au premier janvier. Lorsque la demande est faible et que les cours sont très bas, il arrive que les troupeliers aient encore des bêtes à vendre en avril.

Jusqu'en 1914, la vente des ovins avait lieu à un certain nombre de foires réputées. Dans le Gard, à Quissac, les 20 septembre et 4 octobre, et à Sommière, deux fois à partir du premier octobre; dans l'Hérault, à Ganges, une fois par mois, les plus importantes des foires étant celles du 11 novembre et celle du Vendredi saint; une autre foire se tient à Cournonterral le 14 septembre.

Ces foires ont perdu de leur importance du fait du passage des maquignons directement au domicile du troupelier ou en estive.

CONCLUSION

LA DISPARITION DE LA TRANSHUMANCE OVINE LANGUEDOC-AUBRAC

Pendant de nombreux siècles, l'Aubrac a constitué, avec la Margeride et le Gévaudan, le lieu estival d'élection pour les troupeaux provenant des Garrigues du Bas-Languedoc. Depuis lors, la transhumance a continué avec ses avantages et ses inconvénients. En 1955 ce sont encore 45 000 bêtes à laine qui ont emprunté les drailles pour estiver en Lozère, venant pour la plupart de la zone de Saint-Martin-de-Londres.

Des seules garrigues de Viols-le-Fort, à la veille de la seconde guerre mondiale, plus de 7 000 ovins gagnaient l'Aubrac. En 1965 il n'en restait guère plus d'un millier. En 1966 la transhumance aubracienne avait cessé.

Ainsi a fini une extraordinaire organisation dont la complexité est apparue d'abord dans les grands traits que nous avons esquissés en introduction, ensuite dans le journal de route. Pour ce voyage pédestre de 110 km, au cours duquel on passe de 300 m à 1 300 m d'altitude, on franchit la chaîne des Cévennes, les Causses Méjan et Sauveterre, le Tarn...; il avait fallu observer attentivement le relief, les points d'eau, obtenir le droit de passage, former les hommes et les bêtes aux nécessités du déplacement, assurer leur subsistance en cours de route et en estive, collaborer étroitement avec ceux de la montagne. Par dessus les inévitables mesquineries, les petits incidents au long du parcours et en estive, il y avait une extraordinaire solidarité humaine : à Champlon, on LES attendait, on LES accueillait comme des messagers de la belle saison apportée depuis ce Bas-Languedoc qui, au siècle dernier, apparaissait tel un Eldorado aux populations du Méjan; au col des Mourèzes on savait qu'ILS approchaient et on se tenait prêt à leur faciliter le franchissement de la route. Il serait trop long d'énumérer tous les signes du courant de sympathie notés aux hasards du voyage...

Causes de la décadence de la transhumance

La transhumance connaît une profonde décadence. Les causes en sont multiples.

1. — Certaines causes proviennent de l'évolution de l'agriculture en Bas-Languedoc, telles l'extension de la culture de la vigne dès le XIX^e siècle; les chiffres suivants sont éloquentes à ce sujet : 70 000 ha environ vers 1800 sont plantés en vignes, 160 000 ha environ vers 1860.

La vigne réclame une main-d'œuvre abondante et on a de moins en moins de temps à consacrer aux troupeaux. Du même coup, les bêtes à laine se trouvent refoulées dans les endroits les plus stériles. Et pourtant, dès la fin du XVIII^e siècle, leurs aires de parcours n'étaient déjà pas de fameuse qualité : à propos d'Argeliers (où se trouve une partie du domaine étudié), on écrivait en 1774 : « Peut avoir 2 500 bêtes à laine dont le profit est très modique à cause du mauvais païs, où partie des laines se perd dans les broussailles de sorte que le propriétaire ne peut compter que sur le fumier pour tout profit de ses troupeaux »¹. Le fumier jouait un rôle important dans l'économie de l'exploitation, ici et ailleurs². Il était indispensable au vignoble; avec le développement des moyens de transport, on ne compte plus sur celui qui était produit sur place. On l'apporte des Causses et on emploie de plus en plus d'engrais. Les laines qui permettaient à un artisanat régional de vivre (draps de Villeneuve, de Lodève, de Saint-Chinian, de Saint-Pons, etc.) sont considérées comme étant de médiocre qualité et mal payées. Donc la diminution du cheptel ovin en Bas-Languedoc est en partie le résultat du développement de la viticulture.

2. — Aux causes agricoles, il faut ajouter les conséquences de l'industrialisation de la région de Marseille attirant de plus en plus de main-d'œuvre locale et, par là même, contribuant à la pénurie des bergers qualifiés.

CONCLUSION

LA DISPARITION DE LA TRANSHUMANCE OVINE LANGUEDOC-AUBRAC

Pendant de nombreux siècles, l'Aubrac a constitué, avec la Margeride et le Gévaudan, le lieu estival d'élection pour les troupeaux provenant des Garrigues du Bas-Languedoc. Depuis lors, la transhumance a continué avec ses avantages et ses inconvénients. En 1955 ce sont encore 45 000 bêtes à laine qui ont emprunté les drailles pour estiver en Lozère, venant pour la plupart de la zone de Saint-Martin-de-Londres.

Des seules garrigues de Viols-le-Fort, à la veille de la seconde guerre mondiale, plus de 7 000 ovins gagnaient l'Aubrac. En 1965 il n'en restait guère plus d'un millier. En 1966 la transhumance aubracienne avait cessé.

Ainsi a fini une extraordinaire organisation dont la complexité est apparue d'abord dans les grands traits que nous avons esquissés en introduction, ensuite dans le journal de route. Pour ce voyage pédestre de 110 km, au cours duquel on passe de 300 m à 1 300 m d'altitude, on franchit la chaîne des Cévennes, les Causses Méjan et Sauveterre, le Tarn...; il avait fallu observer attentivement le relief, les points d'eau, obtenir le droit de passage, former les hommes et les bêtes aux nécessités du déplacement, assurer leur subsistance en cours de route et en estive, collaborer étroitement avec ceux de la montagne. Par dessus les inévitables mesquineries, les petits incidents au long du parcours et en estive, il y avait une extraordinaire solidarité humaine : à Champlon, on LES attendait, on LES accueillait comme des messagers de la belle saison apportée depuis ce Bas-Languedoc qui, au siècle dernier, apparaissait tel un Eldorado aux populations du Méjan; au col des Mourèzes on savait qu'ILS approchaient et on se tenait prêt à leur faciliter le franchissement de la route. Il serait trop long d'énumérer tous les signes du courant de sympathie notés aux hasards du voyage...

Causes de la décadence de la transhumance

La transhumance connaît une profonde décadence. Les causes en sont multiples.

1. — Certaines causes proviennent de l'évolution de l'agriculture en Bas-Languedoc, telles l'extension de la culture de la vigne dès le XIX^e siècle; les chiffres suivants sont éloquentes à ce sujet : 70 000 ha environ vers 1800 sont plantés en vignes, 160 000 ha environ vers 1860.

La vigne réclame une main-d'œuvre abondante et on a de moins en moins de temps à consacrer aux troupeaux. Du même coup, les bêtes à laine se trouvent refoulées dans les endroits les plus stériles. Et pourtant, dès la fin du XVIII^e siècle, leurs aires de parcours n'étaient déjà pas de fameuse qualité : à propos d'Argeliers (où se trouve une partie du domaine étudié), on écrivait en 1774 : « Peut avoir 2 500 bêtes à laine dont le profit est très modique à cause du mauvais país, où partie des laines se perd dans les broussailles de sorte que le propriétaire ne peut compter que sur le fumier pour tout profit de ses troupeaux »¹. Le fumier jouait un rôle important dans l'économie de l'exploitation, ici et ailleurs². Il était indispensable au vignoble; avec le développement des moyens de transport, on ne compte plus sur celui qui était produit sur place. On l'apporte des Causses et on emploie de plus en plus d'engrais. Les laines qui permettaient à un artisanat régional de vivre (draps de Villeneuve, de Lodève, de Saint-Chinian, de Saint-Pons, etc.) sont considérées comme étant de médiocre qualité et mal payées. Donc la diminution du cheptel ovine en Bas-Languedoc est en partie le résultat du développement de la viticulture.

2. — Aux causes agricoles, il faut ajouter les conséquences de l'industrialisation de la région de Marseille attirant de plus en plus de main-d'œuvre locale et, par là même, contribuant à la pénurie des bergers qualifiés.

3. — C'est surtout à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle que s'accrût la difficulté de recruter sur place, dans la zone des garrigues, des bergers; on embaucha des bergers parmi les gavots, autrement dit en Aveyron, en Lozère, en Haute-Loire, et en moins grand nombre, en Cévennes gardoises; l'immigration d'ouvriers agricoles étrangers fournit aussi des bergers, mais souvent ces étrangers entrent en France sous une dénomination et au bout d'un certain temps s'arrangent pour changer d'occupations.

Même médiocres, la plupart des bergers refusent de mener durant quatre mois une existence qu'ils qualifient d'abrutissante. Alors qu'en Bas-Languedoc ils bénéficient d'un certain confort, d'une nourriture variée, ils trouvent un changement trop brutal en montagne et refusent de pratiquer la transhumance, malgré un salaire intéressant et les améliorations certaines résultant du logement indépendant et de la possibilité de confectionner leurs repas comme ils l'entendent. Ils ne veulent plus non plus faire le trajet à pied (très fatigant) et ils demandent à juste raison un jour de repos par semaine.

4. — Il faut ajouter aussi à ces diverses causes l'attitude des jeunes filles à l'égard des bergers. On épouse un ouvrier agricole à la rigueur, mais plus difficilement un berger. Interrogées sur les raisons de leur refus de mariage avec un pâtre, les jeunes filles répondent que ce métier constitue un esclavage, qu'il est malpropre et enfin qu'il accapare toutes les pensées de celui qui l'exerce. Il semble bien que, vivant dans la solitude, peu expansif, souvent maladroit dans la façon de s'exprimer, peu soucieux de sa tenue, le berger apparait non seulement aux yeux des filles, mais même au regard du clan des ouvriers agricoles, comme un être qu'on estime, qu'on admire même, mais auquel on hésite à lier son existence.

Parmi les autres raisons qui conduisent à l'abandon de la transhumance nous citerons encore :

5. — La raréfaction des pâturages offerts à la transhumance. Cette raréfaction provient du rachat systématique effectué par le Groupement national forestier pour reboisement.

C'est ainsi que dans un secteur lozérien de 682 ha de pâturages, un projet récent prévoit, en faveur du cheptel local, l'amélioration de 325 ha (établissements de clôtures périmétrales, cloisonnement pour constitution de pâturages tournants, drainage de parties mouilleuses, mise en place d'abreuvoirs, de rideaux-brise-vent, fertilisation par apport d'engrais). Mais le reste, soit 357 ha (plus de 50 pour cent de la surface) seront livrés au reboisement. D'après certains renseignements, en Aubrac, on envisagerait de reboiser plus de 50% de la superficie totale des pâturages. Il n'y aurait donc plus de place pour les transhumants, systématiquement évincés pour diverses raisons : dégradation floristique, contamination, etc. (Documentation de la F. F. E. M.).

6. — La disparition des drailles qui ne sont plus entretenues; aussi se produisent de nombreux éboulements dans les parties en pente, ainsi que l'écroulement des murs de soutènement des drailles; on ferme certaines issues au moyen de fils de fer barbelés destinés à la protection des périmètres de reboisement voisins; nous avons nous-même observé cette fermeture qui ne s'imposait pas.

7. — La disparition des gîtes d'étape par suite de l'exode rural. On pourrait assez facilement pallier cet inconvénient par le transport des vivres en automobile.

8. — La difficulté croissante pour emprunter en juin et en septembre les routes nationales. Cette difficulté ne pourrait être éliminée comme la précédente, que par le recours au transport par camion. Ce système s'avère trop onéreux aux dires des troupeaux qui doivent payer de plus en plus cher les services des bergers et la location des pâturages. Un informateur nous a précisé que le transport de 450 bêtes nécessite un camion spécial avec remorque qui revenait (en 1965) à 1 600 francs pour un parcours de 400 km (aller et retour).

Plusieurs troupeaux déclarent que seul le coût du transport constituait un obstacle, aucune adaptation progressive au climat de la haute montagne n'intervenant. Ce qui n'est pas l'avis de L. Pépin qui estime, ainsi qu'il l'a dit à J.-H. Teissier, qu'il n'est pas possible d'envisager le transport du troupeau par camion, jugeant indispensable une montée progressive pour l'adaptation du troupeau au climat de l'Aubrac. Quant à moi, j'ai constaté, au cours de l'été 1966, que les troupeaux qui transhumaient dans le massif cévenol, arrivaient sur place en camion; certains passaient ainsi en quelques heures de l'altitude zéro à plus de 1 000 m sans dommage... apparent.

En 1961, le troupeau de Cambous n'avait pu aller en Aubrac par manque de maître-berger. Puis le troupeau avait engagé un maître-berger de grande classe et le troupeau avait repris le chemin de l'Aubrac, mais Julien Bertrand, au tout début de 1966, quittait Léon Pépin.

Celui-ci, très partisan de la transhumance, avait projeté en 1965, quand il avait vu J.-H. Teissier, de continuer à faire monter son troupeau en 1966 sur Bonnetcombe. Il avait même prévu des aménagements nouveaux : clôturer une petite partie de la montagne dans laquelle les animaux pourraient rester en liberté, ce qui devait permettre aussi d'accorder un jour de repos par semaine au berger; autre avantage encore souligné par L. Pépin : diminution du parasitisme...

Contraint d'abandonner l'Aubrac, tout en conservant pour les génisses Aubrac les pâturages loués,

L. Pépin n'a pas abandonné pour autant la transhumance; ainsi que l'a noté J.-H. Teissier, l'estivage est en effet rigoureusement indispensable au maintien du troupeau ovin : raisons d'ordre climatique (réserves fourragères d'été insuffisantes) et raisons d'ordre sanitaire (les ovins supportent mal la chaleur, « rhume des foies »); le troupeau de Cambous a donc été dirigé sur l'Aigoual, comme d'autres troupeaux qui, autrefois, montaient sur l'Aubrac ou sur la Margeride, et qui estivent maintenant sur l'Aigoual ou sur le Causse du Larzac.

La transhumance vers les lieux traditionnels est donc abandonnée au profit de secteurs plus proches : Cévennes, côté Gard et, côté Lozère, plateau du Larzac et Escandorgue. Le reboisement du massif de l'Aigoual avait entraîné la disparition d'une partie des aires de parcours utilisées par les transhumants. Depuis l'intensification de l'exode rural, qui a déterminé l'abandon de grandes propriétés, les transhumants peuvent à nouveau trouver place en Cévennes et sur le Larzac. En ce qui concerne le Larzac un gros problème résulte du fait de l'absence d'eau pour abreuver les bêtes. Certains troupeaux repro-

chent aussi au Causse de trop ressembler à la Garrigue du point de vue composition floristique du pâturage et climat. Les bêtes ne retireraient pas le même bénéfice d'un séjour estival sur le Larzac qu'en Cévennes. Par contre la présence de bâtiments d'exploitation, permettant d'abriter les troupeaux en cas de mauvais temps, est bénéfique.

Un de nos principaux informateurs estime que la suppression de la transhumance équivaldrait à la diminution des deux tiers du cheptel ovin des Garrigues du Bas-Languedoc.

Il est difficile de formuler une hypothèse sur l'avenir de l'élevage ovin sur les Garrigues car, depuis quelques années, grâce à la mise en œuvre de moyens mécaniques énormes et grâce aussi à l'irrigation, on assiste à la mise en culture de vastes surfaces dont les bêtes à laine pouvaient seules jadis tirer parti. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur les résultats des nouvelles plantations de vigne et d'arbres fruitiers et pour savoir si la pratique en sera généralisée, ou si quelques secteurs seront encore mis en réserve au profit des troupeaux.

Références de la Conclusion

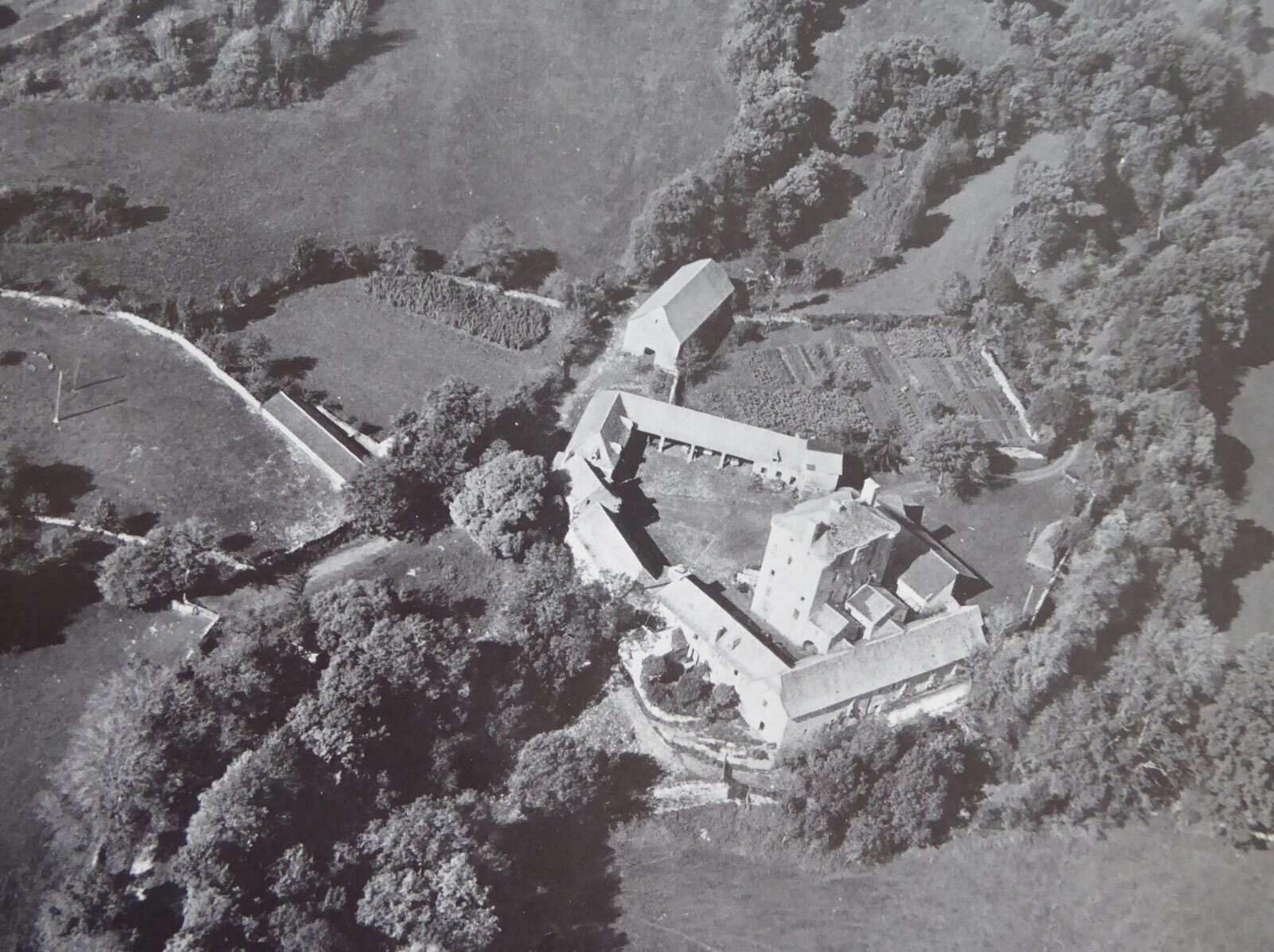
1. Ms. A.D. Hérault. Enquête sur l'état de l'agriculture, demandée par l'Intendant du Languedoc.
2. Imp. BERNARD, 1956, p. 211-223.

L'EXPLOITATION DE SÉVEYRAC

APERÇU SUR L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE
D'UNE ANCIENNE GRANGE ABBATIALE

par Philippe SAGANT

attaché de recherche au C.N.R.S.



SÉVEYRAC ET BOZOULS¹

C'est presque une tour d'ivoire que la tour de Séveyrac. Lorsqu'à Bozouls on parle des grandes exploitations, les noms de Boudou, de La Borie, Castagnie de Vayssettes apparaissent spontanément sur les lèvres... « Et Séveyrac ? » — « Ah oui, Rieucan de Séveyrac ? C'est aussi une grosse ferme ». Mais il a fallu poser la question. Pourtant 240 hectares, 230 brebis, 50 vaches, ces chiffres sont du même ordre qu'à La Borie ou à Vayssettes.

Le caractère presque étranger de Séveyrac aux yeux des habitants de Bozouls s'explique d'abord par l'éloignement : l'exploitation de Louis Rieucan se trouve à cinq kilomètres de la mairie, aux confins méridionaux de la commune. Il faut, pour y accéder, traverser le Dourdou, profondément encaissé dans le « trou de Bozouls » ; c'est abandonner la rive droite de l'agglomération avec sa mairie, ses cafés, sa poste et son école, son champ de foire et son notaire ; c'est aller à contre-courant de l'évolution du bourg qui n'a de cesse d'atteindre, par une succession de pavillons neufs, aux abords mêmes de la route Rodez-Espalion. Bozouls rive-droite est à Bozouls rive-gauche ce que son église romane, aux offices devenus rares, est à sa chapelle moderne. Et lorsque l'on émerge sur le plateau en direction de Séveyrac, on a l'impression d'entrer, par une route secondaire bordée de noyers et de bois de chênes, dans un pays tranquille et plus traditionnel (Photo 22).

Ce n'est d'ailleurs qu'une façade, belle, mais trompeuse qu'offre la ferme à celui qui vient de Bozouls par la route de Barriac : entre deux bois de chênes, la longue pente douce du Pré de la Prade (D 9)², (Cartes 8 et 9) permet, l'espace d'un instant, d'entrevoir, en haut, assez loin, la vieille tour aux volets clos, dominant quelques arbres, l'aspect endormi. Certes, les bois du Bouscaillou (C 7) et de la Réserve (B 10), ces larges aperçus qui font le luxe de Séveyrac ne laissent pas que d'évoquer le prestige donné par les moines de l'abbaye de Bonneval à leur ancien domaine. Mais la vie de la ferme est ailleurs, sur l'autre flanc du vallon qui donne vers Concourès : c'est là que sont les champs,

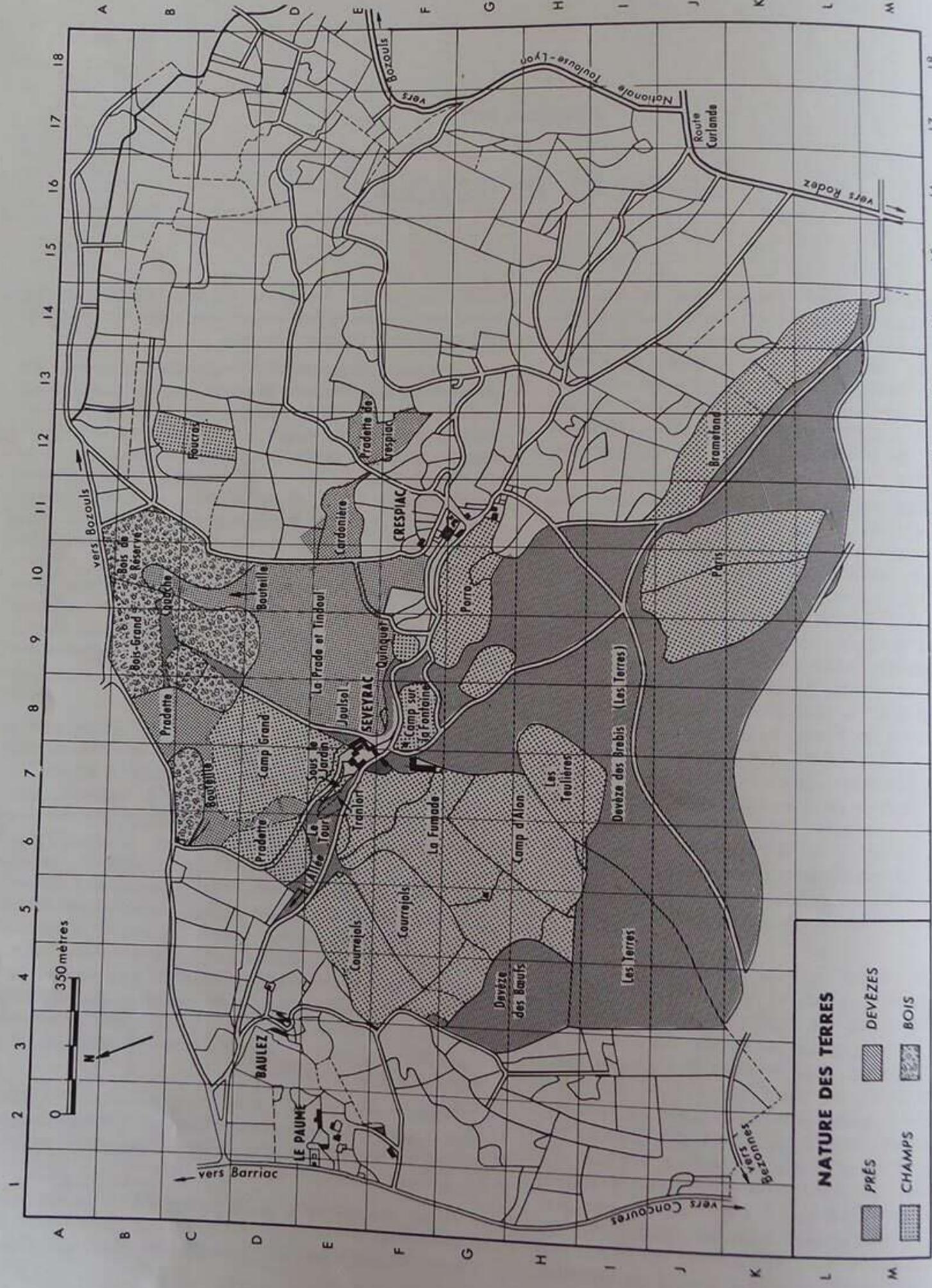
c'est là qu'on travaille ; là-bas s'étendent les devèzes qui marquent les attaches des terres de la ferme avec le Causse Comtal.

Les routes elles-mêmes (Bezannes-Curlande, Curlande-Bozouls, Bozouls-Barriac, Barriac-Concourès) isolent paradoxalement Séveyrac et semblent l'enfermer dans un rectangle. La voie d'accès à la ferme est un chemin creux, discrètement encaissé à la corne du Bouscaillou (C 6) ; ne serait le long détour par Crespiac (K 16), c'est la seule. Au long des ans, les beaux chemins tracés sur le cadastre se sont engorgés de ronces et de broussailles. Dans ce rectangle, entièrement contenus Séveyrac et Crespiac : les deux fermes forment un monde clos, liées l'une à l'autre par le passé. Les deux propriétaires sont aujourd'hui cousins ; ils étaient frères, il y a quatre ans. Le jeu des héritages a partiellement mêlé leurs champs. Parfois, les mêmes chemins mènent aux terres de l'un et de l'autre.

Etranger à Bozouls, Séveyrac l'est aussi par la réussite de la famille Rieucan : elle compte aujourd'hui un notaire à Cahors, un médecin à Rodez, un conseiller général de l'Aveyron. A Bozouls, personne pour attester de cette ascension sociale des petits-enfants d'un ancien fermier. Louis, l'actuel propriétaire, est l'homme d'une génération oubliée par la vie agricole quand elle décerne ses distinctions : il a travaillé, sa vie durant, sous la rude direction de son père. Quand meurt ce dernier, le monde a changé ; on n'est plus « patriarche » comme autrefois l'étaient les chefs d'exploitation : Louis Rieucan se décharge en partie de la direction de la ferme sur les épaules de son fils. Il ne sera pas conseiller municipal comme bien d'autres, à Bozouls, qui n'ont pas tant d'hectares.

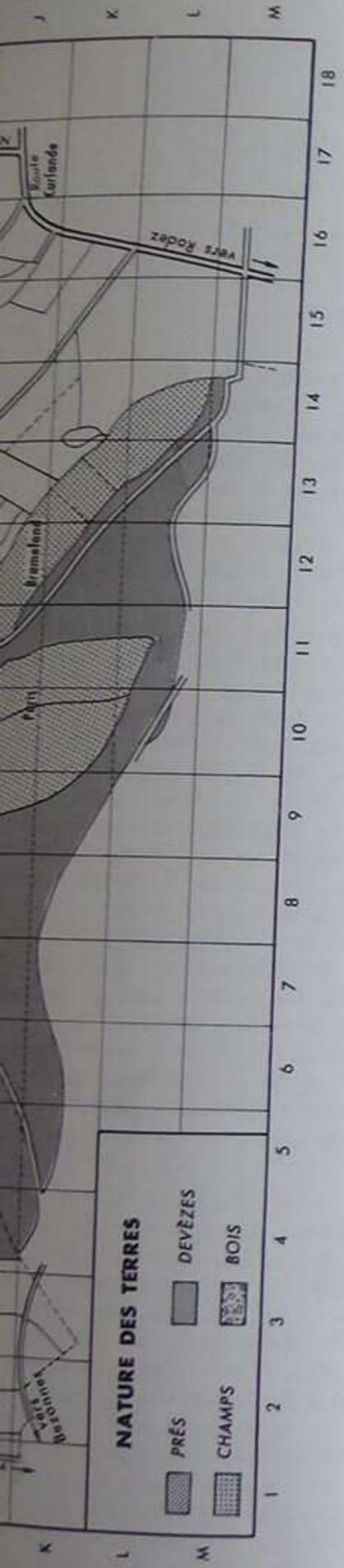
Traditionnel est le mode d'exploitation. Il contribue à l'oubli de Séveyrac. « Rien n'a changé depuis 1900 » dit lui-même Louis Rieucan. Sans être exacte, la formule donne le ton.

Ainsi, excentrique à la commune, tournée vers Concourès, formant un monde clos avec Crespiac, traditionnelle dans son exploitation, propriété d'une

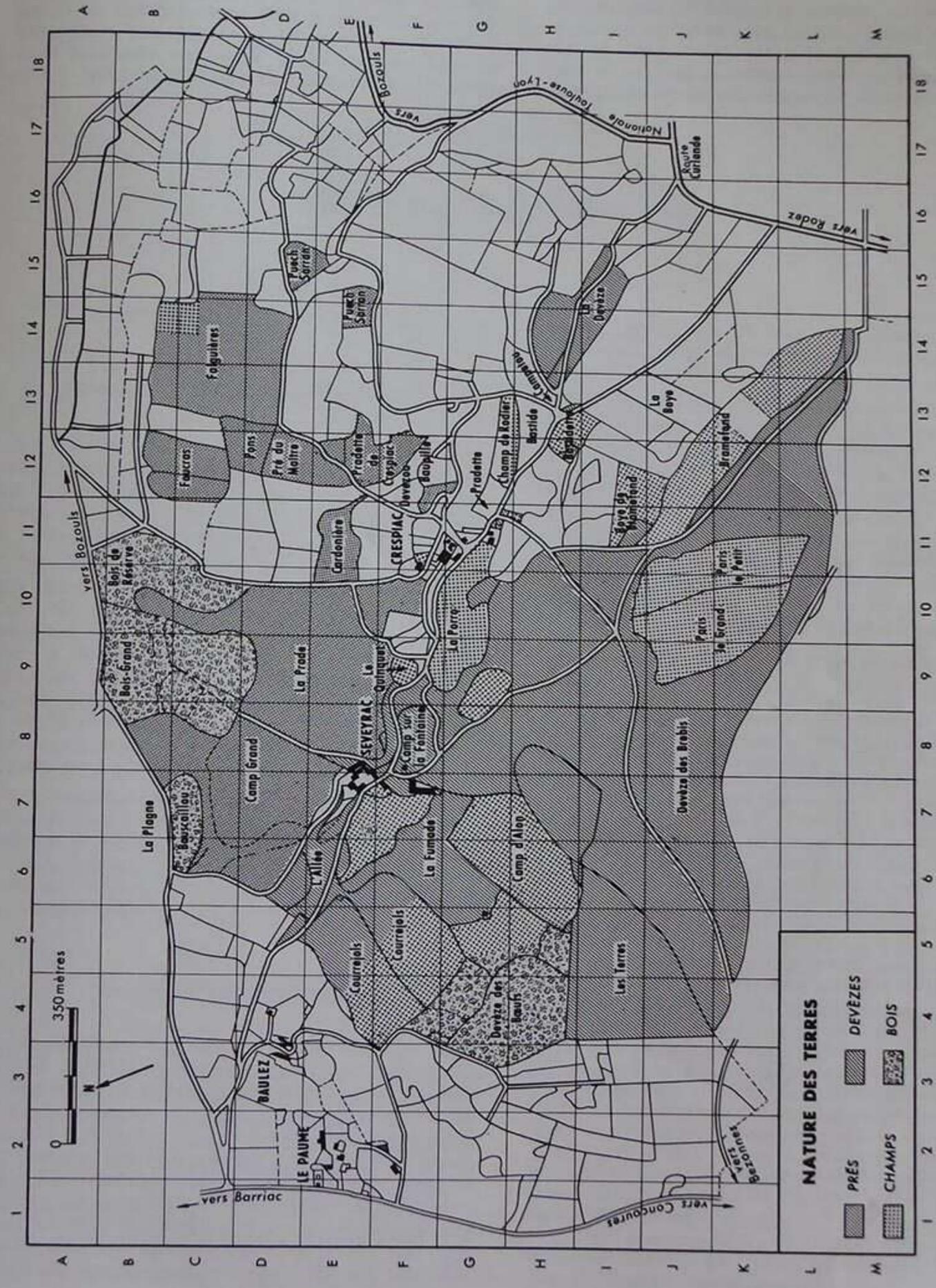


Carte B
Séveyrac en 1818 : plan cadastral et nature des terres.





Carte 8
Séveyrac en 1818 : plan cadastral et nature des terres.



Carte 9
Séveyrac en 1965 : plan cadastral et nature des terres.

famille dont la réussite a aujourd'hui débordé les limites de Bozouls, il faut, pour tenter de comprendre Séveyrac revenir au passé. Les activités actuelles ne semblent pouvoir s'expliquer que par la mise au jour d'un mode de vie dont les racines remontent

très haut dans le temps. A travers les informations de Joseph, de Marie et de Louis Rieucan, de l'abbé Ginisty³, on tentera de suivre l'évolution foncière et agro-pastorale de la ferme en marquant deux temps d'arrêt pour les années 1898 et 1965.

La
la p
du 2
main
tels

De
aux
Séve
relig
par
comp
vigne
à 64
sur
d'est

Le
A c
net

SÉVEYRAC JUSQU'EN 1898

LE DOMAINE ET SES HABITANTS

Séveyrac et l'abbaye de Bonneval ⁴

La « Grange de Séveyrac » est mentionnée, pour la première fois, semble-t-il, dans une redevance du 22 mars 1281. A cette époque, le pays paraît aux mains d'un certain nombre de puissants seigneurs tels les barons de Bozouls ou les comtes de Rodez.

De longue date, la ferme semble avoir appartenu aux moines de l'abbaye de Bonneval. En 1777, Séveyrac compte 16 habitants. Le domaine des religieux s'oppose au proche hameau de Barriac par sa richesse en pâturages et en bétail. Il se compose de bâtiments, jardins, prés, terres, bois, vignes, pacages que l'on estime vers cette époque à 64 552 livres, non compris le droit de dépaissance sur la montagne du Trap en Aubrac. Le système d'estivage à la montagne est pratiqué.

Les religieux restent propriétaires jusqu'en 1792. A cette date, Séveyrac est adjudgé comme bien national à Joseph Mainier, homme de loi à Rodez, pour le compte de Jean-Baptiste Frayssinous, fermier aux Bourines (commune de Laissac) au prix de 155 800 livres ⁵.

Jean-Baptiste Frayssinous

Jean-Baptiste Frayssinous est le fils d'un agriculteur et d'une bourgeoise. Son père faisait valoir sa ferme sur la commune du Puech; sa mère était la fille du notaire de Saint-Chely-d'Apcher. Mésalliance ? Il ne semble pas : le nom des Frayssinous est l'un des plus anciens qui soit en Aubrac. Il est attesté en 1347 au Puech-de-Curières qui paraît le berceau de la famille. Un Frayssinous, Jean Aymard, mort en 1679 avait succédé à son oncle, Etienne Carrie, à la tête de l'abbaye de Bonneval. Le frère même du nouvel acquéreur de Séveyrac, Jean-An-

toine ⁶ s'était marié en 1762 à Marguerite Pons de Vayssettes. Il était fermier général de Bonneval avec Pierre Constans ⁷.

Ces détails montrent la stabilité du monde agricole de l'Aubrac avant 1789. Ils semblent indiquer que la loi de sécularisation des biens du clergé n'a pas profité indistinctement à toutes les couches sociales du pays : une classe s'était lentement constituée, faite de fermiers qui travaillaient pour le compte des moines et des notables du pays, dont les enfants parfois devenaient eux-même religieux; vieilles familles et déjà grandes familles : dans leurs mains, à la Révolution, tombent les grands domaines de la dômerie d'Aubrac et de l'abbaye de Bonneval.

Ainsi, penchons-nous sur la vie de Jean-Baptiste Frayssinous.

Il se marie en 1772 avec Marie Malet, de Laguiole. Jusqu'en 1789, il est fermier sur les terres des religieux, d'abord à La Roquette ⁸, de 1772 à 1779, qui appartient à l'abbaye de Bonneval. A l'issue de ce bail, il place ses gains en terre et achète pour 50 000 livres le Bouet (à Laguiole). De 1779 à 1788 il est fermier à Bonnefon (Saint-Chély), domaine de la dômerie d'Aubrac; de 1788 à 1792, aux Bourines (Laissac) ⁹, appartenant également à la dômerie. Cette succession est d'ailleurs une ascension car les Bourines est l'une des plus grosses fermes ayant appartenu aux religieux. Elle ne laissait pas cependant prévoir la chance que la Révolution allait donner à J.-B. Frayssinous : en 1792 il achète Séveyrac et s'y installe aussitôt pour faire valoir lui-même le domaine ¹⁰.

En 1794, il renouvelle une excellente opération : il fait l'acquisition d'un important vignoble au Cruou ¹¹ (Mondalazac) saisi au ci-devant César de La Panousse, émigré. De grand fermier, à l'issue de la Révolution, il est devenu grand propriétaire; il meurt pour laisser Séveyrac à son fils cadet, Jean-Aymard, qui continue d'exploiter lui-même la ferme et va devenir maire de Bozouls. Après la Restauration, un oncle, évêque, a été annobli. Le curé de Bozouls, en chaire, généralise la particule et donne du « de... » à toute la famille. Le souvenir de cette ascension rapide reste vivant.

En 1792, déserteur, dit-on, des armées révolutionnaires, un certain Duvieux s'est établi subrepticement à Crespiac. Nous aurons à en reparler.

Aspect de Séveyrac en 1818¹²

(Carte 8)

A l'issue de la Révolution, le domaine a donc changé de mains, mais ne s'est pas démantelé. Il compte alors un peu moins de 210 hectares d'un seul tenant, si l'on excepte les parcelles de la Pradette de Crespiac (cf sur le cadastre E 12), et de Foucras (C 12). Il ne présente pas cependant tout à fait le même visage qu'aujourd'hui, même lorsque l'on ne tient pas compte d'un accroissement foncier ultérieur d'une trentaine d'hectares.

L'étendue des terres cultivées est plus importante : les deux Courrejols (F 4, F 5) sont complètement exploités, ainsi que le Camp d'Alon (H 6). On leur adjoint également la Pradette (D 6), une bonne partie du Camp Grand (D 7), le Camp sur la Fontaine (F 8) et la totalité de Bramefond, qui deviendront par la suite prés, bois ou devèzes. Les bois effectivement ont moins d'importance : des clairières où peuvent pâturer les brebis parsèment le Bois-Grand (C 9); la quasi totalité des Terres (I 5) est une devèze.

Les voies d'accès et les chemins internes diffèrent très nettement.

L'entrée par le Bouscaillou (C 6) n'existe pas encore; on arrive au domaine par ce qui se trouve être actuellement le sentier de Baulez (D 4) et que l'on appelait alors l'« allée des Moines »; toute la ferme est d'ailleurs tournée vers cet accès : elle lui présente son portail qui mène aujourd'hui à la porcherie; l'allée est décorée d'un calvaire enfoui maintenant dans les taillis; elle domine la Pradette (D 6) et le Camp Grand (D 6) d'une dénivellation d'une trentaine de mètres. D'autres sentiers, assez larges pour permettre à une paire de bœufs de passer, existaient également qui ont disparu, tels les voies croisées de la devèze des brebis (prenant en K 4 et M 14) ou le chemin de Crespiac qui longe le bois de réserve (B 11) et le pré de la Prade (D 9) (photo 23).

En fait l'ensemble des terres apparaît beaucoup plus cohérent qu'il ne l'est aujourd'hui. Il comporte un chemin rectiligne qui traverse en diagonale le rectangle que déterminent Crespiac et Séveyrac et dessert les deux fermes. Ces terres labourables sont disposées de part et d'autre de cet axe et d'un accès facile. Les prés, moins nombreux qu'actuellement, sont rejetés sur le flanc droit, bordés à la limite par des bois moins étendus; les devèzes, plus importantes se trouvent sur le flanc gauche. Certes, de cet espace organisé, il en reste aujourd'hui l'essentiel. Mais, à la suite de retouches imperceptibles et répétées, l'équilibre en a disparu.

La famille Frayssinous et ses premiers fermiers

De 1789 à 1922, la famille Frayssinous restera propriétaire de Séveyrac (Tableau 11).

L'accroissement foncier durant cette période est faible mais régulier. Il s'élève à une quinzaine d'hectares dont Falguières (C 13), acheté à Tredolat de Crespiac en 1840, représente la plus importante partie.

Jusqu'en 1840 environ, les Frayssinous continuent d'exploiter leur ferme en faire-valoir direct. Ils habitent la tour de Séveyrac (Photo 24), leur propriété possède alors une triple vocation économique¹³ : la polyculture, d'abord, avec le seigle l'orge, le blé, l'avoine; l'élevage des bovins, avec le traditionnel estivage en Aubrac et la fabrication du fromage; l'élevage des ovins, destiné surtout à l'em-bouche, avec la mise au parc de juin à novembre et la montée en Aubrac lorsque les vaches reviennent à la ferme¹⁴ : pastré, pastrou et bassivié accompagnent leurs brebis du 13 octobre à l'apparition de la neige sur les devèzes où les bovins ont passé l'été. Aux alentours de 1830 une innovation technique modifie sensiblement le travail à Séveyrac : jusqu'alors l'orge était cultivé à mi-fruit par des journaliers. L'apparition de la charrue Dombasle contribue à la disparition de ce système; la charrue remplace dans les terres argileuses le travail à la bêche. Cependant l'araire¹⁵ reste utilisée dans les terres calcaires « d'en-haut » (le Courrejols, le Camp d'Alon, les Paris).

A partir de 1840, les Frayssinous afferment Séveyrac. Viguié est le premier fermier. Il reste de 1840 à 1873, date à laquelle il se retirera à Gabriac où il avait conservé une petite propriété. Sous sa direction, on plante à Séveyrac les premières pommes de terre, d'abord dans les jardins potagers (Joulsol : E 7), puis dans le meilleur champ qui était alors destiné à la culture des « légumes-racines » (La Porro, G 10).

De 1873 à 1884, la ferme est confié à Dauban. Son court fermage est marqué par une suite de modifications importantes qui annoncent les grandes transformations de 1900 : apparition des premiers petits outils industriels qui limitent dorénavant les services du forgeron du village; suppression de la montée des ovins en Aubrac; dépiquage du blé avec, pour la première fois, une batteuse; celui de l'avoine continuera jusqu'en 1902 à être assuré par les juments qui tournent sur l'aire. Enfin le fermage de Dauban est également contemporain de la disparition des loups dans la région¹⁶, ainsi que de la construction d'une voie de chemin de fer, et des transformations qu'implique le service militaire.





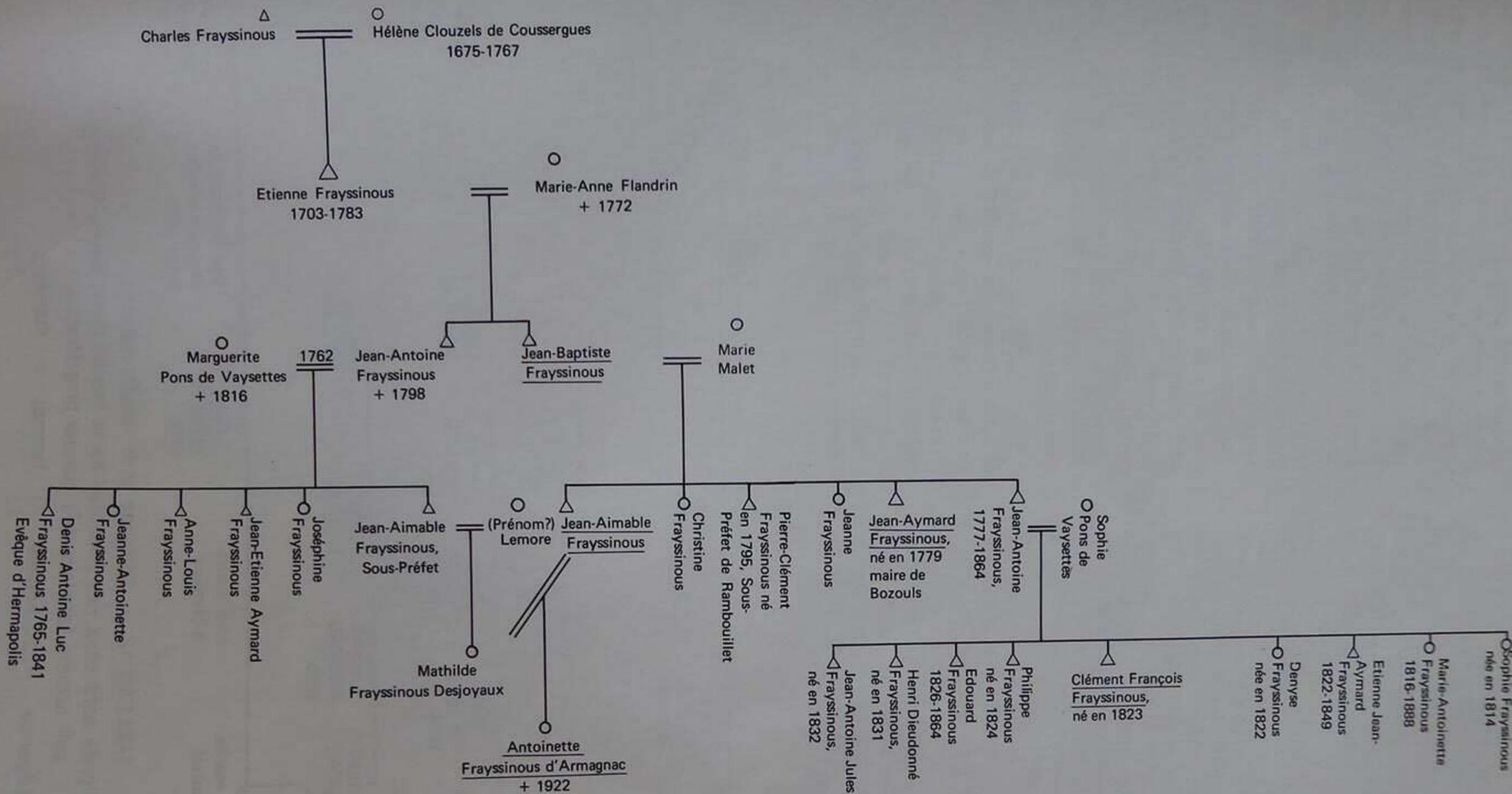


TABLEAU 11. — *Tableau généalogique expliquant la transmission de la propriété de Séveyrac dans la famille Frayssinous.*
 Les noms soulignés sont ceux des propriétaires successifs.

Légende. — Δ : homme; \circ : femme; = : mariage.

**Pierre Rieucou, le pere,
fermier de Séveyrac (1884-1902)**

Dauban parti, le vicomte d'Armagnac¹⁷, mari d'Antoinette Frayssinous, proposa à Pierre Rieucou de reprendre la ferme en 1884. Ce dernier avait alors cinquante-trois ans.

Il était né en 1831 à Saint-Julien-de-Rodelle où son père faisait valoir sa propre ferme. Sa mère, Julie Duvieux, était originaire de Crespiac. Elle y avait conservé deux frères, Pierre, petit propriétaire, et Jean, fermier chez Pons de Vayssettes. Julie, Pierre et Jean étaient les enfants de ce Duvieux que nous avons vu fuir en 1792 la tourmente révolutionnaire pour faire souche à Bozouls. Pierre, l'un des deux garçons, resté célibataire, avait recueilli à Crespiac les deux filles de son frère et fait appel au fils de sa sœur, Pierre Rieucou, pour aider aux travaux des champs. Ce dernier s'était donc établi à Crespiac à l'âge de 24 ans. Il s'était marié tard, passé la quarantaine, avec Nathalie Verthier dont il avait déjà, en 1884, une nombreuse progéniture. A la mort de son oncle, il avait hérité la petite ferme de Crespiac.

Pierre Rieucou accepta la proposition qu'on lui faisait de devenir fermier de Séveyrac. Une telle offre était le gage d'une vie plus facile. Le pays à l'époque était très pauvre. Les filles, dit-on, allaient

à la messe pieds-nus, les souliers à la main, qu'elles chaussaient pour entrer dans l'Eglise. Un fermier comme celui de Séveyrac était en but aux jalousies de ses voisins. On écrivait des lettres anonymes au propriétaire : « Votre fermier gâte le bétail » ou bien on lui faisait la réputation d'un « rouge »¹⁸. Une telle étiquette suffisait parfois pour briser un bail. Bozouls a conservé le souvenir de telles intrigues qui ont réussi. Le clergé lui-même possédait alors une grande influence. Pour rompre des fiançailles, il fallait, dit-on, une dispense de l'évêque. Les actes notariés rappellent l'importance de la vie religieuse : une demoiselle bien née se réservait le droit, dans son contrat de mariage, de disposer chaque dimanche d'un garçon et d'un cheval pour la conduire à la messe. Si l'on a proposé à Pierre Rieucou de devenir fermier de Séveyrac, c'est qu'outre ses capacités professionnelles l'opinion publique le devait entourer de l'honorabilité indispensable (Tableau 12).

Les conditions du fermage étaient dures. Pierre Rieucou devait payer 6 000 francs par an au propriétaire de la ferme. En outre, il devait fournir des « réserves » : deux cochons de quarante kilos en septembre, du beurre — ce qui nuisait à la qualité du fromage — et du lait. Il devait porter chaque année à Saint-Côme un tombereau de terreau pour cultiver les fleurs. Avant de s'établir, il dut caution-

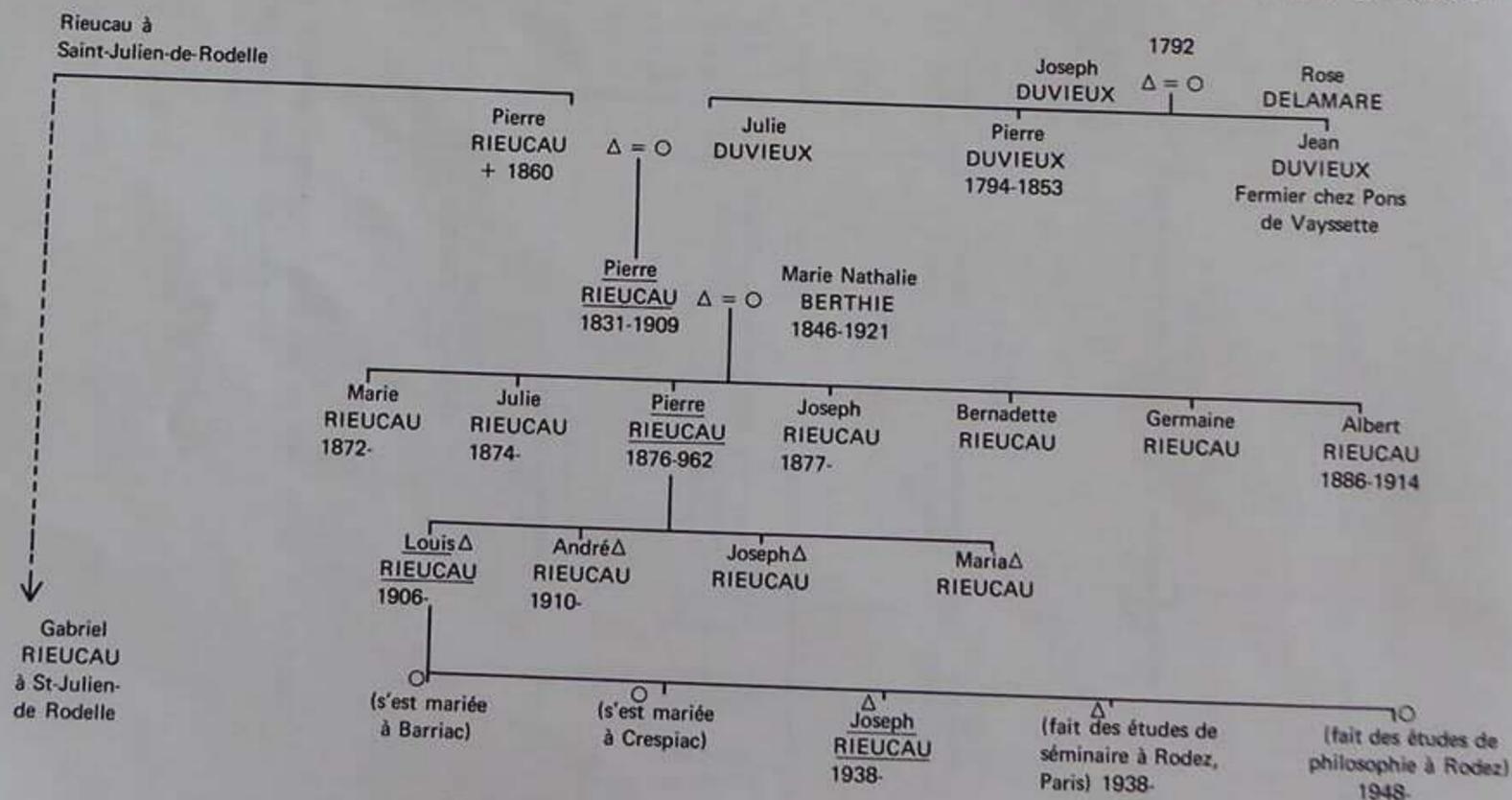


TABLEAU 12. — Séveyrac et la famille Rieucou.
Les noms soulignés sont ceux des membres de la famille ayant habité Séveyrac, soit comme fermiers, soit comme propriétaires.
Légende. — Δ : homme; \circ : femme; = : mariage.

les souliers à la main, qu'elles
 rer dans l'Eglise. Un fermier
 yrac était en but aux jalousies
 vivait des lettres anonymes au
 fermier gâte le bétail » ou bien
 tation d'un « rouge »¹⁸. Une
 parfois pour briser un bail.
 souvenir de telles intrigues
 gé lui-même possédait alors
 Pour rompre des fiançailles,
 pense de l'évêque. Les actes
 otance de la vie religieuse ;
 e se réservait le droit, dans
 de disposer chaque diman-
 cheval pour la conduire à
 posé à Pierre Rieucan de
 yrac, c'est qu'outre ses
 es l'opinion publique le
 rabilité indispensable (Ta-

nage étaient dures. Pierre
 00 francs par an au pro-
 outre, il devait fournir des
 ns de quarante kilos en
 ce qui nuisait à la qualité
 Il devait porter chaque
 mbereau de terreau pour
 s'établir, il dut caution-

2
 O
 Rose
 DELAMARE
 Jean
 DUVIEUX
 Fermier chez Pons
 de Vayssette

aine
 CAU
 Albert
 RIEUCAU
 1886-1914

O
 (fait des études de
 philosophie à Rodez)
 1948-

ner sa petite exploitation de Crespiac et celle de
 son frère, à Saint-Julien-de-Rodelle; cela, pour le
 seul bail de la ferme qui n'incluait par le droit de
 dépaissance sur une montagne d'Aubrac. Ce dernier
 faisait l'objet d'un autre arrangement. Pourtant, les
 diverses montagnes utilisées successivement par
 Séveyrac, Gervel, Montagnette, les Landes, appar-
 tenaient également au vicomte d'Armagnac. De
 plus : « Le fermier n'était pas libre d'exploiter à sa
 guise. Il devait respecter les assolements indiqués
 par le propriétaire, ne rien changer à l'espèce des
 cheptels... A Séveyrac, tout se compliqua du fait
 que P. Rieucan possédait une petite propriété. Le
 propriétaire craignait que son fermier ne favorise
 cette dernière au détriment de la sienne, surtout
 par l'apport de fumier supplémentaire. Le fumier
 était considéré comme un sous-produit des fourra-
 ges : il devait revenir à la propriété qui avait fourni
 l'herbe consommée. Il n'aurait pas fallu que les

génisses qui avaient passé la journée sur une
 terre de Séveyrac, viennent coucher sur une terre
 de Crespiac. Cependant sur la police du bail, il
 était admis que le fermier pouvait disposer à sa
 guise de la colombine et de la gallinasse¹⁹ puisque
 les « producteurs » ne mangeaient pas de foin »²⁰.

Pierre Rieucan, le père, ne s'est pas enrichi à
 Séveyrac. Il a pu élever ses sept enfants, faire face
 à ses obligations, ne pas s'endetter. Quant il se
 retirera en 1902, un monde va disparaître avec lui,
 comparable à celui de 1830, et même à celui qui
 précéda la Révolution. Nous nous arrêterons donc
 pour savoir ce qu'était une grosse ferme du Causse
 aux environs de 1898; quelle était la division du
 travail; comment s'organisaient les activités au long
 de l'année; d'où Pierre Rieucan tirait les bénéfices
 suffisants qui lui permettaient de faire vivre les
 siens et de verser chaque année 6 000 francs au
 vicomte d'Armagnac.

Notes et références du Chapitre premier

1. Notre enquête sur les deux exploitations de Séveyrac et de Merlet a été effectuée du 28 septembre au 12 octobre 1965 et du 2 au 7 février 1966. Ultérieurement, certaines de nos informations ont été complétées, alors que nous étions en mission à l'étranger, par C. JEST : qu'il soit ici remercié.
2. Cf. plan cadastral, Séveyrac en 1965 (Carte 9) : les lettres et les chiffres entre parenthèses renvoient tout au long de ce texte au quadrillage des deux plans cadastraux, le premier de Séveyrac en 1818, le second, de Séveyrac en 1965.
3. Je remercie très vivement M. et Mme Louis Rieucan, M. l'abbé A. Ginisty et surtout Mlle Marie Rieucan et M. Joseph Rieucan. Sans leur aide, particulièrement celle des deux derniers, il est évident que ce travail sur Séveyrac n'existerait pas (Cf. Tableau 12 : Séveyrac et la famille Rieucan).
4. **Imp.** PARAIN, ci-dessus.
5. **Imp.** VERLAGUET, 1931-1933, I, p. 29.
6. **Imp.** Tableau généalogique de la famille Frayssinous (Tableau 11), dû à l'abbé Ginisty, 1955.
7. **Imp.** PARAIN, ci-dessus.
8. **Imp.** PARAIN, ci-dessus.
9. **Imp.** VERLAGUET, 1931-1933, II, p. 236; PARAIN, ci-dessus.
10. **Imp.** VERLAGUET, 1931-1933, I, p. 29.
11. **Imp.** VERLAGUET, 1931-1933, I, p. 109.
12. Cf. plan cadastral, n° 2 : Séveyrac en 1818 (Cf. Carte 8).
13. **Imp.** PARAIN, ci-dessus.
14. **Imp.** PARAIN, ci-dessus.
15. **Imp.** et **Obj.** Cf. Aubrac, T. VI. BRUNHES DELAMARRE, Techniques et outillages agricoles; araire-chambige à reille, coll. Atp (Rieucan, Séveyrac).
16. **Imp.** Cf. Aubrac, T. III. TENEZE, Littérature orale.
17. **Imp.** PARAIN, ci-dessus; GINISTY, 1955, p. 74.
18. **Imp.** PARAIN, ci-dessus.
19. **Ms** et **Imp.** « La gallinasse » est ... le fumier de poule. RODAT, en 1839, parle du « fumier de poule que l'on nomme en patois 'gallinasse', mais ce terme est francisé. Le terme dialectal est « lo gollinasso » ou peut-être « gollinaço ». Lettre de Marie Rieucan, 1^{er} juin 1966 (Photocopie Archives Atp).
20. **Ms.** Lettre de M. Rieucan, 7 avril 1966 (Photocopie Archives Atp)

SÉVEYRAC EN 1898

I — DIVISION DU TRAVAIL

Des ouvriers permanents, dont certains appartiennent à la famille du fermier, encadrent des journaliers que l'on engage pour les gros travaux; il existe également un certain nombre d'employés qui, sans appartenir à la ferme, contribuent à la faire vivre : le rayonnement de Séveyrac sur les hameaux voisins est plus important qu'aujourd'hui.

Le propriétaire

Les rapports du vicomte d'Armagnac¹ et de son fermier, Pierre Rieucan, sont surtout épistolaires. Le propriétaire réside dans son domaine de Mazerolle (Lot); il fait de rares apparitions à Séveyrac; il y passe deux ou trois jours; il habite la Tour où le reçoivent deux domestiques; celles-ci sont étrangères à la vie de la ferme, quoiqu'y demeurant de façon permanente (Photo 24).

Malgré la rareté de ses visites, il fait peser lourdement son autorité sur l'exploitation. C'est un homme du pays qui dit connaître « ses gens » et parle leur patois. Il chasse un jour de ses terres des ouvriers réunis par son fermier pour biner ses champs : « Le temps ne se prête pas à ce que vous faites, crie-t-il, vous allez faire venir les chardons ». En fait, il paraît laisser peu d'initiative à son fermier. Entre les deux hommes les rapports sont à la fois cérémonieux et familiers.

Le fermier et le personnel familial

Pierre RIEUCAU (1831-1909)

Pierre Rieucan, le fermier, habite avec sa femme et ses enfants les pièces mêmes où vivent actuellement son petit-fils, Louis, et sa famille. Ses ouvriers l'appellent Patron ou Maître. Le respect qu'on lui

manifeste est du même ordre que celui qu'il a pour son propriétaire. Son autorité déborde le cadre de sa famille pour s'étendre, de la même façon, au cercle des ouvriers permanents.

Son rôle est avant tout de direction, de responsabilité, d'administration. Il s'absente de la ferme pour fréquenter les foires et les loues de la région; celles-ci concernent les trois sortes d'activités de Séveyrac : agricole, bovine, ovine. En l'absence du fermier, son autorité passe naturellement au maître-valet.

Il doit participer à un certain nombre de travaux, parmi les plus importants. Il mène la dernière paire de bœufs au labour, par exemple : c'est un rôle de surveillance. En fait, atteint de rhumatismes, assez vite, Pierre Rieucan ne pourra accomplir cette partie du contrat : il y déléguera son fils.

Nathalie RIEUCAU, née BERTHIER (1846-1921)

A la femme du fermier est, en général, dévolu le rôle de « ménagère ». Aidée par la « servante », la « ménagère »² entretient son intérieur et surtout prépare les repas : ce n'est pas une petite tâche; sans parler du nombre des convives, la famille et le personnel ne partagent pas la même table. La distribution du vin, la qualité du pain (froment pour les maîtres, avoine pour le personnel) tient compte des hiérarchies. Un « valet » juge la ferme à la qualité des mets qu'on lui présente.

Ce rôle de « ménagère », lorsque le fermier n'est pas marié, peut être tenu par une employée salariée, comme ce fut le cas lors du fermage de Dauban. La fonction est alors pleine d'embûches : elle empiète trop sur le domaine familial. Au moindre soupçon les gens du village sont prompts à mener un « charivari ». Et la voix du « braou » (petit appareil confectionné avec un pot de grès dont le fond a été remplacé par un parchemin qui fait membrane, imitant le mugissement, d'où son nom)³ aura une portée plus lointaine que celle d'un vrai taureau. Dauban l'apprit à ses dépens : M. de Frayssinous lui donna son congé.

Les enfants du fermier.

Les enfants du fermier appartiennent à une double hiérarchie : celle de la famille, par ordre de primogéniture masculine, et celle du personnel agricole (cf. infra) puisqu'ils travaillent à la ferme. De ce fait, les deux ordres interfèrent. De six à sept ans, le fils du fermier garde les cochons, de dix à onze ans les génisses, de douze à treize ans, les jeunes taureaux. Au fur et à mesure que Pierre, le fils aîné, abandonne une fonction pour accéder à l'autre, Joseph, de deux ans son cadet, lui succède. Les anecdotes abondent où l'on voit ce dernier subir avec contrainte un droit d'aînesse doublement exercé. Malgré les apparences, les deux hiérarchies ne sont pas cependant parallèles : les enfants du fermier ont une promotion régulière avec l'âge; cette promotion est inexistante, ou, en tout cas, beaucoup plus lente pour un étranger.

D'autre part, la délégation de Pierre Rieucan, le fils, à un attelage de labours est significative; elle marque l'importance que l'on accorde à la participation des membres de la famille du fermier aux activités agricoles les plus graves. Elle souligne la présence de ces derniers sur les autres ouvriers agricoles.

Quand aux filles de Pierre Rieucan, dès qu'elles en eurent l'âge, elles firent office de servantes.

Ainsi l'exploitation est d'abord familiale. Un fermier peut difficilement être un célibataire.

Personnel permanent étranger à la famille

Le personnel permanent étranger à la famille se compose de trois ordres indépendants ou presque, les uns par rapport aux autres. Leur recrutement géographique va même jusqu'à différer. On distingue les ouvriers agricoles, ceux qui sont attachés à la vacherie et ceux de la bergerie.

Ouvriers agricoles

1. Bourriayré (maître-valet).
2. Charretiers.
3. Batié (bouvier).
4. Tras-batié (second bouvier).
5. Boueyrat (gardien des jeunes bêtes).
6. Servantes.

Ouvriers attachés à la vacherie

1. Cantalès (vacher).
2. Tras-cantalès (second vacher) ou bédéliier.

Ouvriers de la bergerie

1. Pastré (berger).

2. Bassivié (gardien des agnelles).
3. Pastrou (second berger).

Ces diverses hiérarchies ne sont pas spécifiques de Séveyrac. Elles semblent se retrouver partout à Bozouls, plus ou moins développés suivant l'importance des cheptels. On verra par exemple apparaître « lou ragast »⁴ dans une exploitation qui compte 600 brebis.

A Séveyrac, seuls le « boueyrat » et le « pastrou » passent suivant les saisons, des travaux agricoles à ceux de l'élevage. Les autres ouvriers ne peuvent subir de mutation d'un ordre à l'autre. Dans les trois ordres, chacun des « valets » a des fonctions bien définies :

a) Ouvriers agricoles

- Le maître-valet, « bourriayré »⁵

Le maître-valet est responsable de la ferme quand le patron s'absente.

Il dirige les travaux des champs, « calcine » les semences, sème, répare ou fabrique les instruments en bois dans son atelier, « copiodou », dont les outils lui appartiennent; il fait les gerbiers lors de la moisson. Il prépare la pâte et cuit le pain tous les quarante-cinq jours dans le four de la ferme. Lors des labours, il trace les sillons en tenant compte de l'inclinaison des champs. Il participe par ailleurs aux travaux communs à tous les ouvriers de la ferme.

La confection des gerbiers est un travail délicat. Le maître-valet y donne sa mesure. Sujet de conversation dans le village, les plus gros gerbiers qui avaient tenu sous l'averse consacraient la réputation d'un « bourriayré ».

L'emploi était de confiance et impliquait la stabilité. Joseph Delous, de Bozouls, resta trente-trois ans à Séveyrac. Il avait des prérogatives honorifiques : à lui de réciter l'Angélus par exemple. Le tras-batié lui répondait. En 1904, un maître-valet sera payé de 300 à 400 francs.

- Le charretier

Séveyrac compte alors trois ou quatre juments poulinières et quelques pouliches. C'est la principale fonction du charretier de les nourrir (mélange paille-foin, foin de qualité inférieure), et de les panser matin et soir.

Par ailleurs le charretier participe aux travaux agricoles; il fauche, moissonne, conduit les juments pour battre l'avoine, transporte le fumier qu'il épand avec l'aide d'un journalier, herse les champs. Il aide le maître-valet à faire le foin. Il transporte chez les particuliers la part de « viandos » (légumes-racines) qui leur revient pour leur travail à la ferme.

En hiver, les mauvais jours, les juments restent à l'écurie. Le charretier prend alors en main l'attelage de bœufs du « boueyrat » appelé à Crespiac pour garder les jeunes bêtes, et il accomplit les labours avec le batié, le tras-batié et le maître-valet.

La fonction était également stable. En 1898, Max Singlard de Bezannes est charretier à Séveyrac. Il y resta une douzaine d'années.

- Le « batié »

Le batié (bouvier) soigne et nourrit les quatre paires de bœufs de la ferme, aidé du tras-batié. Il a la responsabilité de son étable ainsi que de la grange qui en dépend. Chaque jour il prépare la « pasture » (mélange paille-foin) ou il va mener paître ses bêtes aux devèzes. Lors de la « saison », il se lève le premier, sonne le réveil, va chercher les bœufs qui ont passé la nuit au Camp Grand (D7), les ramène à la ferme et les attelle pour le travail de la journée, au cours duquel il conduit son propre attelage. Les autres paires de bœufs sont alors dirigées par le maître-valet ou le pastrou d'une part, le boueyrat ou le charretier d'autre part, le tras-batié enfin. Le batié participe aux travaux agricoles au même titre que les autres domestiques. Lors de la fenaison, il est le comptable des charrettes de foin et le responsable de leur répartition d'une grange à l'autre. Aux labours, son attelage tient la tête, celui du maître-valet ferme la marche.

La valeur d'un batié se juge, bien naturellement, à l'état de ses bœufs.

Avant 1900, les divers batiés qui se succèdent à Séveyrac ont certains points communs : ce sont des jeunes gens de 18 à 29 ans originaires du pays, qui restent deux ou trois ans à la ferme, vont faire leur service militaire, puis changent de métier : Ratie et Germain Rieucan vont s'établir à Paris, Pierre Masson devient sabotier à Saint-Côme.

- Le « tras-batié »

Le tras-batié (second bouvier) aide le batié à l'entretien des bœufs. A l'étable, alors que ce dernier effectue le mélange, le tras-batié tire la paille et le foin, les coupe, les éparpille. Lors de la récolte du maïs il est le seul représentant de la ferme à travailler avec les journaliers. Il prend part aux autres travaux de la ferme et mène un attelage lors des labours.

En 1898 Pierre Rieucan, le fils est tras-batié de Séveyrac.

- Le « boueyrat »⁶

A la belle saison, le boueyrat conduit une paire

de bœufs. En hiver, il a la responsabilité de l'étable des jeunes à Crespiac.

En 1898 Joseph Rieucan remplit ces fonctions.

- La servante

La servante est avant tout responsable des cochons : elle prépare leur « soupe » qu'elle fait cuire dans le feu de l'âtre de la cuisine. Elle garde les truies, la nuit, à l'époque où elles mettent bas. Elle a d'autres attributions : tirer l'eau, le plus souvent aidée d'un domestique; approvisionner le feu; débiter le petit bois; servir à la table du personnel ou porter les repas aux champs lors des travaux de la saison, dans une « paillasse » posée sur un « cobesono » en équilibre sur la tête. Une servante était bonne à marier lorsqu'elle n'avait plus à maintenir la paillasse à la main, dit-on. Elle participait peu aux travaux du potager. Par contre on faisait appel à elle lors de la fenaison pour râtelier; lors de la moisson, pour « donner » les gerbes lors de la confection des gerbiers.

En 1898 les filles du fermier, Marie et Julie, se partagent les tâches dévolues à la « servante ».

b) Ouvriers attachés à la vacherie

- Le « cantalès »

Le cantalès détient la responsabilité de l'ensemble du troupeau bovin. Il nourrit et panse les bêtes, assiste au vêlage, dirige la fabrication du fromage, accompagne les vaches lors de la montée en estive ainsi que l'indique Cl. Royer⁷.

Vaylet de Belvezet (près de Saint-Chély-d'Aubrac), resta trente ans à Séveyrac. Retiré à Nasbinals, il fut remplacé par Alazard de Longuerque.

- Le « tras-cantalès »

On l'appelle bédéliier en Aubrac; il assiste le cantalès et s'occupe plus particulièrement des nouveau-nés⁸. C'est un jeune du pays qui fait ce métier jusqu'au service militaire.

Le boueyrat, nous l'avons vu, a la responsabilité des jeunes bêtes lorsqu'elles sont rentrées à l'étable.

c) Ouvriers attachés à la bergerie

- Le pastré

Le pastré (berger) a la responsabilité du troupeau. Ce n'est pas un vain mot : un bon berger « connaît les bêtes et le temps ». Il décide des dates qui ponctuent la vie des brebis : rentrée à la bergerie, sortie de quelques heures par jour lors des plus beaux jours de la mauvaise saison, mise à l'herbe au printemps, mise au parc en été.

Son mode de paiement est particulier. Il reçoit

douze francs pour la saison, une somme faible. Le fermier lui donne en sus une vingtaine de brebis dont il fera commerce à la belle saison. A l'apparition de la traite, son rôle ira grandissant et il deviendra un salarié pur et simple.

Laurent Itard, berger à Séveyrac, en 1898, resta à la ferme une trentaine d'années.

• Le « bassivié »

Au bassivié revient la garde des agnelles. C'est un petit paysan d'une douzaine d'années. Il reçoit également douze francs par saison et quelques bêtes.

• Le pastrou

A Séveyrac, le pastrou participe en été aux travaux agricoles. En hiver, il regagne la bergerie pour aider le pastre. Il est payé de façon identique au bassivié mais a droit à quelques brebis de plus.

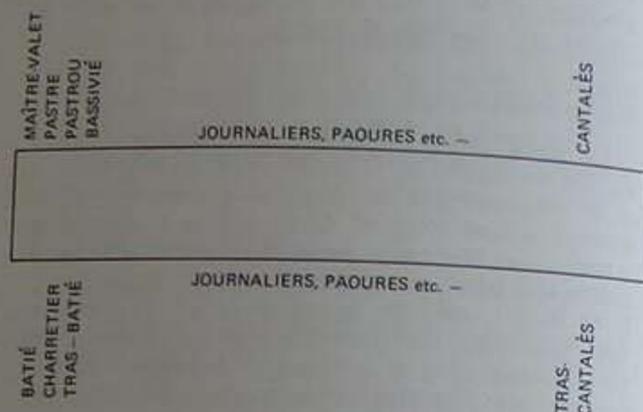
**Membres du personnel permanent
Rapports et hiérarchie**

Ainsi à la tête de chaque ordre, le maître-valet, le cantalès et le pastre sont des ouvriers d'importance, aux responsabilités étendues. Attachés de longue date à la ferme, aucun d'entre eux n'a quitté Séveyrac avant d'avoir trente ans d'activité. Les autres membres du personnel sont beaucoup moins considérés. En dehors du charretier ce sont, soit les enfants du fermier encore adolescents, soit des jeunes gens ou de petits paysans qui restent un couple d'années à la ferme, puis disparaissent. Certains d'entre eux, tel le bassivié, sont de francs souffre-douleurs.

Un sourd antagonisme⁷ semble exister entre les trois ordres; il se manifeste à l'occasion des dates de rotation du cheptel sur les pâtures, par exemple. Les bergers et les ouvriers agricoles se recrutent dans le Causse. Les vachers descendent d'Aubrac. Entre « Causse-nards » et « Montagnards » existe une hostilité déclarée dont les effets, longtemps, ont défrayé la chronique du tribunal d'Espalion. Peut-être cette opposition explique-t-elle les traditions de Séveyrac relatives aux trajets respectifs des deux troupeaux sur les pâtures? Il existe aujourd'hui encore une devèze des brebis (J7) et une devèze des bœufs. Bergers et vachers, d'années en années, se seraient appliqués à faire respecter des usages acquis à leurs troupeaux.

A la table même de la salle commune, les diverses hiérarchies sont soigneusement respectées. Chaque ouvrier, suivant son titre, possède sa place, son tiroir, sa vaisselle. L'importance décroît au fur

et à mesure que l'on s'éloigne des bouts de table. Que le maître-valet, le berger et le cantalès se trouvent d'un même côté par rapport aux autres, que toute la longueur de la table sépare les vachers des autres domestiques, n'est peut-être pas l'effet du hasard (Cf. schéma ci-dessous).



Quant aux maîtres, ils mangeaient à la cuisine, à une table à part avec les servantes. Au domaine de Curlande et à Vayssettes les maîtres avaient une salle à manger⁸.

Personnel temporaire attaché à la ferme

Outre le personnel permanent, Séveyrac accueille à dates fixes, des ouvriers temporaires dont l'énumération montre combien l'influence de la ferme était forte sur les hameaux voisins.

a) Fenaison et regain.

Avant l'achat d'une faucheuse, Pierre Rieucan faisait appel à trois faucheurs, les mêmes chaque année, semble-t-il, qui venaient de Sebrazac et d'Estaing¹⁰; ils étaient rémunérés à la « tâche ».

Des femmes « à la journée » venaient râteler ou retourner le foin.

b) Moisson.

Chaque dimanche, durant les moissons, se tenait une loue, dans les hameaux voisins; Pierre Rieucan y recrutait les moissonneurs dont il avait besoin. Une dizaine d'ouvriers pour lier les gerbes et faire les croisillons depuis qu'existait une faucheuse.

c) Dépiquage.

A la mi-septembre, on faisait appel à dix-huit ou vingt personnes pour le dépiquage.

d) La « feuille de frêne ».

Après le quinze août des ouvriers à la tâche (30 sous aux cent fagots) venaient cueillir les feuilles de frênes sur les terres du domaine, nécessaires à l'alimentation du bétail.

e) Récolte du maïs. Ramasseuses de prunes, de noix.

Quelques femmes à la journée venaient aider le personnel permanent de la ferme pour accomplir ces diverses besognes.

f) Les bineuses de « viandos »

On cultivait à Séveyrac un hectare ou deux de plantes sarclées, « viandos », selon l'arrangement suivant : le fermier fournissait la terre prête à être semée ainsi que le travail des bœufs pour planter les pommes de terre; les femmes des petits exploitants de Concourès ou de Barriac, celles du personnel de Séveyrac, apportaient les graines de semence, les plants de pommes de terre, et surtout leur travail : binage, démariage, arrachage à la houe. La récolte était partagée; une moitié allait au fermier; l'autre était répartie entre les différentes « bineuses »; le charretier transportait la part qui leur revenait jusque chez eux.

**Artisans; personnel auxiliaire :
fonctions diverses.**

Séveyrac utilise également de temps à autre les services d'artisans ou d'un petit personnel aux fonctions multiples. Après la récolte des prunes, « la porteuse d'alambic » s'installe à la ferme pour la durée de fabrication de l'eau-de-vie. Un journalier vient aider le charretier à épandre le fumier. Des femmes de Barriac ou de Concourès emportent le chanvre de la ferme pour le filer chez elle¹¹. Plus tard, les tisserands de Barriac viendront chercher le fil pour confectionner les habits de la maisonnée. Une femme du pays fait régulièrement les lessives, la même assiste le « sonnaire » (saigneur) à préparer la cochonnaille. En juin, apparaît le tondeur de laine : c'est un spécialiste; muni de ciseaux et de forces jusqu'en 1900, de tondeuses par la suite, il est payé un sou par brebis. Le taupier, deux fois par an, pose ses pièges dans les champs. Le colporteur, venu du Limousin, se réapprovisionne à Rodez et étale sa marchandise sur la table de Séveyrac. Une femme du pays et son fils viennent acheter les dindons de la ferme et passent la nuit à Séveyrac avant de descendre, de bergeries en bergeries, vides à cette époque de l'année, vers le midi (Mont-

pellier) où ils les revendront. Le forgeron et le garde ont des attributions plus importantes et sont des visages familiers à la ferme.

Le forgeron habite Barriac. Il se loue à la journée dans les fermes avoisinantes. Depuis 1860-1870, son rôle a diminué : les outils industriels sont apparus; les loups n'existent plus : on ne fabrique donc plus de « coulard » (collier) de chien de berger¹². Le forgeron néanmoins continuera de battre des lames de faucilles jusqu'en 1914. Son mode de rémunération change vers cette époque : il ne trouve pas son compte à travailler à la journée. On lui verse dorénavant un paiement en nature pour chaque outil fabriqué : pour un soc d'araire, par exemple, un double décalitre de froment. Il perçoit en outre les « abonnements » annuels des fermes : autant de pièces de vingt francs qu'il y a d'attelages dans chaque exploitation : à sa charge, tout au long de l'année, de ferrer les bœufs et les chevaux. C'est à lui qu'on fait appel quand une brebis s'est fait piquer par une vipère¹³. Jusqu'en 1930, une ferme comme Vayssettes, aura sa forge où le forgeron vient travailler.

Le garde était attaché à la ferme, mais ne dépendait pas du fermier : il était directement rémunéré par le propriétaire. Il entretenait les bois du domaine, élaguait les arbres et les buissons qui donnaient sur les chemins. Il construisait les murettes de pierres sèches qui entourent aujourd'hui encore une partie de la propriété. Il entretenait et empierrait les chemins : c'est lui qui ouvrit la nouvelle voie du Bouscaillou (B6) à la ferme (C8). Payé directement par le vicomte d'Armagnac, il touchait en outre cinq pour cent sur la vente des bois. Il possédait quelques brebis qu'il nourrissait sur les devèzes situées dans le Bois-Grand (B9) ou sur des pâtures de location. Sa fonction fut supprimée par Desjoyaux en 1911.

Enfin il n'était pas de jours où Séveyrac n'accueillait un « paoure »¹⁴, vagabond à la fois mendiant et journalier.

Le paoure recevait le soir un sou, un quignon de pain et de la soupe. Il allait coucher à l'étable des bœufs. Parfois, le lendemain, il participait aux travaux de la ferme. Pierre Rieucan lui délivrait alors 21 sous et un certificat de travail. Muni de ce viatique, le paoure était alors à l'abri des gendarmes pour trois semaines : il reprenait sa course vagabonde. On le verrait sans doute réapparaître quelques mois plus tard, car, selon J. Rieucan, il suivait de saisons en saisons le même parcours qu'il bouclait à dates plus ou moins fixes. Ces visites faisaient partie de la vie quotidienne des fermes du Causse, au point qu'à Vayssettes le propriétaire dédommageait le fermier de l'entretien des vagabonds. Ces derniers avaient un code qui leur était commun et qu'eux seuls comprenaient : sur les murs des fermes ou des maisons ils marquaient leur passage. Une croix signifiait qu'ils avaient reçu un bon accueil, un triangle que la

demeure était gardée par une femme seule, un rond, un danger. D'autres symboles concernaient les chiens, les gendarmes, le travail à fournir, etc. D'une ferme à l'autre, ils semblent avoir joué le rôle de porteurs de nouvelles. En 1898-1900 on voit un candidat électoral se servir d'eux pour discréditer dans la région d'exploitation son adversaire politique. Ils répandaient le bruit qu'ils y avaient été mal traités : l'hospitalité était également, pour celui qui la donnait, savoir-vivre, et de ce fait, source de prestige.

II — LE CALENDRIER DES ACTIVITÉS EN 1898

Le rythme des travaux agricoles et pastoraux

1. Janvier.

Les enfants des hameaux voisins sont venus souhaiter la bonne année. Ceux de Barriac ont reçu chacun un sou; ceux de Concourès, une poignée de noix.

• Vacherie.

A l'étable des vaches, le tras-cantalès tire le foin et la paille du « fénadou », entreposés à l'étable. Le cantalès fait le mélange. Le bédéliier répartit la « pasture » dans la crèche toutes les quatre bêtes, avec une petite fourche en bois appelée « fourcotel » on donne quatre « vouoltos » le matin; trois le soir.

Un tombereau tiré par deux vaches entre dans l'étable. Le bédéliier charge le fumier avec une pelle carrée; le cantalès balaye après son passage. Il n'y a pas de place à proximité de l'étable pour une « fumièr » : le tombereau est conduit chaque jour aux champs, tiré par deux bœufs.

Cantalès et bédéliier étrillent ensuite les bêtes, chacun d'un côté de l'étable.

Le bédéliier mène alors les vaches par petits groupes à l'abreuvoir. Le cantalès pendant ce temps donne la dernière brassée.

Un travail comparable est accompli par le boueyrat à l'étable des jeunes.

• Bergerie.

Le berger, aidé du pastrou et du bassivié, soigne et nourrit les bêtes, nettoie la bergerie. Quand le temps s'y prête, c'est à lui de voir si les brebis peuvent sortir quelques heures dans la journée pour aller pâturer dans les prés voisins.

• Personnel agricole

Lorsqu'il pleut ou qu'il neige, le maître-valet travaille au copiodou; les autres fendent du bois et provisionnent le bûcher (lou lenie).

S'il fait beau, on retire les pierres des champs. On élague les buissons; chaque jour charretier et batié soignent et nourrissent leurs bêtes.

2. Février.

• Vacherie.

Les veaux commencent à naître. Le cantalès surveille particulièrement le vélage. Le bédéliier s'occupe de la têtée des veaux nouveaux-nés qui sont parqués au « bedelat »; le soin aux bêtes continue.

• Bergerie.

Naissance également des agneaux. Les brebis continuent de pâturer dans les prés.

• Ouvriers agricoles.

Mêmes occupations qu'en janvier.

3. Mars.

• Vacherie.

Des veaux continuent de naître. Même occupations qu'en février.

• Bergerie : Idem.

• Ouvriers agricoles.

Semences de l'avoine de printemps : les labours avaient été préparés à la charrue Dombasle. On commence les semences d'avoine. Le retour du mauvais temps peut ramener les domestiques aux occupations d'hiver.

4. Avril.

• Vacherie.

Les veaux commencent à sortir au Camp de la Fontaine (F 8).

• Bergerie.

Le vingt avril est une date importante : les brebis qui ont pâture dans les prés en hiver n'y reviennent plus; on les mène au champ de « trèfle » (ray-grass, minette). Du fait des risques de météorisation c'est une période de souci pour le berger et le fermier.

Deux hommes surveillent le troupeau. Un chien (Mastiff)¹⁵ est là, qui doit savoir arrêter les brebis sans les brutaliser.

• Personnel agricole.

Le personnel agricole continue d'épierrer les champs, de rentrer le bois de chauffage pour le four à pain et l'âtre; il « nettoie » les prés en les débarassant des branches mortes; le taupier vient poser ses pièges. Le charretier passe la herse et le rouleau.

Dès que les brebis et les agnelles ont pâture une certaine étendue de « trèfle », le champ est préparé

pour semer les légumes : haricots, pommes de terre, betteraves, carottes fourragères. On fait appel, comme nous l'avons vu, à des femmes qui travaillent à mi-fruit. Si la betterave naissante est détruite (altises, niévrons), on sèmera un peu plus tard des rutabagas. Le personnel permanent, pour sa part, sème des pommes de terre.

5. Mai.

• Vacherie.

Les premiers jours de mai, le bétail est mis à l'herbe (parfois un peu plus tôt). On craint la météorisation. Il faut parfois utiliser le trocart. On coupe le fourrage des bœufs, par précaution, pour les nourrir à l'étable. Le matin, aux uns comme aux autres, on donne encore une ration de « pasture ». Les bêtes pâturent Courrejeols, la Fumade, une partie de Falguières.

La vacherie couche dehors. La saillie commence. Elle se poursuivra lors de l'estive.

Le 25 mai a lieu la montée en Aubrac (la Montagnette). Le trajet s'effectue dans la journée.

Les veaux partent devant, avec le bédéliier et le boueyrat; les plus jeunes d'entre eux montent en voiture à cheval. Les vaches suivent, poussées par le cantalès et un « toucheur ». Le bahut du premier est tiré par deux vaches dressées. Les deux troupeaux se réunissent à La Vitarelle, sur une devèze appartenant à un aubergiste; Les veaux têtent, les vaches se reposent sur la devèze, les hommes mangent à l'auberge; l'aubergiste perçoit un « droit de gîte » de quarante sous, important à l'époque. La vacherie arrivera avant la tombée de la nuit à la Montagnette. Lorsque l'on utilisait la montagne des Landes, le trajet se faisait en 2 jours. Les génisses et les doublonnes sont restées à Séveyrac avec les jeunes taureaux. Les premières pâturent la devèze des bœufs et la Tour; les seconds, du côté de Crespiac les terres qui appartiennent à Crespiac : Volpille, Champs de Rodier, les Terres, la Boye, les Bastides (1/3 chaque année, par rotation).

• Bergerie.

Jusqu'au huit mai les brebis pâturent et fument le camp d'Alon, les Paris, Bramfond, la Porro. Après le 8 mai, elles se contenteront des devèzes. Fin mai, début juin, elles couchent au parc, et cela jusqu'à novembre, date de rentrée à la bergerie. Le berger vit dans sa cabane roulante, « cobano »; il s'occupe des brebis et le bassivié des antenaises. L'un et l'autre sont aidés par un chien, Mastiff.

• Personnel agricole.

Cf. le mois d'avril.

6. Juin.

• Vacherie.

Cf. le mois de mai.

• Bergerie.

Cf. le mois de mai.

Le premier mardi du mois, à Bezannes, le premier samedi à Rodez, on vend des agneaux de quatre mois, les bassives qui ne serviront pas à la reproduction, les brebis de réforme. Juin est également l'époque de la tonte : on vend la laine en suint avant la fin du mois, en général à un cours élevé. Les agneaux ayant été vendus, les mères, avant d'être tarées, sont traitées durant quelque jours. Le lait servira à la fabrication du fromage de la ferme.

• Personnel agricole.

Le travail des jardins continue. Le batié commence à faucher le « trèfle » (ray-grass, minette); labour à l'araire des champs qui seront semés en blé, ceux qui viennent d'être libérés par le bétail. On sème le maïs, en répartissant les semences du début à la fin du mois pour échelonner la future récolte.

La Saint-Jean, le 24 juin, est une loue, mais aussi la fête des domestiques. Elle correspond à celle qui a lieu le même jour dans les burons d'Aubrac. La veille au soir, on fait le feu de la Saint-Jean, « lou radial ». Les domestiques ne quittent l'exploitation que le 25 au matin, après la traite des brebis. A midi, ils font un repas à l'hôtel Cros de Curlande. Ils mangent un agneau. Ensuite ils reviennent à la ferme pour se faire payer. A supposer que tous aient l'intention de quitter définitivement l'exploitation, alors ils font « balai neuf » : ils fabriquent un balai avec du genêt et le plantent au bout d'un arbre près des bâtiments. C'est arrivé une fois au domaine de Vayssettes¹⁶. Le 24 juin est également la date où l'on reconduit les baux ruraux, le contrat des domestiques permanents qui désirent rester. La ferme accueille les saisonniers. Les gros travaux vont commencer avec la fenaison.

7. Juillet.

• La fenaison.

Depuis 1898, Séveyrac possède une faucheuse, ce qui simplifie les travaux, réduit le personnel, et permet de ne plus craindre la pluie. Derrière la faucheuse, six hommes chargent trois chars à la fois : sur chacun de ces derniers, un « chargeur » empile le foin « à brassées » que lui présente le « donneur » à l'aide d'une fourche à trois dents (fourche américaine). Un « râteleur » est nécessaire pour rassembler le foin épars qui peut être abandonné sur le sol. Un petit berger s'en charge, ou la servante, ou une femme à la journée.

Le soir, les chars tirés à bœufs¹⁷, rentrent à la ferme. Le lendemain matin, on déchargera ce qui a été ramené la veille. Cela pourra durer jusqu'à

7 heures, 7 heures et demie. Puis on repartira aux prés.

Suivant un ordre traditionnel, on coupera le foin du Camp Grand, puis, dans l'ordre, ceux de la Prade, la Carbonnière, la Pradette, le Pré du Maître, la Volpille, etc.

L'ensemble fournira 120 charrettes et durera un bon mois.

• Bergerie.

La saillie du troupeau commence par 4 ou 5 bœufs. Elle se poursuivra une vingtaine de jours, cesse quinze jours et recommence 20 à 30 jours. Elle est retardée en cas de pénurie du foin.

8. Août.

• Moisson¹⁸.

Au début du mois d'août, dès les blés mûrs, on abandonne les derniers carrés d'herbe pour se rendre aux champs. On utilise également la faucheuse pour la moisson : une javaleuse¹⁹ lui est adaptée, qui permet de réunir une assez grande quantité d'épis pour faire une javelle : au pied, un homme assis à côté du conducteur actionne un levier qui libère la javelle : elle est ainsi déposée sur le sol. Quatre ouvriers déplacent les javelles pour que les chevaux ne les piétinent pas; une dizaine d'autres lient les gerbes avec le « liadou » et quelques chaumes dont les épis sont réservés. Les gerbes sont alors placées en croisillons pour les protéger de la pluie; un croisillon se compose de douze gerbes (16 lorsque la moissonneuse-lieuse apparaît). La dernière est tournée vers l'Ouest d'où peut venir l'averse.

Si l'avoine n'est pas encore mûre, on rentre le blé à l'aire pour confectionner le gerbier : c'est le travail du maître-valet auquel on passe les gerbes. Vers cette époque, la forme des gerbières change : de ronds, les gerbières deviennent allongés et prennent le nom de gerbières; on peut ainsi les construire en plusieurs fois.

Dès le premier blé moissonné, si la terre est assez humide, le champ est préparé sommairement par un passage de l'araire et on sème des raves; le troupeau de brebis passe pour recouvrir les graines.

Sur les chaumes de froment des autres champs, on fait pâturer les génisses. Elles y resteront jusqu'au 9 septembre.

L'avoine est alors moissonnée. Les javelles ne sont pas liées : elles sont laissées dans les champs où on ira les chercher au fur et à mesure du dépiquage.

• La feuille de frêne.

Dès le 15 août on a commencé à « faire la feuille

de frêne »; elle servira à nourrir les bassives et parfois même, les années de disette (1893-94), les brebis et les bourrets²⁰. Les fagots sont liés au moyen d'une tige de noisetier ou de viorne. On les rassemble par 10. A chaque centaine, le journalier plante dans le sol une petite fourche de bois : cela facilite le paiement.

• Dépiquage de l'avoine.

Fin août, on dépique l'avoine. On a fait des petits tas à portée d'homme (1,20 m) appelés « ase » (âne). On charge la récolte avec une fourche spéciale en noisetier ou en frêne, munie d'un ergot. Après la récolte une pluie est nécessaire : « Il faut qu'il pleuve, elle sera plus noire »²¹. Une dizaine de juments ou 20 génisses passent sur l'aire, conduites par le charretier. On dépique à raison de 10 chars par jour. Le vannage s'effectue au tarare. Les balles d'avoine qui en sortent sont chargées de détritiques et de poussières : les femmes de Concourès et de Barriac viennent sur l'aire avec un crible (ledié)²² passer la balle pour en faire des matelas²³.

9. Septembre.

• Labours.

Dès le dépiquage de l'avoine terminé, fin août, début septembre, les labours commencent : quatre paires de bœufs tirent les araires et passent deux fois en croisant les raies.

• Regain.

Le regain est confié à des journaliers.

• Rotation du bétail sur les pâtures.

Les génisses vont pâturer à la Couache (B 10), à la Cardonnière (E 11). Les brebis passent sur les champs qu'elles avaient pâturés.

• Dépiquage du froment.

Une batteuse de location, qui vannait le grain, vient pour le dépiquage du froment. Le personnel est aidé par des journaliers, 18 à 20 personnes. Les fermes voisines pratiquaient entre elles l'entraide.

• Ramassage des prunes, préparation de l'eau-de-vie.

• Semaines.

Les semaines commencent également aux alentours du 9 septembre, si l'humidité du sol le permettait, et après un seul passage de l'araire. On sème la vesce, puis le « rost » (mélange de blé et d'avoine d'hiver). Cela durait jusqu'à la fin septembre.

• Vente des vaches de réforme.

A la foire de Laguiole, le 23 septembre.

10. Octobre.

• Semaines du froment.

Du début d'octobre au début de novembre, on sème le froment. Les champs calcaires (Courrejeols, la Fumade, Camp d'Alon) étaient travaillés les premiers, à l'araire. Falguières, argileux, était travaillé le dernier, à la charrue Dombasle. Les semaines devaient être terminées à la Toussaint.

Une petite fête « la soulenco » en marquait la fin. « C'était la fête de la fin des semaines d'automne, semaines de froment : pendant deux mois les hommes avaient travaillé dur; ils passaient du lit à la soupe, de la soupe aux champs, des champs au lit; souvent il pleuvait. Pour les récompenser on préparait à la fin des travaux un repas, la soulenco. Il y avait de la viande. On n'allait pas à la boucherie pour ça, non, on tuait un agneau mal venu ou une brebis maigre avec une dinde. C'était uniquement pour la dépiquaison qu'on allait à la boucherie. En 1898, je suis parti au service militaire; cette année-là, on a fait encore la soulenco. Quand je suis revenu, c'était fini, on ne la faisait plus : la machine agricole et la traite des brebis ont complètement transformé le pays »²⁴.

• Récolte des légumes-racines, du maïs; ramassage des noix.

Le charretier allait porter chez les particuliers la part qui leur revenait pour leur travail.

• Descente des vaches de la montagne.

Le 13 octobre, les vaches étaient redescendues de la montagne. Elles pâturaient dans l'ordre : le Camp Grand, la Pradette, une partie de Falguières, la Prade. La traite, 2 fois par jour continuait, jusqu'à la rentrée à l'étable; le cantalès trayait, et faisait le fromage; le bédélien attachait les veaux au parc (carré) et gardait les bêtes. Les vaches couchaient au Camp sur la Fontaine. Les veaux, à l'étable ou au parc.

11. Novembre.

Après les semaines et la petite fête qui en marquait la fin, la ferme allait trouver un autre rythme de vie. Les ouvriers des gros travaux de la saison sont partis. Les vaches vont regagner l'étable, les brebis, la bergerie. La ferme se replie sur elle-même. Les occupations se ralentissent. Le patron parfois s'absente. Les mauvais jours arrivent. La neige fait parfois son apparition. Une partie du personnel agricole change d'occupations : le jeune pastou regagne la bergerie, le boueyrat, l'étable. Le travail au dehors devient tributaire du temps. Il n'y a pas à proprement parler de veillées à Séveyrac. Les enfants du maître vont au village qui conserve son attrait : il s'y tient des réunions, on s'amuse à faire des farces. Bergers et bouviers auraient pu s'y ren-

dre : ce n'était pas l'usage à Séveyrac. Les bergers restaient entre eux, de même les bouviers. Quelquefois, rarement, on se réunissait à la ferme pour casser des noix; il n'y avait pas de conteur²⁵.

• La vacherie.

La vacherie rentre à l'étable vers la Saint-Martin ou à l'époque de la foire de Cabriac, le 18 novembre. Les vaches sont alors taries. La fabrication du fromage cesse. Le cantalès prend la direction de la grange : compte tenu de la quantité de foin engrangé et du nombre des vaches, une canne (2 m²) devait durer un certain nombre de jours. On comptait que le foin de regain et les balles de froment et d'avoine devaient durer jusqu'à Noël. Le travail s'organisait comme nous l'avons vu en janvier.

Le 18 novembre, à la foire de Cabriac, les bourrets étaient vendus.

• La bergerie.

Les brebis rentraient à la bergerie lorsque le berger en prenait la décision. Elles allaient pâturer quelques heures dans les prés lorsque le temps s'y prêtait.

• Labours.

S'il faisait beau, le maître-valet, les deux batiés et le charretier entreprenaient les labours en vue des semaines de printemps. En hiver on abandonnait l'araire pour labourer à la charrue. S'il gelait, on retirait les pierres des champs; le garde venait aider; c'est un travail nouveau dans le calendrier des activités de Séveyrac. Il s'est imposé du fait de la mécanisation qui apparaît. De cette date remonte l'abandon comme terre labourable des parties trop pierreuses de Courrejeols, du Camp d'Alon et de la Fumade.

Lorsqu'il pleut ou qu'il neige, le maître-valet travaille dans son atelier. Les autres fendent du bois (estollos), écalant les noix dans l'étable des bœufs, sortant le fumier. On coupe les buissons autour des champs et des prés. On émonde les arbres qui gênent le passage dans les chemins. Matin et soir le soin aux bêtes continue.

12. Décembre.

• Mêmes travaux que fin novembre.

• « On tue le premier cochon, pas trop gras. Les autres seront tués en janvier ou en février, mais toujours avant le carême. Il n'y a pas de « repas du cochon ». Au curé, aux voisins, aux amis, on offre un « présent » : un peu de filet, du foie, du boudin. Si l'on est fâché avec le voisin, on se demande : « Est-ce qu'on lui porte quand même le présent ? » Si oui, c'est que la fâcherie n'est pas trop grave... »²⁶.

III — APERÇU DE L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE EN 1898

I. — La production

a) Le troupeau bovin.

Le troupeau bovin se compose de 30 à 35 vaches, quatre paires de bœufs de travail, une paire de bœufs de réforme à l'engrais, une paire de « tres-sous », bœufs de trois ans qui vont remplacer les bœufs de réforme, deux taureaux. Chaque année, ces vaches donnent naissance à une quinzaine de veaux et à autant de veilles. On conserve toutes les jeunes bêtes jusqu'à l'âge de 18 mois : de trois à sept mois elles participent à la seule estive qu'elles feront ensemble en Aubrac (la Montagnette); de 7 à 13 mois, elles sont à l'étable, les veaux d'un côté, les génisses de l'autre; de 13 à 18 mois alors que les mères partent pour la montagne à nouveau, avec leur nouvelle progéniture, les jeunes bêtes restent sur les pâtures de l'exploitation, les taurillons à Séveyrac, les génisses à Crespiac. A 18 mois, une partie des jeunes bêtes est vendue : on garde deux taureaux²⁷ pour la monte de la saison suivante, parfois deux autres pour remplacer une paire de bœufs. Le reste des mâles est exposé à la foire de Bozouls du 26 octobre, vendu à Espalion lors de la Saint-Martin, ou à Gabriac le 18 novembre : leur destination est alors en général le Ségala où l'on en fait des bœufs. Des génisses, on en conserve 5 ou 6 pour assurer la reproduction du troupeau; les autres sont vendues aux mêmes dates que les taurillons à de petits exploitants du Causse, comme reproductrices. Chaque année également lors de l'estive, le cantalès choisit les cinq ou six mères qui seront réformées; taries et engraisées vaille que vaille, elles seront vendues à la foire de Laguiole le 23 septembre, pour l'embouche. Enfin on se sépare des deux taureaux de trois ans, qui ont assuré la monte de l'année précédente, et d'une paire de bœufs à l'engrais. Le cycle recommence chaque année, identique dans son principe, avec quelques variations de détail.

Le cheptel est entièrement composé d'Aubrac purs. Les bêtes, dit Joseph Rieucan, étaient un peu plus petites que celles d'aujourd'hui, meilleures laitières. Leurs robes n'avaient pas toujours cette couleur froment que la sélection est parvenue depuis lors à imposer.

b) Le troupeau ovin.

Le troupeau ovin (race du Causse) compte, bon an, mal an, 230 brebis adultes, une soixantaine de

bassives (antennaises) et quelques béliers (4 ou 5); chaque année naît deux cents agneaux. Une centaine de mâles sont vendus à quatre mois alors qu'ils pèsent de 20 à 25 kilos (animaux d'embouche). Quelques femelles sont vendues avec eux : mais leur plus grand nombre est gardé à la ferme jusqu'à l'année suivante; on choisit alors celles qui assureront la reproduction; elles remplaceront les « vieilles » que l'on réforme cette année-là (de 35 à 40); le reste des bassives (20 à 30) est alors vendu, ainsi que les brebis qui n'ont pas été pleines (« turques », cinq à dix chaque année), dès qu'on est sûr qu'elles n'auront pas d'agneaux. Il faut compter une mortalité de cinq à six brebis par an. Les ventes s'effectuent aux foires de Bezannes, le premier mardi de juin, ou de Rodez, le premier samedi du même mois. Juste après la vente des agneaux, on traite pendant quelques jours les mères, pour assurer la production des fromages nécessaires à la ferme, puis on les sévre.

c) Les productions agricoles.

La ferme produit surtout du foin, de l'avoine, du froment, un peu de maïs fourrager, d'orge et de seigle, des pommes de terre, des betteraves, un peu de ray-grass et de minette, des légumes, du chanvre, des prunes, des noix, des poires²⁸. L'assolement est en principe blé d'hiver, avoine de printemps, jachère avec minette et ray-grass sur la meilleure partie. Par rapport aux décades précédentes, la production d'orge et de seigle a baissé au profit du froment, dont on commence à faire le pain des domestiques, et de l'avoine.

2. — La consommation

Les recettes sont donc assurées chaque année par la vente de 11 à 13 bourets, d'une dizaine de bourettes, de 5 à 6 vaches de réforme, de deux taureaux de trois à quatre ans, d'une paire de bœufs du même âge, d'une centaine d'agneaux de quatre mois, de 20 à trente bassives, de 35 à 40 brebis, de quelques cochons de trente à trente-cinq kilos, d'une grande partie de la production de fromage de Laguiole, de la laine en suint qui provient de la tonte des brebis; on perçoit une taxe sur la saillie du verrat de la ferme. Enfin, on écoule un peu d'avoine, un peu de froment et des volailles.

Les dépenses, outre le fermage (6 000 francs) et les charges diverses (impôts, entretien des bâtiments) se composent du salaire des ouvriers permanents et journaliers (fenaison, moisson, dépiquage, etc.), de quatre ou cinq demi-muids de 25 à 30 hectolitres de vin achetés chaque année à un viticulteur du midi, etc.

On tente de payer le plus grand nombre de services possible en nature : le service des femmes qui filent le chanvre, ceux du forgeron, des bergers (en partie) ainsi que le travail fourni pour les plantes sarclées, etc.

De même on limite les débours à l'essentiel : le pain est cuit à la ferme, les outils de bois (araires, etc.) sont fabriqués par le bourriayré, le batié est alors lui-même un peu forgeron; les semences proviennent des récoltes antérieures; les noix donnent de l'huile. En fait la ferme vit dans une économie à tendance autarcique; en dehors de la vente des bestiaux qui assure la majeure partie des revenus en espèces, la production est orientée en grande partie vers l'auto-consommation. A l'alimentation humaine sont destinés le blé, les légumes, la viande de porc, le fromage, les fruits; des animaux, le foin, l'avoine et ses chaumes, les balles de froment, le maïs fourrager, le peu de fourrage artificiel que produit l'exploitation, une partie des pommes de terre.

Il n'y a pas de véritable comptabilité; traditionnellement tel produit (espèces ou nature) est affecté à telle dépense ou à tel besoin; aussi la vente de la laine en suint doit permettre de faire face aux débours qu'occasionnent la moisson et le dépiquage; le maïs doit nourrir les bœufs de fin septembre à

la Toussaint; le regain, les balles d'avoine et de froment doivent suffire aux vaches à partir du jour où celles-ci sont rentrées à l'étable jusqu'à la Noël, etc.

D'où l'importance des responsabilités du personnel : le berger saura économiser le foin de la bergerie; en hiver, dès que l'occasion le lui permet, il sort les brebis dans les prés avoisinants; au printemps, lorsqu'il aura un peu plus de loisirs, le batié mènera ses bœufs aux devèzes et les forcera à paître en les empêchant de se coucher; le cantalès, lorsque les bêtes rentreront à l'étable, prendra ses dispositions pour que le foin emmagasiné dure ce qu'il doit durer : compte tenu des réserves, il calculera qu'une « canne » (2 mètres carrés) devra suffire pour un certain nombre de jours.

Bon an mal an la ferme rapporte en 1898 une douzaine de mille francs. L'exploitation est importante, mais le Causse est pauvre; l'ordinaire du personnel, les vêtements, les petites inventions (nombreuses) qui permettent d'économiser la ficelle, le cuir, le fer, sont un muet témoignage du souci permanent d'économie. Pierre Rieucan, le père, certes, ne fera pas de dettes, mais ne s'enrichira pas comme fermier de Séveyrac. Différentes seront les circonstances à partir de 1900.

Notes et références du Chapitre II

1. Imp. Auteur du poème « La Mountado de los Baccos » tiré de son observation de la montée des vaches de Séveyrac. Sur le vicomte Bernard d'Armagnac, GINISTY, 1955, p. 74.
2. Imp. Pour ce qui a trait à ces différentes hiérarchies, PARAIN, ci-dessus.
3. Imp. Cf. Aubrac, T. III, MARCEL-DUBOIS, Musique. Un tambour semblable appartient aux collections du musée des Atp.
4. « Lou ragast » était en général un petit paysan à peine adolescent, dont le rôle dans un troupeau ovin était comparable à celui du « roule » dans un troupeau bovin. A Séveyrac, on le définit en riant comme « l'ordonnance du pastre ».
5. Imp. Les activités du maître-valet à Séveyrac ne sont pas tout à fait conformes à ce que rapporte MONTEIL, 1800.
6. Dans la nouvelle « Edition du recueil des usages locaux », département de l'Aveyron, Rodez, Carrère, 1956, le boueyrat doit « faire chauffer le four et faire le pain ». Ces attributions, à Séveyrac comme à Merlet, revenaient au maître-valet.
7. Or. et Imp. « Berger et cantalès ne s'entendaient pas; il y avait toujours une animosité, et en hiver ils veillaient, les uns dans la bergerie, les autres dans l'étable » (information recueillie par C. Jest). Pour les détails sur le cantalès, le bédéliet, etc., cf. Aubrac, T. IV, ROYER, L'Homme des burons.
8. Le charretier, au fur et à mesure que la mécanisation ira croissante, verra ses attributions et son salaire augmenter. En 1886, il semble déjà prendre le pas, dans la hiérarchie, sur le batié.
9. Information recueillie par C. Jest.
10. Or. Après avoir fini les foin dans la vallée du Lot, ils fauchaient dans les domaines du Causse. D'autres faisaient la fenaison en remontant vers le Nord, en Viadène pour terminer près de Cantoin ou de Vitrac (information recueillie par C. Jest).
11. Ms. Rémunération en nature : prunes séchées, etc. Pour ce qui a trait au travail du chanvre, cf. lettre de Marie Rieucan, 27 avril 1966 (Photocopie, Archives Atp).
12. Obj. Collections Atp 66.66.169. Don Rieucan.
13. Imp. Sur les fonctions vétérinaires du forgeron, JEST, 1960.
14. Imp. PARAIN, ci-dessus.
15. Or. Porté cinquante francs dans les inventaires (information Joseph Rieucan).
16. Or. et Imp. Information recueillie par C. Jest. Par ailleurs, C. Jest attire notre attention sur les loques des faucheurs et des moissonneurs décrites par L. MAZARS, 1958, p. 427, et notamment sur celles des serviteurs : « Louée des serviteurs » (problème de domesticité). Dans notre région, le jour de la Saint-Jean était et est encore le terme de louage des serviteurs domestiques et bergers, ainsi que celui des baux de la ferme. Dès le premier janvier, les employés reçoivent des offres de leurs employeurs et formulent eux-mêmes leurs revendications. De cette façon chacun peut, le cas échéant, avant la Saint-Jean, s'adresser au grand marché du travail rural, la loue. Si les deux parties n'ont pu s'entendre, le 24 juin, lorsque sonnera l'Angelus de midi, le domestique posera ses outils sur le lieu de travail et recevra les gages qui lui sont dus pour l'année, le « coubenenco ». On les lui remet en général après

SÉVEYRAC DE 1898 A 1965

TRANSFORMATIONS DE SÉVEYRAC

A partir de 1900, le rythme des transformations va s'accélérer à Séveyrac. Les causes sont extérieures : elles tiennent à l'évolution générale de la vie agricole (mécanisation, exode rural, transformation de la famille). Elles sont également internes : Pierre Rieucou, le fils, entreprend la traite des brebis (1898-1900); Séveyrac devient propriété de la famille Rieucou (1932); la fabrication du fromage de Laguiole est supprimée (1947)

La traite des brebis

Depuis 1845 Roquefort commençait d'implanter des laiteries dans la région. Ce n'était pas un petit événement; les fermiers du pays voyaient leurs intérêts se cristalliser sur deux pôles : l'Aubrac et les bovins, au Nord; le Causse et les ovins, au Sud. Roquefort donnait une nouvelle importance aux ovins. Pendant quelque temps, Pierre Rieucou, le fils, put observer la ferme de Fleyssac, la première de la région à s'être adonnée à la traite; lorsqu'il devint fermier, il se lança à son tour dans l'entreprise.

De prime abord, la traite n'impliquait qu'un petit nombre de modifications; son profit s'ajoutait au profit de l'embouche sans en perturber l'organisation; le cycle de vente du troupeau demeurait identique, et avec lui, son économie. On sevrera seulement un peu plus tôt les agneaux. La traite s'effectuait deux fois par jour, quotidiennement, de février à juillet. On porta d'abord le lait à Lioujas, puis au proche village de Bezannes quand Roquefort y eut ouvert une laiterie. A l'époque, la direction des caves ne versait pas d'indemnité de transport, elle tolérait l'addition d'une petite quantité de lait de vache : en fin de campagne, elle fabriquait sans frais pour le fermier un fromage de qualité inférieure, dit le *silage*.

En fait, la traite allait amener des transformations considérables à la ferme notamment dans et pour l'alimentation des brebis.

La production du lait est liée à la qualité et à l'abondance de l'alimentation des brebis : on réduisait donc le cheptel pour mieux le nourrir; on lui prodigua plus de soins; on supprima la mise au parc durant les mois d'été¹. L'utilisation du « cabano » (cabane roulante du berger) disparut. Une nouvelle distribution des pâtures favorisa les brebis : elles n'allèrent plus sur les devèzes que durant le seul mois de juin. Les champs « d'en haut » (Cour-rejeols, Fumade, Camp d'Alon, etc.), autrefois partagés avec les génisses, leur devinrent entièrement réservés. Le regain, autrefois consommé par les vaches, leur revint. Surtout, de l'apparition de la traite date un accroissement considérable dans la production du fourrage : les meilleures parties des champs, seulement, étaient semées un an sur trois en ray-grass et minette; ils le devinrent sur toute leur étendue. On créa des luzernières à la Fumade (E7), au Camp Celon (G9), à la Bastide (H13), à Falguières (C14). L'exploitation prenait le visage qu'on lui voit aujourd'hui : les jachères fournissaient systématiquement des fourrages artificiels, la surface des prés de fauche s'étendait, la production de la luzerne faisait un bond en avant; de la polyculture on passait à une économie agricole d'élevage.

La traite amena également une réorganisation de la division du travail. Elle nécessitait, deux fois par jour, tous les jours, le dimanche y compris, pendant six mois de l'année, cinq trayeurs et le bassivié, ce dernier étant chargé de pousser les brebis. Les trois bergers, bien sûr, y participaient; mais aussi le *tras-batié*, le charretier, la servante. En fait, seul le maître-valet était « officiellement » exempt de cette tâche; le rythme de travail de l'exploitation était transformé. L'effort qu'on demandait au personnel devenait considérable. La disparition des veillées en hiver en est le symbole, comme celle des parties de quilles aux beaux soirs de juin. Deux membres du personnel, principalement, voyaient leur statut modifié : le berger et la servante.

• Le berger.

Le berger, jusqu'alors, avait été l'un des domestiques les moins payés, et il l'était partiellement en nature. Avec

la traite, ses fonctions s'accroissent : il était particulièrement important que chaque brebis soit complètement tarie à chaque traite, sous peine de la rendre malade; au printemps les risques de météorisation devenaient plus importants. Un bon berger, digne d'avoir la confiance du patron, devint rare. Il fut payé en conséquence. On abandonna l'ancien système de rémunération moitié en nature, moitié en espèces. Le pastré devint l'un des plus forts salariés du personnel. Cependant, dans toutes les fermes, le patron participait lui-même aussi à la traite, ou y déléguait l'un de ses proches.

• La servante

La servante, elle aussi, devait participer à la traite, mais c'était le moindre de ses nouveaux soucis. Il lui revint également le soin de nettoyer quotidiennement les seilles, bidons, cuiviers, flanelles, qui étaient utilisés et de laver chaque semaine les « pantalons du traire ».

Il est certain que la traite améliora notablement les finances des fermes qui s'y adonnèrent. Mais le travail est astreignant, rebutant : au printemps, quand la pluie et l'herbe tendre ont maculé les bêtes; en été, à cause des mouches et des odeurs d'amoniac. L'exode rural, d'autre part, était commencé. Dorénavant, le fermier dut vivre avec le souci constant de voir l'un de ses trayeurs lui faire défaut.

Modifications d'ordre technologique

Outre l'apparition de la traite et le développement de la production des fourrages artificiels qui en résulte, le fermage de Pierre Rieucou, le fils, est marqué par des transformations qui se manifestent dans tous les domaines de la technologie. L'époque est à la mécanisation. Pierre Rieucou, le fils, a fait un beau mariage. Sa femme lui apporte en dot de quoi commencer à moderniser son matériel.

Certes, Séveyrac n'a pas attendu 1900 pour connaître la mécanisation. Dès 1875-1880, Dauban dépiquait le froment avec une machine à vapeur, et achetait un petit outillage de manufacture industrielle. Pierre Rieucou, dans les années qui précédèrent 1898, modifiait la disposition de ses chars et faisait l'acquisition d'une faucheuse. C'est cependant à partir du fermage de Pierre Rieucou, le fils, que l'utilisation d'un nouveau matériel altère définitivement les antiques traditions de la ferme.

Ainsi dès 1902 meurt l'ancienne façon de dépiquer l'avoine avec des chevaux : une moissonneuse-lieuse permet de lier les gerbes, de former des gerbiers, de dépiquer. De même la charrue Dombasle est modifiée. Jusqu'à

lors les versoirs étaient en fonte. Ils sont remplacés par des versoirs en acier, plus longs et plus légers, qui retiennent moins la terre. Le brabant apparaît dans la région à cette époque, mais Séveyrac s'en refuse l'utilisation : il accroche trop dans les terrains caillouteux; son manie-ment est difficile et pénible. Les redondes² de l'attelage étaient en bois (branches de jeune chêne que l'on passait au four à pain pour la tordre) : elles sont remplacées par des redondes en cuir (celle de derrière reste cependant en bois par souci d'économie). La « méjane » (tige à deux branches placée sur le joug pour y fixer deux redondes) était en fer : on lui substitue une grosse courroie de cuir. La lampe-tempête fait son apparition dans les étables; les risques d'incendie sont diminués d'autant. On instaure le règne de la lessiveuse. On installe les abreuvoirs qui existent encore aujourd'hui. Le chanvre est mélangé dorénavant à du coton jusqu'en 1914, époque à laquelle son utilisation disparaît.

Un peu plus tard, vers 1905, Pierre Rieucou, le fils, fait l'acquisition d'une herse métallique à mailles qui remplace les vieilles herses en bois à dents de fer; il achète un tarare, un râteau-faneur, un trieur de semences.

Avant 1914, un petit outillage nouveau simplifie la vie du personnel : broyeur de tourteaux, coupe-racines, « four à cochons », qui permet de préparer sur place, à la porcherie, la bouillie des porcs. L'utilisation du four à pain disparaît.

Après 1918, un gavoire à olives remplace l'entonnoir et la cheville de bois. Une bouillotte d'âtre permet de disposer d'eau chaude en permanence.

La mécanisation, les menues améliorations techniques, se poursuivront lentement jusqu'à l'achat d'un tracteur, puis de deux en 1966³. Chaque outil fait disparaître une ancienne méthode de travail et les traditions qui lui sont conjointes; chaque perfectionnement supprime une partie des attributions de l'un des domestiques, les services d'un artisan, la nécessité de louer une femme à la journée. Conjugée aux modifications du travail apparues avec la traite, liée à l'exode rural, la modernisation du matériel transforme peu à peu la vie de la ferme au point de la rendre méconnaissable : elle permet de prévoir; elle est gage de sécurité; elle apporte un certain bien-être; elle bouleverse la belle ordonnance des trois hiérarchies de domestiques qui existait en 1898; elle coupe partiellement la ferme de son passé; elle raréfie, distend, transforme les rapports qu'entretenait Séveyrac avec les villages voisins de Barriac et des Concourès, mais aussi avec ceux de Bezannes, Sebrazac, Bozouls. Elle astreint ceux qui restent à la ferme à un travail d'un esprit différent où la productivité, la qualité sont liées à la notion d'amortissement; elle donne enfin, comme nous allons le voir, à la famille Rieucou la même chance que la Révolution avait donnée autrefois à la famille Frayssinous : celle de devenir propriétaire.

Pierre Rieucou, le fils, propriétaire de Séveyrac (1952)

La famille Frayssinous reste propriétaire de Séveyrac jusqu'en 1922. Antoinette, la dernière du nom à Séveyrac, n'a pas de descendants directs. Elle lègue la propriété à l'un de ses collatéraux, Desjoyaux. Elle fait appel à lui, dès 1911, pour qu'il la décharge de ses responsabilités de propriétaire. Desjoyaux était maire de Saint-Galmier. Il avait ses propres occupations. Ses rapports avec Séveyrac sont moins fréquents que ceux des Frayssinous autrefois. Il devient propriétaire en 1922. Lui-même sans enfant, il intéresse l'un de ses neveux, Vercaux, à l'exploitation. Ce dernier vient de Pont-L'Évêque (Calvados) s'établir à la ferme, qu'il désire exploiter pour son compte avant de la recevoir en héritage. Pierre Rieucou, le fils, se retire avec sa famille sur des terres achetées à Concourès. Vercaux reste quatre ans à Séveyrac, de 1928 à 1932. Mais ses études de droit ne lui ont pas appris à traire les brebis : en 1932, il abandonne. Desjoyaux se résigne alors et se retourne vers Pierre Rieucou, toujours à Concourès pour lui proposer de lui vendre Séveyrac. Un arrangement s'effectue entre le propriétaire et l'ancien fermier, au profit de ce dernier. Après cinquante ans de fermage, à Séveyrac, la famille Rieucou devient propriétaire.

Du même coup le domaine s'agrandit des terres que Pierre Rieucou possédait à Crespiac et qui lui venaient de son oncle Duvioux, soit d'une douzaine de parcelles représentant une quinzaine d'hectares : Champ de Pons (C 12), Pré du Maître (D 12), Puech Sarran I (E 14), Puech Sarran II (H 15), Baupille (F 12), champ du Rodier (G 12), Bastide (H 13), Bastidette (H 13), Campetou (H 13), Devèze de Crespiac (H 14), la Boye (J 13), la Boye de Bramefond (I 12). Ces terres avaient été exploitées de 1884 à 1902 par Pierre Rieucou père, conjointement avec celles de Séveyrac. En 1902, quand Pierre Rieucou fils avait repris le fermage de Séveyrac, Crespiac était revenu à Joseph Rieucou. En 1932 lorsque Pierre Rieucou fils devient propriétaire, une partie de l'héritage

Duvioux vient accroître définitivement le domaine de Séveyrac.

Pierre Rieucou, le fils, est mort en 1962. Sa succession resta quatre ans dans l'indivis. Aujourd'hui, le partage entre les enfants s'est opéré. Louis, le seul fils resté à la terre, exploite la totalité des terres; il est propriétaire de 138 hectares. Marie-Louise, la fille, restée célibataire et qui habite la Tour de Séveyrac dont elle a l'usufruit, possède 75 hectares qu'elle exploite avec son frère Louis. André, l'un des autres fils, médecin à Rodez, a hérité pour sa part une trentaine d'hectares correspondant approximativement à l'héritage Duvioux. Les autres enfants ont vraisemblablement été indemnisés en espèces. Il est probable qu'à la prochaine génération le fils de Louis, Joseph, se retrouvera propriétaire de ce qui faisait l'exploitation des moines : l'intégrité du domaine aura été préservée dans sa quasi-totalité.

Transformation de l'estive (1947)

Du temps des Frayssinous, Séveyrac possédait une montagne et un buron. Lorsque les Rieucou se portèrent acquéreurs du domaine du Causse, la montagne fut conservée par Desjoyaux qui la vendit ultérieurement ailleurs; Séveyrac continua pendant plus de quinze ans à faire du fromage sur une montagne de location. Mais après la deuxième guerre mondiale, l'économie se porta vers le croisement et l'emboche. De moins en moins on estima rentable, à Séveyrac, d'empêcher les veaux de têter durant l'estive pour faire du fromage : ces veaux revenaient efflanqués. De plus, Pradel, le cantalès, vieillissait; il s'était organisé pour accroître son profit en louant lui-même une montagne qu'il chargeait du bétail de plusieurs exploitants dont il percevait une rente. Il n'était plus tellement intéressé au buron; enfin les difficultés de recrutement d'un bédélière et d'un rouli firent qu'on abandonna à Séveyrac la fabrication traditionnelle du fromage de Laguiole pour se consacrer, pendant l'estive, à une économie de manade. La montagne n'étant cependant pas clôturée, Pradel continua de monter garder les vaches.

Notes et références du Chapitre III

1. Ms. La fumure des champs par la mise au parc fut compensée par l'apport de fumier de la bergerie. Cf. lettre de Marie Rieucou, 1^{er} juin 1966 (Photocopie, Archives Atp).
2. Ms. Les redondes servent à fixer le timon de l'araire ou du char au joug des bœufs. Cf. lettre de Marie Rieucou, 1^{er} juin 1966 (Photocopie, Archives Atp).
3. Du moins cet achat était-il prévu en septembre 1965 (information Louis Rieucou).

SÉVEYRAC EN 1965

I — DIVISION DU TRAVAIL

Etat du personnel

a) *Personnel familial.*

Louis Rieucan, né le 3 décembre 1906.
 Maria Rieucan, sa femme, née à Cruejol, des
 époux Auguy.
 Joseph Rieucan, son fils, né en 1936.

b) *Personne permanent étranger à la famille.*

Burion, pastre, 53 ans, marié habite Concourès.
 Pradel, cantalés, 69 ans, marié, trois enfants,
 habite Barriac.

c) *Personnel saisonnier.*

On tente, de la Saint-Jean à la Toussaint, d'avoir
 trois ouvriers. Durant l'hiver, le recrutement s'effec-
 tue à la fois suivant les besoins et les possibilités.
 En général, il y a toujours au moins deux ouvriers
 saisonniers de janvier à juillet, nécessaires à la
 traite. Ils accomplissent durant cette période les
 autres travaux de la ferme. On fait parfois appel à
 des journaliers qui viennent épandre le fumier, tra-
 vailler au potager, etc. L'an dernier, outre les ou-
 vriers de la région, Séveyrac comptait une Yougos-
 lave parmi les membres du personnel.

Remarque sur cet état

En 1898 toute la famille de Pierre Rieucan, le père,
 travaillait à la ferme : Pierre, le fils, était tras-batié,
 Joseph, boueyrat; les deux filles, servantes; la mère,
 ménagère. Aujourd'hui, outre le ménage de Louis
 Rieucan, seul Joseph travaille à Séveyrac. Des au-
 tres enfants, les deux filles aînées sont mariées et
 vivent avec leurs maris. Mais les deux cadets

ayant apprécié la ville, ne reviennent à Séveyrac que
 pour passer leurs vacances. Le rôle de la famille a
 changé. Louis Rieucan attend le mariage de son fils
 pour se retirer et lui laisser la ferme. Autrefois trois
 générations de la même famille travaillaient sur la
 même terre. Aujourd'hui, de génération en géné-
 ration, l'exploitation passe d'un couple à un autre,
 et les autres éléments de la famille se dispersent
 dans les villes.

Plus frappante encore apparaît la transformation
 qu'a connue le personnel permanent étranger à la
 famille. Des dix fonctions d'autrefois, il n'en reste
 que deux. Certes, on retrouve des survivances des
 anciennes traditions : Burion et Pradel ont conservé
 les anciens noms de pastre et de cantalés ainsi que
 l'essentiel des attributions qui, autrefois, revenaient
 à ces deux ouvriers; on peut dire que Maria Rieucan
 cumule les anciens travaux de la « ménagère » et
 de la « servante » : elle soigne les volailles, les
 cochons, nettoie le matériel mécanique de la traite;
 de même, à Joseph Rieucan revient une bonne part
 des activités de l'ancien boueyrat. Mais il ne faut
 pas s'y tromper : malgré les survivances, les trois
 ordres de domestiques ont complètement disparu.
 On ne retrouve plus la claire division du travail qui
 revenait d'année en année, identique pour chacun
 des membres du personnel, différente de l'un à
 l'autre. Le terme que l'on donne aujourd'hui aux
 ouvriers de la ferme est suggestif : « hommes à
 toute main » : ils passent de l'attelage des bœufs
 à celui des juments, de la récolte du maïs à la traite
 des brebis. Le travail, au long de la journée, s'est
 morcelé : tel des ouvriers, après avoir coupé le
 maïs « avant la soupe » se retrouve avec tel autre
 « après la soupe » pour soigner le bétail. Certes il
 existe encore des tendances à la spécialisation;
 mais elles reposent sur un ordre nouveau. Joseph
 Rieucan a la responsabilité du tracteur, il en a
 l'entretien, il le conduit. De même, il s'occupe des
 jeunes bêtes, les panse et les nourrit. De ce fait, il
 reste un travailleur assez isolé à la ferme. Louis
 Rieucan, son père, au contraire, travaille le plus
 souvent avec les ouvriers « à toute main ». Il est
 nécessaire, dit-il, de les surveiller de façon perma-

nente. Il fait donc les mêmes travaux qu'eux : il arrache les pommes de terres, sème, participe à la traite des brebis. Il est à la fois l'œil du maître et un ouvrier comme les autres.

Les ouvriers saisonniers sont instables. On parvient difficilement à conserver l'un d'eux d'une saison à l'autre. Parfois même, en cours de la même saison, les circonstances font qu'il faut en changer.

Séveyrac, autrefois, avait une porte largement ouverte aux hameaux voisins; la ferme était même parfois une providence pour les petits exploitants de Barriac et de Concourès. Ce n'est plus le cas aujourd'hui; l'impression d'isolement que l'on ressent à Séveyrac est un phénomène récent.

Le rythme de la vie même a été profondément modifié. Il n'existe plus une opposition aussi tranchée que jadis entre l'hiver et l'été, entre une saison où les habitants vivaient repliés sur eux-mêmes, et l'autre, celle des gros travaux, où la ferme s'ouvrait et connaissait une sorte d'agitation heureuse faite de nombreuses allées et venues. Les grandes dates de l'année ne sont plus ponctuées par des manifestations telles que la « soulenco » auxquelles tous les ouvriers, toute la famille, participaient. La notion de fête même, liée au cadre de l'exploitation, a disparu. Aujourd'hui, chaque ouvrier « sort » séparément, quand il le peut, quand il en a envie. Comme les divertissements, les intérêts économiques des habitants de la ferme ne sont plus ceux de la ferme même. Un exemple nous en est donné par les activités du cantalès. Avant 1932, il était un salarié. Il passait l'estive avec les vaches de l'exploitation, sur une montagne qui appartenait à l'exploitation. Aujourd'hui Séveyrac ne possède plus de montagne. Le cantalès Pradel en loue une, à son compte, pour les quatre mois d'été. Il y accueille non seulement les vaches de Louis Rieucan mais aussi celles de quatre autres exploitants. Il perçoit, pour chaque couple vache-veau qu'il garde, un prix de location que lui versent les propriétaires respectifs, y compris Louis Rieucan. Lorsqu'il descend d'estive où il était « à son compte », il redevient salarié à Séveyrac pour l'hiver.

Il ne semble pas que la mécanisation soit la seule cause de ces transformations. L'exode rural joue également son rôle à la ferme. Autrefois l'économie de Séveyrac était régie par l'étendue de terres disponibles qui fixait le nombre des bœufs, des moutons, des domestiques même. Aujourd'hui, les difficultés que rencontre Louis Rieucan pour recruter du personnel commandent partiellement les activités de la ferme. Ainsi Madame Rieucan ne veut pas reprendre de servante : elle a du même coup réduit le nombre des dindons, des cochons. Il est probable qu'indépendamment des circonstances économiques, Louis Rieucan a abandonné la production de fromage de Laguiole à cause des diffi-

cultés qu'il rencontrait lors de la loue du bédélière et du roul.

Ainsi, que ce soit au niveau de la famille ou des ouvriers, la division traditionnelle du travail a été complètement bouleversée au cours de ces cinquante dernières années. Il s'en est suivi une modification profonde du genre de vie. Le principe de groupement des habitants de la ferme ne repose plus sur les mêmes bases.

II — CALENDRIER DES ACTIVITÉS EN 1965

Nous indiquerons seulement les grandes dates, en distinguant ce qui concerne l'élevage de l'agriculture.

Les ovins

Novembre-décembre, février-mars.

- Naissance des agneaux.

La naissance des agneaux s'échelonne de la fin novembre - courant décembre à la fin février - courant mars. Les brebis mettent bas à la bergerie. On place le nouveau-né avec sa mère dans un parc étroit : cette dernière est forcée de laisser têter.

Décembre-janvier, mars-avril.

- Quand les agneaux ont un mois, c'est le début de la traite.

Entre la fin décembre - courant janvier et la fin mars - courant avril, les agneaux sont sevrés. Cent cinquante d'entre eux sont vendus à un maquignon qui viendra les chercher. Soixante-quinze bassives, en moyenne, seront conservées pour assurer la reproduction.

La traite commence dès que les agneaux sont vendus (début janvier). Elle durera jusqu'à la mi-juillet. Elle a lieu deux fois par jour, le matin et le soir vers cinq heures. Quatre personnes y participent : Louis Rieucan, le berger et deux ouvriers. Louis Rieucan et le berger passent après les deux ouvriers pour vérifier que les brebis sont bien tariées. Chaque jour, le lait est ramassé par un camion de la laiterie de Concourès. Durant cette période les brebis sortent quelques heures par jour quand il fait beau, dans la luzerne, la vesce ou les prés.

15 avril-15 juillet.

- Sortie des brebis; continuation de la traite.

Les brebis cessent d'aller dans les prés aux environs du 15 avril (1964 : 19 avril, 1963 : 25 avril); le

matin, le berger les conduit alors dans les devèzes, l'après-midi dans le trèfle ou la vesce. On apporte le repas du berger dans une musette qu'on laisse sur place. Il la trouvera lors de son passage. On vend les bassives.

13 juillet-début octobre.

- La saillie.

La traite dure jusqu'à la mi-juillet. Puis elle cesse. La saillie commence. La bergerie est divisée en quatre quartiers. Il y a un bélier par quartier (croisés Lacaune × race du pays). Les brebis qui sont raménées chaque soir à la bergerie vont paître dans les devèzes et dans les champs qui n'ont pas été travaillés cette année-là. Les brebis de réforme sont vendues.

Octobre-novembre.

- Fin de la saillie.

La saillie se termine début octobre. Jusqu'à la fin novembre les brebis vont dans les devèzes et les champs non travaillés.

Fin novembre.

- Rentrée à la bergerie.

Fin novembre les brebis sont rentrées à la bergerie. Les agneaux commencent à naître; le cycle recommence.

Les bovins

Octobre-novembre.

- Descente de la montagne.

Le 13 octobre, les vaches descendent d'estive. Pradel, le cantalès, et son fils, qui a 17 ans, les accompagnent. Le trajet s'effectue en deux jours (Regambal bas - les Combes; les Combes - Séveyrac). Du 13 octobre au 15-20 novembre, les vaches passent la nuit dans le Grand-Pré. Dans la journée, sous la direction de Pradel, elles vont pâturer dans les prés avoisinants.

15-20 novembre.

- Rentrée à l'étable (stabulation entravée).

Les vaches sont nourries de pasture (mélange paille - foin).

Janvier-février.

- Naissance des veaux.

Les veaux commencent à naître à partir de fin

janvier - courant février. Le cantalès opère la mise-bas. On fait rarement appel au vétérinaire. Le veau nouveau-né est placé dans la crèche de sa mère qui le lèche. Le premier jour, le cantalès fait prendre la tétée au jeune veau : trois litres en trois fois. Les jeunes bêtes sont ensuite placées ensemble dans un même parc. Les plus « tendres » ou ceux que la mère ne veut pas laisser têter sont placés dans un parc individuel.

15-20 avril.

- Mise à l'herbe. Saillie.

Les vaches sont dans les prés à partir du 15-20 avril. La saillie commence. Un taureau est en permanence avec elles.

23 mai.

- Montée en estive.

Le 23 mai les vaches partent à la montagne avec le cantalès. Les jeunes bêtes, deux ou trois vaches Suisse, un taureau, restent à Séveyrac. A la montagne, on laisse têter les veaux : on a abandonné la fabrication du fromage depuis 1947. La saillie continue. Economie de manade, mais la montagne n'est pas clôturée et nécessite la présence d'un vacher (rares sont les montagnes de ce genre en Aubrac).

Activités agricoles

Octobre.

- Semences de blé d'hiver.

20-27 octobre : Paris-le-Petit — Paris-le-grand.
30-31 octobre : La Boye, 450 kg semés sur 3 ha.

Mars-avril-mai.

- Semences céréales de printemps.

12 mars : blé à Falguières, 350 kg sur 2 ha.
30 mars : avoine de printemps à Bramfond, 420 kg.

2 avril : avoine de printemps à Courrejeols-Volès et à Courrejeols-Millieu, 35 doubles semés¹.

6-7 mai : orge de printemps à Courrejeols-Millieu.
15-20 mai : maïs à la Fumade du poulailler, 200 kg.

1^{er}-24 juin, 24 juin-5 juillet.

- Fenaïson.

— Fourrages artificiels : 1^{er}-24 juin.

Première coupe, par quatre personnes, sur les prés ci-dessous dans l'ordre (luzerne ou trèfle) :
La Fumade;



La Porro;
Camp d'Alon;
Bastide;
Bastidette;
Champ du Rodier (lotier);
Falguières (3 ha).

— Près de fauche : 24 juin - juillet par cinq personnes sur les prés suivants :

Champ Grand;
La Prade;
Falguières, 15 ha;
Champ de Pons;

15-20 août.

• Moisson de blé d'hiver.

Les deux Paris à la moissonneuse-batteuse, la Boye.

• Regain : 20 août-début septembre.

On opère une deuxième coupe sur tous les fourrages artificiels précédemment cités.

Septembre.

• Autres moissons : début septembre-10 septembre.

Bramefond (moitié du fond) : avoine de printemps.

Courrejeols-Volès (moitié du fond) : avoine de printemps.

Courrejeols-Milieu (moitié du fond) : orge et avoine de printemps.

Falguières : blé de printemps.

Octobre.

• Récoltes diverses : début-fin octobre.

Pommes de terre.

Maïs.

Betteraves, etc.

III — APERÇU DE L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE EN 1965

A. RECETTES

1. — Production agricole

a) Fourrage.

Le fourrage l'emporte sur le reste de la production agricole. Nous avons vu dans le calendrier agricole

les parcelles sur lesquelles il avait été récolté en 1965. Cette production est ventilée comme suit :

• Bergerie.

— 1^{re} coupe : 48 remorques de foin (200 bottes par remorque; 1 botte : 20 kg).

— 2^e coupe : 16 remorques de luzerne (une remorque de luzerne a sensiblement le même poids qu'une remorque de foin).

— 3^e coupe : 4 remorques de trèfle; 5 remorques de luzerne; 3 remorques de trèfle.

On y ajoute toujours également un peu de feuille de frêne.

• Etable des vaches.

30 remorques en tout, dont 25 de luzerne (1^{re} coupe) et cinq de foin.

• Etables des bœufs et des taureaux.

15 remorques de foin, de « mauvaise » luzerne.

• Etable des jeunes (à Crespiac).

18 remorques de bon foin.

• Ecurie des juments.

450 bottes de foin (2 juments et une pouliche).

b) Blé.

En 1965 la sole était de 17 ha (les deux Paris : 12 ha; la Boye : 3 ha; Falguières : 2 ha). Douze hectares sur 17 ont produit du blé d'hiver. Le blé rend de 10 à 12 fois la semence. On obtient en moyenne 20 à 25 quintaux à l'hectare. L'an dernier la sole était de 10 ha seulement. La totalité du blé est destinée à l'auto-consommation et à l'utilisation locale : — pour le pain personnel.

Un arrangement est passé avec un meunier et un boulanger en accord avec la mairie; le meunier vient chercher le grain, en fait de la farine, la transmet au boulanger qui fait le pain; il le rapporte ensuite à Séveyrac. Joseph Rieucan a versé cette année 400 francs au meunier et 170 francs au boulanger. Le kilo de pain revient à 0,50 franc. On consomme de 3 à 5 kg de pain par jour, suivant la saison.

— pour la semence de l'année suivante : le dixième de la récolte.

— pour les animaux, en particulier pour les agneaux (le blé est mélangé avec du Duquesne, premier âge).

c) Avoine et orge.

En 1965, la sole s'étendait sur une quinzaine d'ha (le fond des deux Courrejeols, une partie de Bramefond). La totalité de la récolte est destinée à la consommation du bétail.

c) Maïs.

Le peu de maïs que l'on a récolté sur la fumade du poulailler est utilisé pour nourrir les taureaux, les bœufs, les vaches laitières.

L'assolement est en principe le suivant : blé d'hiver, avoine de printemps (mélangé à l'orge), fourrage artificiel (luzerne, trèfle). Cependant chaque parcelle possède des caractéristiques et des traditions qui lui sont propres et qui compliquent les assolements.

Le Camp d'Alon est un champ « maigre » : il sera semé la première année en rost, mélange d'avoine et de blé, puis en seigle et orge l'année suivante, enfin en luzerne. De même il arrive que le blé d'hiver gèle comme en 1962 sur les deux Paris. On fait alors du blé de printemps. Enfin des parcelles comme la Fumade, Falguières, la Bastide, etc., donnent de la luzerne pendant cinq ou six ans. La sixième année on y sème pommes de terre, maïs ou betteraves fourragères; la septième du blé d'hiver; la huitième, de l'avoine de printemps. Le cycle recommence alors avec la luzerne de la neuvième année. Même dans ce cas d'ailleurs, on tient compte des qualités des champs. La Porro par exemple est considérée comme l'un des meilleurs. La luzerne est conservée une ou deux années de plus, maintenue par des engrais. Ce genre d'assolement est appelé « telescompa ». On épand chaque année du fumier (avec paille) sur les soles de blé ainsi que sur les prés.

On utilise également un peu d'engrais : 4 à 5 tonnes (nitrate pour les champs; scories, phosphates pour les prés).

Toute la production agricole est consommée à la ferme.

2. — Elevage

Les bovins (Tableau 13).

A la montagne, on ne fait plus de fromage, on laisse têter les veaux. Les bonnes reproductrices sont conservées le plus longtemps possible. L'une d'elle en 1965 avait 15 ans. Joseph Rieucan fait un peu de fromage de Laguiole l'hiver, pour la consommation familiale.

Les bêtes sont vendues en octobre à un maquignon qui passe les chercher. En 1965, Joseph Rieucan s'est séparé de 4 vaches, 10 veaux, 5 bourrets et 18 bourrettes. Les « gros veaux » nés en décembre sont engraisés et vendus lorsqu'ils ont 150 à 200 kg en principe.

Joseph Rieucan est partisan du croisement Aubrac x Charolais. Son fils voudrait venir lente-

ment à une économie semblable à celle de Merlet : se consacrer à l'élevage de l'Aubrac pur et assurer aux petites exploitations la vente de reproducteurs. Quinze vaches ont été inscrites au Herd-Book.

	Été 1965		Janvier 1966
	à la ferme	à la montagne	
Vaches	3 Brunes des Alpes (a)	35 Aubrac	40 Aubrac, 3 Brunes des Alpes
Veaux		33 (26 Aubrac, 7 Aubrac x Charolais)	
Bourrets	5		30
Bourrettes	23		
Doublons			1
Doublonnes		5	
Taureaux	2 (1 Aubrac, 1 Charolais) (a)		2 (1 Aubrac, 1 Charolais)
Bœufs			2 Aubrac

TABLEAU 13. — Etat des bovins, à Séveyrac, pour les années 1965-1966.

(a) Les Brunes des Alpes restent à la ferme pour assurer les besoins en laitage. Le taureau Charolais a été acheté 2 000 francs à onze mois. Le taux de renouvellement est de 4 à 5 pour 40.

Les ovins.

Séveyrac compte 230 brebis laitières dont 75 antenaises et 4 béliers (croisés Lacaune, race du pays). Les profits du troupeau ovin viennent d'une part de la traite, d'autre part de la vente.

La traite s'effectue environ de février à juillet. Une laiterie de Roquefort, établie à Concourès, passe chercher le lait chaque matin. « Bien nourrie, dit J. Rieucan, une brebis devrait produire un hectolitre de lait par saison; en fait à Séveyrac, aucune d'entre elles n'atteint ce rendement ».

La vente est assurée par M. Massoubeyre, maquignon à Meseilles. En 1965 le tableau des bêtes vendues s'établit comme suit :

• Agneaux « pour la garde » :

150 furent vendus début janvier, pesant chacun de 13 à 14 kg, âgés approximativement d'un mois, au prix de 2,50 F le kg; destinés à être revendus à des particuliers dans le Tarn.

• Bassives :

20 à 30 bêtes sont vendues chaque année en juin, ayant un peu plus d'un an. En 1965 le cours a atteint 170 francs par tête. Ces bêtes sont revendus par le maquignon à des particuliers pour « la garde ».

B. DÉPENSES

re des ouvriers, les charges diverses (coûts, etc.), l'achat d'un taureau Chapon versée à Pradel durant l'estive couple veau-vache, 60 francs pour 1 franc par tête en sus pour le vétérinaire (350 francs pour les pour les bovins), etc. Louis Rieucau pour les bâtiments (amélioration de la année) et il doit amortir son matériel entre autres² :

armick 50 CV neuf,
armick 25 CV d'occasion,
ux tiré par 2 juments,

(utilisées depuis l'emploi de la bot-

acteur,
cheval,
cheval,
 Citroën,

ph Rieucau),

avec le Crédit agricole. Il paraît
mais des crédits qu'elles accordent
riel par exemple mais également

depuis, par exemple la porcherie.
e, indépendamment de celle qui
ntusément qu'autrefois Séveyrac
ctuels : ils se doivent d'honorer
ailleurs et loin d'être exprimée,
écits », que le temps a choisis
que, petite fille, Julie Duvieux
on s'interroge sans fin sur ce
es cas les plus simples, ceux
peut plus situer dans le temps,
domestiques, aux mulets qui,
us plus étonnants les uns que

CONCLUSION

Malgré les changements, l'un des aspects de Séveyrac a cependant défié les années. Il apparaît lorsque l'on regarde évoluer les habitants au cours de leurs activités : ainsi, au cœur même de la ferme, Mme Rieucau utilise comme par le passé la salle commune, la salle à manger, la souillarde, le lavoir, la dépense (Plans 2, A, B, C, D, E, F). Les ouvriers et la famille du fermier devenu propriétaire continuent de prendre leurs repas à deux tables différentes. Un tel espace était certes nécessaire aux nombreux enfants de Pierre Rieucau le père, aux dix domestiques employés autrefois : il n'est plus aujourd'hui à l'échelle des cinq habitants.

De même, on a conservé la disposition des trois poulaillers et de la porcherie, dispersés aux quatre coins de la cour : le temps de Mme Rieucau s'effrite dans les allées et venues de l'un à l'autre; autrefois une servante, deux parfois, avait pour principale fonction d'aller porter les graines aux volailles, la soupe aux cochons; la « ménagère » restait dans la salle commune.

La disposition des bâtiments qui abritent le bétail est également celle qui existait en 1898³. Certes, l'étable des bœufs, l'étable des vaches, l'écurie sont à proximité des lieux d'habitation; certes, il importe peu que la bergerie en soit éloignée puisque le pastre y demeure. Mais l'étable des jeunes est toujours à Crespiac : Joseph Rieucau doit s'y rendre chaque matin en tracteur avant d'aller aux champs; autrefois le boueyrat y logeait.

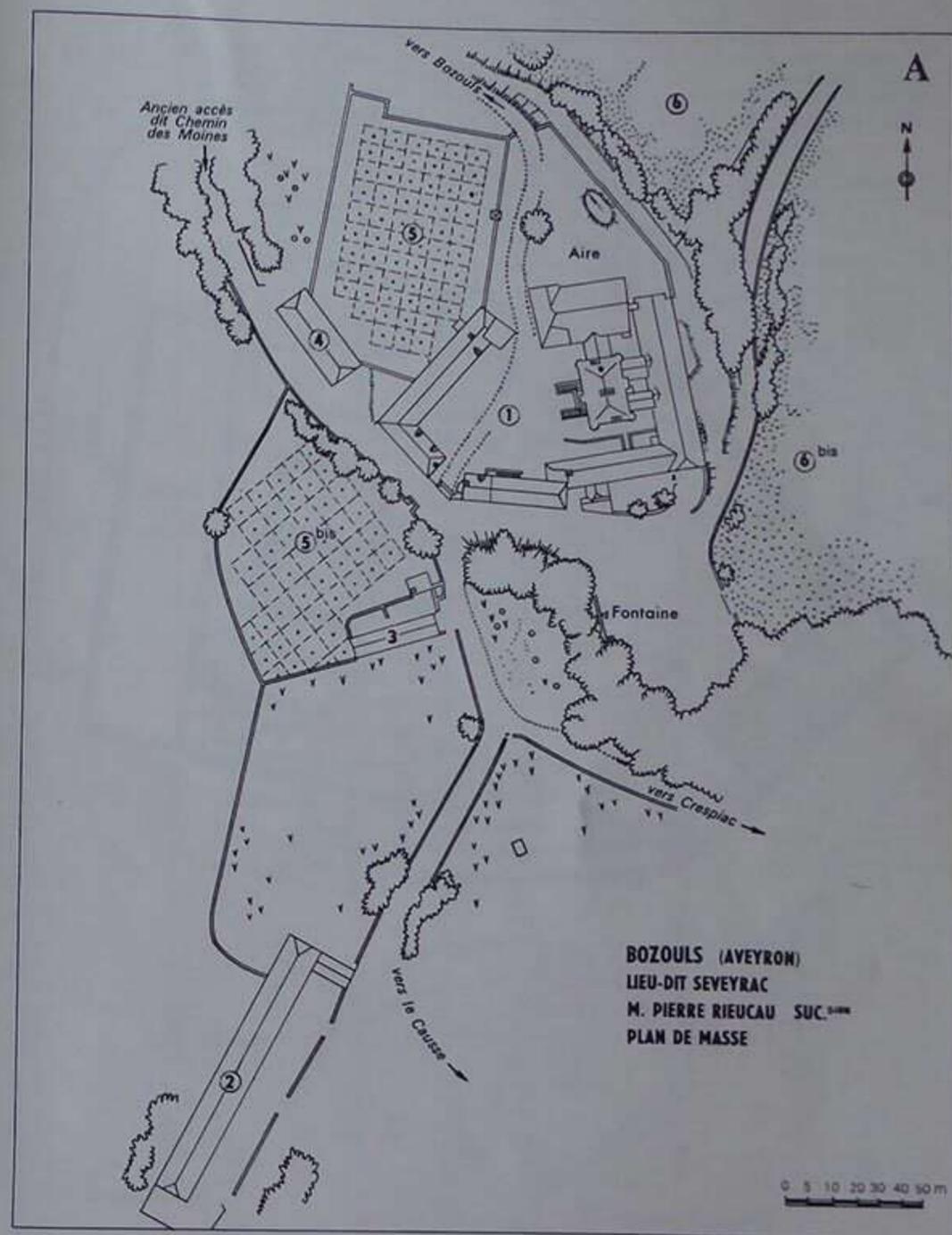
Au-delà des bâtiments, les terres connaissent, dans leur répartition, dans leur utilisation, un respect des traditions encore plus frappant dont les conséquences dépassent la seule économie de mouvement : la disposition des parcelles est restée sensiblement ce qu'elle était en 1818; mise à part la création de luzernières, l'extension des prés de fauche

et des jachères de fourrages artificiels, les traditions particulières qui régissent l'assolement de chaque champ ont été conservées; les oppositions entre devèzes des brebis et devèzes des bœufs demeurent approximativement ce qu'elles étaient. Bien plus, l'ancienne cohésion du domaine, si elle continue d'exister, a perdu son équilibre du fait des apports fonciers successifs et de multiples retouches de détail : les terres labourables aujourd'hui se situent aux deux pôles de l'exploitation, celle d'« en haut », héritage Frayssinous, celles d'« en bas », héritage Duvieux.

Ainsi, de grands changements sont survenus à Séveyrac lors de ces cinquante dernières années (Tableau 14). La traite des brebis a été instaurée. La production du fourrage artificiel a pris le pas sur celles des céréales. Le tracteur est apparu après quantités de nouvelles machines, de nouvelles techniques. On a abandonné la fabrication du fromage de Laguiole, adopté une politique de croisement des races bovines, transformé l'estive en une économie de ranch. Les hommes eux-mêmes ne sont plus organisés comme autrefois : de la famille étendue sur trois générations on est passé à la famille conjugale; la division du travail a été transformée; les rapports de la ferme avec les hameaux voisins, bouleversés; les coutumes qui renforçaient la solidarité des habitants de la ferme, anéanties. Cependant toutes ces modifications n'ont pas marqué de leur sceau l'aspect de Séveyrac. L'organisation de l'espace est encore aujourd'hui celle que les moines avaient su imposer, par un labeur séculaire, à toute l'étendue du domaine. Curieusement, elle pèse sur les nouvelles activités. Elle emprisonne les nouveaux habitants dans un cadre ancien. Elle maintient à Séveyrac cet aspect traditionnel mentionné par les gens de Bozouls⁴.

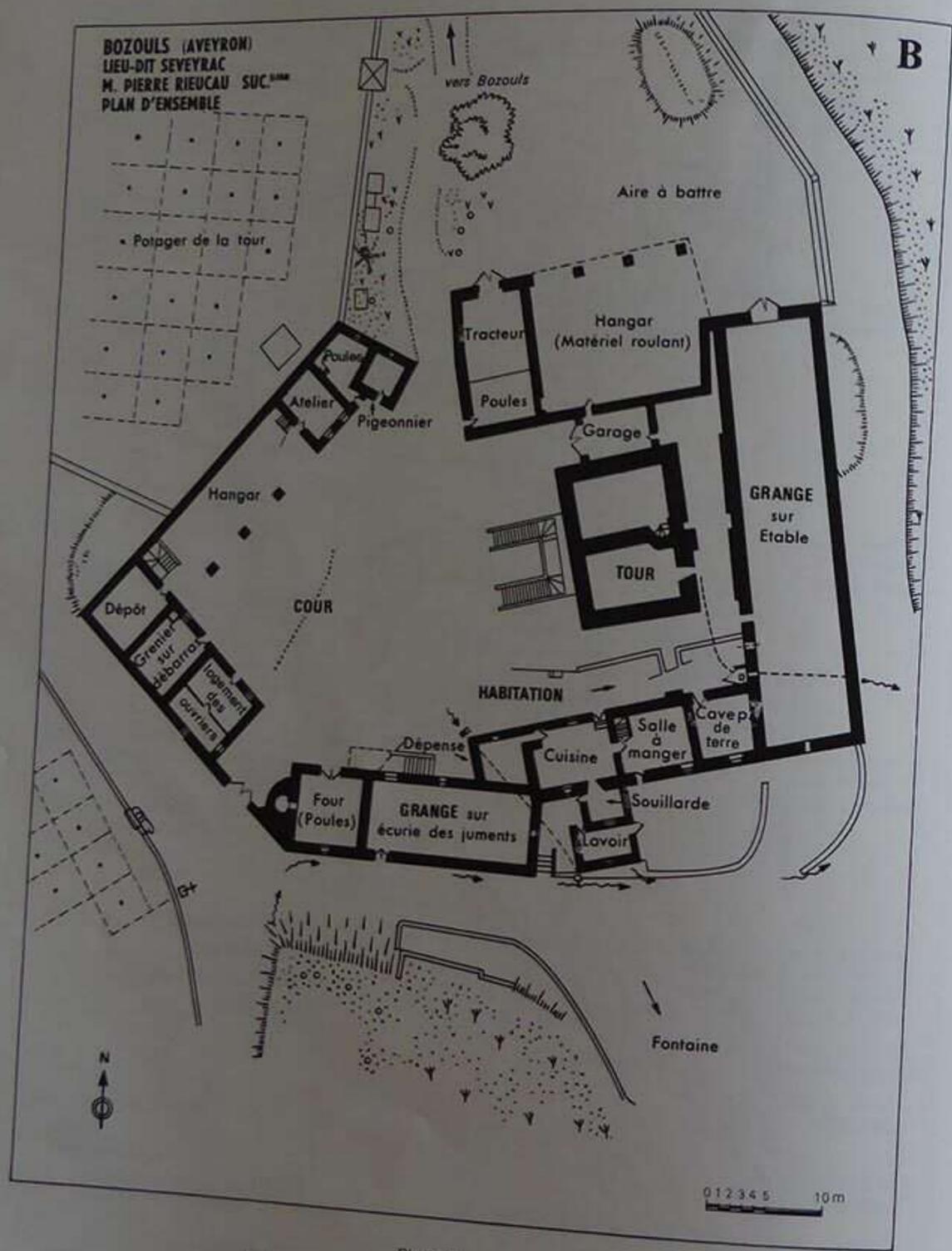
	Propriétaire	Faire-valoir	Modifications foncières	Modifications techniques	Modifications économiques	Montagnes
1789	Abbaye de Bonneval	Ferme				Le TRAP 1789
1789-1840	Jean Baptiste Frayssinous	Direct	+ FOUCRAS 1 ha (1838) + FALGUIERES 10 ha (1840)	Charrue Dombasles (1840) Premiers outils industriels (1873)	Suppression orge à mi-fruit (1840) Pommes de terre (1850)	
1840-1873	Jean Aymard Frayssinous	VIGUE fermier (1840-1873)				
1873	Clément Frayssinous					
1875	Antoinette Frayssinous d'Armagnac	DAUBAN fermier (1873-1884)		Batteuse de location pour le blé (1875)	Suppression montée des ovins en Aubrac 1875 Augmentation froment et avoine	LES LANDES (Propriété)
1881			+ DEVEZOU 0,5 ha (1881)			
1884		RIEUCAU P. (le père) fermier (1884-1902)				
1890				Aménagement des chars (1890)		
1898				Faucheuse (1898)		MONTAGNETTE (1898) (Propriété) CERVEL (Propriété)
1902		RIEUCAU P. (le fils) fermier (1902-1928)		Moissonneuse batteuse Aménagement de la charrue Dombasles, des attelages (1902)	Traite des brebis (1902) avec : suppression de la mise au parc	
1905				Herbe m. à mailles etc. (1905)	Accroissement des fourrages artificiels.	
1928	M. DESJOYAUX (1922-1932)	VERCAUX "arrangement" 1928-1932	+ BORE HAUT (1928)			BORE-HAUT (1947-1953) propr. Desjoyaux
1932	Pierre RIEUCAU (le fils) 1932-1966	Direct (1932-1966)	+ Héritage DUVIEUX 16 ha 1932 - Montagne : BORE-HAUT (1932)			
1947				1er tracteur (1947)	Suppression du buron (1947) et de la fabrication du fromage en estive	Puech du Milieu (1947-1953) propr. CAYRAL de la PLAGNE
1953					Croisement des bovins	FONTANAILLE-MILIEU (1953-1958)
1958						REGAMBAL-HAUT (1958-1963)
1962	Indivis : (1962-1966)					
1966	Louis, Marie-Louise et André RIEUCAU (1966)	Louis RIEUCAU direct.		2ème tracteur (1966)		REGAMBAL-BAS (1963-1966)

TABLEAU 14. — Chronologie comparée de Séveyrac (1789-1966).

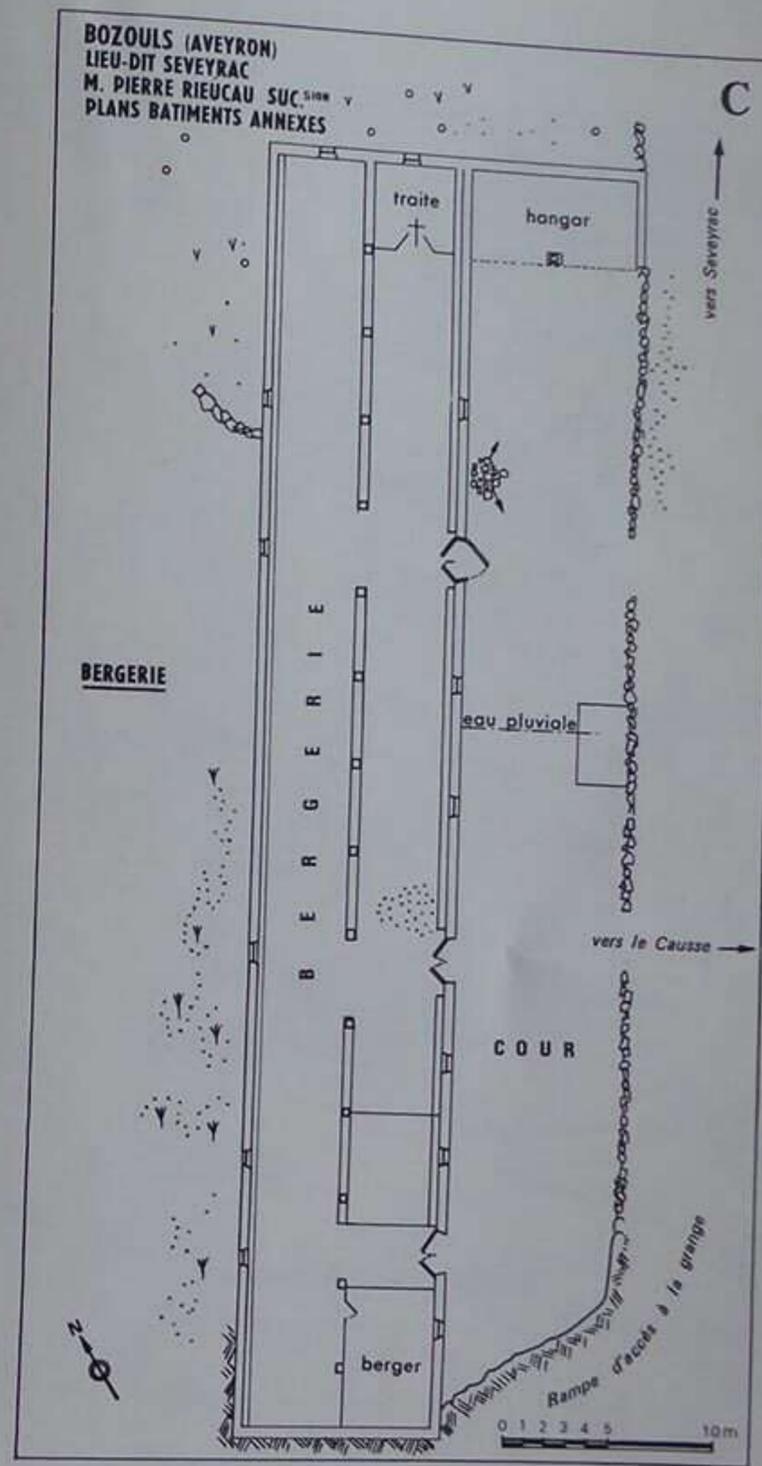


Plan 2 A

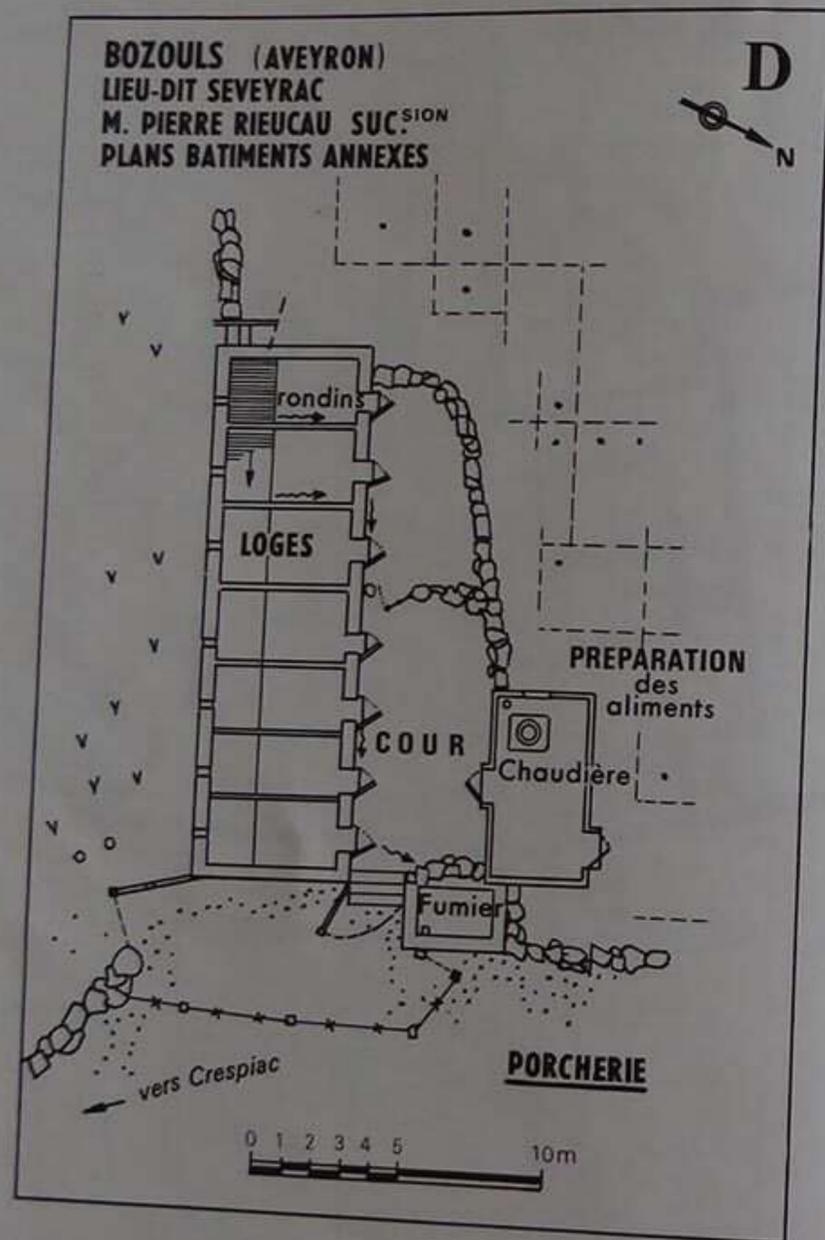
Exploitation de Pierre Rieucou au lieu-dit Séveyrac (commune de Bozouls, Aveyron).
1. Exploitation principale (voir détail plan 2 B). — 2. Bergerie (voir détail plan 2 C). — 3. Porcherie (voir détail plan 2 D). — 4. Etable des vaches (voir détail plans 2 E et 2 F). — 5 et 5^{bis}. Potager de la tour et potager de la ferme. — 6 et 6^{bis}. Prés.



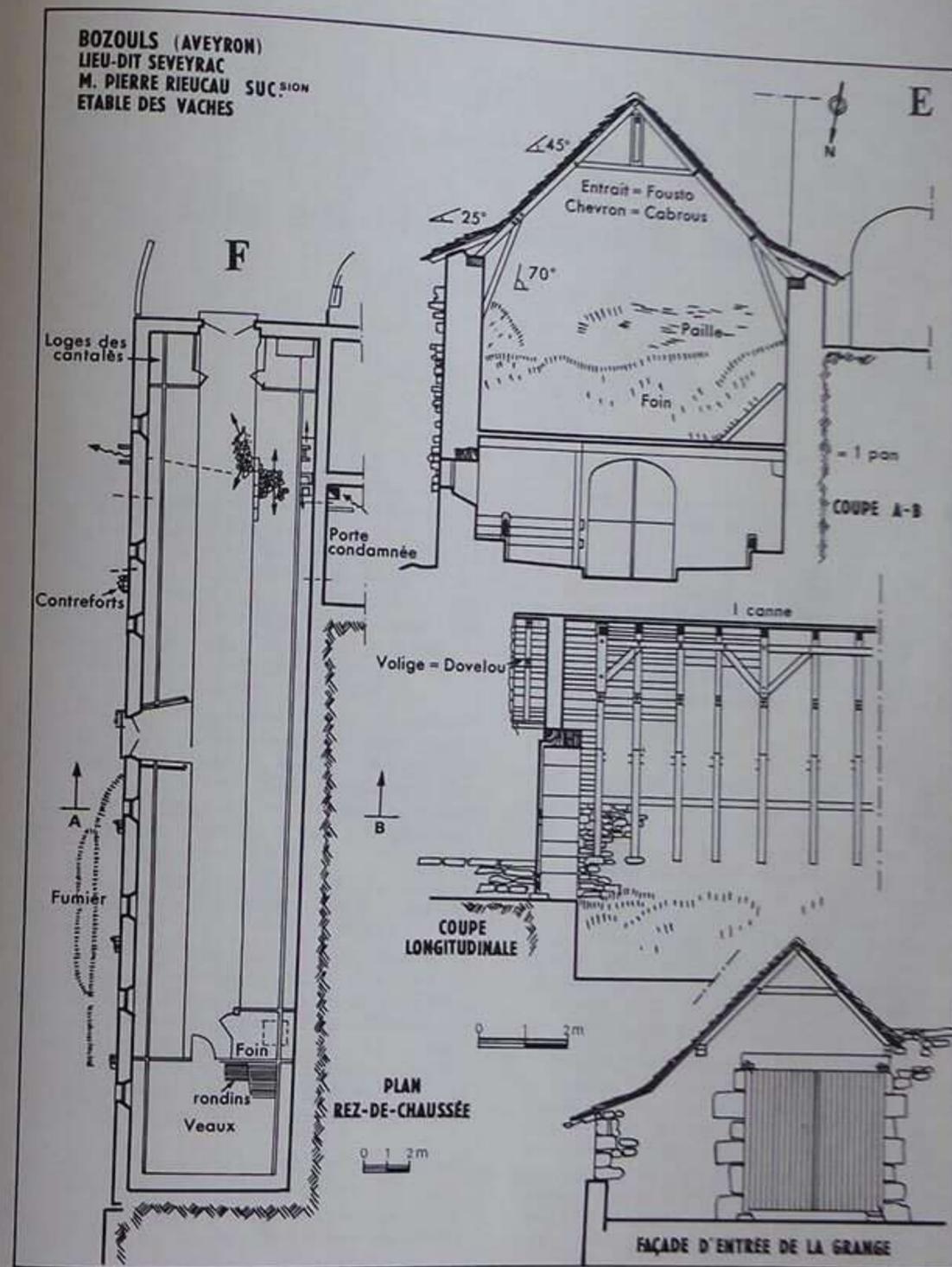
Exploitation de Pierre Rieucan au lieu-dit Séveyrac.
Plan des bâtiments de l'exploitation principale.



Exploitation de Pierre Rieucan au lieu-dit Séveyrac.
Plan de la principale bergerie.



Plan 2 D
 Exploitation de Pierre Rieucan au lieu-dit Séveyrac.
 Plan de la porcherie.



Plans 2 E et 2 F
 Exploitation de Pierre Rieucan au lieu-dit Séveyrac.
 E. Coupe de la grange. — F. Plan de l'étable des vaches.

outils de bois : un
s ouvriers saison-
ommagés par des
ela existe encore
de à la formule :
que de fer et de
tu Causse.

système de poly-
e autarcique, par
de la montagne
it montré que la
a hiérarchie qui
eptés). Ces traits
ême qui définis-
exploitations de
Bonneval³. Les
XIX^e ont accusé
e montagne des-
Mais l'ensemble
aut rechercher le
ain datant de la
e modèle, c'est
sse lorsqu'il vint
ans; il vit encore
l. Paul Causse.

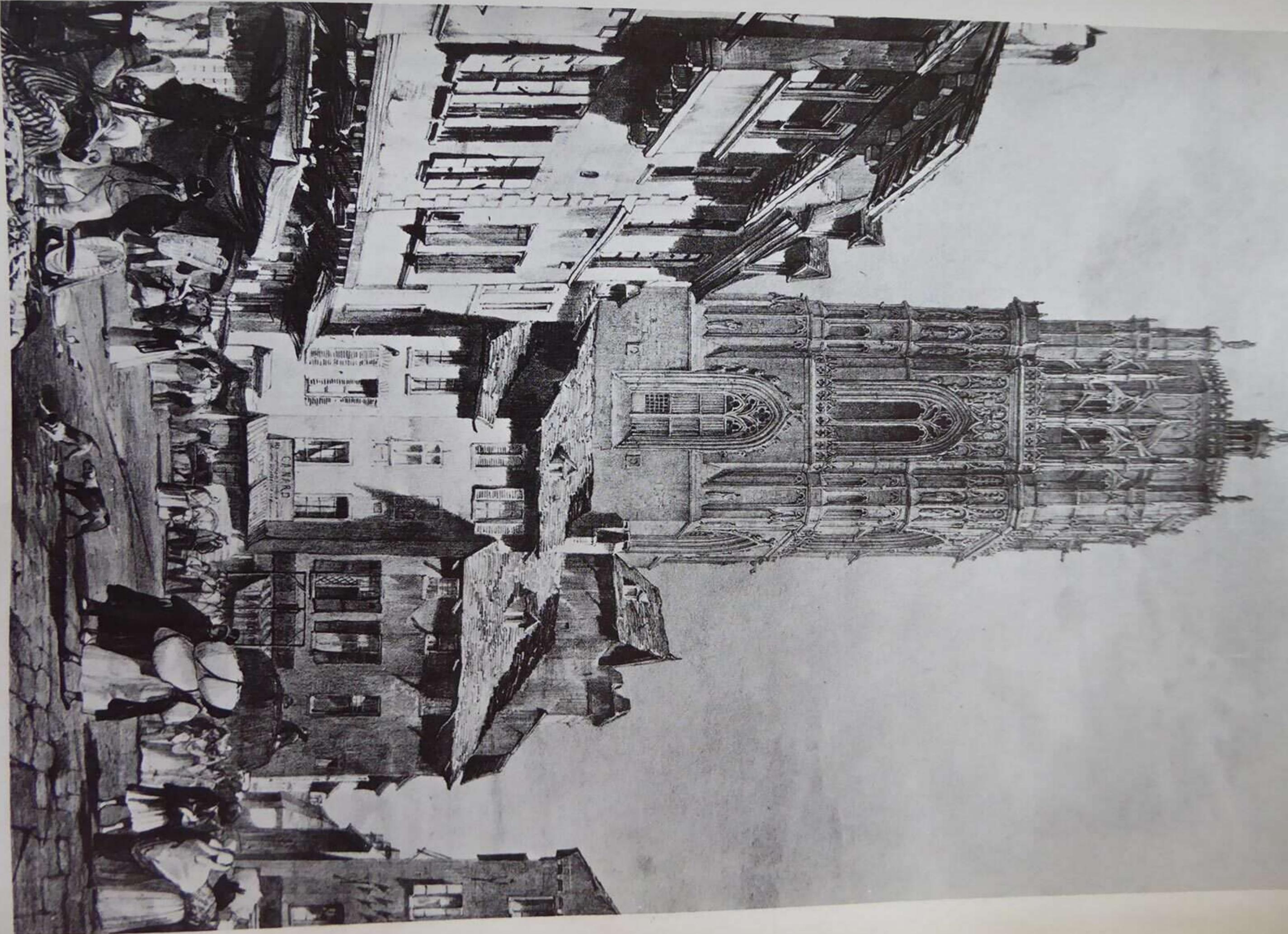
n pour nous en

LES ORIGINES DE LA TRANSHUMANCE EN ROUERGUE

par Jacques BOUSQUET

directeur des Archives de l'Aveyron,

chargé d'enseignement à l'Université Paul Valéry, Montpellier





L'objet de cette étude, qui se situe largement en dehors du domaine de la Recherche Coopérative, et n'en exploite pas les résultats, est de montrer que la transhumance vers les « montagnes » d'Aubrac ne constituait pas au Moyen Age un phénomène isolé et original, mais s'inscrivait parmi d'autres pratiques parallèles, dans un milieu et un système où les ressources pastorales étaient essentielles et pouvaient se développer librement (Carte 12).

Ne pouvant écrire « l'histoire de la vie pastorale en Rouergue », on s'est contenté de réunir des éléments d'une documentation purement historique pour montrer la généralité du système. Il s'agit de notes éparses, et d'une synthèse prématurée, car les dépouillements sont encore sporadiques et non systématiques¹. On aurait souhaité les présenter dans l'ordre chronologique régressif, car les textes plus récents aident à comprendre la situation antérieure. On s'est contenté de les suivre, depuis les plus anciens conservés jusqu'au milieu du XVI^e siècle, où nous disposons d'un remarquable texte d'ensemble². En effet, la date du premier document ne correspond jamais à une origine véritable, mais seulement à un hasard de conservation ou à l'apparition d'une formule rédactionnelle. L'étude de certains « mots-clés » comme celui de « cabana », permet de résumer toute une évolution.

Il faudra noter d'abord l'ambiguïté et la complexi-

té du système pastoral, qui s'est modifié peu à peu au cours du temps. Lorsqu'on essaie d'après Wolfgang Jacobeit³ de retrouver les critères permettant de distinguer les trois catégories de nomadisme, transhumance, et élevage, on s'aperçoit qu'on a dû passer peu à peu de l'une à l'autre : d'abord troupeaux mélangés en déplacement continu, avec population non sédentaire (le groupe des bergers), puis dominante ovine et parcours d'itinéraires organisés (les drayes), enfin « montée » pendant l'été dans quelques zones inhabitables le reste de l'année. Le changement a été progressif, mais aucune frontière chronologique précise ne sépare un procédé de l'autre, de même que la zone de parcours est allée en s'amenuisant petit à petit, sans aucune rupture.

Nous avons donc essayé de grouper nos informations autour de quatre aspects ou facteurs principaux : les types de pacages, la direction et l'exploitation des mouvements du bétail, les dates et les zones de parcours, le nombre et le type des bestiaux. Puis nous évoquerons la grande époque pastorale du Rouergue, celle des abbayes du XI^e-XII^e siècles, celle où des burons provisoires pouvaient s'établir presque partout. Enfin nous résumerons l'ensemble des « commodités » ou revenus des bestiaux dont le texte de 1552 nous donne à la fois le relevé et l'état de situation, déjà fortement rétrécie à sa date.

TYPES DE PACAGES

Il faut distinguer au moins quatre états du sol permettant au bétail de se nourrir : les prairies, les terres vacantes ou landes, les terres labourables après la récolte, les mêmes pendant la période de repos ou jachère.

I — LES PRAIRIES

Les prairies naturelles, le long des rivières, ont pu être développées très tôt par l'irrigation. Indispensables pour nourrir le gros bétail et surtout les chevaux et mulets, elles ont pu contribuer à fixer le site des anciens châteaux, les prés étant souvent réservés au seigneur⁴. Ils étaient particulièrement précieux autour des villes, comme le prouve l'exemple de Rodez. La « prade » de Saint-Mayme le long de l'Auverne, apparaît divisée dès le XIII^e siècle entre nobles et religieux et son exploitation est alors en train de passer aux bourgeois⁵. L'immense prairie d'Arsac, sur l'Aveyron en amont de Rodez, était en grande partie un bien comtal, mais les ruthénois y développèrent rapidement des droits particuliers⁶.

Le plus important était d'avoir du foin engrangé pour l'hiver, d'où le droit seigneurial de « carreig » ou charroi, type de corvée plus général, mais spécialement utilisé pour la fenaison. On trouve le « carrigium » vers 1019 au Cartulaire de Conques⁷. Le droit de « carrei » se retrouve à Palmas, zone de prairies près de l'Aveyron, autour de 1050⁸. En 1182, une donation à Bonnetcombe, à Fréjamayoux (C^{ne} de Trémouilles) comprend 6 derniers de « carreig de pratis atque pradalibus »⁹. Sur l'Aubrac en particulier, on observe plutôt un autre type de corvée, c'est la fourniture d'un faucheur (sector, sechor),

sans doute pour une journée. Ainsi en 1290 le tenancier du mas des Touzes (C^{ne} de Saint-Chély-d'Aubrac) doit en fournir un à Guillaume d'Estaing¹⁰. Il en résulte une mesure particulière, la sechorata, correspondant à la surface de pré qu'un faucheur peut couper en un jour. Elle apparaît dès 1266, et une série de références prouve qu'on encourageait les tenanciers à développer les prés dans leur tenure tout en fixant une limite à leur extension et en percevant une redevance spéciale, qui remplaçait peut-être la corvée du faucheur¹¹.

Le foin était si précieux qu'on le réservait aux bêtes nobles, en l'économisant. Témoin un fragment des ordonnances de Bertrand de Pébrac, évêque de Vabres de 1352 à 1360¹² : « Le Camerlingue veillera à ce qu'on donne à tous nos chevaux de Toussaint à Mi-Carême de la paille et non du foin et que pour cinq chevaux tant de jour que de nuit, on ne dépense pas au delà d'un quintal de foin, et qu'il fasse mettre le foin en bottes (bocellare) ».

II. — LES LANDES

Le pacage normal se faisait sur les immenses espaces vacants parce que peu propices à la culture, landes, « calms » ou sommets dénudés, « fraus » qui est un des termes les plus communs¹³. Nous touchons déjà au problème de l'origine des communaux, une des questions les plus énigmatiques de l'histoire du droit¹⁴. Quel que soit le point de départ, les premiers textes connus manifestent la prise en main par le pouvoir féodal. Rappelons le passage ambigu des « Usages de Barcelone », vers 1070 : « Les eaux, prés, pacages, forêts, garrigues et

Carte 12

Le département de l'Aveyron.

Au Nord du Lot (partie supérieure de la carte) : une partie de l'Aubrac méridional.
(Extrait de la carte de L. Capitaine, feuille 19, IGN)

roches sont aux seigneurs, non pour qu'ils les aient en alleux, mais afin qu'en tout temps la jouissance en revienne à leur peuple¹⁵. Retenons seulement que la plus grande partie de la terre a pu pendant longtemps rester ouverte librement en permanence aux troupeaux aussi bien des seigneurs que des tenanciers, les droits étant réciproques¹⁶.

Seule partie réservée, celle où poussaient des céréales, mais elle était libre elle aussi dès après la moisson. C'est le « rastoulh » ou « restoulho », du bas latin « restibilis »¹⁷, qui durait aussi longtemps que la jachère. Or le droit d'accès aux chaumes de la communauté après la levée des récoltes est mentionné en Espagne par les lois wisigothiques¹⁸. Et on trouve le terme de « restolencos » au XI^e siècle dans le Cartulaire de Conques¹⁹.

III. — LES PACAGES

De la préservation des terres cultivées, on est passé à celle d'une partie des pacages, en particulier semble-t-il pour les bêtes de travail²⁰. C'est le « deves », dont les textes permettent de suivre le développement à partir du troisième quart du XIII^e siècle²¹. Le 14 février 1275, le comte de Rodez et le commandeur des Canabières se mettent d'accord pour l'exploitation du causse d'Aboul, au Sud-est de Bozouls. L'un et l'autre auront le droit de pacage, mais aucun des deux ne pourra faire de nouvelles devèzes sans l'autorisation de l'autre. Le droit de pacage perçu sur les autres troupeaux (étrangers) sera partagé par moitié²². Il s'agit donc, non pas de s'opposer au passage des transhumants²³, mais de réserver une partie du sol pour les troupeaux des seigneurs et aussi des communautés de village. Une nouvelle organisation se précise, et en 1305 les consuls de Najac vont aux Etats de Rieuepeyroux et de Villefranche pour en discuter²⁴. Dès 1301, le Parlement de Paris avait admis que le seigneur pouvait toujours mettre en défens ces biens communaux (communia)²⁵.

On pressent dès le XV^e siècle la lutte pour l'interdiction complète de certains pacages par le seigneur aux habitants, et vice versa par les habitants au seigneur. Le 21 mai 1409, le juge de Sévérac interdit aux habitants de Bessodes de mener paître dans le pré de la Ribieyra, appartenant à Aymeric de Garceval. Le 22 mai 1411, autre sentence du mé-

me : noble Aymeri de Sévérac devra faire fermer son pré de la « Riviera » dans le délai de deux ans (pour s'en réserver les fruits). Les agents du seigneur chargés de taxer les animaux trouvés dépaissant les herbes du pré et leur regain devront déposer leur rapport dans les 8 jours. En 1469, il est interdit aux habitants d'amener leur bétail dans ce même pré avant la Saint-André²⁶. En sens inverse, le 3 août 1470, les habitants de la Capelle-Livron obtiennent des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem le droit de dépaissance sur le puech d'Auzou. Il est stipulé que, si les habitants créent une devèze, les chevaliers ne pourront y envoyer leurs vaches²⁷. Tous les procédés deviennent bons alors pour se réserver de part ou d'autre des portions hors du pacage commun²⁸, pour la culture comme pour l'herbage. On voit des seigneurs empiéter sur des terres communes, mais aussi des paysans « fermer leurs prés »²⁹. La lutte pour les « enclosures » se prolongera sans succès définitif d'aucun jusqu'à la Révolution.

Les défenses de pacager étaient limitées par la coutume à une partie de l'année, celle où l'herbe pousse, du printemps à la fenaison. Mais on peut aussi faire une devèze pour l'hiver, c'est-à-dire réserver un pacage pour la mauvaise saison³⁰. En général, c'est le contraire, les bêtes pouvant pacager l'hiver sur toute la terre, mais les dates de défense varient selon les terroirs. Le plus souvent le pacage est arrêté à Notre-Dame de mars (25 mars), mais on essaie de le faire durer jusqu'à la Sainte-Croix de mai (3 mai), et d'autres dates sont possibles. Toutes sont différentes des dates tenues pour traditionnelles de la transhumance sur les montagnes du Cantal et de l'Aubrac : de la Saint-Urbain (25 mai) à la Saint-Géraud (13 octobre)³¹.

Le premier souci était de s'assurer de bonnes « premières herbes » pour la fauchaison de la Madeleine (22 juillet). On les appelait aussi « janenques », à cause de la Saint-Jean (24 juin), ce qui nous donne les dates limites de la fenaison³². Mais on semble avoir tendu aussi à réserver les secondes herbes, celles qui poussent pendant l'été, au détriment du droit de vaine pâture³³.

Que celui-ci ait représenté la plus ancienne tradition, et qu'il ait couvert d'abord presque toutes les terres, nous en sommes à présent assurés³⁴. Des droits d'usage parallèles existaient pour les forêts, avec un droit de pacage, spécialement pour les porcs. Mais les documents ne permettent sans doute pas de fixer les limites de la zone forestière et son évolution, au moins pour l'Aubrac³⁵.

Notes et références du Chapitre premier

1. Ms. et Imp. Aux Archives de l'Aveyron les 16 000 registres de notaires dont 391 du XIV^e siècle et 1 446 du XV^e siècles, n'ont été vus que très partiellement. Ajoutons la richesse de la série B (Justice) totalement inexploitée, et des fonds ecclésiastiques... Il existe du moins désormais des répertoires permettant l'accès de tous les fonds. Tous les documents auxquels on renvoie par une lettre de série sont aux Archives départementales. Parmi les ouvrages les plus récents, rappelons la Thèse d'A. Fel, 1962, qui a utilisé quelques textes aveyronnais. Nous signalerons seulement quelques points où notre interprétation peut différer de la sienne.

2. Ms. Ce sont les « Commodités du Pays du Rouergue », enquête par questionnaire auprès de 10 témoins effectuée par un commissaire royal en 1552 à la demande des Etats du Quercy, Périgord et Agenais, demandeurs contre le Rouergue qui venait d'obtenir la réduction de sa part des tailles. Il s'agissait de prouver la richesse du pays par rapport à ses voisins, et le ton du texte systématiquement emphatique, est assez inquiétant. Nous en avons tenté la vérification dans le détail pour une publication commentée, avec le texte du « voyage » qui a permis d'établir les articles de l'enquête. On se contentera ici d'en résumer les données, édition complète publiée par nous en 1970, Toulouse, Privat.

3. Imp. W. JACOBET, 1961. Cf. aussi compte rendu dans Arts et Traditions Populaires, 1964, p. 88.

4. Beaucoup de châteaux-forts ont été établis pour des raisons stratégiques sur des rochers surplombant des méandres de rivières. Toujours, il y a des prés au voisinage. Les grandes prairies autour de la source de l'Aveyron ont beaucoup contribué à l'importance de la baronnie de Sévérac-le-Château.

5. Ms. A. C. Rodez, Bourg, GG. 34. 1255, accensement à P. Maurel de Prades du pré de l'œuvre de Saint-Amans, confrontant les prés de noble Gaillard Mantelin et divers, et la route vers Sébazac. 1262, vente à l'œuvre de Saint-Amans, par Guillaume de Sébazac de 22 deniers de censive sur un pré à la prade de Saint-Mayme, confrontant « l'estrade » de las Dozes à Rodez (*ibidem*, II 2). Etc.

6. Imp. et Ms. Le 28 septembre 1291, Mascaronne de Comminges, femme du comte Henri II, fait son testament à Arsac (BONAL, 198), et son mari l'imite le 25 novembre 1292 (RIGAL-VERLAGUET, t. I, n° 31). Ils avaient donc là une résidence. Mais dès 1257 on trouve l'accensement d'un pré « franc et quitte » (alleu) à la prairie et terrain d'Arsac par les exécuteurs testamentaires de Déodat Damicelli, hebdomadier de la cathédrale à J. Gayravi. Il confronte les prés de divers particuliers (3 G. 417, pièce C G). En Rouergue l'existence de la propriété libre est plus facile à prouver dès la haute époque que celle de la « réserve seigneuriale ». Les droits seigneuriaux d'Arsac, passèrent au XVII^e siècle à la famille de Tullier et après la Révolution aux Durand de Gros. DURAND, 1961, p. 65.

7. Imp. Edition G. Desjardins, n° 394. Voir encore n° 428, 400, 546 et 529. Les formes « carraig », n° 546 et « quarreg », n° 529.

8. Imp. Bref de Palmas. Cl. Brunel, Les plus anciennes chartes, n° 17. « Carraig » en 1142 (n° 39).

9. Ms. H. Bonnecombe, L. Vareilles. On donne encore « 12 nummos censuatum in pratis mansi Becii ». Donc les prés sont déjà sortis de la réserve seigneuriale et accensés, tandis que la corvée est remplacée par un droit en argent levé sur les prairies. En 1186, une autre donation à Bonnecombe comprend 18 deniers « in carregio pratorum » (Iiasse Moncan). En 1244, l'évêque de Rodez perçoit un droit de charroi de 5 deniers sur les prés au voisinage de Frayssinhes (G 528).

10. Imp. Doc. hóp. d'Aubrac, t. I, n° 180. On retrouve le « sechor » parmi les droits exigibles près de Saint-Laurent-de-Muret en 1299 et 1307 et en 1316 à Saint-Chély (*ibidem*, n° 213, 258, 290).

En 1405, l'accord avec les habitants de Condom prévoit qu'ils doivent « un jornal ad ops de segar ». En 1456, parmi les devoirs d'un tenancier près de Bonnefon une journée « de secho sive de fenado » (*ibidem*, II, p. 303 et 600). La prolongation de ce droit nous indiquerait la longue conservation de la « réserve seigneuriale » et ce sont effectivement les prés pour lesquels l'exploitation directe a du subsister le plus longtemps.

11. Imp. Doc. hóp. d'Aubrac, E. I., n° 19, 1266, droit de 12 deniers de Rodez par « chechorata » de pré qui se trouvera dans le mas. On remarquera la phonétique en ch caractéristique de l'Auvergne. — 1268, même droit par sechorada de pré à faire (n° 168). 1280, près du Cambon, 10 sous ruth. pour les prés jusqu'à 4 sechoradas (n° 148). — 1281, même zone, bail d'une terre pour y faire un pré, elle est exemptée de quart ou quint (n° 152). 1288, bail à fief du mas de Cofolens près Laissac, le preneur pourra augmenter les prés de 2 sechoratas (n° 167). — 1293, bail aux Crouzets près Verlac. L'emphitéote pourra faire un pré d'une sechorata et demie (n° 192). L'analyse traduit à tort par sêterée (sestariata) qui est la surface qu'on peut ensemer avec un setier de blé. 1302, près du Cambon, autorisation de faire 3 sech, de pré (n° 346). Ensuite, ce type de renseignements manque (stabilisation du système ?). On trouve encore en 1474 le bail à cens par le juge d'Aubrac du terroir de Glandilho, pour y faire un pré, avec droit aux premières et secondes herbes, mais les troupeaux de l'hôpital en descendant des montagnes pourront y paître (II, p. 527). En 1492, le bail d'une sanhe (terre marécageuse) près Nasbinals pour en faire un pré (II, p. 733). En 1405, mais à Anglars près Bertholène, bail à cens d'une terre « frachiva » pour la convertir en pré (E 1180).

12. Ms. 2 G 6. *Notitia jurium ecclesiae Vabrensis*, fol. 89 v. Nous traduisons littéralement du latin.

13. Imp. On le trouve dès 948 en Limousin, avec celui de garrigues : « cum garricis cum fraustis » (Cartulaire de Beaulieu, M. DELOCHE, p. 110). On voit combien les géographes ont tort d'utiliser pour des régions particulières des termes qui ont un sens purement toponymique, non sans ambiguïté, mais qu'on pourrait préciser. Voir une liste dans GRAND, 1950, p. 293. On trouve en 1440 les « fraus » de la ville de Rodez (G 495, inv., p. 204), en 1504 ceux de la seigneurie de Tholet, où le seigneur autorise les habitants à mener paître leurs bestiaux (E 813).

14. Imp. GRAND, 1950, p. 311. Pour lui aucun document ne permet de trancher et de dire s'il y a eu des droits communaux maintenus depuis l'époque primitive unissant la « mark » germanique au fameux texte de Tacite. Signalons pourtant le texte de FRONTIN, vers l'an 100 : la propriété des pâturages est commune, aussi en beaucoup d'endroits sont-ils appelés « communia » (PEPE, p. 207). Dans l'Empire byzantin les pacages étaient d'abord libres, puis la terre prenant de la valeur, les besoins fiscaux de l'Etat l'amènèrent à percevoir des droits dès la fin du XI^e siècle, en particulier en louant des bercails aux bergers nomades d'où le droit de « mandriakon ». (ROUILLARD, 1953, p. 125). Même si nos textes sont insuffisants, nous ne pouvons affirmer avec M. Fel (p. 121) qu'« on ne doit absolument pas imaginer une civilisation collective très ancienne ». Entre la protohistoire et l'histoire, entre l'archéologie et les textes, il y a un vide juridique impossible à combler.

15. Imp. BLOCH, 1931, I, p. 188.

16. **Imp. et Ms.** Vers 1258, en baillant à fief le mas des Masels vici près Gabriac, Aubrac réserve le droit du bétail des Bourines à y pacager. Même réserve au même mas du droit de pacage et forestage en 1265 (Doc. hôp. d'Aubrac, t. I, n° 65 et B 4). On rapprochera un texte du Sud Aveyron qui paraît confirmer la main-mise du pouvoir féodal sur les communaux : 1378, bail-afirme par le chapitre de Vabres pour 9 ans, aux habitants de Brosset. Les animaux du chapitre pourront y paître comme d'habitude, et on réserve les droits des Mainiers de Salmanac. Le prix est un mouton bon et gras avec sa laine chaque année pour Noël et « l'intrata » (droit d'entrée), 2 chevaux (Guil. Cambon, notaire de Saint-Affrique, fol. 34). Des achats de droits de pacages au profit de la communauté sont effectués dès 1144 et 1157 à Nîmes, en 1240 à Avignon (Histoire de Languedoc, VII, p. 182).

17. **Imp. FAUCHER**, 1949, p. 101, pour qui ce terme désigne la terre non cultivée la seconde année, système proscrit par les agronomes anciens. Mais la jachère durait parfois bien plus longtemps. Voir les assolements indiqués en 1780 par Richeprey pour Laguiolle (Voyage en Haute-Guyenne, I, p. 9). Sur les meilleurs terrains, on cultive la première année du seigle, la 2^e de l'avoine, la 3^e rien, avec un rendement maximum de 4 pour 1. Plus fréquemment, on sépare le seigle et l'avoine par une autre année de repos. Les terres de bruyère ne sont cultivées qu'une fois tous les 10, 20, 30 ou 40 ans.

Voir le Dictionnaire du patois aveyronnais de l'abbé VAYSSIER, p. 244.

18. **Imp.** Droit de derrota. C'est par abus et sur la pression des grands éleveurs qu'il aurait été étendu aux troupeaux trans-humants. Gér. BRENNAN, Labyrinthe espagnol, p. 80.

19. **Ms.** n° 428. En 1320, pacage « in rastolh » à Bourran près Rodez (5 G 212,90, pièce F A).

20. **Ms.** En 1340 au Brunhou près Aurelle, plainte du tenancier contre les bergers qui font pacager sur la devèze. Le ban ou interdiction est confirmé, mais le tenancier pourra y tenir deux bœufs de labour en plus des bœufs et somniers (bêtes de somme) et des autres animaux habituels.

21. **Imp.** Le terme de *devenson*, défension, est connu en Provence déjà vers 1080. (Brunel, n° 6, I, 11 et 12), pour la pêche et les plantations. Il a survécu en Rouergue avec le sens précis de pacage clos pour les bestiaux, mais sert aussi à désigner un champ en jachère (Dictionnaire de VAYSSIER, 1879, au mot débés). Un débés, à Saint-Beauzely, est un pacage pour les bestiaux (*Ibidem*). Vers 1788, on distinguait à Aguès, près Sévérac, les « fraux », terrains non défrichés, et les devèzes, gardes étendues incultes où pousse une herbe rare (LEMPEREUR, 1921, t. 21, p. 103). On voit comment ces termes ont tendu à se confondre.

22. **Imp.** Rev. hist. du Rouergue, t. VI, p. 332.

23. **Imp.** Mauvaise interprétation donnée par GRAND, 1950, p. 309, de l'ordonnance du Sénéchal de Beaucaire en 1281 contre les nobles et autres qui étendent les « devesia » et accroissent les impositions perçues sur les troupeaux.

24. **Ms.** LAROCHE, 1931, p. 72.

25. **Imp.** Les Olim, éd. BOUTARIC, t. III, p. 74.

26. **Ms.** Inventaire des Archives du château de Vézins, t. II (Archives historiques du Rouergue, 1935), n° 30, 32 et 44.

27. **Imp.** Bull. S^e Tarn-et-Garonne, 1956, p. 36.

28. **Ms. et Imp.** Analysons un fragment d'enquête du milieu du XVI^e siècle pour la région de Gourdon dans le Lot (E 3037^{11*}). Le seigneur aurait concédé aux habitants, le 18 février 1358, le pacage à l'exception du bois sur le terroir de Puycere, mais sur la terre « vendorque » du Laure; les habitants pouvaient faire paître de Notre-Dame de mars à la Madeleine, ensuite le seigneur vendait les herbages pour le reste de l'année. Un contrat du 15 octobre 1468 avait confirmé le précédent. A présent, M. de Tourlong a fait faire de grandes « fermures et clotures ». Il a fait labourer jusqu'à six paires de bœufs. Pour se défendre, Madame de Tourlong réplique qu'il s'agit de terres non pas « vendorques » mais « assessantes ». Le premier terme ne figure dans aucun dictionnaire, en particulier les Recherches sur le patois du Quercy de Paul LESCALE (Cahors, 1923). DU CANGE connaît par un texte provençal de 1497 le mot *vendrerias*, désignant une prestation de 4 fromages les 4 vendredis du mois de mai.

29. **Ms.** En 1558, le rentier de la baronnie de Roquefeuil fait supplique au juge du marquisat (à Saint-Jean-de-Bruel) pour qu'il interdise au seigneur de la Roque de faire dépaître par ses troupeaux comme il le fait journellement les herbes de la métairie des Oms et Mas Razal. Mais en 1560, François de Garceval seigneur de Recoules, fait sommer Guillaume Valenti, de la Garrigue de faire abattre la muraille du pré de Saltibouc et de ne point troubler la dépaissance (c'est-à-dire chasser les autres) dans les pièces qu'il tient à la devèze de Veniscles (Inventaire des Archives de Vézins, t. II, n° 1213 et 190). Le même avait conclu le 3 avril 1558 un accord avec les habitants de Recoules. Il établit une devèze au bout des prés de Saint-Naamas. Les habitants pourront y faire paître leur « bœufs aratifs » en commun du 1^{er} mars à la Saint-André, et ensuite toutes les autres bêtes. Sur toutes les autres terres la dépaissance est commune, mais chacun pourra mettre en défense ses prés du 1^{er} mars à la fauchaison pour ramasser les premières herbes, dites « jonenques » (*Ibidem*, t. I, n° 2202).

30. **Ms.** En 1314, bail d'un terrain pour ce faire à Balaguier de Saint-Sernin. 2 H Bonnacombe, Pouthomy, I, 3, n° 18. De même, en 1457, par accord entre les habitants de la Roque-Sainte-Marguerite et de Pierrefiche du Larzac, les montagnes de la Roque, communes entre les deux villages, ont été converties en devèzes pour le bétail menu et interdites à la dépaissance de milieu mai à l'entrée de l'hiver, parce qu'à cette saison, elles fournissent aux troupeaux une zone ensoleillée et abritée de la bise. Certains y menaient leurs chèvres en temps prohibé, on leur concède pourtant un certain périmètre, preuve qu'il était difficile d'empêcher l'ouverture générale à la mauvaise saison. (Inventaire de Vézins, t. II, n° 894).

31. **Ms. et Imp.** Nous n'avons pas trouvé de textes anciens pour confirmer ces dates. On trouve seulement en 1392 qu'à Bonnefont, grange d'Aubrac, les animaux qui hiverneront (c'est-à-dire ne descendront pas au pays bas), pourront paître sur toute la terre de Toussaint à mi-Mai (Doc. hôp. d'Aubrac, t. II, p. 166).

En 1332, le seigneur de Favars (près Gaillac d'Aveyron) s'entend avec les habitants des villages voisins. Ceux-ci pourront mener le causse de la Serre en tous temps, et le causse de la Devèze depuis la date d'interdiction des prés de Favars jusqu'à la Madeleine (22 juillet). (Inventaire de Vézins, t. II, n° 104). Dans les terres de l'évêque les côtes de Cardaillac sous Rodez sont interdites en 1407 à ses propres bestiaux du début de mars à la Saint-Michel (sans doute le 8 juin (G 777). Même interdiction depuis Notre-Dame de mars à Sainte-Radegonde en 1778 (G 732, inv., p. 442) et à Palmas en 1785 « jusqu'à foin levé » (G 890, inv. p. 735). A Montsalvy (Cantal) et dans la région, l'interdiction partait de la même date et durait jusqu'à la Saint-Martin (d'hiver, 11 novembre) pour les prés non clos (MURATET, 1842, p. 22).

Mais en 1442 les habitants de Saint-Geniez-de-Bertrand, près Millau, prétendaient avoir droit de mener leur bétail gros et menu sur les devèzes de mi-mars à la Sainte-Croix, de mai, un accord les limite à la période mi-mars mi-avril (Inventaire de Vézins, t. III, n° 442). Au Puech du Monastère, près Rodez, en 1786 les prés et les devois ont été mis en défense à partir du 1^{er} mai. Un traité anglais du XIII^e siècle dit que la coutume est de tenir les bêtes de charrue à la crèche de la Saint-Luc (16 octobre) à la Sainte-Croix de mai (DUBY, 1962, t. I, p. 313). La même date joue ici le rôle absolument inverse, puisqu'elle marque le début du pacage. On doit conclure que la défense visait, tantôt à permettre la poussée du foin, tantôt à assurer un meilleur pacage aux animaux de travail.

32. **Ms.** Première date donnée à La Roque-Sainte-Marguerite en 1430 (Inventaire de Vézins, t. II, n° 863). La « prima herba » est mentionnée en 1323 à Carcenac-Salmiech (vente pour 5 ans sur un pré, E 961, fol. 136) et encore en 1421 à Sainte-Radegonde (G 786, inv. p. 515), sa levée marquant le début du pacage commun.

33. **Ms.** En 1307 à La Roque-Valzergues, la communauté intente une action en déclarant avoir droit d'« explacta et usus in herbis renativis sive secundario » dans les prés de la borie de Maître Audouard Garrigue (Doc. hôp. d'Aubrac, t. I, n° 252). Ceci à la suite d'une sentence du juge de La Roque en 1306 autorisant ledit Garrigue à lever les bans et amendes sur les bêtes trouvées dans sa borie, limitée par des routes, et spécialement « in revoiybris pratorum » (*Ibidem*, n° 254). La nouvelle sentence confirme l'interdiction. En 1457, le recteur de Saint-Pierre-de-Curan, sur le Lévezou, se plaint de ce que le pré qui lui est commun par indivis avec la fabrique n'est pas clos, d'où des dommages. Le chapitre de Rodez, seigneur, lui concède les secondes herbes sive « le rebroyres » pourvu qu'il se charge des frais d'enclosure (3 G 346, pièces A C). De même en 1470, le dom d'Aubrac autorise le recteur de Saint-Chély-d'Aubrac à clore un pré, pour défendre les secondes herbes « jusqu'au temps accoutumé », où les devèzes et « los rebroyres » sont défendues audit lieu (Doc. hôp. d'Aubrac, t. II, p. 596). Il est important de noter que le système des enclosures remonte déjà jusqu'au voisinage immédiat de la zone d'estivage. Mais la même tendance se retrouve aux Bourines en 1479 : transaction entre les syndics de Laisac, Bertholène, Anglars et Banc et l'hôpital d'Aubrac, dont les gens ont essayé d'empêcher les animaux gros de ces communautés de paître comme de coutume dans le « prat gras », ils les ont même saisis. Le droit des habitants aux secondes herbes est reconnu, une fois levées les premières « sive feno johannenc » (*Ibidem*, t. II, p. 664 et 672). On trouve encore en 1619 une délibération des habitants de Bezonne sur le Causse Comtal pour préserver leurs libérés et tranchiers contre le prieur, qui les troublait, dans la dépaissance des secondes herbes d'un pré et de toutes les herbes d'une terre y joignant (3 E 12986, fol. 90).

34. **Imp.** Notre historien ruthénois méconnu, MONTEIL, 1848-1847, gardait le souvenir en faisant allusion aux « grands pâturages d'Auvergne, Rouergue, Gévaudan, Dauphiné, où les bergers conduisaient leurs bestiaux de plus de 50 lieues à la ronde » (T. I, p. 103, et p. 481, n° 83). Il s'appuie sur des lettres de Charles VI du 21 mars 1395, que nous n'avons pu consulter.

35. **Ms. et Imp.** En 1247, dans le règlement avec Aubrac pour les pacages à la Fage-Montbivemoux, Garin de Châteaufort garde le « forestagium » sur le bois (nemus) de la Fage. Lui et ses successeurs peuvent en jouir, Aubrac ainsi que ses métayers et pagès, mais ni les uns ni les autres ne peuvent en donner à des étrangers. (Doc. hôp. d'Aubrac, t. I, n° 48). Mentionnons du droit de « forestaria » près de Prades-d'Aubrac en 1262 et 1331 (*Ibidem*, n° 70 et 355). C'est bien peu. Nous ne croyons pas pouvoir accepter les conceptions de DURAND, 1946, p. 57.

Les termes de la bulle de 894 pour Aurillac et du récit de fondation d'Aubrac insistent sur l'isolement. La « locus hominis et vaste solitudinis » se traduirait plutôt par désert, avec quelques massifs forestiers. Il est impossible de suivre les étapes d'un déboisement progressif pendant le Moyen-âge, même si nous devons admettre que les mauvaises pratiques dénoncées à la fin de l'Ancien Régime avaient pu commencer plus tôt. Les chiffres cités, (p. 60) pour quelques bois d'Aubrac marquant de 1889 à nos jours une réduction de superficie de 13 à 32 %. Auparavant le mouvement a dû être beaucoup plus lent, des règlements, comme l'ordonnance du dom d'Aubrac en 1512, s'y opposant formellement.

Nous ne partageons pas le point de vue de A. FEL (p. 102 et suivantes) sur les dates de l'évolution de la forstation vers le pacage. Il n'y a pas de mouvement clair dans un sens ou l'autre. Rien ne prouve le « déboisement néolithique » du Lévezou où de grandes forêts subsistaient encore au XVIII^e siècle. Mais sur l'Aubrac, les noms en « ac » sont très fréquents et d'un côté comme de l'autre un habitat assez dispersé existait dès l'époque gallo-romaine.

Rien ne permet de fixer les zones conquises sur la forêt autour de l'an 1000. A. Fel a très bien vu que le mouvement allait vers la restriction des déplacements. Mais entre les deux actes du Seigneur de Vézins de 1299 et 1354 il n'y a pas eu évolution générale de la situation avec limitation du pacage aux seuls habitants du mandement, mais seulement changement momentané d'une politique domaniale particulière.

Voir plus loin d'autres actes sur le Lévezou.

DROITS DES PROPRIÉTAIRES ET GESTION DES PACAGES

Les troupeaux pouvaient circuler librement un peu partout et presque en tous temps. C'était une commodité qui encourageait les déplacements à grande distance et le passage de bestiaux étrangers. C'est le droit perçu sur ceux-ci qui est la meilleure preuve d'un mouvement constant, estivage ou nomadisme.

I. — DROITS DE PASSAGE
ET DROITS DE PACAGE

Ce droit semble à l'origine avoir appartenu à la puissance publique, roi ou empereur. Vers 600, la « passion » du Saint Julien de Brioude nous parle du droit levé par le fisc sur les moutons qui allaient estiver sur les montagnes (*saltus montenses*). Un diacre qui avait quitté l'Eglise se chargeait du contrôle pour lever les « *pascuaría* », il voulut enquêter sur les troupeaux de Saint-Julien, mais arrivé à Brioude, il s'écroula devant le tombeau du saint, fut pris d'un accès de fièvre, et mourut¹. En 1061, le « *vacaticum* » (droit sur les vaches) était levé à Canabols près la Loubière².

Il n'est pas toujours facile de distinguer le droit de péage qui frappait le simple passage en des lieux précis, aussi bien des animaux que de toute espèce de marchandise, et le droit de pacage sur leur séjour, ou même le « commun de paix », droit perçu pour la trêve de Dieu³. En 1201, le comte de Rodez dispense les habitants du Bourg du péage à Montrozier, Camboulas, Prades-de-Salars, Bozouls, Rodelle, Souyri, c'est-à-dire les chefs-lieux de châtellenies entourant Rodez et qui en gardaient les accès⁴. On ne trouve pas trace par contre du droit de « *pasquerium* » qui constituait un des principaux revenus du comte de Provence au milieu du XIII^e siècle⁵. Il semble bien que le droit de *pazagium* ou commun de paix en ait représenté l'équivalent, car toutes les abbayes et les puissances religieuses s'efforcent d'en obtenir dispense⁶. Dès 1199 l'évêque et le comte de Rodez en exemptaient l'abbaye

d'Aubrac, celles de Bonneval, de Bonnacombe et tous les cisterciens⁷. En 1267, l'archidiacre de Lodève se plaint que le sénéchal de Rouergue fasse payer le *pazagium* à ses bêtes à l'Hospitalet du Larzac⁸. C'est donc un véritable droit de péage, qui passera en 1270 du frère de saint Louis et des comtes de Toulouse au Roi de France.

Ce droit s'exerçait sur les troupeaux en déplacement, car en 1284 les sujets du comte de Rodez obtiennent l'exemption du péage royal dans la sénéchaussée de Rouergue pour les bestiaux qu'ils amenaient dans leurs « métairies sive bories ». Ces privilèges donnaient lieu à de perpétuelles contestations, et en 1331 le dom d'Aubrac se plaint des extorsions sur les bestiaux tant gros que menus qu'on mène annuellement et de tout temps du Quercy pour estiver sur les montagnes dépendant de son monastère. Le sénéchal de Rouergue défend d'inquiéter désormais les officiers et hommes d'Aubrac commis pour conduire les bestiaux en toute franchise tant à la montée qu'à la descente⁹.

Cette conduite donnait lieu à un autre droit, le guidage (*guidagium*) perçu par le comte de Rodez. Dans la sentence arbitrale de 1278 avec l'évêque, il se prétend en possession du droit « *guidandi et ducendi animalia bayliviarum et alia transeuntia per stratam seu stratas que sunt in civitate et extra civitatem Ruthensem et recipiendi servitia pro guidagio* ». (La cité était pourtant le domaine propre de l'évêque). Mais il est décidé que ni l'évêque ni le comte n'exerceront ce droit « *de animalibus transeuntibus et ascenduntibus seu descenduntibus pro pascuis ad montana seu de montanis* » dans les rues de la cité ou les appartenances. En 1315 parmi les droits du comte de Rodez figure celui de « *recipere passatas animalium quorumcumque ascenduntium pro pascendo et aestivando in montaneis de Cantal et de Altobrachio* »¹⁰. Le texte des coutumes de Saint-Geniez-d'Olt, vers 1375 explique très bien comment le droit de commun de paix est levé sur les bêtes menues dites quercynoises (*caersina*), c'est-à-dire celles qui hivernent en Quercy et montent ensuite sur les montagnes pour estiver. Leurs trou-

peaux se nomment baylies (bayle : bajulus, berger). Pour le simple passage (passada) elles ne donnent rien. Mais si elles couchent (jaso o fan jaguda) dans le mandement, on donne 5 sous rodanois par troupeaux de brebis ou moutons. Un bœuf ne paie rien, de même qu'un bœuf âgé destiné à l'embouche¹¹, ni les moutons, les agneaux et les porcs. Le droit est levé sur le pont, ce qui l'assimile à un péage.

Le même droit de « passada » était levé sur la grande draye à l'entrée des montagnes, au Pouget (commune de Saint-Chély-d'Aubrac). Il était partagé entre le seigneur de Belvèzet (château au-dessus de Saint-Chély) et les Castelnaud, barons de Calmont d'Olt (au dessus d'Espalion). Selon la transaction passée entre eux en 1522, le premier ne devait lever que 5 sous rodanois pour 1 000 bêtes, 10 sous pour 2 000, et pas davantage pour des troupeaux plus importants. C'est un chiffre traditionnel, déjà fixé en 1328¹².

Le droit de « couches » pour le bétail passant sur le Causse d'Aboul est encore mentionné en 1531, il était partagé par moitié entre le comte de Rodez et le commandeur des Canabières¹³.

Peut-on le confondre avec le droit de « pulveratge » ? Il aurait été perçu par les seigneurs de Séveyrac, à raison d'un fromage pour chaque personne « ayant parc et cabane ». Mais ce serait alors le droit de cabane, tout différent, dont nous parlons en dernier lieu¹⁴.

Outre ces droits de type seigneurial, d'autres étaient perçus pour la concession du pacage proprement dit, c'est-à-dire de l'herbe à manger. Pour en comprendre le fonctionnement, il faut voir d'abord qui possédait des troupeaux transhumants.

II. — PROPRIÉTÉ DES TROUPEAUX TRANSHUMANTS

On a trop dit que l'élevage massif était une spécialité des grands établissements religieux et particulièrement des cisterciens, erreur de perspective due à l'abondance des archives qu'ils nous ont laissées, et à la disparition des autres¹⁵. Les seigneurs laïcs eurent très tôt des troupeaux, et en 1096 Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, se préparant à la première croisade, donnait à l'église du Puy une partie de ses bœufs du Lévezou, avec le bœvier¹⁶. En 1221, le testament de la comtesse Irdoine de Sévérac fait mention du bétail qui lui était propre¹⁷. En 1249, Raymond VII, le dernier des comtes de Toulouse de la vieille dynastie, par son testament fait à Millau, donne à l'abbaye de Bonnecombe tous les troupeaux, vaches et brebis « ad

cabanam nostram pertinentes »¹⁸. En 1301, Henri, comte de Rodez et sa femme Mascaronne de Comminges avaient chacun leur troupeau séparé¹⁹.

Mais les particuliers pouvaient eux aussi former des troupeaux qu'ils donnaient à garder en payant un droit. Et les bergers eux-mêmes avaient des bêtes à eux, qu'ils étaient autorisés à faire pacager comme complément de salaire²⁰. Ainsi s'explique que, dès 1235, Pierre Guillaume de Bouillac, vacher, puisse léguer dans son testament de nombreuses têtes de bétail²¹.

Ces bêtes, jointes à celles des abbayes ou des seigneurs, formaient d'énormes troupeaux auxquels on assignait un véritable « commandement » en même temps que des terrains de parcours. Ainsi en 1298 le dom d'Aubrac confie à un donat de l'hôpital, P. Juveni et à Déodat de Bozouls, R. Brussac et Pierre de Palmas, tout le troupeau et toute la baylia des brebis et des juments de l'hôpital, avec toutes les herbes où celles-ci ont coutume de paître (sans doute autour du monastère) et en outre les fraux de Nasbinals, d'Aulos, et les herbes du Causse des Bourines²². Ils lèveront pour eux-mêmes les revenus de fromage, laine et la dîme des agneaux, et paieront pour 3 ans 300 livres de Rodez. Mais ils devront donner chaque été 3 000 brebis dont l'hôpital prendra le lait et le fromage, mais non la laine. L'hôpital devra fournir comme de coutume le pain aux bergers et le sel aux brebis. Les rentiers devront s'occuper de l'estive des juments du couvent, et donner par an 25 à 30 pièces de fromage. Ils paieront les « pojadas et davaladas » droits de passage à la montée et à la descente. Il leur est interdit de vendre des bêtes sans autorisation²³. Il s'agit déjà d'un système de « fermage général » permettant au monastère de se dégager de toute activité directe de gestion économique²⁴. De même en 1425 le comte d'Armagnac avait un « gouverneur » de ses bestiaux²⁵.

Le mélange de bêtes du propriétaire des pacages avec d'autres étrangères explique le vocable très parlant « del amas » pour les désigner²⁶. En 1356, l'accord entre Aubrac et Aldebert de Peyre distingue les troupeaux propres de l'hôpital et de ses donats ainsi que de quelques étrangers dits vulgairement dal Trap ou de la cabane de l'hôpital²⁷ et d'autres animaux « oberantia, advenia, sive d'espargie appellata »²⁸.

Groupés en commun, les animaux étaient donc traités de façon diverse selon leur origine. Un texte très curieux de 1277 indique quatre formules différentes pour les bêtes pacageant sur le Larzac, dans l'immense territoire accaparé par la commanderie de Sainte Eulalie de Cernon. Un « pazagium » était perçu sur elles par les sergents du bayle royal de Millau (comtal avant 1271). Mais les Templiers pré-

tendaient n'avoir à le payer que pour les bêtes tenues « ad supergardiam », et non pour celles tenues « ad gardiam », « ad captaniam » ou « ad comendam »²⁹. L'emploi de ces termes groupés est pour nous un exemple unique, et nous sommes réduits aux conjectures pour les distinguer³⁰. La captania est le bail à cabal, par lequel le bailleur, en général un citadin, confiait à un paysan des bêtes à élever, les profits et les pertes étant partagés par moitié, selon un système analogue au métayage³¹. Dans la commenda, le bailleur devait seulement recevoir une somme fixe de celui qui gardait le troupeau confié en bloc, la supergardia au même lorsqu'il conservait ses bergers propres. Les Templiers auraient voulu que ce dernier type seulement soit considéré comme bétail étranger et paie le droit, les autres étant exemptés comme assimilés à leur propre troupeau.

Partout paraît avoir existé la possibilité d'admettre du bétail étranger pendant l'été³², avec pour seule limite les possibilités de « charge » ou le nombre de bêtes qu'il était possible de nourrir, qui devait être bien difficile à fixer. D'où la tendance à découper les terroirs de pacage en zones bornées, qui est peut-être une des origines des « montagnes », qualifiées aussi « d'herbes », puisque c'était seulement l'usage qui était cédé³³. En 1247 on dit qu'on les « loue », en 1414 on parle de ventes pour l'année³⁴. Le système était beaucoup plus ancien, car on renvoie sans autre précision à l'usage et à la coutume³⁵. Nous n'en avons trouvé des exemples que dans la zone d'Aubrac³⁶, l'utilité de ce découpage des pacages n'a peut-être pas été comprise ou admise ailleurs car elle interdisait la vaine pâture. Au contraire, on a accepté longtemps la possibilité pour les troupeaux d'empiéter sur les terres d'un autre seigneur, pour éviter des conflits de frontières. C'était le droit de « marchage », que le comte de Rodez et le prieur de Montsalvy se concédèrent réciproquement par leur accord de 1270³⁷. Sur les montagnes d'Aubrac, on a même vu plus anciennement des propriétaires différents régler en commun la location des pacages, pour permettre le passage de l'un à l'autre. On sent toujours à l'origine la présence d'une certaine liberté et de droits communautaires. Nous reparlerons plus loin de l'évolution des « montagnes »³⁸.

Le vrai problème était peut-être de type capitaliste

il fallait d'abord avoir la possibilité d'acheter du bétail, et bien des paysans devaient en être incapables. Nous en trouvons un exemple désolant encore en 1645³⁹. La seigneurie de Trémouilles sur le Haut-Ségala, non loin de Rodez, appartenait aux chartreux de cette ville. Elle se trouvait ruinée par « le logement des gens de guerre, la stérilité de années dernières et la multiplicité des charges ». La plupart des habitants sont obligés de délaisser leur fonds en sorte qu'elle va être bientôt entièrement déserte. Les chartreux se proposent donc de leur faire « un bail à cabalité », selon la coutume du pays, afin qu'ils puissent tirer profit de leur pacage. La moitié du droit du bétail, (c'est-à-dire la part de revenu des chartreux, qui le fournissaient), sera affectée au paiement des tailles arriérées. Ce projet est accepté par l'Intendant à condition que la copie des contrats de cabalité soit remise au greffe de la cour de Rodez.

Dernier droit supérieur sur les pacages, la justice. La « justice de Laguiole » est passée en proverbe pour désigner la façon dont les bergers défendaient eux-mêmes leurs droits, à coups de bâton de « drelier » ou avec le fameux couteau à lame fixe dit capuchadou. Dès 1285, le dom d'Aubrac fait rendre au seigneur de Marchastel deux voleurs morts, que les bergers de l'hôpital avaient assommés parce qu'ils leur dérobaient des moutons⁴⁰. Mais les mœurs des bergers du Larzac n'étaient pas plus douces, nous en avons de nombreuses preuves ! La cour du dom d'Aubrac paraît pourtant avoir rempli honnêtement son rôle⁴¹.

Un aspect très important du contrôle des pacages paraît avoir été la vérification de la santé des bêtes. Dans les règlements de police proclamés le 16 juin 1393 sur la place publique de Nasbinals « selon les constitutions antiques » il est prescrit de signaler la présence des bêtes malades, surtout de la « polmonieyra » (tuberculose). Le premier août 1405, on fait la saisie d'animaux bovins appartenant au granger de Lioujas (c'est-à-dire à l'abbaye cistercienne de Nonenque) sur la montagne de « Ga combatut », parce que soupçonnés de « polmonieyra ». Et le 4 juin 1408 on saisit tous les bovins de la montagne de « las Glas », accusés de « malo ficato »⁴². Le 3 novembre on libère les animaux de la montagne de « Puech Pelat ». Et c'est déjà le terme de « montanea » qui sert à désigner les pacages⁴³.

1. Patrologie latine de Migne, t. LXXI, col. 811.
2. Ms. Archives des Bouches-du-Rhône, Fonds de Saint-Victor de Marseille, t. 44, n° 210. La donation à l'abbaye par un certain Petrus de ses droits sur le manse del Termun comprend un mouton, un agneau, 16 deniers « de carrigio » et 6 deniers « de vacatico ». Nous sommes sur la Causse Comtal et l'exploitation de ce terrain paraît purement pastorale. Les droits sont cédés par le possesseur direct, mais pour le reste de la domination (Ortholès) le vicomte Raymond donne son approbation. De même, vers 1190 est perçu sur un mas près de Boulloc en Lézou un droit de 4 deniers raimondins de « vacatque ». Mais tout à côté de la Haute-Garonne, Fonds des Canabières, t. 11, p. 13.
3. Imp. Une étude plus détaillée de termes amphibologiques devra être entreprise : peagium, pezagium, pazagium, passagium, et en occitan : pezatque, pezada patz. Du Cange lui-même s'y est perdu. Voir aux mots pazagium 1 et 2 les textes de 1269 et 1272. A cette date, le bayle de Layssas (Layssas, région de Laissac) livre pour le Roi le « commune pacis sive pazagium ». Mais le revenu devait aller pour moitié à l'évêque. Voir en dernier lieu BOUSQUET, 1961, p. 100. Voir mes remarques à propos de Villeneuve-d'Aveyron, Annales du Midi, 1963, p. 251 et n. 19. Le terme de « commune » est lui aussi amphibologique. Une étude d'ensemble devra reprendre tous les textes.
4. Imp. BONAL, 1866, p. 159. BAILLAUD et VERLAGUET, 1910, t. I, p. 99. C'est de la mention de Souyri qu'AFFRE tire un peu abusivement l'idée d'un droit de péage sur la draye de Quercy en Aubrac (1903, p. 144). La draye passait bien non loin de ce village, mais en sens perpendiculaire y passait aussi la route de Rodez vers Marcillac et Aubin.
5. Imp. SCLAFERT, 1959, p. 47.
6. Imp. et Ms. Pour Aubrac, Histoire du Languedoc, IV, 894 et RIGAL-VERLAGUET, notes t. 1, n° 130. Pour Bonneval, Cartulaire, n° 135 et 7 H 3, 284 v. Pour Bonnacombe, Cartulaire, n° 17 et liasse 11, n° 205, etc.
7. Imp. Texte type : l'exemption concédée le 11 mars 1216 par l'évêque et le comte de Rodez et le sénéchal de Simon de Montfort, successeur des comtes de Toulouse, aux Cisterciens, Templiers et Hospitaliers du Rouergue (Bibliothèque de l'École des Chartres, 1873, p. 481 et Histoire de Languedoc, t. VII, col. 162). La « familia » de ceux-ci ne paiera jamais et leurs pasteurs mercenaires ne paieront que pour leurs animaux propres seulement, à l'exception encore de 30 brebis et 5 vaches qui seront considérées comme tenues pour leur salaire. Pour les animaux « parciaril » (tenus par moitié), ils ne paieront que pour la part appartenant à des étrangers.
8. Imp. Correspondance d'Alphonse de Poitiers, t. 1, n° 527.
9. Ms. Analyse de ces deux actes dans 60 H 2 Aubrac, fol. 58 v.
10. Imp. Les deux textes dans BONAL, p. 212 et 26. Rapprocher en 1280 le droit de drachia ou passada partagé entre le comte de Rodez et les habitants de Tournac dans le Cantal (Documents sur le vicomté de Carlat, t. 1, p. 162), et en 1270 comme droit différent du péage, à Montsalvy (ibidem, t. II, p. CLXV). Ce droit est connu dès 1219 au Puy et, en 1184, le superguidage à Carcassonne (Histoire de Languedoc, t. VII, p. 172).
11. Imp. BAILLAUD-VERLAGUET, 1910, t. II, p. 115, n° 6 et p. 148, n° 150-152. L'occitan emploie tour à tour les termes de « boy » et « roartz per grays », qu'on retrouve dans le dictionnaire de VAYSSIER. Ici les exemptions paraissent destinées à encourager le passage. Seuls les gros troupeaux paient quelque chose.
12. Ms. Doc. hóp. d'Aubrac, t. I p. 552 et t. II p. 147, n° 4. On retrouve le même chiffre qu'à Saint-Geniez.
13. Ms. Archives des Bouches-du-Rhône, liasse des Canabières, 1701. C'est la suite de la transaction déjà citée.
14. Imp. Liste de droits non datée publiée par DE BARRAU, 1938, t. I, p. 91. Trois reconnaissances au voisinage de Saint-Jean-de-Bruel en 1288-89 prévoient que si le tenancier fait cabane, il doit donner pour chacun un fromage « pro polveragio seu solagio » (Fonds de l'Arpajonie de Millau, t. 3, n° 18, 27 et 66). DU CANGE, au mot pulveraticum (qu'il assimile au péage sur les bestiaux), ne donne que des exemples provençaux.
15. Imp. GRAND, p. 153 et 310. En Dauphiné, la transhumance aurait pu être introduite par les religieux des couvents établis dans les Préalpes, « les seuls au XII^e siècle à avoir des troupeaux suffisamment importants. Le mot « seuls » est excessif.
16. Imp. BOUSQUET, 1962, p. 67. Le « bayle » de Ségur était-il déjà une sorte de fonctionnaire comme plus tard ou seulement le chef des bergers selon le sens trouvé plus haut ? Dans le même sens, mais dans les Pyrénées-Orientales, on trouve dès 966 la donation par Oliba comte de Besalu à l'abbesse de San Juan de las Abadesas, à la suite d'échange de montagnes entre eux, du « port » (col) dit Coma de Vacca « ad peccora vestra pascenda » (Alart, Cartulaire roussillonnais, n° 11).
17. Imp. Revue du Rouergue, 1949, p. 231. Article de M. Henry DUPONT.
18. Imp. BONAL, Histoire des Evêques, t. II p. 39 et note p. 485 qui donne les autres références.
19. Ms. Le 26 juin le comte vend aux exécuteurs testamentaires de sa femme, pour deux ans, contre 40 livres de Rodez « nos herbes du Causse de Rodez, et de l'autre, et de nos Montagnes, où séjourne d'ordinaire la baylie de notre femme » comme les tenait par le passé P. Borias « bajulus baylie animalium et pecudum dicte uxorie nostre » (Archives de l'Aveyron, C 1387, fol. 116, v.).
20. Imp. Ainsi encore en 1802 dans sa Description de l'Aveyron, 1884, p. 172, MONTEIL signale comme salaire, outre l'argent et un peu de toile, la nourriture pour 15 brebis pour le maître-valet, de 10 pour le bouvier, 7 pour le fourrier, 4 pour le garçon de charrus, 18 pour le premier berger, 6 pour le second, 2 pour le vacher, 4 pour la ménagère, 2 pour la servante, une pour la petite porchère. Il s'agit d'une grande ferme où le pacage de quelques bêtes de plus ne comptait pas.
21. Ms. Archives de la Haute-Garonne, E 501. Cité dans les Mélanges Georges Boyer, t. 1, 174. Dans le même sens, dès 967, en Roussillon, le testament de Seniofred le levite laisse à son fils des vaches, porcs, juments chevaux, ses bœufs avec leurs « ferramenta », 2 ânes, un cheval de poil liard, un coursier (cheval de guerre) avec la lance et le svelot, l'écu et le bouclier (Alart, Cartulaire roussillonnais, n° XII). Et, en 1807, la concession de pacages de Guillaume, comte de Cerdagne aux religieux de Ripoll fixe pour leurs troupeaux un véritable itinéraire avec la durée de séjour sur chaque montagne « port » (ibidem, n° LXV).

22. Il s'agit de l'énorme domaine constitué par l'hôpital d'Aubrac entre la Causse Comtal et l'Aveyron. L'acte est passé aux Bourines et on notera que les trois rentiers sont originaires de villages de cette région.
23. Ms. Doc. hóp. d'Aubrac, t. I, n° 205, p. 357.
24. La présence d'un donat est une survivance de l'ancien système où les « granges » étaient exploitées par des frères lais.
25. Ms. Archives de Tarn-et-Garonne, A 44. Il est probable qu'il s'agit là aussi d'un fermier et non d'un fonctionnaire.
26. Ms. Doc. hóp. d'Aubrac, t. II, n° 434, p. 7. En 1342, plainte du seigneur d'Estaing parce que ce troupeau dévaste les herbages de la communauté de Saint-Chély-d'Aubrac, de sorte que ses bêtes et celles des habitants peuvent à peine s'y nourrir.
27. Il s'agit de la « montagne du Trap ».
28. Ms. Doc. hóp. d'Aubrac, t. II, p. 66. Oberrantia (le mot manque à DU CANGE) sans doute de ob errare : animaux de parcours, errants. Advenia : venus d'ailleurs. D'esparge, le mot manque dans LEVY, sans doute pour del parque : du parc où on les enfermait pour la nuit.
29. Ms. Archives des Bouches-du-Rhône, fonds du Temple, t. n° 5288. Il s'agit d'un fragment d'enquête, trouvé isolé, qu'il faudrait rapprocher des nombreuses pièces des Archives communales de Millau, concernant les procès entre cette ville et les Templiers pour les droits de pacage sur le Larzac.
30. Imp. DU CANGE, au mot gardia, 1 et 3, donne deux ensembles où il est synonyme de commenda :
31. Imp. et Ms. A défaut d'une étude plus détaillée, renvoyons à AFFRE, 1903, p. 32. Dès le 17 mars 1346, un religieux d'Aubrac fait le bail à captania de 2 bœufs à Guillaume du Bouyssou (Doc. hóp. d'Aubrac, t. II, p. 161). Un acte reçu le 25 novembre 1415 par G. Barutel notaire de Rodez, confond expressément « ad captaniam sive a cabal ». Voici une forme un peu différente. Le 28 avril 1610, Pierre Guibert marchand de Rodez baille à Jean Mercier vacher de Saint-Urcize 25 vaches, menant chacune leur veau, qu'il lui fera conduire à la Montagne et que Mercier gardera du jour présent jusqu'à la prochaine fête de Saint-Marc (25 avril) dans un an. Mercier lui donnera pour chaque vache 95 livres de fromage et 5 livres de beurre, étant entendu que pour les « bourrières » (aujourd'hui : bourretos, génisses de 6 à 18 mois) deux ne feront que le revenu d'une. Le paiement sera fait pour une moitié à la Madeleine prochaine (22 juillet) et pour l'autre à la Saint-Michel (29 septembre). 11 H Livre I, 9, fol. 109.
32. Imp. En 1292, dans sa concession du droit de dépaissance aux habitants d'Aubepierre le vicomte de Murat se réserve la faculté de concessions contre redevance à des étrangers pendant l'été. Aucune limite n'est fixée, sans doute parce qu'il y avait alors plus d'herbe que de bêtes. Acte analysé par TRAPENARD, 1904, et GRAND, 1950, p. 306.
33. Ms. Voir les deux termes employés tour à tour pour la montagne des Enguilhems en 1462 et 1497. Doc. hóp. d'Aubrac, t. II, p. 566-67, où ont été groupés les textes trop peu nombreux concernant les concessions de pacages.
34. Ms. Pour 1247, voir plus loin note 38. Série de ventes faites en 1414 par le cellier, ibidem, t. II, p. 751.
35. Ms. Ibidem, t. II, p. 568. Acte du 4 juillet 1497.
36. Ms. De même, Monsieur de Beaufort, marquis de Canillac arrente en 1548 la montagne d'Alte teste et en 1554 celle des Cats. (E 2126).
37. Imp. SAIGE et DE DIENNE, t. I, 95; TRAPENARD, 1904, p. 169.
38. Ms. En 1247, transaction très curieuse entre Garin de Châteauneuf-Randon et Aubrac pour le mas de la Fage-Montivernoux et à l'entour (Doc. hóp. d'Aubrac, t. I, n° 48) Aubrac devra louer ses pacages à ceux à qui Garin aura loué les siens de Montrodât. Il faudra donc que les locataires louent à Aubrac avant d'entrer dans les siens ou dans les huit jours après qu'ils y seront entrés. Si il y avait désaccord, les prix différant entre les deux, la question serait réglée entre un frère d'Aubrac, un des locataires et un troisième arbitre au besoin. Si l'accord n'est pas fait dans les huit jours, les locataires devront s'en aller. Si l'hôpital veut mettre ses propres troupeaux ou cabanes dans ces pacages, cela lui est interdit pendant 20 ans, jusque là il devra les louer (comme Garin). Ensuite il fera ce qu'il voudra, mais s'il loue, ce sera aux mêmes que Garin. En 1392, dans les mêmes pacages, on parle d'une terre « frachiva » contiguë à un pré, il y a procès parce que les brebis pacageant dans l'une sont allées dans l'autre. Donc la transhumance s'intégrait bien, non sans peine, dans un système de pacages différenciés (Doc. hóp. d'Aubrac, t. II, p. 223).
39. Ms. Ordonnance sur requête de Louis Laisné, intendant de Guyenne, le 26 juillet. 16 H 53, Chartreux de Rodez.
40. Bull. de la Société d'Agriculture de la Lozère, 1866, II, p. 210.
41. Voir les registres des assises tenues à la Fage-Montivernoux et Aubrac de 1392 à 1399. Analyses dans les Doc. hóp. d'Aubrac, t. II, p. 223-267. Il y a peu d'affaires concernant les pacages. La première mentionnée pourtant, concerne un habitant de Ramaysenz qui avait fait passer son bétail, pacageant sur une « frachiva » (= frau), dans le pré contigu appartenant à Guil. Pagès des Gouttes. Encore un abus de la vaine pâture !
42. Ms. et Imp. Doc. hóp. d'Aubrac, t. II, p. 232, « lou fic ». Voir VAYSSIER, 1879; la limace, espèce d'ulcère qui se forme sur le pied des bœufs ou des veaux, entre les onglons.
43. Ms. 60 H, Aubrac, t. I, 104.

CLIMAT ET GÉOGRAPHIE

LES ZONES DE PACAGE ET LES VOIES DE PARCOURS

I. — DÉFINITION CLIMATIQUE ET GÉOGRAPHIQUE DE LA « MONTAGNE »

Il est facile de montrer que c'est par une restriction du sens plus ancien que le terme de « montagne » a pu s'appliquer ainsi à des pâturages limités dans la région d'Aubrac. Plus largement on dit encore « la Montagne » pour désigner toute la partie de l'Aveyron au Nord de la vallée du Lot, jusqu'au Cantal et à la Lozère. Mais on s'est servi aussi longtemps de ce terme pour désigner toute zone élevée. Pour le calviniste de Millau, qui écrivait ses Mémoires au milieu du XVI^e siècle, aller vers la Montagne c'est monter de la vallée du Tarn aussi bien vers le Larzac et le Causse Noir que vers le Lévezou et le Causse Comtal¹.

C'est que le mot a à la fois un sens géographique d'altitude et une valeur climatique. Il prend la suite du « saltus », alpage ou pacage d'été de l'époque romaine². Déjà vers 550 l'auvergnat Grégoire de Tours parle des brebis qu'on mène « ad aestivandum per saltus montenses »³. C'est pour leur éviter la chaleur « propter intensos calores » que les troupeaux montaient peu à peu vers les sommets⁴. Mais ils redescendaient ensuite pour hiverner et avec eux les troupeaux appartenant à des propriétaires de la Montagne, qui devaient partir aussi à cause du froid, et au fur et à mesure de l'épuisement des herbes⁵. D'où de grands mouvements en sens opposé, rythmés par les saisons beaucoup plus que par des dates précises⁶.

Il est facile de prouver par quelques exemples l'existence de ces déplacements un peu partout dans l'ancien Rouergue.

II. — VOIES DE PARCOURS DES TROUPEAUX

Pour le Causse du Larzac, on peut remonter à l'époque carolingienne avec les donations faites au

monastère d'Aniane par Louis le Pieux en 822, confirmées en 837, comprenant entre autres des « alpes ad pecora alenda » à Castra, dans le pagus de Lodève (Saint-Martin de Castries, C^{me} de la Vacquerie, Hérault) et encore aux confins des pagi de Rodez et de Nîmes, les « alpes » de Jaullo (Jaoul, C^{me} de Saucières)⁷. En 1241, les troupeaux passant par Lodève pour estiver sur le Larzac payaient la leude sur le sel à Montbrun, à la sortie de la ville vers le Nord dans la direction du pas de l'Escalette⁸. En 1495, les bergers des troupeaux du prieuré de Cassan ont une algarade avec le bayle des Rives en arrivant en haut de la côte⁹. Et ce n'est pas ici le lieu d'utiliser l'énorme documentation concernant les commanderies des Templiers à Sainte-Eulalie de Cernon, la Cavalerie et la Couvertorade, des Hospitaliers à Saint-Félix de Sorgues, et l'exploitation surtout pastorale ici comme ailleurs, de leurs immenses domaines, avec l'accueil des bestiaux étrangers¹⁰. Mais les autres zones du Sud-Aveyron pratiquaient le même système. L'accord passé en 1303 entre le seigneur et les habitants de Coupiac prévoit qu'il ne peut aliéner les herbes, bois et glands dans la juridiction des châteaux de Coupiac et Caystort, sauf pour son usage personnel, ni y mettre des « animalia extranea »¹¹. De même l'accord de 1322 entre l'évêque de Rodez et les habitants du Clapier prévoit que désormais les bestiaux venus de Goza ou d'ailleurs ne pourront plus venir y paître. Auparavant, l'évêque devait concéder des herbes aux étrangers¹².

En remontant vers le Nord entre Tarn et Aveyron, nous trouvons les sommets dénudés du Lévezou, avec encore des pacages ouverts aux transhumants. Autour de 1400, l'évêque de Rodez et le seigneur d'Arpajon font un accord avec les habitants des mandements de Castelnaud de Lévezou, Estalane, Roquetaillade, Saint-Beauzely et Saint-Laurent-du-Lévezou. Sur tous les troupeaux étrangers (extranei) réunis par ceux-ci et traversant les terres de l'évêque, celui-ci lèvera pour 500 brebis une pièce de fromage¹³. Même type de droit dans l'arbitrage de

1423 entre Ant. de Mayrinhac, recteur de Fijaguet et Saint-Jean-le-Froid (commune de Salles-Curan) avec P. Deimas de Masbertrand. Le recteur prétendait pour la dîme sur les fromages dans la paroisse, pouvoir prendre à partir de 20 brebis ayant du lait la moitié d'une « peza » et autant pour 30 ou 40, et encore un fromage bon et suffisant pour les prémices¹⁴. Et encore dans l'accord du 7 juillet 1437 entre les paroissiens de Saint-Pierre-de-Curan et leur prieur Guillaume Hebles, chanoine-ouvrier de la cathédrale. Il est convenu que chacun qui tiendra cabane et parc pour réunir des brebis étrangères donnera pour chaque centaine un fromage¹⁵. Mais ils ne paieront pas cette dîme pour leurs propres bêtes.

Même une partie des brebis du Quercy montant vers l'Aubrac pouvaient passer par là, car en 1540 dans son dénombrement au comte de Rodez, le seigneur de Vezins indique que les bergers doivent dans ce cas lui donner un denier par bête adulte, et un agneau pour l'ensemble du troupeau¹⁶.

L'extension de la transhumance plus à l'Ouest, vers le Ségala, serait prouvée par le développement des grandes abbayes cisterciennes, et aussi de la commanderie de la Selve. Mais si celle-ci posséda depuis le XII^e siècle le puy de Rouet (commune Saint-Just qui commande tout le paysage au voisinage du viaduc du Viaur), elle y avait été précédée par l'abbaye languedocienne de Saint-Guilhem-le-désert, qui en avait fait l'acquisition vers 1070¹⁷. Preuves du mouvement général sur cette zone, les transactions des cisterciens de Bonnetcombe, en 1296, avec P. de Panat, seigneur de Peyrebrune, les autorisant à faire passer leurs animaux sur ses terres « in ascensu vel descensu montanarum »¹⁸, et, plus à l'Ouest, dès 1245, avec Bertrand de Balaguier pour les herbes « entre l'Alzou et le Viaur ». Le seigneur se réserve l'hébergement (alberc) de son bétail et de celui de ses hommes de Mirabel et de Privezac, mais le bétail de Bonnetcombe pourra y passer, monter et descendre (pojar et adavallar)¹⁹. Un peu plus bas sur l'Aveyron, près de la Bastide-l'Évêque, on trouve en 1301 trace du séjour de moutons amenés par les pâtres du Quercy. Les habitants du village de Cruoigues les ont saisis à raison des droits de la communauté sur les herbages, les bergers prétendant avoir acheté le droit de pacage à l'évêque, seigneur de la Bastide²⁰. Un peu plus au Nord, à Espeilhac-de-Roussennac, ce sont les habitants qui accueillent des animaux étrangers, en 1310. Et dans son assise publique, Hugues Redilha, juge pour l'abbé de Conques, interdit de le faire dans l'accord de la communauté, sous peine de 10 sols de Rodez d'amende²¹. En remontant vers Rodez, nous trouvons en 1553 à Rieupeyroux le passage de troupeaux de bétail menu « venant des montagnes », et plus haut au lieu dit les Tavernes,

près Carcenac-Peyralès, l'évêque levait dès 1345 un droit sur leur passage²².

A Rodez même, les troupeaux devaient pouvoir s'arrêter, et le foirail de Camonil était affecté au repos du bétail, tant celui des habitants de la ville que des étrangers²³. Sur le pourtour, du Nord-ouest au Sud-est, le Causse Comtal formait une plaque tournante où passaient et séjournaient les troupeaux venant de toutes les directions. A preuve l'arrentement concédé en 1574 à P. Gibron d'Aboul des droits à percevoir sur les bêtes à laine passant par Bozouls, Aboul, Flavin et autres lieux²⁴. Les recettes de ce type apparaissent dans les comptes de la comté dès 1395, avec le passage de 1 000 bêtes menues appartenant au seigneur d'Apcher, de 3 400 menues et 201 grosses au seigneur de Montrodât, etc... Ce dernier en fait passer l'année suivante 2 400 dont 700 laitières. En 1417 passent les troupeaux du commandeur du Temple de Drulhe, du seigneur de Sévérac, du dom d'Aubrac, le total des bestiaux de passage monte à 24 435²⁵. En 1399, la « passada » du bétail vers la montagne par le Causse Comtal est arrentée pour 50 livres de Rodez. L'arrentement de 1447 précise que la montée se fait aussi par le « Flavinès » (région de Flavin), au Sud de Rodez²⁶. Effectivement, un acte du 10 mai 1492 nous parle des dommages causés trois ans avant par des pasteurs du Quercy menant leurs troupeaux estiver sur la montagne en passant au village de Landrevie, près Sainte-Radegonde²⁷. Et le mécanisme des exemptions se prolonge. En 1419, l'homage de Bonnetcombe au comte d'Armagnac pour la grange de Puech-Maynade (tout près de Rodez, au Nord, en bordure du Causse Comtal) confirme l'accord de 1311 autorisant les troupeaux de l'abbaye à traverser la terre comtale, y paître et y coucher, sans payer leude, péage, draye ou autre service à la montée ou à la descente des montagnes²⁸. En 1450, le comte exempté les habitants de Muret du péage sur le Causse Comtal pour leur bétail se rendant aux Montagnes d'Aubrac ou ailleurs²⁹.

Du Causse Comtal, il était aussi facile d'aller vers l'Est que vers le Sud, donc en direction du Lévezou et même de la Lozère, ou vice-versa. D'où par exemple vers 1450 l'accord qu'obtient l'abbaye de Bonneval du seigneur de Cruéjous pour le passage de son bétail sur les terres des Cayrouses (commune de Cruéjous) « en allant et venant des montagnes »³⁰. A Sévérac, les habitants recevaient des bêtes à laine étrangères pour l'estive de la mi-mai au 8 septembre³¹.

Pour fixer les limites du mouvement vers le Nord, il faudrait déborder assez largement vers la Haute-Auvergne, où le comte de Rodez possédait des biens hérités de l'ancienne vicomté de Carlat, avec par exemple à Toursac, dès 1280, le droit de « pas-

sada ou drahia » sur les troupeaux³². Il en profitait pour y mener pacager ses propres bestiaux, à preuve les lettres de Philippe le Bel de 1295 interdisant au bailli des montagnes d'Auvergne de s'opposer à leur passage sur la montagne du Cantal³³.

Pour la région d'Aubrac elle-même, les documents provenant de l'abbaye sont peu explicites, à part les comptes du cellérier pour 1413-1416 et quelques arrentements d'herbages de 1452 à 1498³⁴. On en retire deux impressions, d'abord la présence de nombreux marchands de bestiaux des environs immédiats, mais aussi de troupeaux venus de beaucoup plus loin, ensuite la continuité dans l'exploitation de la même « montagne » par le même rentier. En 1414 et 1415, l'herbe de « Ga combatut » va à un donat de l'abbaye de Nonenque (tout au Sud du Larzac, près de la vallée de la Sorgue). En 1452 c'est encore Nonenque qui arrente « la Vayssa »³⁵. En 1415 Bertrand Guacho d'Aumont occupe « Puech palat ». En 1458, L. Guacho marchand d'Aumont, sûrement de la même famille, occupe le Bouyssou, qui était en 1414 et encore 1415 à Estève Rigal de Saint-Urcize³⁶. Les herbes des Oules sont cédées en 1414 à la communauté des habitants de Nasbinals, en 1415 à deux d'entre eux, en 1496 à J. Mercadier, du même village³⁷. Parmi les gens du voisinage, on trouve encore Jean Guibert de Prades d'Aubrac en 1414, et en 1415 J. Fabre de Saint-Chély-d'Apcher, Et. Javo du Malzieu et des gens d'Antrenas, de Saint-Laurent-de-Muret et de Marchastel, sur les marges lozériennes. Venant de plus loin, on trouve en 1414 pour « Bona Comba » Bernard Valette de Rodez, pour Maillebau en 1414 et encore 1415 J. D'Aurillac, marchand de Valence (sans doute Valence d'Albi). En 1452 la montagne de Born est affermée à Et. Marsals, marchand d'Arsac au diocèse de Limoges³⁸ et P. de Milhars de Toulouse. En 1495, la même est cédée « pour la vie » à J. de Marsalls, d'Ussel au même diocèse, qui ne peut être qu'un parent du précédent³⁹.

III. — LES LIENS RÉCIPROQUES AUBRAC - QUERCY

Les liens avec le Quercy sont marqués dès 1452 par la présence à Prades-d'Aubrac du Sénéchal de cette province, J. de Caraman, seigneur de Nègrepelisse⁴⁰. En juillet 1488, des bestiaux, appartenant à J. Corrini, d'Espedilhac, ont été saisis sur la montagne de la Calmette⁴¹. Le 25 mars 1489, Durand de Vertut, d'Orniac, vend à P. Velhier, marchand de Figeac, pour un écu, un demi-quintal de laine « sur-gé » blanche qui sera fourni en mai « in montanis de Altobrac »⁴². En 1492, la montagne de Calmejane

est louée à P. Barrivi de Loze (canton de Caylus, Tarn-et-Garonne). P. Velhier, marchand de Figeac, loue en 1497 la montagne de Guilhem et en 1498 celle de la Calmette⁴³.

Nous ne pouvions trouver meilleure introduction à l'étude du mouvement en sens inverse qui menait les troupeaux d'Aubrac en Quercy pour l'hivernage. Ce n'était pas la seule région utilisée pour la descente, puisqu'en 1243 des moutons de l'abbaye de Bonneval descendaient vers la Lozère par Canillac, derrière Saint-Laurent-d'Olt⁴⁴. Mais l'orientation principale de toutes les communications du Rouergue du Nord-est vers le Sud-ouest reste fondamentale pour expliquer tout le développement du pays⁴⁵.

Ici, nous disposons d'une suite d'actes très explicites que nous allons analyser dans l'ordre chronologique⁴⁶. Le 15 décembre 1268, Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse, transmet au bayle de Caylus les plaintes d'Hugues de la Roque, damoiseau, spécialement pour les prises de gages effectuées « quotidiennement » par ses sergents sur les brebis qui traversent sa terre en allant paître dans les montagnes⁴⁷. Le 8 novembre 1277, l'accord entre le précepteur du Temple de la Capelle-Livron, comme prieur des églises de Caylus et des environs, avec les couvents de cette ville, prévoit le paiement du droit de dîme de la laine et des agneaux, sous la forme de 10 sols pour 100 ovins « yvernaux » qui séjourneront dans les herbages de ces paroisses en descendant des montagnes. Les ovins des gens de Caylus faisant partie de leurs propres impositions (de talhis et questis) descendant jusqu'à la Saint-André (30 novembre) et qui partiront alors, paieront 10 sols, au prorata du temps qu'ils seront restés depuis la descente des montagnes. S'ils restent après la Saint-André, on paiera aussi 10 sols pour 100 bêtes, et encore 10 sols si elles n'y sont pas de la Saint-André à l'octave de Pâques, mais reviennent après. Donc le mouvement d'hivernage devait se prolonger alors encore plus au Sud⁴⁸. Le 11 mars 1278, Guil. de Balaguier, seigneur de Selvagnac-Cajarc en vendant au « regidor et governador » des vaches de la commanderie de la Capelle l'usage des herbes à Lantouy et Sainte-Girbelle se réserve les « passadas » pour le bétail allant aux montagnes et en descendant⁴⁹. Et l'accord du 25 juin 1304 entre Bertrand de Puycelis, damoiseau, et le précepteur de la Capelle montre que le premier avait en gage 80 animaux du précepteur et de l'hôpital d'Aubrac. Les Templiers se chargeaient donc alors de garder des bêtes venant du Rouergue⁵⁰. Il faudrait pouvoir établir s'il n'y avait pas des déplacements de bestiaux entre leurs propres commanderies en particulier celle de Recoules, dont les terres jouxtaient celles d'Aubrac⁵¹.

D'autres quercinois montaient déjà sur l'Aubrac, puisqu'en 1315 deux habitants de Cajarc se trou-

vaient à Laguiole⁵². Mais c'est surtout l'intérêt de l'hôpital d'Aubrac lui-même pour les pacages d'hiver du Quercy qui se confirme de plus en plus. Le 21 septembre 1318, le procureur des hospitaliers d'Aubrac prend à rente de celui du prieur de la Ramière les herbages de ce prieuré, pour 200 livres, les bêtes de labour (araigues) du prieur et de ses hommes pouvant continuer à y pacager⁵³. Le 6 février 1330, les bayles des brebis et des vaches de l'hôpital d'Aubrac prennent à rente de Bertrand de Cardaillac, seigneur de Bioule, les pacages d'Ajassac⁵⁴.

Les lettres du sénéchal de Rouergue du 11 décembre 1331 confirment que l'hôpital d'Aubrac, « ab antiquo », amène l'été, du Quercy sur ses montagnes divers troupeaux de bêtes à corne⁵⁵, de chevaux et de bétail menu, et les ramène l'hiver en Quercy. Ordre est donné de mettre fin aux rapines et exactions que les sergents royaux se permettaient sur leurs conducteurs à leur passage. Et, en 1397, le sénéchal du Rouergue fait encore reconnaître l'exemption de dîmes de l'hôpital, contre un archiprêtre du diocèse de Cahors qui avait fait saisir du bétail paissant dans son district⁵⁶.

Les comptes du cellier pour 1413-1416 fournissent d'autres renseignements sur « la yvernada de Quercy ». Le chef des bergers, Peyro Pelaprat, devait prendre le profit et payer tous les frais, et ramener le bétail du dom sans aucun frais. Il avait à acheter le sel, et aussi les herbes, c'est-à-dire obtenir des arrentements du type signalé plus haut, en se déplaçant à l'avance dans ce but⁵⁷.

Des particuliers ont pu se livrer à des opérations semblables. Ainsi, en 1403, P. Vermeilh, de Livernon reconnaît tenir de P. Gauthier del Boyssou, diocèse de Mende (sans doute le Bouissou près Marvejols), 81 bêtes ovines, en partageant gains et pertes⁵⁸.

En août 1454 P. Cotal, seigneur de Junhac a affermé les herbages de Mathelin de Cardaillac à Olms et Montredon (vers Brenque) pour l'usage d'animaux du seigneur de Marchiac (?) et de P. Vayssa et de quatre bergers de Curières au diocèse de Rodez, en réservant pour ledit de Cardaillac le droit d'y mettre 400 ovins et des porcs. Par acte complémentaire du 20 novembre, le prix est porté de 330 à 360 écus pour retard de paiement. Les bergers pourront faire hiverner 3 000 ovins, et le seigneur en mettre 700 au lieu de 400⁵⁹. Le 7 novembre 1466, le procureur de la commanderie du Bastit vend à J. Burguière du mas de Najas, paroisse de Cogulet, près d'Estaing la moitié des herbages de la commanderie, pour 110 écus⁶⁰. Le 30 avril 1474, le précepteur d'Assier (dépendance du Bastit) arrente pour 3 ans un quart des pacages de Durban et la moitié des glands de ce quart (en ce réservant l'autre moitié) à Guil. Matat de la paroisse de Saint-Chély-d'Aubrac⁶¹. Le bailleur pourra maintenir sur ces terres

30 bovins et les tenanciers des borïes (fermes dépendant de la commanderie) de Durban et d'Armagnac chacun une ou deux paires de bœufs, quelques vaches et juments. Les preneurs doivent payer 130 écus par an et en outre tenir les animaux du précepteur sur les montagnes de Puech-Ventous au même prix où ils tiennent leurs propres animaux⁶². Dans la même zone de Durban et Espedaillac vient hiverner en 1470 et encore en 1476-1477 le bétail menu de l'évêque de Rodez⁶³. Des cheminements parallèles ont existé à l'Ouest et à l'Est du Rouergue⁶⁴. Tous ces exemples montrent une grande variété de possibilités qui ont toutes été utilisées d'une façon ou d'une autre. De zone en zone, le bétail pouvait venir de très loin, une ordonnance de police proclamée à Palmas le 22 janvier 1517 interdit de garder des bêtes contaminées, en particulier venues d'Espagne⁶⁵. Mais on pouvait aussi se contenter d'une transhumance beaucoup plus limitée à l'intérieur de ses propres domaines. Ainsi l'abbaye de Bonneval en 1659 utilise l'été les montagnes du Trap et de Marcial pour la nourriture du bétail de Galinières. Et pour les moutons de l'office de la cuisine, le mouvement est inverse de celui qu'on attendrait, ils sont l'été à la Vayssière et Galinières (sur le Causse) et l'automne et l'hiver à Pussac (sur les premières pentes de la Montagne au voisinage du monastère)⁶⁶. C'est cette tendance à « l'autarcie » des grands domaines qui a fini par s'imposer, mais le système des « granges » en est déjà la manifestation dès le XII^e siècle. On a dû le considérer dès lors comme un modèle, mais seule l'évolution générale des méthodes de culture et de la propriété a pu freiner et limiter les mouvements des troupeaux vagants.

IV. — LES DRAYES EN ROUERGUE

Il est possible à présent de reprendre sommairement le problème des drayes, ou chemins de transhumance, très mal étudié en Rouergue sous l'aspect documentaire⁶⁷. Le nom même de « draya » n'est pas systématiquement employé dans les textes anciens, et l'équivalence avec les expressions désignant les voies romaines : iter romipeta, cami romieu, n'est pas constante, et correspond seulement aux zones où ces deux types de chemins se confondaient. Il semble qu'on ne puisse vraiment parler de « draya » qu'en terrain de causse, et alors elles se multiplient.

C'est sur le Causse Comtal que les indications sont les plus nombreuses. Un texte de 1669 qualifie de draye le grand chemin montant de Rignac à Ruffepeyre, et de là au Pas par l'Hospitalet⁶⁸. C'est à

partir du Pas pourtant qu'elle se différencie nettement d'une route, partant vers Limouse, Onet, Labro, Vabre, Mezeilles, pour se confondre probablement avec la voie romaine Rodez-Aubrac derrière Lioujas, et la suivre par Aboul, puis Gavarnac, la devêze d'Aubignac, Biounac et l'abandonner après Saint Côme pour monter par Salgues et le Pouget. C'est là la grande draye du Quercy en Aubrac, encore bien connue et fréquentée au XVII^e siècle⁶⁹. En 1363 on la qualifiait de « chemin public de Notre Seigneur le comte de Rodez, dit la draya », ce qui montre bien la liaison avec l'exploitation par ce dernier du causse « comtal »⁷⁰.

Mais il semble que cette draye ait été reliée depuis Aboul à une autre qui se détachait vers Grioudas, le Sarrois (C^{ne} de Montrozier) Larquet, le Violon, l'Estrade (commune de Bertholène), Maymac, Briounas, la Gratarelle, le Bruel (commune de Cruéjouis) et continuait par Galinières vers Saint-Geniez-d'Olt. C'est à tort que les anciens auteurs y ont vu une voie romaine⁷¹. Mais on ne doit pas la confondre non plus avec une ancienne route vers Rodez.

Dans la seule zone du Causse Comtal, on notera que sont situés au voisinage de ces deux voies, les granges de l'abbaye de Bonnetombe à Ruffepeyre, ls, Puechmaynade, la commanderie des Templiers de Limouse (commune d'Onet), la grange de Nonenque à Lioujas, la commanderie d'Aboul dépendent de celle des Canabières sur le Lévezou, le gigantesque domaine d'Aubrac aux Bourines, juste à l'Est de Larquet, et encore la grange de Bonneval à Galinières.

Mais ce n'est pas tout, d'autres routes, moins connues, venaient rejoindre ou recouper transversalement les précédentes. Ainsi à Lestrade, tout près des Bourines, passait encore le chemin de Bozouls à Palmas, ou de Bozouls à Millau, qu'on retrouve au Mas un peu plus à l'Ouest, près de Banc⁷². Or en 1264, deux textes parlent d'une « estrade » au voisinage⁷³, et celle-ci se retrouve en repartant vers l'Ouest au-delà d'Aboul vers Bezonne près de l'ancien prieuré Saint-Cyric-de-Lévejac, vers Lédenac et en continuant par Puechgro, Sanhes (commune de Rodelle) et l'Esclusade, avec pour direction Marcillac⁷⁴. En 1540, on l'appelle « draye de Marcillac à Palmas ». Ici, nous trouvons les deux granges de l'abbaye de Bonneval à Sévey-

Notes et références du Chapitre III

1. Imp. RIGAL, 1911, t. II. Voir le mot Montagne à l'index. Il paraît désigner le plus souvent le Lévezou ou même toute la région au Nord du Tarn (p. 94, 170, 178). Mais il s'applique aussi nommément au Causse avoisinant la haute vallée de l'Aveyron vers Bozouls, Gaillac, Laissac et Coussergues (p. 184, 262, 335, 444). Nous y voyons une preuve de la remontée des troupeaux de la région de Millau vers cette zone.

rac près de Barriac et à la Vayssière près de l'Esclusade. Mais à la Vayssière, dès 1299, on parle du chemin de Bozouls à Villefranche et du chemin de Gages à Marcillac. En 1349, le premier devient le chemin de Bozouls à Clairvaux⁷⁵. On pouvait donc de là rejoindre, au delà de Marcillac, en remontant, la vallée de l'Ady jusqu'à la route de Rodez à Villefranche qu'on rattrapait entre le Pas et Ruffepeyre⁷⁶. Et une bretelle par les vallées pouvait doubler la grande draye du Quercy.

Nous ne pouvons considérer comme une véritable draye la route signalée par Affre vers Asprières, Bouillac et Roussennac. C'est tout simplement l'ancienne voie romaine venant de Limoges par Figeac, Capdenac et rejoignant à Maison-Neuve près Rignac l'autre voie romaine montant de Cosa près Montauban et passant au voisinage de Villefranche-de-Rouergue. C'est par cette dernière plutôt que les troupeaux d'Aubrac devaient descendre vers le Quercy, pour aboutir à leurs pacages de la Ramière et Caylus⁷⁷.

Mais depuis Villefranche, des bêtes pouvaient remonter en pacageant sur la rive gauche de l'Aveyron (nous avons vu le cas à la Bastide-l'Evêque), et continuer vers Rieupeyroux, et le Lac (commune de Vors) jusqu'à Rodez⁷⁸.

C'est l'occasion de signaler que ce toponyme, « le lac » correspond bien ici à l'existence ancienne d'une retenue d'eau. De même en 1299 existait à côté de la Vayssière un lac dit « de la Teule », un autre se trouvait au voisinage d'Aboul. Tous trois ont disparu à l'époque moderne, mais on peut penser qu'ils avaient servi d'abreuvoirs pour les transhumants, comme les « lavagnes » des Causses⁷⁹.

Pourquoi n'aurait-on pas utilisé aussi pour la transhumance la voie romaine montant de Millau vers Rodez sur le Lévezou⁸⁰. Il semblerait pourtant qu'un autre tracé soit passé par la Clau et Vaysse-Rodier pour retomber sur la vallée de l'Aveyron vers les Bourines, rejoignant le chemin Bozouls-Millau dont nous avons parlé.

On est frappé de constater que les archéologues n'ont considéré que partiellement les tracés indiqués, au gré de leur conservation qui dépend finalement de l'évolution des méthodes d'exploitation. Il leur faudra bien finir par admettre que cette évolution a pu faire disparaître même le souvenir de tracés autrefois très fréquentés⁸¹.

- 2 **Imp.** Selon le Digeste (41, 2, 3, II) les saltus continuent d'être possédés par leurs propriétaires bien que totalement abandonnés à la mauvaise saison. Cité par P. OURLIAC et J. DE MALAFOSSE, *Droit romain et ancien droit* (Collection «Thémis») t. II, p. 85.
- 3 **Imp.** De Gloria Martyrum, I, 17, cité par LATOUCHE, p. 109. Les «estives» apparaissent au X^e siècle dans le Cartulaire de Saint-Savin de Lavedan (Hautes-Pyrénées). C'est aussi le moment où les grands personnages montent vers leurs domaines élevés. Ainsi vers 1109, l'évêque de Clermont promet de venir rendre jugement à Mauriac en Haute-Auvergne «Quando montanas ascenderet» (D'Achery, *Spicilegium*, II, 477).
- 4 **Ms. et Imp.** Voir le procès de 1448-1454 entre l'évêque de Mende et ceux des diocèses de Bas-Languedoc, Montpellier, Agde, Nîmes, Uzès, pour la dime des troupeaux d'estive. Elle devra être livrée au prorata de la durée du séjour au pays haut ou au pays bas. Par une transaction du 6 juillet 1469, les évêques s'accordent respectivement l'entière dime des agneaux, chevreaux, et laine, chacun dans son diocèse, nonobstant que le bétail ait estivé ou hiverné au dehors. Archives de la Lozère, G. 617. Etude de ces textes par FENEYROU, 1962, p. 190 et 1963, p. 114.
- 5 **Imp.** GRAND, 1950, p. 310. Ce sont les gros troupeaux qui ont le plus besoin de pacages d'hiver, donc en particulier ceux des monastères. Nous verrons le cas d'Aubrac à propos du Quercy, le même problème se posait dès 1157 pour la Chartreuse de Durban en Provence.
- 6 **Ms.** Un fragment de comtes de l'abbaye du Monastère sous Rodez de 1554 (30 H 40) montre un paiement dès le 8 octobre pour accompagner des bouviers (boyes) de la Montagne jusqu'au Monastère. Donc le troupeau était redescendu assez tôt.
- 7 **Imp.** Cette identification manque au Cartulaire d'Aniane, éd. CASSAN et MAYNIAL, qui donne les textes (n^{os} X, XI et XIII, p. 55, 58 et 62). Les mêmes termes se retrouvent dans la confirmation des privilèges d'Aniane par Charles le Chauve en 853 (Histoire de Languedoc, t. II, Preuves, n^o 142 col. 291). Voir l'article de DUPONT, 1954, n^o 18, p. 24. La vie de Saint Benoît d'Aniane parle effectivement «des montagnes où habitaient d'ordinaire les moines chargés de s'occuper des brebis» (cité par Mgr. Lesne, t. VI, p. 294, N. I; cet auteur envisage la possibilité de pacages, même éloignés, au moins pour l'été, mais n'étudie pas le problème de la transhumance).
- 8 **Imp.** MARTIN, 1900, t. I, p. 58 et Cartulaire de Lodève, n^o 46, p. 40.
- 9 **Ms.** Archives de la Haute-Garonne, fonds du Temple. Copie H. Pons aux Archives de l'Aveyron.
- 10 Voir l'enquête de 1277 déjà signalée.
- 11 **Imp.** Procès de 1486 publié par l'abbé Berthe dans *Albia christiana*, t. 6 (1898), p. 29. Article 5 de l'accord.
- 12 **Ms.** G 805. Le pays de Goza doit être celui arrosé par les ruisseaux appelés Gos, vers Saint-Juéry et Martrin, plus au Nord-ouest, aux confins du Tarn.
- 13 **Ms.** G 3, fol. 270 (inventaire des archives de l'évêché, début du XVI^e siècle).
- 14 **Ms.** E 1526, fol. 4 v. L'importance du Haut-Lézou pour l'élevage vient d'être corroborée par les fouilles de spécialistes polonais à Saint-Jean-le-Froid, ancienne fondation de Moissac après le milieu du XI^e siècle, comme nous l'avons prouvé par notre étude sur l'expansion de cette abbaye en Rouergue (Annales du Midi, 1963, p. 526). Voir les rapports publiés dans Villages désertés et histoire économique, 1965, en particulier p. 337.
- 15 **Ms.** 3 G 347, pièce B L. Voici le texte occitan : « Cascun que tenha cabana e parje en que emasso fedos estranhas aio a pagar per cascun cent de fedas an lach prendens en cabana una pesa de formatges ».
- 16 **Ms.** Inventaire des archives de Vézins, t. I, n^o 16. Par droit de pulveratge, le Commandeur des Canabières (près Salles-Curan) avait droit à un mouton sur chacun des troupeaux passant dans ses terres en venant dépaître sur le Lévezou (Domaine du Bourg, Mémoires de la Société des Lettres de l'Aveyron, t. 13, p. 152). M^{me} M. Fr. MERVIEL, qui a étudié un registre de justice des Canabières des années 1318-1322 a noté, sans pouvoir l'expliquer, la présence de bergers d'Albi, Pampelonne, Fontcouverte (D.E.S. de Toulouse, 1965, dactylographié, p. 18 et n^o 72).
- 17 **Imp.** Cartulaire de Gellone, Cassan et Meyniel, n^o C II, p. 67. C'est nous qui faisons l'identification du toponyme.
- 18 **Imp.** RIGAL, 1913, t. I, n^o 506.
- 19 **Ms.** 2 H, Bonnacombe, I, Saint-Félix-de-Rignac.
- 20 Enquête de 1321 se rapportant à des faits de 20 ans antérieurs. (G 916, inventaire impr., p. 785). On parle des «bouvier des montagnes» (boaterios de montanie), allusion probable à la région d'Aubrac.
- 21 **Ms.** E D, 2, fonds Delauro.
- 22 **Ms.** G, 571, G. 784, inventaire p. 500. Ici il ne paraît plus s'agir de l'ancienne route de Villefranche à Rodez, mais de la voie romaine Rodez-Toulouse, récemment étudiée par M. A. SOUTOU. On reconnaît le latin : taberna : auberge.
- 23 **Ms.** E, 1518. C'est de ce droit que les habitants de Rodez avaient été exemptés dès 1201. Voir plus haut...
- 24 **Ms.** C 1343, 1344, 1347. Voir l'inventaire de H. AFFRE.
- 25 **Ms.** C 1238 et 1240.
- 26 **Ms.** G, 786. Inventaire, p. 518.
- 27 **Imp.** Cartulaire de Bonnacombe, t. I, n^o 55, p. 91.
- 28 **Ms.** C 1410.
- 29 **Ms.** 7 H, 1, 88.
- 30 **Ms.** D'ou diverses sentences du juge de Sévérac le 13 mai 1484, des Consuls le 24 juin et encore en 1489. Archives de la Société des Lettres de l'Aveyron, fonds Sévérac, t. VII, n^o 16, 18, 23, 24, 40.
- 31 **Imp.** Documents sur la vicomté de Carlat, t. I, p. 162 et II, p. CLXC. Voir l'article de BOUYSSOU.
- 32 **Ms.** Analyse dans C 1840, fol. 316 v. Inventaire des Archives des comtes de Rodez à Montauban, 1680.
- 33 **Imp.** Analyses dans les Doc. hôp. d'Aubrac, t. II, p. 741-70, et p. 566-568. Nous y renverrons ci-après par les seuls chiffres des pages.
- 34 P. 751, 760 et 566.
- 35 P. 760, 720, 752.
- 36 P. 752, 760, 734.
- 37 Nous n'avons pu identifier cet Arsac, ni la paroisse «Sii Sicederii».
- 38 P. 617 et 625.
- 39 P. 600.
- 40 P. 556.

- 42 **Ms.** Archives du Lot, III E 2765, fol. 1. Document communiqué par Mr L. d'Alauzier. Le même chercheur nous fournit encore une référence du 28 mai 1569 (Lot, 3 E 5111, fol. 235), pacté entre un «herbassier» d'Aubrac et des habitants de Grealou pour faire monter sur l'Aubrac du bétail du Quercy.
- 43 P. 567 - 68.
- 44 **Imp.** Le seigneur de Canillac fit saisir les brebis (barrejamen) et un berger fut tué. Il dut verser une indemnité. Cartulaire de Bonneval, p. 145.
- 45 C'est déjà l'orientation de la voie romaine Lyon-Bordeaux, du chemin de Saint-Jacques par Aubrac, Conques et Figeac, des lignes de prieurés installées par les grandes abbayes dès le XI^e siècle. Nous nous proposons d'en faire l'étude détaillée dans notre thèse.
- 46 Tous ceux qui proviennent des fonds du Temple de Toulouse et des notaires du Lot ont été fournis par M. L. d'Alauzier, à qui nous adressons nos plus vifs remerciements.
- 47 «Ratione bidentium (brebis de 2 ans) transeutium per terram suam quando eunt pastum in montana». Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers, t. II, n^o 2084. La plupart des actes concernant le Quercy correspondent à la région située au Nord-est de Caylus, vers le Causse de Villeneuve. Il semble y avoir un lien avec la présence de commanderies du Temple, qui disposaient de vastes terrains vacants.
- 48 **Ms.** Archives de la Haute-Garonne, Commanderie de la Capelle-Livron, layette 26, Caylus, n^o 3.
- 49 *Ibidem*, Layette 23, Louplac, L I, n^o 23.
- 50 *Ibidem*, Layette 29, Marcollac, L I; n^o 19.
- 51 En 1250 déjà, c'est Gaillard, précepteur du Temple de la Capelle-Livron, qui signe un accord avec Durand, dom d'Aubrac, pour les droits du Temple entre Aubrac, Nasbinals, Marchastel, les Hermaux et l'estrade de Marvejois à Marchastel, dans la commanderie de Recoules. En 1337, le commandeur de celle-ci fera un accord pour la justice avec le seigneur de Marchastel (Bulletin de la Société d'Agriculture de la Lozère, 1866, p. 290).
- 52 **Ms.** Procès des consuls avec l'évêque de Cahors. A. C. de Cajaro (en dépôt aux Archives du Lot), F.F. n^o 203 de l'inventaire du XVIII^e siècle.
- 53 **Ms.** Tarn-et-Garonne, V E 2677, fol. 31.
- 54 **Ms.** Sans doute près d'Aujols, commune de Lalbenque, Lot, Tarn-et-Garonne, 21 J 3, n^o 249.
- 55 **Imp.** «animalium armalinorum». Voir LEVY, Supplément-Wörterbuch, t. I, p. 84. Texte publié dans les doc. hôp. d'Aubrac, t. I, p. 587 d'après DOAT, vol. 135 fol. 90.
- 56 **Imp.** Doc. hôp. d'Aubrac, t. II, n^o 515, p. 159.
- 57 *Ibidem*, t. II, p. 746. Le compte donne de nombreux détails, d'interprétation parfois difficile. Le compte du bétail, le 10 octobre 1414, donc avant la descente, indique pour l'hôpital et pour la grange de Bonnefont un total de 1833 bêtes (ovines) et 32 chèvres (p. 750). La descente a lieu le 3 novembre (p. 753). En 1415, Peyro part pour Toussaint en Quercy «acheter les herbes» (p. 762). Il fait son compte avec le dom à son retour le 30 mai (p. 764). En 1415, on peut compter en tout 1805 ovins et 35 chèvres, la descente du bétail menu a lieu le 8 novembre, mais une partie va aussi aux Bourines. «Dieu en sa sainte grâce nous le garde!». En Quercy descendent 14 bergers, chacun avec 70 ou 80 bêtes, soit un total d'environ 1100 bêtes (p. 765). En 1416, le retour a lieu encore le 28 mai, et une partie du bétail hiverné n'appartenait pas à l'hôpital (bestial estranh, p. 769).
- 58 **Ms.** Archives du Lot, fonds Valon, reg. 5. Le Quercinois prend le Lozérien comme berger pour 4 ans, à raison de 4 florins par hiver. Il lui donnera la moitié du lait selon les coutumes de Mende. Avec les bêtes, c'étaient donc les hommes et même leurs loix qui transhumaient!
- 59 **Ms.** Archives du Lot, III E 16/5, fol. 146. L'acte est annulé avec quittance finale le 21 avril 1454, en présence de J. Burguier de Cogulet (à l'Ouest d'Espalion); Currières est au Sud-est de Laguiole.
- 60 **Ms.** *Ibidem*, III E 17/12, fol. 18. Le Bastit se situe dans une région toute différente, au Nord-ouest de Rocamadour. Le preneur est le même personnage que le témoin de la cancellation de l'acte précédent. Nous devons encore ces divers actes à l'amabilité de M. L. d'Alauzier.
- 61 **Ms.** Qui a pour associés J. Malafosse de Saint-Tranas au diocèse de Mende, (sans doute Antrenas), et P. Vialaret de la paroisse des Crouzets (commune de Prades-d'Aubrac). Archives du Lot III E 17/13, fol. 126.
- 62 **Imp.** Rev. Gévaudan, 1963, p. 122. Il semble s'agir d'une des montagnes de la région d'Aubrac, où les mêmes bergers ou marchands de bêtes assuraient l'estivage. On notera que les actes précédents sont passés à l'entrée de l'hiver, mais celui-ci au printemps, il peut s'agir d'un mouvement différent.
- Les troupeaux du Quercy pouvaient aller plus loin encore vers la Lozère. Dans le procès de 1448 entre l'évêque de Mende et ceux du Bas-Languedoc, on signale des troupeaux de l'abbaye de Marcollac et d'autres. Ainsi à la Tronquière près Figeac (Lot), siège une commanderie de Templiers, la visite de celle-ci en 1686 parle du péage levé par le commandeur «sur les animaux montant en Auvergne» et encore du «péage ou pulveratge sur le bétail à laine qui passe à la Tronquière pour aller paître aux montagnes d'Auvergne» (Bulletin de la Société des Etudes du Lot, t. 17, p. 184). M. Jean LARTIGAUT nous signale les droits de l'abbé de Marcollac (en aval de Figeac sur le Célé) sur les montées et descentes de bestiaux, en 1449, et encore les droits semblables du seigneur à Orniac (canton de Lauzès) en 1445 et à Artix (tout à côté) en 1448.
- 63 **Ms.** Archives de la Haute-Garonne, fonds de Malte, Layette Durbans 18 (résidus) : 9 décembre 1470, bail par le commandeur d'Espedallac et Durbans de ses herbages, pour la moitié à Hugues Valès, précepteur d'Assier, et à des habitants de Livron, et pour l'autre moitié à Hugues Coderc, habitant de la Clau (commune de Vézins), gouverneur du bétail de l'évêque de Rodez, pour 3 ans, moyennant 520 écus et 40 fromages par an. Durbans, layette 5, n^o 5 : compte de recettes de 1476-1477 pour Guill. Ricard, grand commandeur de Rhodes. La moitié de ces terres a été arrentée à Hugues Coderc (le même qu'en 1470) et R. Brunho, de Salles-Curan «gubernadors» du bétail menu de l'évêque. Ils venaient donc sans doute du Lévezou, où ce dernier était seigneur de Salles-Curan.
- Le 16 juillet 1495, le procureur du précepteur de la Tronquière arrente à P. Pajo, prêtre de Marin et à Bertr. Teyssandie de Naussac le tiers des herbages du terroir de Margas (Saint-Clair-de-Margues, commune de Salvagnac-Cajarc), les deux autres tiers étant déjà concédés à l'abbé de Beaulieu (Cisterciens près Saint-Antonin) et au recteur de Druilh (commanderie du Temple à l'Est de Villeneuve-d'Aveyron). Le terroir confronte les paroisses de la Capelle-Balaguier, Marroule, Marin, dont une draille le sépare. Il s'agit ici de déplacements de bien moindre portée (20 à 30 km). Archives du Lot III E 27/7, fol. 53. En juin 1760, le commandeur de la Tronquière percevait encore un droit de 6 s. 3 deniers par cent de bêtes à laine allant du Quercy en Auvergne, mais en 1763 ce droit ne rapporte plus rien parce que les bergers ne passent plus par là. A.D. Haute-Garonne (fonds de Malte, reg. 496). Il y a à

peut être un indice de plus des détournements de circulation occasionnés à la fin de l'Ancien Régime par l'ouverture de nouvelles routes.

64. Cf. ci-dessus, note 62.
 65. Imp. G 582 BELMON, 1924, p. 169.
 66. Imp. Cartulaire de Bonneval, p. 634 et 639.
 67. Imp. Nous nous contenterons de reprendre l'article d'AFFRE, 1903, p. 143, dont nous avons retrouvé les références dans ses notes originales conservées par la Société des Lettres de l'Aveyron. Nous avons pu en ajouter d'autres, en particulier pour la région de Rodelle et celle de Bertholène, il serait trop long d'en donner le détail et nous indiquerons seulement les principales.
 68. Ms. C. 1120, fol. 11-19.
 69. Ms. Références surtout pour la région d'Onet. Une maison de ce village en 1334, est dite confronter « cum itinere publico de la draia » (E 967). A Vabres, en 1547, le « chemin partant du Pas tirant au lieu d'Aboul qui est la grande draye du bétail qui s'en va aux montagnes d'Aurac » (E 1862), et encore en 1680 (3 E 1789, 1481), à Gavernac, chemin d'Espalion à Rodez dit la draye (D 59). On voit la confusion avec des tracés routiers, à cause des chevauchements partiels.
 70. Acte reçu par Bernard Viguière, notaire de Rodez.
 71. L'Atlas cantonal de LACAZE en donne le tracé, en interrompant au Sud d'Aboul le tracé de la voie romaine Rodez-Aubrac pour prolonger seulement la bifurcation vers l'Est. Les références anciennes sont regroupées par ALBENQUE, 1948, p. 139 qui y a vu une vieille route vers Saint-Laurent-d'Olt. Or nous avons en 1481 comme confront du champ de Malepeyre près Gillorgues « la draye publique tendant de Larquet vers le lac d'Aboul » (E 1854) et en 1507, près de Trébosc, l'« iter quo itur de Larqueto versus Carsinum » (3 E 3991, fol. 71). On parle encore de « la gran draya » près de Gillorgues en 1463 (Barutel, notaire de Rodez), à Larquet en 1532 (C 1247, fol. 500.) En 1568 le chemin du lac d'Aboul à Larquet est dit la draye de Malepeyre. Au Violon existait encore vers 1740 un péage au profit du duc de Biron qui fut supprimé peu après. Il y subsista longtemps encore une auberge, assez fréquentée puisque le 16 décembre 1793, Marie Jeanna, veuve de Fr. Carrié, aubergiste, en louait l'exploitation à son beau-frère Hyacinthe Carrié, voiturier de Saint-Paul-Angeré (Saint-Paul-en-Jarret, commune de Rive-de-Gier, Loire). Le loyer annuel était de 500 livres et 10 setiers moitié froment et moitié seigle (3 E 15 899. Référence communiquée par M. Sahuguet, maire de Gabriac, à qui nous adressons nos remerciements).
 72. Ms. et Imp. Confront à Lestrade en 1324. A.C. de Rodez, Bourg D D 2 et inventaire II 2, fol. 141 v., signalant un autre acte de 1329. Le Mas doit être le « mas del Temple » pour lequel Pierre Guil. et Bern. del Temple font reconnaissance le 22 février 1459 au commandeur d'Espalion (51 H 2, fol. 230). Le camy milhavès du Conquet (?) à Millau passe en 1532 près du village des Carriés (au Sud de Larquet) C 1247, fol. 464. Le chemin de Bozouls à Laissac passe près du Mazuc au Nord de Banc, en 1650 (51 H 4 fol. 42), il croise près du mas du Temple le chemin de Banc à Montrozier (même registre, fol. 37).
 Remarquons que Larquet constitua au XVII^e siècle un grand domaine appartenant à la famille Girou. Ceux-ci devinrent en 1754 fermiers généraux de Bonneval et Charles-Ignace Girou acheta le 26 mai la terre de Buzarengues dont il prit le nom, tandis que Larquet passait à Laurent Anglade, de Concoures (VALADY, 1927, t. I, p. 221).
 73. Imp. Doc. hóp. d'Aubrac, t. I, n° 77. A Banc, estrade venant de Barriac, E 530 (Camp dit « l'estrade » au voisinage de Carcenac, près Barriac, en 1516). Près des Bourines, estrade de Gabriac à Palmas.
 74. Ms. Références prises surtout dans le cadastre de Rodelle de 1586, 2 E 211-8. On y parle plusieurs fois du « camy botié » ou « bostié » (pour les bœufs) allant de Marcillac à Barriac ou de Marcillac à Bozouls (fol. 52 v. 101, 126 v.) et aussi du chemin de l'Esclausade à Larquet ou de Marcillac à Larquet, ou de Marcillac à Barriac et encore de la « draye de Bozouls à Marcillac » qui passe près de Saint-Cyric (de ce village, une draye vers le Frau, un chemin vers Rodez). Près de Lédénac, le « camy marcilhagues » qui coupe celui de Lédénac à Maymac. En 1540, à Lédénac, draye de Marcillac à Palmas. Près de Puechgras, les chemins de Lédénac à Rodez, de Marcillac à Barriac, de Bezonne à Mondalazac (sans doute le même).
 75. Ms. G. 558 et G. 775.
 76. Actuelle route départementale 57.
 77. Imp. Voir la carte des voies romaines du Bas-Rouergue dans ALBENQUE, 1948, p. 146 et le texte s'y rapportant.
 78. Imp. 1502, à la Carmalia près Castanet, « iter publicum sive draya quo itur de Rivopetroso versus lo Lac ». Hugues Moysset, notaire de Rodez. Signalé par AFFRE, 1903, p. 144.
 79. Imp. AFFRE, 1903, au même passage affleure cette idée sans la pénétrer. Pour le lac de la Vayssière, G 558.
 80. Imp. AFFRE, 1903, fait allusion à une draye passant à la Vayssière près Flavin. Nous n'avons pas retrouvé sa référence. Mais une autre nous indique en 1516 le passage du chemin de Rodez à Camboulas (E 1924). Nous sommes tout à côté de la grande villa gallo-romaine de Masmarcou. Sur le tracé de la voie romaine, voir la carte d'Albenque, p. 106.
 81. Imp. Pas un mot même de la grande draye Quercy-Aubrac dans le Manuel d'Archéologie gallo-romaine de DECHELETTE-GRENIER, t. VI, 1, p. 163 qui ne connaît que les drayes lozériennes, partant vers le Sud-est en longeant le Rouergue. Nous n'avons pas à traiter de celles-ci qui sont d'ailleurs beaucoup mieux connues pour la simple raison que passant entièrement en zone de causses elles n'ont jamais été interrompues par la culture et que leur usage s'est prolongé beaucoup plus tard.

CHAPITRE IV

LE BÉTAIL

I. — EFFECTIF DU BÉTAIL

Toute simplification paraît abusive lorsqu'on essaie de déterminer de façon précise quel genre de bétail pouvait participer à la transhumance, et jusqu'à quel chiffre. On a cherché sans doute constamment à atteindre la limite naturelle, c'est-à-dire le rendement maximum. Il est sûr que le cheptel a dû aller en augmentant au cours du temps, mais par la conjonction de divers facteurs, accroissement et amélioration des prés, meilleur contrôle de l'utilisation des pacages. Les facteurs occasionnels, épidémies, guerres, intempéries, famines donneraient de fortes irrégularités à la courbe montante qu'il est impossible de tracer. C'est celle même d'un mouvement général de progrès de la civilisation rurale.

Très tôt, on note le souci d'assurer un bétail suffisant pour consommer l'herbe, dont le chiffre était connu sans doute empiriquement. Ainsi, en 1267, le prieur de l'Espinasse en donnant à fief le mas des Fonts, près Millau, décide que le tenancier devra y tenir au moins 140 bêtes. Il s'agit sûrement d'ovins, sans exclure d'autres catégories d'animaux¹.

Mais il faudrait pouvoir distinguer le bétail qu'on garde toute l'année « ivernadou », et celui qui vient en surnombre pendant l'été, qui doit varier selon les possibilités de l'année. En 1276, le dom d'Aubrac fixe ses droits et ceux des habitants dans les pacages du Serre² de Condom, avec leurs limites. L'hôpital ou ses grangiers ne pourront y mettre des bêtes en plus pendant l'été, sauf 50 ovins. Quant aux habitants, aucun ne pourra en introduire sans le commun conseil de tous les autres, donc après accord et répartition entre eux³. Pourtant lorsque le dom baille en acapte, en 1290, la moitié du mas du Viala Soteyra, il autorise le tenancier à mettre dans les pacages du Serre 250 brebis, pendant l'été seulement, en plus de celles qu'il hivernera⁴. Les totaux du cheptel donnés pour des granges ne concernent que celui que l'on gardait en permanence et non les étrangers⁵. Le perpétuel vagabondage des troupeaux rendait d'ailleurs les

comptes bien difficiles⁶. Soyons sûrs qu'on essayait d'en nourrir le plus possible⁷.

Il faut arriver au 29 février 1663 pour trouver l'évaluation, par le syndic d'Aubrac, de bétail nécessaire pour pacager les montagnes dépendant du monastère. Il en compte 25 et estime qu'elles peuvent porter ensemble 85 400 bêtes à laine et 3530 bêtes à cornes⁸.

II. — TYPES DE BÉTAIL

La spécialisation dans l'élevage des bovins est donc intervenue encore plus tard, et nous sommes sûrs que, dès la haute époque, la plus grande variété régnait⁹.

Les chevaux, sans doute en petit nombre, ont dû vagabonder assez librement, comme la coutume s'en est conservée¹⁰. En 1254, les hommes d'Astorg de Peyre ont tué des juments d'Aubrac, près du mas du Déroc. En 1298, une bulle, d'ailleurs sans effet, de Boniface VIII donnait l'hôpital aux Templiers, qui manquaient de fourrage pour leur cavalerie de Chypre. La même année, le bail de la garde des troupeaux du monastère ne parle que des brebis et juments¹¹. Mais on sait que l'hôpital était régi par des moines-chevaliers, donc munis de montures¹².

Tous nos textes montrent que les brebis ont été l'essentiel du cheptel, et pas seulement pour les pauvres¹³. Mais leur présence n'empêchait pas du tout celle des bovins, on paraît même les avoir traités ensemble¹⁴.

Les bovins apparaissent très tôt sur l'Aubrac. En 1175 Guil. Pilosus fait une donation de terres et reçoit 3 vaches qu'il avait enlevées injustement à l'abbaye de Bonneval¹⁵. En 1229, les nobles des Cévennes déclarent que leurs bœufs ne sont pas aussi forts que ceux qu'on nourrit sur les montagnes¹⁶. En 1346, Bonneval fournit 40 bêtes à cornes au duc de Normandie¹⁷. Bientôt, les anglais ou pillards qui

occupent les châteaux de Haute-Auvergne se serviront eux-mêmes. En 1375, ils enlèvent 72 bovins sur les montagnes de Malauria, dépendant de la grange de La Roquette-Bonneval. Ils appartenaient aux habitants, qui vont les récupérer à Carlat en payant rançon, celle-ci à peine inférieure à la valeur des bêtes. 41 seulement sont récupérées, et on avait pris avec elles une jument et son poulain et 12 moutons¹⁸. Il faudrait d'ailleurs distinguer les catégories de bovins, les bœufs de labour étant particulièrement soignés¹⁹.

Il y avait toujours des porcs au voisinage, et l'on distinguait là aussi ceux que l'on gardait d'une année sur l'autre et ceux qu'on engraisait pour vendre²⁰. Ils vivaient surtout dans les bois à la glandée, mais les forêts n'étaient pas non plus in-

terdites aux autres bestiaux. On leur consentait pourtant des baux particuliers, ainsi, le 3 novembre 1464, à Jean Vidalhac de Caylus, pour 225 porcs, et à P. Luciarra, de Grialou, pour 150. On est frappé de constater qu'ils viennent du Quercy, en sens inverse du mouvement des brebis et des ovins, et au moment même où ceux-ci vont descendre²¹. Mais un commerce de porcs avec le Quercy paraît avoir existé plus largement²². Sans doute faut-il le rattacher à de grands circuits qui faisaient vagabonder ces bêtes de forêts en forêts²³. Du glandage, longtemps maintenu, et qui représente peut-être la forme de transhumance la plus anciennement connue²⁴, il faut distinguer l'élève de quelques bêtes qu'on nourrit avec le petit lait des burons, usage sans doute aussi ancien²⁵.

Notes et références du Chapitre IV

1. **Imp.** ARTIERES, 1930, n° 30, p. 14 et n° 33, p. 15. L'inventaire de la léproserie du Tragieg, en 1271, comprend 4 bœufs et 1 veau, 1 jument, « saumieira », et son poulain, 83 brebis « ivernadas » (qu'on garde l'hiver) et 70 autres « en gardia » (sur lesquelles la léproserie prend un tiers des agneaux et la moitié de la laine), soit 153 bêtes à laine, plus 41 agneaux ou chevreaux. Un troupeau de 150 ovins paraît donc moyen.
2. Equivalent de l'espagnol sierra. Il s'agit d'une presqu'île montagneuse entre deux vallées encaissées ou « boraldes ».
3. **Imp.** Doc. hóp. d'Aubrac, t. I, n° 132. Aucune précision pour les pacages dans le nouvel accord de 1405. *Ibidem*, p. 305, art. 10.
4. *Ibidem*, n° 178.
5. Par exemple en 1414, 860 brebis à l'hôpital d'Aubrac même, et 973 à Bonnefon. *Ibidem*, II, p. 750.
6. Vers 1645, les comptes de Sévérac-le-Château (2 E 27 f. 11) indiquent la dépense de 3 hommes « quant anero serquar lo bestial par la terra per saber lo nombre per lo talhar ».
7. Lors du bail à ferme de la grange de Galinières en 1662, l'abbé cède au fermier le glandage des bois voisins de la montagne du Trap, mais il se réserve d'y faire paître « tels pourceaux qu'il jugera bon, gardés comme les autres ».
8. **Ms.** 60 H 9, registre des chapelles, folio à la fin. A cette date, la grange des Bourines comptait 36 bêtes à cornes pour les charrois, 50 pour l'hiverne, 60 juments et poulains, 1 800 bêtes à laine. Ses immenses prés donnaient 1 000 chars de foin.
9. **Imp.** Doc. hóp. d'Aubrac, t. I, n° 70. En 1262, les droits que Guillaume d'Albiac cède à Aubrac, près de Prades, sont ceux typiques de toute seigneurie dès le XI^e siècle, c'est-à-dire qu'ils frappent toutes les productions. On trouve donc 7 agneaux, 7 épaules de cochons, et les cens et usages sur les bœufs et les hommes.
10. **Imp.** Journal « le Petit Montagnard », 30 novembre 1955. On les met sur les montagnes après le départ des vaches, mais ils y restent libres jusqu'à l'arrivée de la neige, ou d'un gel supérieur à -10°.
11. **Imp.** Doc. hóp. d'Aubrac, t. I, p. 94 et 96, 347, 357.
12. **Imp.** AFFRE, 1903, p. 91. Le 29 mars 1446 le dom, en recevant noble Jean de la Faja comme chevalier, lui donne le droit de tenir une écurie et deux chevaux « au foin et à l'avoine de l'hôpital, selon la coutume antique ».
13. En 1771 encore à Naves d'Aubrac, les paroissiens assurent que les pâturages permettent l'entretien de 1 111 bêtes à laine et 76 à corne (Enquête publiée par L. LEMPEREUR, p. 570).
14. **Imp.** Cartulaire de Bonnecombe t. I, p. 394, 398, 420. En 1242, Raymond VII donne à l'abbaye « cabanas ovium et vaccarum nostrarum ». En 1245, les herbages d'Ayssènes servaient à l'usage des brebis et vaches du ou des troupeaux du monastère. En 1305 le frère Hugo est « maître et gouverneur » des brebis et vaches du monastère.
15. **Imp.** Cartulaire, p. 19.
16. **Ms.** Archives de la Lozère, G 29.
17. **Imp.** Cartulaire, n° 280.
18. **Imp.** Cartulaire, p. 682. Ceux-ci appartenaient à Restot, donat de l'abbaye. Le texte de l'enquête donne le témoignage des volés, l'un a donné 10 francs pour 3 bovins valant 14 francs, un autre 7 francs pour 4 valant 10 francs, un autre a repris une bête pour 3 florins, mais il a dû la revendre pour payer la rançon, et il lui est resté 13 sous !
19. **Ms.** Inventaire du bétail de la cellèrie d'Aubrac, le 31 octobre 1414 (60 H 15, fol. 35 v.) : « 25 bueus grossas, 8 tenros, 4 femes et 4 mascles, 6 tersonas am aquo de las despuehas, 2 dorblonas, 7 taurs, 3 tersos, 2 dorblors, 9 esclaufices d'autan, 1 esclaufissa d'autan, total 63, et en plus 2 bedelieyras garnidas de un bel mascle et un vedel feme ». En 1652, l'inventaire de l'hôpital indiquera 75 vaches, 2 paires de taureaux, 15 « véelles » de 2 ans et 18 d'un an, 10 « bourretz » d'un an, soit 120 bêtes (60 H 119, fol. 70).
20. En 1491, on signale qu'une vache qu'on veut engraisser doit être tenue avec les bœufs, ce n'est pas possible si on la laisse avec les vaches et les chevaux (G 766). Donc seuls les bœufs avaient droit aux pacages clos.
21. En 1663, l'hôpital d'Aubrac gardait 8 paires de bœufs et 144 bêtes à corne pour l'hiverne (60 H 9).
22. **Imp.** Doc. hóp. d'Aubrac, t. II, p. 166 et 608. A la grange de Bonnefon, en 1392, on distingue « los engrayssados els yvernados », et en 1495, sur 50 bêtes, la moitié sont « de grays » et les autres « noyrius ».
23. **Imp.** Doc. hóp. d'Aubrac, t. II, p. 567.
24. **Ms.** En 1450, Antoine Alary de Comps (près Rodez) en vend deux à Gabriel de Pénavayre, marchand de cochons de Montpezat (Tarn-et-Garonne), E 1732. Le 22 janvier 1489, Durand Lobreira de Paulhac de Planèze (Cantal) en achète 66 à Jacques

Viguié, alias Dalot, marchand de Réalville au diocèse de Cahors (3 E 2710). En sens inverse, en 1477 un habitant de Canolhac près Sénergues (rive droite du Lot en aval d'Entraygues) s'engageait envers trois habitants de Tournon d'Agensis à leur fournir du gland pour cent porcs (Archives du Lot-et-Garonne, III, E 632, fol. 92). Acte signalé par M. J. Lartigaut, que nous remercions.

23. Textes très curieux publiés par Ant. THOMAS, Annales du Midi, 1908, p. 51. On voit des bêtes menées de Périgord engraisser dans les forêts du Forez, avant d'être arrêtées au péage d'Orléans.

24. **Imp.** Cartulaire de Bonneval, p. 593. En 1609, les pourceaux de la grange de Séveyrac ont le glandage de celle de Galinières. Il leur fallait donc traverser le Causse Comtal. Parmi les « incunables » de la transhumance, figuré l'édit du roi mérovingien Clotaire II, de 619, interdisant à l'administration des porcheries royales d'envoyer ses bêtes à la pâture dans les forêts appartenant à des églises ou des particuliers (F. LOT, Naissance de la France, p. 220). Et en 764 Teodicius, duc de Spolète, concédait à l'abbaye de Farfa le droit de pacage d'été dans ses bois pour 2 000 porcs (F. Grégorovius, Storia della città di Roma nel Medio Evo, Lib. IV, Cap. V Ed. 1939, p. 101, n° 1).

25. L'enquête de 1552 fait allusion à l'usage du « lait esburré ».

LES ORIGINES DU SYSTÈME DES PACAGES

I. — ABBAYES ET SEIGNEURIES

L'histoire des abbayes, (sur la Montagne même) Aubrac et Bonneval, pour lesquelles a été conservé l'essentiel de la documentation, apparaît en tout premier plan et risquerait de tromper sur leur importance réelle. Leur développement ne date que de la seconde moitié du XII^e siècle et on souhaiterait pouvoir en apprendre davantage sur la longue période obscure qui précède et l'ancienne organisation sociale, la même semble-t-il que celle du reste du Rouergue, avec quelques suzerains et leurs barons, et surtout une poussière de petits seigneurs ou de propriétaires libres (alleutiers) entre lesquels il est bien difficile souvent de distinguer, et un enchevêtrement de droits résultant de la dégradation du système carolingien ou de partage successoraux, parmi lesquels les monastères tentaient de constituer peu à peu un domaine homogène¹. Ils y ont largement réussi, mais n'ont jamais été les seuls maîtres, en dehors de leurs « granges ».

Commençons par Bonneval, création plus tardive, mais où les renseignements sont donc plus complets pour le point de départ²⁴. Il s'agit d'une abbaye cistercienne, fille de Mazan (diocèse de Viviers), dont la fondation fut préparée peu avant sa mort par Guillaume, évêque de Cahors, (de la famille des barons de Calmont d'Olt), au dessus d'Espalion sur une partie des domaines appartenant à celle-ci en remontant au delà de la rive gauche du Lot, et sans doute vers leurs limites. Il aurait donné l'emplacement même de l'abbaye et au voisinage des domaines à Barrugues et Pussac, qui fut la première grange. C'est un certain Pierre Christiani « qui le premier alluma le feu dans la bonne vallée pour le salut des chrétiens » et nous avons le mémorial des premiers dons ou acquisitions qu'il fit dans cette zone et aussi plus haut vers Curières, premier noyau de la grange de la Roquette. Les plus anciens actes ne sont pas datés, mais l'on constate l'appui de Pierre, évêque de Rodez (1144-1165), mandataire de Guil. de Calmont, qui aida au dévelop-

pement de la grange de Galinières non loin du château épiscopal de Palmes. Hugues, comte de Rodez depuis 1154, est à l'origine des granges de la Vaysière et Séveyrac, sur le Causse Comtal (confirmation de 1280). La fondation de la grange de Fraissinet remonte aux donations de Guibert et Austorc de Peyre en 1177, et celle de Biac près Cantoin de la donation de B. de Curlande et P. son fils, confirmée en 1183, pour Montbès de la donation de Guil. Nègre en 1180. L'abbaye allait beaucoup plus loin, sur le Larzac avec la grange de la Roja près la Cavalerie, héritée de Loc-Dieu qu'elle cédera en 1181 aux Templiers par échanges avec leurs droits sur le Causse Comtal, sur le Ségala avec la Serre près Cabanès, qu'elle revendra en 1225 à Bonnecombe. Dès 1166, elle s'établissait à Anduze (Gard), sur la route vers Beaucaire et le Rhône par le Vigan. On ne peut s'empêcher de penser que cet ample rayonnement correspond à des liens de circulation et d'échange, où le bétail devait avoir un rôle majeur.

Les très nombreuses donations de droits de pacage nous intéressent particulièrement. Toutes ont la même forme « pascua totius terre nostre, los pasquers de tota nostra terra », et elles manifestent à la fois la multitude des ayants droit (souvent par indivis) dans la région d'Aubrac, et la liberté du parcours du bétail qui en résultait. Vers 1162-1176, Bernard Guillermi Brunenc autorise le pacage de Monmaton et Lacalm jusqu'à Aubrac, droit confirmé en 1191 par B. des Saliens, son beau-frère (château près du lac des Saliens) qui donne aussi son corps au monastère, selon la formule alors courante pour s'assurer les suffrages célestes en se faisant enterrer par les moines et traiter donc comme l'un d'entre eux³. En 1178, c'est le tour de Bernard d'Entraygues (vers Bézamat et Anglars du Cayrol) et de Pons de Cabrespines, vers Nasbinals; en 1181, Itier de Miermont (vers Chaudes-Aygues) et Rosillo (qui a donné son nom à une montagne entre Laguiole et Aubrac); en 1182, Guillaume Cat de Laguiole, et W. de Lublargues et ses 5 frères; en 1183, Itier Bonafos seigneur de Roquelaure, Aldebert de Montpeyroux et Bertrand de Saint-Amans (sans doute Saint-



29 — Vue générale du bourg de Conques, Aveyron. A gauche, un char à foin avec ridelles. (J. Taylor, 1855, pl. 96bis).

Amans-des-Cots); en 1183, Hugues et Etienne Bé-ranger, de Monmaton; en 1184, P. Gros de Laguiole et G. de Solages (de Soulages-Bonneval; confirmation en 1201 par B. Curel et D. de Solages), et Etienne de Bénavent (baronnie, de Sainte-Geneviève); en 1186, W. de Marsils (vers Curières) et R. de Marsils; en 1192, Albert, R. et Guil de Ténrières, (baronnie, commune de Saint-Symphorien); autre donation par Bertrand de Ténrières, à sa mort); en 1188, B. Fulconis (à sa mort); en 1189, Aldebert Guillem et Guil. d'Estaing, confirment une donation de leur grand-père qui manque. Et encore en 1192, G. Uc; en 1194, Bernart At (confirmant la donation d'At de Bénavent, qui manque), Rigal et Raymond de Laguiole. W. Peire; en 1195, Escorna, R. Matfre, Guil. d'Esparrou (seigneurie près Montpeyroux). Encore quelques actes de même type en 1202, 1203, 1205, puis 1228, 1231, puis on ne trouve que des achats ou des cessions de rentes. On doit mettre en cause la crise provoquée par la croisade des Albigeois, mais on a aussi l'impression que l'abbaye a obtenu finalement le droit de parcours sur la propriété « jure romano » (mais non de tous les seigneurs) dans toute la zone située à l'Ouest de la boralde de Bonneval, et peut-être jusqu'à la Truyère. A l'Est, elle se trouvait bloquée par les droits de l'hôpital d'Aubrac.

Pour celui-ci les documents équivalents manquent⁴. Pourtant la fondation remonte bien aux alentours de 1115 et fut l'œuvre d'un certain Adalard, vicomte de Flandre selon la tradition, et sûrement seigneur, venu du Nord de la France en suivant la route de Compostelle. Il put éprouver à l'aller, en traversant les « calms », les rigueurs de l'altitude et les menaces des brigands et décida de fonder à son retour un hospice gardé par des chevaliers. Il pensa d'abord s'appuyer sur Conques, qui dominait alors cette partie de la voie de pèlerinage et tout le Rouergue, et soumit son hôpital à Boniface (le dernier des grands abbés de Conques, dont le nom figure sur de magnifiques médaillons émaillés du Trésor). L'abbé lui confia le mas de Malesagne (commune de Ternes, Cantal) pour y établir une sauveté de peuplement, selon le système employé ailleurs avec succès par l'abbaye, en particulier en Toulousain. Mais ici le climat était différent, et la décadence du monastère proche. En 1162, la première bulle de sauvegarde de l'hôpital, par Alexandre III, ne parle plus de Conques et le traite comme un organisme indépendant qui a déjà tout un groupe de possessions, en particulier Aybilhac, près Palmas, (donation de Pierre, évêque de Rodez en 1165) et Malet près Saint-Côme, (donation de Bégon de Calmont, sans doute vers le même date).

On a l'impression que le développement d'Aubrac a été à peu près parallèle à celui de Bonneval, à partir seulement de ces mêmes années. Les dona-

tions de droits de pacages conservées sont même plus tardives : vers 1196-1216 Pons de Saint-Urcize (Raymond de Saint-Urcize en 1245), en 1129 Astorg de Peyre, en 1232 Garin de Cestlnau (Châteauneuf de Randon; confirmations en 1236 et 1242), en 1241 Déodat de Canillac pour tout le mandement de Canillac et de Saint-Urcize. En 1246 Géraud Revelhaca et ses deux frères (un autre est religieux de l'hôpital), confirment les donations de Falco et Blavia ses aïeux. On sent que des documents plus anciens nous manquent, surtout pour la région d'Aubrac proprement dite. Mais c'est aussi la période où la grande liberté occitane (économique autant que politique) a cessé et avec elle les donations trop vagues et généreuses. En 1246, un arbitrage avec Déodat de Canillac aboutit à la pose de bornes sur la montagne des Greseilhs et on ne trouvera plus désormais que les litiges ou des achats à beaux deniers comptant (dont la continuation au XIV^e et XV^e siècles est jalonnée par les actes d'amortissement concédés par les comtes de Rodez et les rois de France, les biens achetés échappant désormais aux impôts). La propriété religieuse ne peut plus désormais que grignoter la propriété féodale.

Un exemple frappant serait fourni par l'occupation progressive d'une partie de la seigneurie de Saint-Chély-d'Aubrac. En 1266 on trouve là trois coseigneurs, Guillaume d'Estaing, Maurin de Roquelaure, Guibert de Cruéjous qui cède sa part en 1269 à Bégon de Calmont. En 1270, celui-ci et ses frères vendent leur part à Aubrac (complément en 1320 par la vente de Guillaume de Calmont, mais Aubrac doit lui faire hommage)⁵. En 1308, l'hôpital paiera l'amortissement pour la terre acquise des de Calmont⁶. Il tente en même temps de s'assurer la part des d'Estaing, et en 1306 achète à Raymond d'Estaing la moitié de la seigneurie. Dans un arbitrage avec ce dernier en 1342, Aubrac prétend aux deux tiers de la tour et de la juridiction⁷. En fait Saint-Chély restera divisée jusqu'à 1789, entre le monastère, les seigneurs de Belvezer et Gabriel de Cardinet qui a acheté le 13 juillet 1646 la part de François, comte d'Estaing⁸, chacun ayant droit à désigner un des trois consuls, et possédant sa propre juridiction et son « chasseur » (la Montagne est restée fort giboyeuse jusqu'à la Révolution). Parallèlement, on notera un glissement de la juridiction ecclésiastique. Le grand évêque de la réforme grégorienne en Rouergue, Pons d'Etienne, confirme en 1082 l'église de Saint-Chély, sans doute comme dépendance de l'abbaye ruthénoise de Saint-Amans, à Saint-Victor de Marseille⁹. Ensuite, elle a dû revenir à l'évêque de Rodez qui la cède à Aubrac en 1284, par échange avec Condom¹⁰.

Cet exemple, qui montre des changements importants, à une date relativement tardive, sur le plan féodal aussi bien qu'ecclésiastique, pose le pro-



30 - Ancienne abbaye de Conques, Aveyron (J. Taylor, 1855, pl. 96 quint.).

blème des suzerains ou des pouvoirs religieux dominants à l'époque plus ancienne. La situation a dû être particulièrement compliquée à cause du voisinage immédiat de la frontière entre les trois diocèses de Rodez, Clermond-Ferrand, et Mende et donc des comtés de Rouergue, Auvergne et Gévaudan¹¹. En 1352 on placera des bornes au voisinage de Nasbinals pour fixer les limites du comté de Rodez face à la seigneurie de Canillac, et d'autres encore en 1452 dans la même zone pour les frontières de la justice entre Auvergne et Gévaudan¹². L'existence de droits comtaux de l'époque carolingienne, eux-mêmes issus du « fiscus » impérial, est prouvée en 1247 par la présence d'un « mas comtal », paroisse de Rieutort de Randon, donné à cette date à Aubrac par Guy de Servières¹³. On est frappé de noter l'absence dans les documents d'Aubrac et Bonneval des comtes de Toulouse, plus encore que de ceux d'Auvergne. Raymond de Saint-Gilles avait abandonné autour de 1100, pour la formation du comté de Rodez, le Causse Comtal et une grande partie de la Montagne au Sus-ouest de Laguiole, qui devint le mandement de Cabrespines, mais il avait dû garder la forteresse-frontière de Laguiole, où est signalée en 1266 l'« aula comitis »¹⁴. C'était une des « quatre chatellenies du Rouergue » avec Saint-Geniez-d'Olt et La Roque-Valzergues face aux domaines des comtes de Barcelone, puis rois d'Aragon, comtes de Millau et du Gévaudan. Le 14 mars 1222, Raymond VII est à Chirac en Gévaudan quand il concède sa sauvegarde à Aubrac¹⁵, c'est le moment où le jeune comte réconcilié avec l'Eglise reconquiert et même élargit ses domaines, car il semble reprendre en main à cette date tout le comté de Millau¹⁶. Précédemment le roi d'Aragon avait tenté de s'assurer l'amitié d'Aubrac (en lui donnant en 1185 des cens à Aybilhac près Palmas)¹⁷.

Plus que les suzerains, ce sont les grands barons qui dominent la région, Calmont d'Olt et Aurelle vers le Rouergue, Peyre et Canillac vers le Gévaudan. Ce sont les de Peyre qui paraissent avoir occupé d'abord la zone la plus voisine au Nord-est de l'hôpital, et en 1236 Astorg confirme des donations plus anciennes de son père et de son grand-père, arrêtant leurs domaines au ruisseau du Bès à l'exception du mas du Déroc, qu'ils gardent en alleu. Mais le dom leur doit hommage, et le prête par exemple en 1266¹⁸. C'est vers le Nord-est que le monastère tente de poursuivre son développement, et, en 1120, Géraud de Mercœur confirme tous les achats faits sur ses feudataires; en 1247, le seigneur d'Apcher fait de même¹⁹. Des actes de ce genre nous manquent pour préciser les suzerains des nombreux donateurs de droits de pacages vus plus haut.

Des implantations ecclésiastiques plus anciennes avaient précédé aussi celles de nos abbayes. Aux

grandes abbayes carolingiennes avaient succédé d'abord les monastères appuyés par la réforme grégorienne, mais la zone d'Aubrac paraît leur avoir échappé. Pébrac se développe un peu plus à l'Ouest par Alpuech, Sainte-Geneviève, Saint-Gervais, Saint-Juéry d'Autun. La Chaise-Dieu passe des deux côtés, plus à l'Ouest par Lacroix-Barrez et Touluch, plus à l'Est par Verlac. Mais auparavant Saint-Juéry avait appartenu à Vabres, qui conservera jusqu'au bout Alcorn, paroisse primitive de Laguiole, et qui possédait Saint-Chély-d'Aubrac avant Marseille, Brioux près Cantoin avant Montsalvy (prévôté développée par les grégoriens sur les marges Nord-ouest du Rouergue, sans doute pour suppléer à l'incapacité de Saint-Géraud d'Aurillac). Nous remontons avec cette dernière à l'époque carolingienne, de même que pour Aniane, la grande abbaye de l'Hérault, qui possédait au XI^e siècle Aurelle et Lévigac près Saint-Côme²⁰. Il faudrait penser à des abbayes encore plus lointaines. C'est celle d'Ebreuil, dans l'Allier, qui abandonne en 1233 à Aubrac l'église de la Fage-Monthivernoux²¹. Le cas le plus frappant et le mieux documenté est celui de Conques. Nous l'avons trouvée en position de protectrice à la fondation d'Aubrac, mais elle abandonne peu à peu cette zone, tout en gardant de solides appuis plus haut sur la Planèze de Saint-Flour (Molompize, Tanavelle, Valuéjols). A Lacalm où elle s'était établie vers 1031-1066, elle abandonnera la moitié de ses droits au comte de Rodez, sans doute vers le début du XIII^e siècle²². En 1220, Aldebert de Peyre, moine de Conques et prieur de Campagnac, donne à Aubrac l'église Sainte-Foy de Plagnes²³. De même le prieur de Perse (près Espalion) et l'abbé de Conques Isarn cèdent des droits à Bonneval, à Jrissac en 1172, à Pussac et Barrugues vers la même date, et bien plus au Nord à Biac près Cantoin²⁴, où le prévôt de Montsalvy cède aussi des droits en 1183²⁵.

Toutes ces implantations s'expliquent par la présence de tracés de circulation anciens, le long desquels les grands monastères cherchaient à s'assurer des gîtes d'étape. Il faudrait étudier, et c'est le plus difficile, la façon dont les seigneurs laïques ont préservé malgré tout leur contrôle sur les routes, avec les droits de péages. On n'a pas considéré sous cet aspect la voie romaine de Lyon à Bordeaux par le Puy, dont le détournement par Conques au lieu de Rodez assure la formation d'une des quatre grandes voies de pèlerinage vers Compostelle. On y trouve justement sur l'Aubrac l'ancienne « station » ou auberge gallo-romaine d'Ad Silanum mentionnée sur la Table de Peutinger. Le toponyme a donné celui des « Saliens » (eau jaillissante), correspondant à la belle cascade du Déroc. Or le mas du Déroc paraît avoir joué un rôle tout particulier au début du Moyen Age. Entre 1196 et 1216, Pons de

Saint-Urcize, donne à Aubrac une vache au Déroc. Mais en 1236, Astorg de Peyre se réserve jalousement l'alleu du Déroc, avec les droits sur « l'estrade et les péages », il est encore excepté dans la confirmation de 1242. En 1254, c'est tout à côté que les bayles d'Astorg tuent des juments appartenant à l'hôpital. En 1277, Aldebert de Peyre réserve encore tous ses droits sur ce mas et un groupe de mas voisins. N'est ce pas spécialement à cause du péage qui avait succédé à l'auberge gallo-romaine²⁶ ?

Il faudrait cesser de s'hypnotiser sur le rôle des pèlerinages, spécialement celui de Compostelle, pour réfléchir sagement sur les orientations de déplacement, infiniment variées, même sous l'inspiration religieuse dont il est certain qu'elle a accompagné et encouragé l'activité économique. Dès 1245 l'hôpital d'Aubrac a sous son contrôle d'autres hôpitaux à Marvejols, Millau, Rodez, à Najac dans la basse vallée de l'Aveyron, et encore sur la route du Bas-Languedoc à Anduze (où Bonneval a aussi très tôt une grange) et plus loin encore à Tenques près de Lyon, à Moirans dans l'Isère, en direction de l'Italie et de Rome. Le même développement en étoile, dans toutes les directions, caractérise les implantations de Conques dès avant 1100. On oublie trop que Conques fut la première abbaye fixée à Roncevaux. C'est à ce dernier hôpital qu'un chevalier d'Aubrac pense dans son testament du 10 février 1397, mais aussi à ceux du Puy et de Saint-Antoine de Viennois, dans la vallée du Rhône ! Et il est peut être le dernier membre de la famille « des Saliens » qui vivait au voisinage du Déroc !²⁷. Le passé plus ancien expliquerait toujours si nous le connaissions le passé plus récent.

II. — CABANES ET BURONS

Pour réfléchir aux origines du système des pacages, il faut aussi se reporter aux documents les plus anciens. Le terme de « cabane » nous paraît pouvoir servir à marquer le départ d'une évolution²⁸, car il désigne à la fois un droit en fromage sur les troupeaux et la baraque provisoire où on fabriquait celui-ci. Il est donc caractéristique d'un système d'élevage temporaire, nécessairement lié à la transhumance. On trouve le droit de cabane en Lozère et dans l'Hérault dès les années 1031-1060²⁹ et en Velay sans doute dès le X^e siècle³⁰. Sur le Larzac, la donation à Conques par Frotard de Cornus de la villa des Enfrutz comporte un droit de 2 fromages sur chaque cabane³¹. On retrouve, vers 1184, le droit à un fromage par cabane parmi les cens des Templiers à Sainte-Eulalie³². Vers 1200, à la Couvertorade, on trouve encore les cabanes et « la

serventa o la cabaniera »³³. D'autres textes montrent que le même système existait en Auvergne, en Roussillon et en Espagne³⁴.

Quelques exemples rouergats suffisent à prouver qu'il était utilisé dans tout le pays, sur les causses vers le Bas-Quercy³⁵, mais aussi sur le Lévezou³⁶, ou dans les massifs montagneux du Sud-Aveyron³⁷ et vers la Lozère³⁸ et près de Rodez dans une zone limitrophe du Causse Comtal³⁹.

Le terme de cabane a pu servir à désigner l'ensemble d'un troupeau, celui du comte de Toulouse par exemple⁴⁰. Il s'est appliqué aussi, bien avant Alfred de Vigny, à la « cabane du berger », son chariot roulant, d'où peut-être la disparition progressive du mot⁴¹.

Les cabanes apparaissent dans les actes les plus anciens de la région voisine d'Aubrac. En 1189, Aldebert d'Estaing et ses frères confirment à Bonneval le don par leur grand-père Aldebert du pacage sur toutes leurs terres. Ils promettent de ne pas y introduire de troupeaux étrangers, de gros ou de menu bétail (« armenta sive pecora aliena », sauf pour les « chabaniis » que leurs femmes voudraient faire et les troupeaux de leurs pagès ou tenanciers)⁴². On note à la fois le droit des seigneurs et celui des communautés rurales. De même, en 1266, l'accord entre Aubrac et les trois co-seigneurs de Saint-Chély-d'Aubrac indique que les seigneurs et les habitants de Saint-Chély auront le droit de paître et de faire parc (faciendi pargue), sauf sur les prés et les blés de l'hôpital. L'hôpital pourra y faire paître en même temps les animaux de sa table (mensa), savoir ceux qu'il estivera et hivernera, et aussi ceux de ses granges et de ses pasteurs.

Nouvel arbitrage en 1274 précisant que chaque habitant de Saint-Chély « y faisant lieu et feu l'hiver et été » pourra faire paître ses propres animaux et ceux qu'il tiendra en cheptel (ad captaniam) et en outre 300 ovins ou caprins étrangers, pourvu qu'ils soient nourris de leur propre pain et sel, et tenus en parc (in ovili sive pargue). De même l'accord de 1356 entre Aubrac et le seigneur de Peyre appelle bêtes de parc les animaux étrangers (animalia oberancia sive advenia, vulgari ter appellata d'esperje)⁴³.

Ces cabanes ou parcs, avec l'exclusivité des pacages tout à l'entour pour un seul troupeau, ont dû donner naissance au système des « montagnes » avec leurs burons, mais seulement peu à peu et assez tardivement.

En 1236, le terme de montagne est employé au sens générique pour l'Aubrac⁴⁴. En 1266, il désigne un sommet particulier, mais sans usage précis⁴⁵. On emploie aussi dès 1332 le terme de « tengu-da »⁴⁶. Mais pendant longtemps une partie au moins

de ces montagnes est restée accessible aux troupeaux des paysans. Un exemple nous permet d'étudier le développement d'un droit exclusif, à la montagne de la Branque, paroisse de Cassuéjols. En 1335 Bonneval achète la moitié de la « devèze » à Aldebert de Laguiole, l'autre moitié appartenant à Garin de Montsalvy et Pons Vayssade. En 1415, l'abbé en rend hommage pour un quart « devesie seu herbatgii » au comte de Rodez et de même en 1531⁴⁷. En 1659, c'est devenu une « montagne », qui dépend du cellérier et qu'il afferme⁴⁸. Des montagnes paraissent liées aux granges, mais avec des droits pour les habitants du voisinage de celles-ci. Ainsi nous avons trouvé en 1375 les bêtes des habitants de Condors sur la montagne de Malauria, dépendant de la Roquette-Bonneval⁴⁹. La montagne des Landes, elle, est affermée avec la grange de la Roquette en 1659, 1679, 1724⁵⁰. Celle du Trap est rattachée aussi en 1724 à la Roquette, mais en 1659, 10 vaches de la grange de Pussac y vont pendant l'été et elle sert aussi avec la montagne de Marcial pour nourrir l'important troupeau qui monte de Galinières. En 1662, le bail de Galinières prévoit que les

fermiers pourront pacager sur le Trap à charge d'y envoyer un garde et de tenir en état la maison des brebis sur la montagne⁵¹. Mais les habitants de la Roquette continuent d'y mener leur bétail encore en 1729⁵². Maintien donc du droit d'usage communautaire, et aussi du transfert du bétail de grange à grange pour assurer le pacage le plus complet⁵³.

Il nous paraît impossible de déterminer comment se sont constituées les « montagnes » au sens d'enclos délimités, mais nous pouvons assurer qu'il s'agit d'un système employé par les seigneurs féodaux et pas seulement les monastères dès une très haute époque⁵⁴.

Le nom local ancien du buron est celui de « ma-suc », correspondant à une cabane permanente, qui a pu aussi être d'abord un abri pour les brebis, plus fragiles⁵⁵. Le véritable buron, pour la fabrication du fromage de vache, n'est apparu que plus tard, peut-être en relation avec le remplacement de l'ancien fromage dit « de gïao » par le fromage de type « Cantal » ou « forme », le premier étant le plus ancien⁵⁶.

Notes et références du Chapitre V

1. Nous schématisons ainsi les résultats de nos dépouillements de thèse, sans pouvoir ici entrer dans plus de détail. Ce n'est pas le lieu non plus de reprendre l'historique des abbayes, pour lequel existe déjà toute une bibliographie, la réflexion sur les conditionnements économiques étant de beaucoup la moins avancée.
2. Imp. RIGAL, 1938. Excellente introduction. Le classement étant chronologique, nous jugeons inutile de donner ici des références détaillées. L'inventaire des archives de 1698 donne beaucoup d'indications complémentaires pour des actes disparus dans l'incendie de 1719.
3. Le formulaire de Bonneval insiste assez peu sur cette participation aux « bénéfices spirituels » du couvent, mais nous en avons d'innombrables preuves pour d'autres abbayes.
4. Imp. Voir les deux volumes des Doc. hóp. d'Aubrac édités, dans l'ordre chronologique par les chanoines VERLAGUET et RIGAL qui avaient réuni les éléments d'un troisième tome. On regrette qu'aucune étude nouvelle n'ait résulté de cette publication, après le bon livre de l'abbé DELTOUR en 1892. Pour l'histoire de la fondation, voir BOUSQUET, 1949, p. 175.
5. Imp. Doc. hóp. d'Aubrac, t. I, n° 115, 118, 303, 305.
6. Ms. 60 H 2, II, 5.
7. Imp. Doc. hóp. d'Aubrac, t. I, n° 257. Quittance de 400 livres sur 1 000. T. II, n° 434.
8. Ms. Inventaire des Archives de la famille d'Estaing, 1750, n° 61.
9. Imp. Cartulaire de Saint-Victor, n° 835. Nouvelle confirmation en 1120.
10. Imp. Doc. hóp. d'Aubrac, t. I, n° 158.
11. Imp. En 590 un synode réunit les chefs des trois diocèses près de la croix dite encore « des trois évêques » pour juger Tetradia, femme du duc Eulalius, qui avait été enlevée par le duc Desiderius. Grégoire de Tours, *Historia*, X, 3.
12. Imp. Doc. hóp. d'Aubrac, t. II, n° 502 et 580.
13. *Id.* t. I, n° 46.
14. *Id.*, t. I, n° 94. Mais peut-être est-ce Raymond VII seulement qui s'est assuré par la force le contrôle de Laguiole. Vers le milieu du siècle, l'abbé de Bonneval déclare avoir acquis Curlères par achat et dons des seigneurs de Laguiole, avant que le comté de Toulouse « de bonne mémoire » ait eu et possédé le château de Laguiole (Cartulaire de Bonneval, p. 678).
15. *Id.*, t. I, n° 20.
16. Imp. Episode très mal traité par l'histoire de Languedoc. BOUSQUET, 1960, p. 35.
17. Imp. Doc. hóp. d'Aubrac, t. I, n° 9. Celui-ci ne fait que compléter la donation de Pierre, évêque de Rodez, dans le même lieu en 1165. *Ibidem*, n° 5.
18. Imp. *Ibidem*, n° 26 et 91. Bull. Loz., 1866, II, p. 207 et POREE, p. 397.
19. Ms. 60 H 10.
20. Tous ces éléments seront précisés dans notre thèse en préparation.
21. Ms. et Imp. 60 H 4, 8. La référence manque aux « Documents sur Aubrac ».
22. Imp. BOUSQUET, 1964, t. 28, p. 405.
23. Imp. Doc. hóp. d'Aubrac, t. I, n° 18.
24. Cartulaire de Bonneval, n° 14-15, 34-35 et 103. Ces actes ont été arbitrairement éloignés, certaines dates sont très voisines.
25. *Ibidem*, t. I, n° 51.

26. *Imp.* Doc. h^ôp. d'Aubrac, t. I, n^o 11, 26, 30, 59, 137 et Bull. Loz., 1866, p. 207. Il est dommage que OURSEL, qui a repris la question trop longtemps débattue d'Ad Silanum, et fixé définitivement son emplacement au Déroc, n'ait pas tiré parti de ces documents pour montrer la liaison toujours si difficile à établir entre l'Antiquité et le Moyen-âge (Rev. Gévaudan, 1961, p. 39 et 1962, p. 168). Rappelons son bel ouvrage sur « les pèlerins du Moyen-âge », 1963, où il est beaucoup parlé d'Aubrac.

27. *Imp.* Doc. h^ôp. d'Aubrac, t. II, n^o 512, p. 154 en 2.

28. *Imp.* DU CANGE n'en donne malheureusement que des exemples assez récents, en 1273 et 1294 (Cartulaire de Gellone) et pense qu'il correspond à des troupeaux d'au moins 200 bêtes. On en parle déjà comme pouvant servir de refuge aux hérétiques albigeois, en 1223 et 1246.

Pour l'étude de l'expansion ancienne de ce terme, signalons qu'il est encore employé dans le Marais charentais pour désigner une exploitation site entièrement dans le marais et consacrée uniquement à la production de viande de boucherie et de lait. PAPPY, 1941, t. II, p. 450.

29. *Imp.* Cartulaire de Gellone, p. 88 : à Prunayrols près Saint-Etienne-du-Valdonnez, droit de 2 « formatichos » par cabanna. A Valbelie (même zone) un fromage par cabane en 1033 (p. 360); et encore « si cabanna fuerit, 3 caseos » (p. 421), donc seulement au cas où l'on ferait du fromage. Vers 1140, dans la baylie de Castrie, chaque cabane donne 3 fromages (p. 414) etc.

Si le seigneur est payé en fromages, c'est que la location du pacage se payait aussi en fromage. Sur l'Aubrac en 1906, un tiers du fromage produit par une vache au cours de l'estivage allait à son propriétaire, les deux autres tiers au propriétaire de la Montagne (Recueil des Usages locaux, paragr. 372).

30. Nous interprétons ainsi la donation à Vulfadus, abbé de Saint-Chaffre-du-Monastier (951-982) de : « tres cabanarias in villa Cabriaco » (Chabriac, commune du Monastier, Cartulaire du Monastier, n^o 87, p. 61).

31. *Imp.* Cartulaire de Conques, n^o 399. Vers 1060-65.

32. *Imp.* BRUNEL, 1926, n^o 213. Seul exemple cité par ce volume.

33. *Imp.* BRUNEL, t. II, n^o 538. Le mot de « cabanière » sert encore à désigner les femmes qui travaillent à la préparation du fromage dans les caves de Roquefort (AFFRE, 1903, p. 223). En 1505 dans le personnel de la borie de l'hôpital de Millau, sur le Larzac, au-dessus de la ville, figure Guillaume Flotard, « lo cabania que fa los fromatgues ».

34. *Imp.* Vers 1050, donation à Cluny, par Artal d'Argentac, de l'église de Saint-Privat, de l'église de Saint-Angel, et d'autres aux confins de l'Auvergne et du Velay. Avec elles une « cabanaria » dite Cornet, et une appartenant à l'église de Saint-Lambert (Chartes de Cluny, t. IV, n^o 3010).

En 1168, on parle de « la borda de Torter, que est cabania », et en 1293, de demi-cabanes à Estagel. BRUTAILS, 1891, qui n'a pas analysé ce mot.

Le 3 juin 1170, Alphonse III, roi de Castille, prend sous sa protection « domos et ganadas et cabannas Hospitalis tanquam proprias » (DELAVILLE-LE ROULX, Cartulaire des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, t. I, n^o 416, p. 288).

35. *Imp.* En 1181, près de Vaour (Tarn) cession d'herbage « ad ops dels pastors e de las cabanas » (Cartulaire de Vaour, p. 37). En 1225, donation de Grimal de Livron à frère Doat Garssia « commandador del bestial de la cabana de Monson » et aux frères du Temple (Archives de la Haute-Garonne, fonds de la Capelle-Livron).

36. *Ms.* et *Imp.* 1233, accord de Bonnacombe avec Bernard de Lévezou. Celui-ci pourra faire une cabane par an, même si le bétail de la cabane n'est pas à lui; s'il fait la cabane avec son propre bétail, il ne pourra en faire un autre (Cartulaire de Bonnacombe, t. I, n^o 212). De même en 1253, R. Amalvis de Thouels donne à Bonnacombe, toutes les herbes, sauf celles qui servent au bétail propre des hommes qui sont à présent sur ses terres, ou qui y seront. Lui-même pourra tenir une cabane pendant sa vie « dans mes terres et les vôtres ». (2 H Bonnacombe, t. Moncan). Dans la même zone, un très curieux acte est la reconnaissance faite par Jean Causse du mas de Serieys Causse à Guil. Ebles, damoiseau de Segur, en 1335. Il lui doit une demi-tolson par an quand ils nourriront des brebis, et un demi fromage, quand ils feront cabane de brebis. Le seigneur devra venir choisir son fromage à la cabane, mais il restera avec un pied sur le seuil et l'autre au dehors (FABRE, 1938, p. 116). Peut-être doit-on distinguer un droit en laine sur les bêtes qu'on élève et un en fromage sur celles qu'on traite.

37. En 1262, à Peux, le droit de vigerie comprend un tiers des fromages prélevés sur les cabanes.

38. Bail en 1266 du mas d'Ajas près Saint-Laurent-d'Olt. Le tenancier devra donner un fromage « quand il fera cabane au dit mas ». Mêmes conditions au même lieu en 1473. Inventaire des archives de Vézins, t. II, n^o 652 et 713.

39. En 1457, compromis entre les habitants de Cayssiols (commune Druelle) pour faire « la cabanada sive pargue » (E 1492).

40. Le 29 octobre 1242, à Montauban, Raymond VII donne à Bonnacombe « cabanas ovium et vaccarum nostrarum » (Cartulaire, n^o 216) et il réitère ce don dans son testament à sa mort (Histoire de Languedoc, t. VIII, Preuves, n^o 413). Raymond VII avait pris sous sa sauvegarde en 1221, la cabane propre à l'abbaye. Emploi du mot en ce sens en 1225, voir note 55.

41. *Imp.* Doc. h^ôp. d'Aubrac, t. II, p. 229. 1393, 1^{er} juillet, Registre de la cour de la Fage-Monthivernoux. R. Dorlac a volé une « cabana pastorum » à P. Prieur, du mas de Grandviala et l'a emportée chez lui. Il faut dire que la propriétaire l'avait laissée dans un champ tout l'hiver. Il s'enquiert auprès d'une bergère qui lui dit qu'on l'a prise, en jettant la paille à côté. Et il la retrouve dans un autre champ du voleur.

42. *Imp.* Cartulaire de Bonneval, p. 76. On notera le passage phonétique de ca à cha, caractéristique de l'Auvergne et d'une frontière linguistique.

43. *Imp.* Doc. h^ôp. d'Aubrac, t. I, n^o 90, 126, 180, t. II, n^o 464.

44. *Ibidem*, t. I, n^o 26.

45. Bail à fief par le dom de la « fazenda » dite Montagne dal Bès, mais c'est pour la culture et on doit y construire une maison (*Ibidem* n^o 89). Accord passé sur la montagne de Chalmionga (n^o 90, p. 141).

46. Bail à ferme de la moitié des herbes de la tenguda vocata de las plassas dels Salhens. *Ibidem* t. I, n^o 369.

47. Cartulaire, n^o 290 et p. 425. Les autres coseigneurs sont alors P. de Lagiole, le seigneur de Monmaton et J. Costa. *Ibidem*, p. 517, pour 1531, c'est encore alors une devèze.

48. Cartulaire, p. 635. Le prix est alors de 164 livres en argent, 3 quintaux de fromage et de beurre. En 1704, nouvelle ferme, seul le numéraire a augmenté, 1230 livres (p. 644). En 1785, elle est affermée avec la grange de Pussac (p. 651).

49. *Ibidem*, p. 662.

50. *Ibidem*, p. 635, 660, 578.

51. *Ibidem*, p. 660, 632, 634, 666. En 1642, elle faisait partie du tiers de l'abbé (p. 564).

52. *Ibidem*, p. 707. Plainte du fermier parce que les habitants ont retiré le bétail après l'estive sans payer la redevance.

53. Le premier partage de la dépaissance sur les granges entre les religieux et l'abbé apparaît dans leur transaction de 1393

(p. 532). L'abbé leur assigne 200 brebis et 100 « vassieus » et permet de compléter le troupeau pour maintenir ce nombre en cas de maladie, « peste, picote, filieyra et autres semblables ». Elles seront nourries sur les herbages de Séveyrac, et si cela ne suffisait pas, sur ceux de Galinières et de la Vayssièra.

Les religieux ont pour eux les herbages de Séveyrac, Biac et Frayssinet, comme il est rappelé encore dans les cartes de visite de 1609 et 1627 (p. 550 et 556). Mais il s'agit simplement d'un droit de pacage pour leurs troupeaux, par ailleurs les herbages sont gérés par le « terrier » qui selon le règlement de 1432 (p. 458) doit recueillir les herbages d'été (mis en location), acheter le sel pour les bovins et ovins, et payer les gages des bergers de ces troupeaux. Le terrier est alors un personnage très important, ainsi Arnaud de Solages, dont Jean V d'Armagnac, comte de Rodez, fait son conseiller privé en 1462 et qui devient en 1474 vicaire général du monastère n^o 342 et 346. En 1602, (p. 551) il n'y a plus de terrier et les revenus des herbages vont au cellierier.

54. *Ms.* Le 15 septembre 1425, le comte d'Armagnac fait don d'un quart de la montagne de la Branque ayant jadis dépendu de Pierre de Laguiolo, au seigneur de Montmaton (Archives de Tarn-et-Garonne, A. 44). En 1580, Jean de Colonges, Juge-mage de Villefranche, présente au roi de Navarre un placet pour obtenir la réserve du don de la petite montagne dite « lou trap del comte », dont jouit le cardinal d'Armagnac (Rev. hist. Rouergue, t. I, p. 404). Nous ne pouvons donc trouver de preuves du processus de formation des grandes montagnes pastorales comme le pensait M. FEL (p. 231) : « Entrée de nobles et de bourgeois dans les sociétés d'usagers de la montagne ». C'est aux dépens des nobles, détenteurs des droits d'usage, que les monastères avaient développé leurs droits, au XII^e siècle, mais aussi avant et parfois dès l'époque carolingienne. A Aubrac au moins, jamais le monastère n'a été le seul maître de l'alpage.

Pour les droits des villages, rappelons que c'est à la communauté de Laguiolo que le seigneur de Montmaton achète en 1558 la montagne de Pratselves (article de Charles Parain).

55. *Ms.* et *Imp.* Doc. h^ôp. d'Aubrac, t. II, p. 177. Masuc en 1373 au Cau près d'Aurelle. En 1486, à Ceyrac près Gabriac, le « domus del masuc sive la mayo de las fedas » (*Ibidem*, p. 554). En 1758 à Thérondels (extrémité N-O du Rouergue près de Mur-de-Barrès) il y a 7 « burons, c'est-à-dire loges pour les vaches et bergers qui les habitent 5 mois de l'an ». (G 313 et LEMPEREUR, 1906, p. 281, n^o 3).

56. Les dernières mentions de fromage dit de glaus sont dans les comptes de la cité de Rodez en 1584 et 1585. On achète alors à Hugues Delrieu marchand fromager de Thiézac dans le Cantal, 3 quintaux de fromage « glaus ou fourme », puis 4 quintaux 13 livres, « tant glaus que fromages ». Déjà en décembre 1458 les consuls de la cité achetaient à Gérard Nautonier, marchand de Thiézac 4 quintaux 14 livres « tan de glaho que de forma ». Le fromage « de glao » est mentionné en 1395 (Cartulaire de Bonneval, p. 541). Y aurait-il un lien à établir avec l'emploi du lait de brebis dans le fromage à l'époque plus ancienne ?

LA SITUATION EN 1552

I. — APOGÉE DU SYSTÈME

L'enquête de 1552 sur les « Commodités du pays de Rouergue » montre à la fois l'importance capitale de l'élevage pour tout le pays et le lien harmonieux entre cette activité et toutes les autres¹. C'est le « nourrissage » du bétail qui vient en tête des articles, tout de suite après les données géographiques de limites et superficies. On donne pour le cheptel de la province des chiffres très importants : 5 à 600 000 ovins et 60 à 80 000 bovins (chiffres de 1958 : 505 000 et 255 000). Ils sont sans doute exagérés et d'ailleurs donnés sans véritable contrôle statistique, mais on les justifie essentiellement par l'importance des déplacements de bétail venu de l'extérieur. Ces déplacements ne sont pas limités à l'Aubrac, mais on met nettement cette région au premier plan, nommant même un certain nombre de montagnes où provient l'herbe en merveilleuse abondance et quantité. L'herbe y pousse toute seule, et il faut très peu de bergers pour garder les troupeaux. Les rouergats peuvent donc vendre une grande quantité de bétail, en particulier de mulets (spécialité du pays, mais totalement absents de l'Aubrac) et bêtes de somme, mais aussi d'animaux de boucherie, « pour manger »². On évalue avec des chiffres précis la multiplication du bétail, et aussi son rendement en lait, beurre et fromage « qu'on appelle de fourme ». Le petit lait sert à nourrir les enfants et à engraisser les pourceaux. Et il faut ajouter les cuirs (qui se vendent par l'intermédiaire de Lyon), les suifs et graisses et les laines, dont on fait des draps, en particulier à Villefranche et à Rodez, et déjà à Saint-Geniez-d'Olt. N'oublions pas le fumier, « car il n'est terre si maigre que les fientes de brebis ne la rendent en peu de temps grasse et fertile » dont une bonne quantité est apportée par le bétail transhumant « qui passe et repasse », évalué à 250 000 têtes tant de bœufs que de brebis. De celui-ci on tire encore d'autres profits, argent de la location des pacages, vente de vivres aux bergers, récupération et préparation du lait. On parle ensuite des nombreuses forêts qui nourrissent surtout des

pourceaux, et des rivières, le long desquelles les prés sont fertiles...

On pense au proverbe arabe qui fait dire à la brebis : « Tout vient de moi », et aussi aux énumérations rabelaisiennes. Le fond de vérité demeure, et correspond effectivement à une étape de l'évolution où le système pastoral archaïque coexiste assez heureusement avec un certain développement agricole et artisanal. L'erreur serait de croire qu'il s'agit d'une situation stable, pour le passé comme pour l'avenir.

Toutes nos réflexions ont tendu à prouver que le « pacage commun » traditionnel dans tout le Rouergue se transforme peu à peu avec l'extension des cultures dans le sens d'une dégradation. Mouvement sans doute constant et sous tendu par la croissance démographique, mais longtemps freiné par la force des institutions coutumières (communautaires autant que féodales), et surtout peut-être par la guerre de Cent Ans. Cédé aux anglais au traité de Brétigny en 1360, le Rouergue se libéra dès 1368 sous l'impulsion de Jean I, comte d'Armagnac et de Rodez, mais continua d'être traversé en tous sens par les routiers pillards et souffrit beaucoup de la politique ambitieuse de ses comtes. La mort violente du dernier des Armagnacs consacra la chute de la dynastie en 1473 et s'accompagna de nouvelles exactions, mais le passage de leurs domaines au Roi s'effectua progressivement et le pays atteignit à la fin du Moyen Âge un degré de prospérité exceptionnel, confirmé par l'enquête de 1552, mais aussi par les innombrables constructions d'églises et de châteaux.

Les facteurs de réussite paraissent les mêmes qu'à la haute époque : élevage et mines d'argent comme à la période gallo-romaine. Le plus important d'entr'eux est la prolongation de l'usage des vieux tracés routiers à travers le Massif Central, correspondant à la préférence donnée aux transports à dos de bêtes. Par cet aspect aussi, l'animal était roi, et il pouvait passer partout, sauter allègrement les montagnes, les étapes étant fixées par une longueur moyenne plus que par des horaires³. C'est pourtant aussi un renouvellement de tout le système.

La « Renaissance », partout, est aussi bien économique qu'artistique. Il est difficile de mesurer la part qu'y prennent de nouvelles activités ou plutôt l'élargissement des productions anciennes. En 1552, le Rouergue fournit du blé aux provinces voisines (plutôt au gré des circonstances atmosphériques plus ou moins favorables aux unes ou aux autres), mais il alimente constamment la Haute-Auvergne en vins et en fruits venus des régions de Marcillac ou Livignac (la navigation sur le Lot commençant à Entraygues) et aussi en sel du Bas-Languedoc, les muletiers redescendant souvent avec du fromage. Les cuivres, les draps, l'alun (dont le Rouergue détient alors à Cransac les seules mines existant en France), sont aussi exportés. Les chemins du pastel pour la teinture et du safran (alors considéré comme une épice) montent de Toulouse, Albi et Saint-Antoine vers « la France » (c'est-à-dire le Nord) et même l'Allemagne, par Villefranche, Rodez et aussi Espalion et Laguiole.

II. — FIN DU SYSTÈME

La concordance de ces divers mouvements commerciaux avec les vieux cheminements de la transhumance est certaine, mais les courants anciens et commerciaux nouveaux devaient bientôt se contrarier. Très vite on en arriva à des difficultés, d'autant plus que sévèrent les guerres de religion (Tout le pays du Sud du Tarn passe au Protestantisme dès 1562). Les conditions sociales et économiques de cette nouvelle crise sont encore mal élucidées, mais on peut supposer que les problèmes religieux ne furent pas seuls en cause, le retard des structures institutionnelles et peut-être aussi un développement économique trop rapide, sans transitions progressives, contribuèrent à provoquer des effets de rupture.

Les nouvelles guerres mettent le pays à feu et à sang jusqu'à la fin du siècle, mais la lente déca-

dence, qui s'amorce alors a des causes beaucoup plus larges. Après avoir étendu son commerce très loin vers l'extérieur, le Rouergue va se trouver de plus en plus isolé, surtout par la création de nouvelles lignes de circulation. Les routes royales contournent désormais le Massif Central, et le développement des transports sur roues (qui apparaît d'abord dans les plaines) rend l'utilisation des bêtes de bât de plus en plus onéreuse et désuète (elle se prolongera pourtant chez nous jusqu'après 1830). Aux XVII^e et XVIII^e siècles, on se plaint constamment des difficultés d'évacuation des productions, d'où une anémie progressive pour l'industrie, et même pour l'agriculture. Et c'est l'invasion des produits venus de l'extérieur qui consommera au XIX^e siècle la ruine de l'économie locale.

Le commerce du bétail est celui qui résiste le mieux, mais même là, le « progrès » général engendre de grosses difficultés. La transhumance va peu à peu s'interrompre, faute de zones de parcours échelonnées et par l'hostilité générale des « propriétaires »¹. Le bétail qui s'écoulait vers la Provence et le Languedoc trouve de plus en plus difficilement à manger le long des routes, tandis que la circulation devient de plus en plus difficile. C'est ensuite l'organisation des chemins de fer (très mauvaise desserte pour l'Aveyron) et les camions qui doivent utiliser les routes en lacets réalisées à grands frais par les Ponts et Chaussées pour la montée des chariots de roulage et, chez nous du moins, démodées avant même d'être achevées... L'histoire de l'élevage en Rouergue, après 1552, nous paraît celle d'une longue décadence par la mauvaise adaptation de la technique à l'homme plus que de l'homme à la technique. La grande recherche coopérative en cours doit permettre de mieux définir le rôle respectif de l'un ou de l'autre facteur. En analysant quelques rouages de « l'économie naturelle », nous n'avons pas voulu pour autant en faire le panégyrique, mais nous pensons que sa longue survivance peut expliquer bien des erreurs et des échecs ultérieurs.

Notes et références du Chapitre VI

1. D'où la nécessité d'une publication d'ensemble de ces textes : elle a paru en 1970. Cf. ci-dessus, chap. I, n. 2. Nous ne faisons ici qu'en résumer l'introduction.
2. Imp. RAMBERT, Paris, 1949-1957, p. 144-145 et 393. Nous renonçons à traiter ici ce chapitre, trop important. Dès le milieu du XVI^e siècle, les marchands de la région d'Aubrac sont à la tête des fournisseurs de viande pour Marseille.
3. Imp. Le calcul des distances par « journées de marche » ne doit pas tromper. En fait, les étapes étaient, pensons-nous, bétail de boucherie descendant vers le Midi par étapes de « 8 à 9 lieues de poste » (31 à 35 km). Charles Estienne, en 1553, donne à la France 22 journées de large et 19 de long d'où on a pu conclure, à tort pensons-nous à des étapes de 50 km par jour (HUBERT, 1959, p. 37 et 51, note 26). M. Robert Henri BAUTIER a affirmé que la vitesse de circulation des charrois pour les foires de Champagne au XIV^e siècle était à peu près la même que celle des alentours de 1800 (cité, *ibidem*). Mais les courriers exprès des papes d'Avignon, sans charge, parcouraient 100 km par jour en pays plat et 50 en montagne. Pour les bêtes chargées sur le trajet La Rochelle-Nîmes, il fallait 17 jours soit 30 à 35 km par jour, ce qui nous paraît l'étape normale (RENOUARD, 1961, p. 111 et 114). On notera que ce

tracé très important au Moyen Âge et unissant l'Atlantique à la Méditerranée, passait par le Rouergue. On est en train de tenter de lui redonner vie (voir notre étude sur l'histoire de l'axe Brive - Méditerranée -).

Parmi les transporteurs pour les foires de Champagne, M. Robert H. BAUTIER en signale à la fin du XIII^e siècle un de Mende, deux de Marvejols et Chanac, deux de Ruines dans le Cantal (Bulletin historique et philologique, 1960, I, p. 125). C'est la preuve de l'importance de ce type de trafic, et peut être aussi du rôle de l'Aubrac comme véritable frontière entre le Nord et le Midi, sur le plan économique aussi bien que politique. Et c'est la politique royale qui imposera les tracés routiers postérieurs, et la centralisation sur Paris !

4. Il ne nous revient pas d'étudier le mouvement général vers la propriété « totalitaire » de droit romain qui précède et accompagne la Révolution française et le Code civil. Mais on peut être surpris de voir le Recueil des Usages locaux de l'Aveyron, édition de 1906, affirmer que les droits de parcours et de vaine pâture « ne semblent pas avoir été en usage dans le département » en se référant aux délibérations du Conseil Général de 1838 (voir n° 368. La première édition, de 1860, n'en dit même pas un mot et traite seulement des communaux). Effectivement, dans sa session d'août 1838 (art. 48), répondant en deux mots seulement à une série de questions posées par le Préfet à la demande du ministre, l'assemblée se contentait de répondre que ce droit n'existait pas se référant au vœu de l'année précédente. Car à la séance du 28 août 1837, M. Rauch, parlant au nom de la commission chargée d'étudier le problème des Biens communaux (art. 9), déclarait : « Le département de l'Aveyron n'a pas de terres soumises au droit de parcours cependant la commission pense que la suppression de ce droit favoriserait les progrès de l'agriculture ». Mais pourquoi supprimer ce qui n'existe plus ?

L'AUBRAC

ÉTUDE ETHNOLOGIQUE, LINGUISTIQUE, AGRONOMIQUE ET ÉCONOMIQUE
D'UN ÉTABLISSEMENT HUMAIN

*Recherche coopérative sur programme,
organisée par le Centre national de la recherche scientifique
avec le concours de divers laboratoires scientifiques*

TOME III

ETHNOLOGIE CONTEMPORAINE I

AVANT-PROPOS

par Georges Henri RIVIERE.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

par Charles PARAIN et Corneille JEST.

COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES ET EXPLOITATIONS
AGRO-PASTORALES

par Charles PARAIN et Corneille JEST.

COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES DE HAUTE-VIADÈNE (AVEYRON)

par Georges RAVIS.

UN VILLAGE DE L'AUBRAC AVEYRONNAIS : BORN

par Claude ROYER.

UNE COMMUNE DE L'AUBRAC LOZÉRIEN : MARCHASTEL

par Camil GUY.

UNE COMMUNE DE L'AUBRAC CANTALIEN : LA TRINITAT

par François MONIOT.

UN HAMEAU DE L'AUBRAC CANTALIEN : LES FAJOUX

par Jean-Dominique LAJOUX.

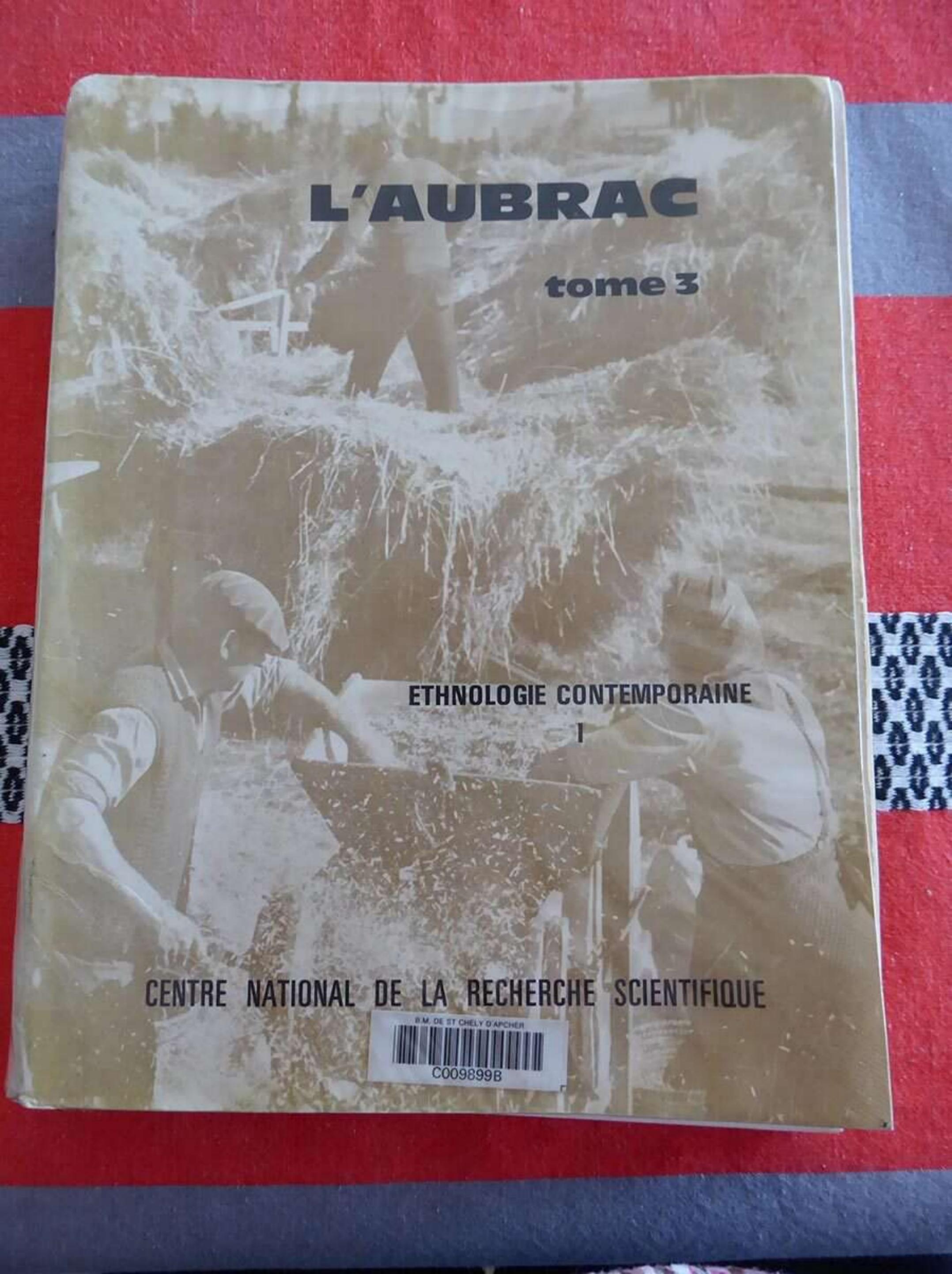
VIE DOMESTIQUE DANS LES EXPLOITATIONS

par Suzanne TARDIEU.

ÉDITIONS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

15, quai Anatole-France — PARIS - 7^e

1972



L'AUBRAC

tome 3

ETHNOLOGIE CONTEMPORAINE

I

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

B.M. DE ST CHELY D'APCHER



C009899B

CEN
AUB

L'AUBRAC

ÉTUDE ETHNOLOGIQUE, LINGUISTIQUE, AGRONOMIQUE ET ÉCONOMIQUE
D'UN ÉTABLISSEMENT HUMAIN

*Recherche coopérative sur programme,
organisée par le Centre national de la recherche scientifique
avec le concours de divers laboratoires scientifiques*

TOME III

ETHNOLOGIE CONTEMPORAINE I

AVANT-PROPOS

par Georges Henri RIVIÈRE.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

par Charles PARAIN et Corneille JEST.

COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES ET EXPLOITATIONS
AGRO-PASTORALES

par Charles PARAIN et Corneille JEST.

COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES DE HAUTE-VIADÈNE (AVEYRON)

par Georges RAVIS.

UN VILLAGE DE L'AUBRAC AVEYRONNAIS : BORN

par Claude ROYER.

UNE COMMUNE DE L'AUBRAC LOZÉRIEN : MARCHASTEL

par Camil GUY.

UNE COMMUNE DE L'AUBRAC CANTALIEN : LA TRINITAT

par François MONIOT.

UN HAMEAU DE L'AUBRAC CANTALIEN : LES FAJOUX

par Jean-Dominique LAJOUX.

VIE DOMESTIQUE DANS LES EXPLOITATIONS

par Suzanne TARDIEU.

ÉDITIONS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

15, quai Anatole-France — PARIS - 7^e

1972

SOMMAIRE DU TOME III

ETHNOLOGIE CONTEMPORAINE I

AVANT-PROPOS par Georges Henri Rivière	11
INTRODUCTION GÉNÉRALE par Ch. Parain et C. Jest	19

COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES ET EXPLOITATIONS AGRO-PASTORALES

par Ch. Parain et C. Jest

Chapitre premier. LES BASES GÉNÉRALES DE LA DIVERSIFICATION	23
Chapitre II. LES EXPLOITATIONS AGRO-PASTORALES	29
Chapitre III. LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES	41
Conclusion	59
Annexe. L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DE 1962 A 1968	63

COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES DE HAUTE-VIADÈNE

par G. Ravis

Chapitre premier. LES DONNÉES	67
Chapitre II. LES EFFORTS D'ADAPTATION	81
Chapitre III. LA VIE POLITIQUE	83
Chapitre IV. APERÇU DU DYNAMISME DES COMMUNAUTÉS A TRAVERS UN PROBLÈME DÉTERMINÉ : LES BIENS COMMUNAUX	87
Conclusion	93

UN VILLAGE DE L'AUBRAC AVEYRONNAIS : BORN

par Cl. Royer

Introduction	97
Chapitre premier. LES STRUCTURES FONCIÈRES	99
Chapitre II. LES TECHNIQUES DE PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION	107
Chapitre III. LES STRUCTURES SOCIO-ÉCONOMIQUES	111

Chapitre IV.	LA COHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ VILLAGEOISE	115
Conclusion	121
Annexe.	ÉTUDE ÉVOLUTIVE DES FEUX DE LA COMMUNAUTÉ DE BORN	123

UNE COMMUNE DE L'AUBRAC LOZÉRIEN : MARCHASTEL

par C. Guy

Chapitre premier.	ÉCOLOGIE, HISTOIRE ET DÉMOGRAPHIE	143
Chapitre II.	LES STRUCTURES ÉCONOMIQUES	157
Chapitre III.	LES STRUCTURES DE GROUPE	169
Conclusion	177
Annexe I.	MORCELLEMENT ET DISPERSION DE L'EXPLOITATION. ZONE DES VILLAGES	179
Annexe II.	MORCELLEMENT ET DISPERSION DE L'EXPLOITATION. ZONE DES MONTAGNES	180

UNE COMMUNE DE L'AUBRAC CANTALIEN : LA TRINITAT. QUELQUES TRAITS DE L'ÉVOLUTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

par F. Moniot

Chapitre premier.	LE CADRE NATUREL	183
Chapitre II.	LA POPULATION	184
Chapitre IV.	LES EXPLOITATIONS	187
Chapitre III.	LA STRUCTURE FONCIÈRE	191
Annexe I.	A) LISTE DES FEUX ET DES EXPLOITATIONS EN 1964. B) RÉPARTITION DES PROPRIÉTÉS ET EXPLOITATIONS PAR SUPERFICIE	197
Annexe II.	LA TRINITAT : RÔLE D'IMPOSITION DU DIXIÈME (1749)	199

UN HAMEAU DE L'AUBRAC CANTALIEN : LES FAJOUX

par J.-D. Lajoux

Introduction	207
Chapitre premier.	LES FAJOUX	209
Chapitre II.	OUTILLAGE ET ARTISANAT DOMESTIQUE	215
Chapitre III.	LES CULTURES	223
Chapitre IV.	L'ÉLEVAGE	233
Chapitre V.	PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET COMPOSITION DES TERROIRS	243
Chapitre VI.	LA PEINE DES HOMMES	249
Conclusion	255

VIE DOMESTIQUE DANS LES EXPLOITATIONS

par Suzanne Tardieu

Introduction		259
Chapitre premier. ESPACE DOMESTIQUE		263
Chapitre II. DÉROULEMENT DE LA VIE DOMESTIQUE		275
Chapitre III. UNE PARTICULARITÉ DE L'AUBRAC : LA VIE DOMESTIQUE DANS LES BURONS		295
Annexe I. ASPECT ÉCONOMIQUE DE LA VIE DOMESTIQUE EN AUBRAC		301
Annexe II. INVENTAIRE APRÈS DÉCÈS, 1846		307
Annexe III. CONTRAT DE MARIAGE, 1881		309

On trouvera, en fin du volume, la *Bibliographie générale*, la *Liste des tableaux*, les *Tables des illustrations* (Photographies hors-texte, Cartes, Graphiques, Plans et Coupes) ainsi qu'une *Table des matières* plus développée que dans le sommaire ci-dessus.

En document annexe, également à la fin du volume, paraît le *Projet de table générale des matières de la publication des travaux de la RCP Aubrac* (VII volumes) avec rappel de la *Carte* et du *Catalogue des « montagnes »* de l'Aubrac, présentés sous encartage spécial.

Les cartes et les graphiques ont été réalisés par Joseph CARRERAS, cartographe, d'après les données des auteurs. Les plans et les relevés ont été exécutés par Pierre SOULIER (CNRS) et Pierre-Guillaume DESEUZE. La plupart des photographies sont l'œuvre de Jean-Dominique LAJOUX.

Le présent volume a été préparé pour l'impression par Mariel **JEAN-BRUNHES DELAMARRE** (CNRS) membre de la RCP, et par Martine **SEGALEN** (CNRS).



L'AUBRAC

tome 2

ETHNOLOGIE HISTORIQUE
TRANSHUMANCE OVINE

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

B.M. DE ST CHELY D'APCHER



C009900C

L'AUBRAC

ÉTUDE ETHNOLOGIQUE, LINGUISTIQUE, AGRONOMIQUE ET ÉCONOMIQUE
D'UN ÉTABLISSEMENT HUMAIN

*Recherche coopérative sur programme
organisée par le Centre national de la recherche scientifique
avec le concours de divers laboratoires scientifiques*

TOME II

ETHNOLOGIE HISTORIQUE

AVANT-PROPOS

par Georges RIVIÈRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

par Charles PARAIN

FONDEMENTS D'UNE ETHNOLOGIE HISTORIQUE DE L'AUBRAC

par Charles PARAIN

VENTE DES BIENS NATIONAUX EN AUBRAC LOZÉRIEN

par Benjamin BARDY

L'ULTIME TRANSHUMANCE OVINE EN AUBRAC

par Adrienne DURAND-TULLOU

avec la collaboration de M. J.-BRUNHES DELAMARRE

L'EXPLOITATION DE SÉVEYRAC. APERÇU SUR L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE D'UNE ANCIENNE GRANGE ABBATIALE

par Philippe SAGANT

LES ORIGINES DE LA TRANSHUMANCE EN ROUERGUE

par Jacques BOUSQUET

LES « MONTAGNES » CANTALIENNES DU XIII^e AU XVIII^e SIÈCLE

par Léonce BOUYSSOU

ÉDITIONS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

15, quai Anatole-France - PARIS-7^e

1971

L'ULTIME TRANSHUMANCE OVINE EN AUBRAC

par Adrienne Durand-Tullou

avec la collaboration de Mariel Jean-Brunhes Delamarre

Introduction	127
Chapitre premier. UNE EXPLOITATION AGRO-PASTORALE EN BAS-LANGUEDOC	129
Chapitre II. AVEC LE TROUPEAU TRANSHUMANT EN ESTIVE	137
Chapitre III. APRÈS LA DESCENTE D'ESTIVE	159
Conclusion	163

Document annexe

FABRICATION DES CLOCHES POUR OVINS par A. Durand-Tullou	167
---	-----

L'EXPLOITATION DE SÉVEYRAC

APERÇU SUR L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE D'UNE ANCIENNE GRANGE ABBATIALE

par Philippe Sagant

Introduction	171
Chapitre premier. SEVEYRAC JUSQU'EN 1898	175
Chapitre II. SÉVEYRAC EN 1898	181
Chapitre III. SÉVEYRAC DE 1898 A 1965	193
Chapitre IV. SÉVEYRAC EN 1965	197
Conclusion	203

Document annexe

NOTE SUR L'EXPLOITATION DE MERLET par Ph. Sagant	211
--	-----

LES ORIGINES DE LA TRANSHUMANCE EN ROUERGUE

par Jacques Bousquet

Chapitre premier. TYPES DE PACAGES	221
Chapitre II. DROITS DES PROPRIÉTAIRES ET GESTION DES PACAGES	227
Chapitre III. CLIMAT ET GÉOGRAPHIE. LES ZONES DE PACAGE ET LES VOIES DE PARCOURS	233

Chapitre IV.	LE BÉTAIL	241
Chapitre V.	LES ORIGINES DU SYSTÈME DES PACAGES	245
Chapitre VI.	LA SITUATION EN 1552	253

LES « MONTAGNES » CANTALIENNES DU XIII^e AU XVIII^e SIÈCLE

par Léonce Bouyssou

Chapitre premier.	EMERGENCE DU SYSTÈME	261
Chapitre II.	JALONS DU DÉVELOPPEMENT, XIV ^e -XVI ^e SIÈCLE	267
Chapitre III.	LES MONTAGNES AU XVII ^e ET AU XVIII ^e SIÈCLE A TRAVERS LES TÉMOI- GNAGES DES OBSERVATEURS	275
Chapitre IV.	LES THÉORICIENS	289

On trouvera, en fin du volume, la *Bibliographie générale*, la *Liste des tableaux*, la *Table des illustrations* (Photographies hors-texte, Cartes, Plans et Coupes) ainsi qu'une *Table des matières* plus développée que dans le sommaire ci-dessus.

En document annexe, également à la fin du volume, paraît le *Projet de table générale des matières de la publication des travaux de la RCP Aubrac* (VII volumes) avec rappel de la Carte et du Catalogue des « montagnes » de l'Aubrac, présentés sous encartage spécial.

Le présent volume a été mis au point, en vue de sa publication, par Mariel **JEAN-BRUNHES DELAMARRE**, chargée de recherche au C. N. R. S., chef du secteur de recherche Techniques d'acquisition et de production au Musée des arts et traditions populaires, membre de la RCP, et par Martine **SEGALEN** (C. N. R. S., docteur 3^e cycle).



DEUXIÈME PARTIE

GRANDE PROPRIÉTÉ ET GRANDE EXPLOITATION

CHAPITRE IV

DE LA GRANDE PROPRIÉTÉ ABBATIALE A LA GRANDE PROPRIÉTÉ BOURGEOISE

Un des caractères les plus originaux de l'Aubrac, comme de la région avoisinante située sur le Causse au Sud du Lot, c'est que, depuis le XII^e siècle, s'y sont constituées de grandes exploitations et même de très grandes exploitations qui s'appuyaient, dans le domaine de l'élevage, sur l'utilisation des montagnes pour l'estivage du bétail¹. Le régime féodal s'y est donc établi sur une base entièrement différente de celle qui a fait sa force et lui a assuré les meilleures possibilités de développement, en particulier dans le Nord de la France, où l'essentiel de la production était assuré par de petites exploitations réparties entre des tenanciers dépendant des seigneurs.

D'autre part la majeure partie de ces grandes exploitations, au lieu de correspondre à autant de grandes propriétés gérées indépendamment les unes des autres, restèrent, jusqu'à la Révolution, rassemblées, groupées dans les deux très vastes ensembles que formaient les possessions de deux abbayes : l'abbaye ou hôpital d'Aubrac et l'abbaye de Bonneval. Ces grandes exploitations d'origine abbatiales servirent, à n'en pas douter, de modèles aux grandes exploitations nobles, puis bourgeoises qui se constituèrent autour d'elles : elles doivent donc être étudiées en premier lieu en tant qu'exploitations typiques, et en même temps ce sont les seules à pouvoir être utilement l'objet de recherches, en raison d'une moindre insuffisance de documentation².

Mais avant d'en venir au fonctionnement des exploitations, il y a lieu de se faire une idée de l'étendue des possessions de chacune des deux abbayes, des revenus qu'elles en tiraient, et aussi du processus qui a fait passer de l'exploitation directe ou semi-directe à l'affermage, les plus importants au moins des fermiers étant des bourgeois enrichis qui devaient devenir les acquéreurs des grands domaines, lorsqu'ils furent vendus comme biens nationaux sous la Révolution (Cartes 5 et 6).

I — L'ABBAYE D'AUBRAC

(Photo 4)

Les possessions de l'abbaye d'Aubrac ont une physionomie beaucoup plus montagnarde que les possessions de l'abbaye de Bonneval. L'hôpital lui-même est situé à 1 338 mètres d'altitude, et alors que l'abbaye de Bonneval ne détenait que cinq ou six montagnes, on en comptait, tant pour le dom d'Aubrac que pour les religieux, environ 35. D'autre part la plupart des domaines ou fermes étaient situés entre 1 000 et 1 300 mètres d'altitude : un seul domaine important, d'importance exceptionnelle il est vrai, se trouvait sur le Causse.

Comme à Bonneval, la répartition des revenus —

parmi lesquels les revenus tirés de l'affermage des montagnes et des domaines étaient de loin les plus substantiels —, avait été fixée à l'avantage de l'abbé ou dom, qui était commendataire depuis 1467. Un état de 1775⁸ énumère ce qui lui revenait, mais en groupant avec le produit de l'affermage des principaux domaines des revenus secondaires d'une autre nature, comme censives, lods et corvées, champarts, ce qui empêche de se faire une idée tout à fait précise de la valeur respective de ces domaines; les ventes des biens nationaux permettent dans une certaine mesure de serrer de plus près les calculs.

a) Le domaine des Bourines (Photo 5 et Carte 6), sur le Causse, entre 600 et 700 m, doit être considéré comme particulièrement représentatif du domaine idéal au XVIII^e siècle, en raison certes de son étendue, mais surtout en ce qu'il comprenait tous les éléments qui faisaient qu'un domaine pouvait à la fois se suffire à lui-même et tirer un profit considérable de l'excédent, sur ses besoins, de ses produits : à savoir, outre les terres, prés, pacages et bois, une montagne, un vignoble et un moulin. A la vente du domaine, comme bien national, le 12 mai 1791, ces différents éléments furent adjugés séparément, bien que déclarés comme dépendances du domaine.

Le domaine proprement dit — consistant en bâtiments, basses-cours, jardins et cheneviers, en prés (suivent dix noms de prés), en terres labourables (suivent 24 noms de champs), en pacages et bois entremêlés (suivent 5 noms) — fut adjugé 382 000 livres, sous la réserve des droits de dépaissance et de glandage sur certains prés, terroirs et bois réclamés par des municipalités voisines. Le moulin de la Peyrade, consistant en trois meules, avec un petit pré joignant, le tout sur l'Aveyron, fut adjugé 11 100 livres⁴. Les vignes, maison, cave, grange, écurie, basse-cour et jardin, avec l'inventaire en dépendant, sises au lieu de Cruou et contenant 60 journaux (environ trois hectares) atteignirent de leur côté 16 300 livres.

Quant à la montagne des Enguilhems, elle ne fut adjugée définitivement que le 24 avril 1793, pour la somme de 58 100 livres, les habitants des villages de Condom et du Serre ayant fait valoir que la montagne leur appartenait en toute propriété et que le domaine des Bourines n'avait joui que de 50 herbages sur les 100 de l'entière montagne : nouvel exemple de la superposition, parfois inextricable, des droits de propriété et des droits d'usage.

Le démembrement de l'ancien domaine, tout au moins en ce qui concerne la montagne (l'adjonction d'un vignoble et d'un moulin correspondait à un type d'économie qui ne s'imposait déjà plus au début du XIX^e siècle) était si évidemment contraire aux nécessités de l'élevage qu'un propriétaire des Bourines devait dans la suite reconstituer une unité qui s'imposait, mais avec l'acquisition d'une autre montagne, celle des Moussous sur laquelle estimaient, au début de ce siècle, 110 vaches.

b) Le domaine de Bonnefon, aux environs de 1 000 mètres d'altitude, bien que d'une importance sensiblement moindre, comprenait encore les mêmes éléments constitutifs : bâtiments, jardins, prés, champs et pâturages.

Ceux-ci avaient été adjugés 212 000 livres, le 12 avril 1792, avec la vigne dite del Rodoul, village de Gilhodes (d'une contenance seulement de 15 journées, soit 48 ares). La montagne de Seigneurset avait été vendue précédemment, le 16 juin 1791, pour 43 000 livres. Il n'est pas question de moulin, mais l'affermage du moulin de Prades, le 6 mars 1473, portait que ce moulin devait moudre les blés de Bonnefon, quand besoin était.

Depuis la fin du XVIII^e siècle, si l'ancien domaine de Bonnefon semble avoir été divisé pour former dans la suite deux exploitations distinctes, celle de Bonnefon et celle des Privats, les successeurs du dom d'Aubrac n'en ont pas moins été amenés, comme aux Bourines, à rétablir une unité qui avait été malencontreusement brisée : un bail du 1^{er} mai 1815 unissait le domaine des Privats, le domaine de Bonnefon, une vigne à Gilhodes et la montagne du Pesquier. Aujourd'hui la vigne del Rodoul a été détachée du domaine de Bonnefon, mais celui-ci possède toujours une montagne, celle des Goutals.

c) Enfin pour compléter une rapide revue des domaines qui relevaient du dom d'Aubrac, il faut au moins mentionner trois domaines de montagne, situés en Gévaudan entre 1 250 et 1 300 mètres d'altitude, ceux de Plagnes, de Ginestouse et des Salhiens.

Le domaine de Plagnes qui atteignit le 31 juin 1791 103 300 livres, conservant cette fois comme les deux autres son unité, peut-être parce qu'on n'était plus dans le département de l'Aveyron, mais dans celui de la Lozère, — composé de maison, granges, prés et montagne (celle de Mailheblau) ne faisant qu'un corps de domaine; celui de Ginestouse, vendu le 29 mai 1791 151 400 livres, avec la montagne des Goutals; celui des Salhiens adjugé 76 800 livres le 1^{er} avril 1793, comprenant « domaine et montagne, bâtiments, grande prairie parsemée par intervalles de bouquets d'arbres et deux lacs ».

L'occasion se présentera plus loin de revenir sur d'autres montagnes du dom (sa part en comprenait une vingtaine en tout); il serait difficile de préciser ce que l'affermage séparé de montagnes non liées à des domaines représentait par rapport au revenu des cinq « corps de domaine » dont il vient d'être fait état : approximativement sans doute aux environs d'un tiers, ce qui était loin d'être négligeable, mais restait malgré tout secondaire. Le principal pour le dom d'Aubrac, ce qui sera bien davantage encore le cas pour l'abbé de Bonneval, c'était une bonne gestion des corps de domaine⁵.

Les revenus des religieux, en dehors de ceux

d'une quinzaine de montagnes, provenaient de l'affermage de plusieurs domaines, pour la plupart de petits domaines. Le plus important était le domaine d'Aulos à environ 1 100 mètres d'altitude, dans la commune actuelle de Saint-Chély, dont la vente comme bien national produisit à peine plus, avec 113 700 livres, que celle du domaine de Plagnes. Avec Aulos, point de montagne : seulement « maison, granges, étable, jardin, prés, champs, devèzes, pacages »; par contre le preneur percevait les pailles de droits de dîme et champart (bail du 20 septembre 1727). Point davantage de moulin : mais le chapitre d'Aubrac donnait à bail le 8 février 1752 le moulin des Brasses à un paysan du village des Brasses, paroisse de Saint-Chély, lequel était tenu de moudre « tous les grains qui seront nécessaires pour la dépense des maîtres, domestiques et autres personnes qui seront nécessaires pour faire valoir et travailler, régir et gouverner sur la place d'Aulos »⁶.

Pour leurs besoins propres, les religieux utilisaient le moulin d'Aubrac; c'était un moulin qui était loin d'avoir son plein emploi, à telles enseignes qu'il fut sursis à la vente, le 15 juin 1791, à la demande du procureur syndic du district de Saint-Geniez, « disant que ledit moulin devait être conservé à l'usage de l'hôpital d'Aubrac, qui ne pouvait aller moudre ailleurs pendant l'hiver et qui se verrait sans ressources, si la vente avait lieu, parce que l'acquéreur ne trouvant pas dans le produit du moulin de quoi fournir aux frais de son entretien en convertirait les bâtiments à d'autres usages ». Ce moulin était donc plutôt une charge qu'une source d'avantages.

Les deux petites métairies de Malaviale et de Baboyères (à Nasbinals), qui n'étaient pas nobles et dont les religieux payaient la taille, étaient d'un maigre rapport. La métairie de Baboyères, « maison, champs, prés et pâturaux », était affermée en 1781 au prix de 160 livres par an (à comparer avec l'affermage de Plagnes au prix de 4 250 livres, en 1787); la métairie de Malaviale avait même été si mal entretenue à la fin du XVII^e siècle qu'un bail perpétuel avait été constitué le 26 juillet 1689 pour la somme de 62 livres annuellement; la muraille qui entourait le pré de 30 journées environ était en grande partie abattue, les murailles de la grange, fort anciennes, menaçaient ruine. D'un moins mauvais rapport (550 livres annuellement) était l'hôtellerie d'Aubrac qui consistait en maison, cave, grange, étables, jardin et dix prés (bail du 28 mars 1739).

II — L'ABBAYE DE BONNEVAL

Fondée en 1147, l'abbaye de Bonneval comptait parmi ces fondations cisterciennes dont les abbés et les religieux se distinguèrent dans l'ordre temporel à la fois comme de grands rassembleurs de terre

et comme d'actifs organisateurs de la production agricole⁸ : nous rencontrerons ici un des exemples les plus significatifs de leurs réussites. Implantée ainsi sur la zone d'altitude moyenne située entre 600 et 700 mètres, au Nord et au Sud du Lot, zone où elle-même était installée et où la vigne pouvait encore prospérer, elle n'était cependant point absente de la zone montagnarde où elle possédait non seulement l'important domaine de La Roquette Bonneval, mais aussi les quelques « montagnes » qui formaient les compléments indispensables d'exploitations agro-pastorales : elle gère celles-ci de façon en quelque mesure semi-directe par l'intermédiaire de donats⁹ et d'oblats jusque vers la fin du XVII^e siècle.

Cette sorte de gestion fut abandonnée pour l'affermage à des hommes de loi ou des représentants de la bourgeoisie rurale, à la suite de quoi l'abbé, et aussi les religieux, mais à un degré moindre, ayant renoncé pour l'essentiel à la direction effective de leurs domaines, achevèrent de se transformer en simples rentiers du sol, abandon qui s'opéra assez progressivement. Pussac fut encore affermé à deux oblates en 1675, La Vayssière à deux donats en 1672, Séveyrac à deux oblates en 1688. Galinières par contre, qui formaient de loin le domaine le plus important et par suite le plus absorbant à gérer, étaient affermés déjà en 1676 au notaire Jean Clausel, dont nous avons déjà eu à signaler les agissements¹⁰.

Outre les causes générales qui ont pu jouer ici, l'origine sociale et le comportement des abbés paraissent avoir contribué aux changements.

De 1629 à 1661 il y eut Etienne Carrié, originaire du village du Duc dans la paroisse de Curières : il restaura le temporel de l'abbaye. Ainsi le vignoble de Masse ne produisait avant lui que 60 pipes de vin; il fit planter de nouvelles vignes et en 1659 la production, plus que doublée, s'éleva à 134 pipes environ. Son neveu Jean-Aymar Frayssinous, d'une famille du Puech, dans la même paroisse de Curières, lui succéda de 1661 à 1679. Devait venir ensuite un type d'abbé absentéiste, Henry-Claude de la Plaine de Puymartin : toujours à court d'argent, il accumula les dettes, laissant d'autre part le temporel de l'abbaye à l'abandon, sinon au pillage, comme on l'a vu précédemment, au sujet du bois de Galinières. L'état des revenus de l'abbaye de 1704 n'évalue plus le rapport des vignes de Masse qu'à 80 pipes de vin, années communes¹¹.

Il serait souhaitable de suivre de près l'évolution du prix des fermages au cours du XVIII^e siècle, la tendance générale étant à la hausse. Mais outre que les fermes des domaines proprement dites comprennent parfois des redevances féodales, une complication vient de ce que la composition de ces domaines ne restait pas toujours la même, des regroupements ayant été opérés en particulier pour

compléter un domaine avec des dépendances habituelles, montagne ou vigne. En 1704, les domaines de Galinières et de Monbès, les vignes de la Planque ainsi que la montagne de Branque alte étaient affermées séparément. En 1789 les vignes de la Planque étaient jointes à Galinières qui, par ailleurs, avaient accès avec d'autres domaines de Bonneval, à la montagne du Trap. La montagne de Branque alte, elle, était affermée, spécialement avec le domaine de Pussac.

La répartition des revenus entre l'abbé et la communauté des religieux n'est vraiment claire que dans l'état de 1704, dont il est par suite préférable de partir pour passer en revue plus ou moins rapidement les exploitations agro-pastorales qui présentent un intérêt pour notre recherche. En 1704, le total des revenus de l'abbé s'élevait à 16 640 livres, celui des religieux à 8 115 livres, sans toutefois qu'il suffise d'additionner ces deux chiffres pour obtenir le total des revenus de l'abbaye : les vignes de Masse rapportaient certes à l'abbé, années communes, 1 200 livres (80 pipes de vin à 15 livres); mais parmi les revenus des religieux figuraient 78 pipes de ce même vignoble, lesquelles faisaient partie des charges supportées par l'abbé en faveur des religieux. En 1770, les baux à ferme particuliers sont remplacés, pour une nouvelle simplification de gestion, par un afferme général, qui se monte à 31 900 livres, cet afferme général ne s'appliquant, autant qu'il soit possible d'en juger, qu'aux revenus de l'abbé : de toute façon de 1704 à 1770 l'augmentation est considérable.

Abbé et religieux détenaient également des domaines au Nord et au Sud du Lot. Mais de loin la meilleure part était aux mains de l'abbé comme suit :

a) Sur le Causse, les domaines des Galinières (Photos 6 et 7) et de Monbès, affermés en 1704 pour un total de 7 930 livres¹², furent vendus sous la Révolution, le premier, en bloc, pour 411 900 livres, le second, divisé en 17 lots, pour un total de 138 976 livres. Réunis comme ils étaient, dans le bail de 1784, ces domaines étaient donc d'une importance plus grande encore que les Bourines, le joyau de l'abbaye d'Aubrac. A lui seul le domaine de Galinières totalisait plus de 500 hectares; les bâtiments, fortifiés comme aux Bourines, étaient flanqués de quatre tours et un moulin leur était adjoint¹³.

Sur le Causse également se trouvait le domaine de La Vayssière, affermé en 1704 pour une valeur de 2 500 livres et vendu, comme bien national 231 600 livres. C'était encore un domaine considérable, largement comparable au domaine de Bonnefon : en 1644, on y comptait 10 paires de bœufs et en 1665 12 paires. Si ses bâtiments n'étaient pas enserrés dans une enceinte fortifiée comme à Galinières et aux Bourines, ils entouraient, comme au vignoble de Masse ou au domaine de Séveyrac qui dépendait des religieux de Bonneval, une haute tour fortifiée qui servait en même temps d'habitation et de grenier¹⁴. La description du domaine pour la vente des biens nationaux ne fait

état que de bâtiments, jardins, prés, terres, pacages et bois. Cependant dans la liste des domestiques, annexée à l'affermé du 8 février 1644 figure le vigneron de Solsac.

b) Au Nord du Lot, en dehors des vignes de Masse, plus longtemps gérées directement que les autres biens et dont l'examen viendra plus loin, se trouvaient également deux domaines, mais d'importance moindre, celui de Pussac au voisinage de l'abbaye et de celui de La Roquette, à une altitude sensiblement plus élevée. Les évaluations de l'état des revenus de 1704 ne sont pas utilisables, La Roquette étant mise sur le même plan que La Vayssière, mais comme « terre et seigneurie », Pussac ne comptant que pour un faible rapport, parce que les preneurs supportaient de lourdes charges par leur participation à l'entretien des vignes de Masse. Les deux domaines proprement dits, en tant qu'exploitations agricoles, étaient d'un même niveau, comportant l'un et l'autre quatre paires de bœufs en 1659 (La Roquette, cinq paires en 1724).

La Roquette fut adjugée le 1^{er} avril 1791, en 16 lots, pour la somme de 133 875 livres. Le domaine avait été affermé en 1679 avec la montagne des Landes qui fut vendue séparément sous la Révolution. Quand à Pussac, il atteignit, le 30 janvier 1791, 153 200 livres; mais c'était avec le domaine du Gouget et la montagne de Branque alte : on peut se demander pourquoi, lors de la vente des biens nationaux, les corps de domaine tantôt restèrent réunis, tantôt furent démembrés. Pour ce qui est des moulins, on ne sait quels étaient les accommodements pour La Roquette, pas plus que pour La Vayssière. Pussac était desservi par le moulin dit de Bonneval dont l'acte d'affermé du 1^{er} février 1747 porte qu'il était tenu de moudre le blé pour le couvent, Masse, Pussac et Gouget. Parmi les autres conditions du bail, on notera que le premier fournissait à l'abbaye 24 livres de truites et qu'il s'engageait à ne pas tenir au moulin personnes scandaleuses ou de mauvaise vie. Le bailleur se réservait les noyers sur le chemin du moulin, jusqu'à 50 pas du moulin.

De leur côté, les religieux disposaient seulement de deux domaines dans le Rouergue¹⁵.

Au Sud du Lot, sur le Causse, la terre ou grange de Séveyrac consistait en un domaine de cinq paires de bœufs, qui s'affermait en 1704, avec les vignes de Rodelle qui en dépendaient, pour une valeur de 1 002 livres (ce qui paraît faible) et qui fut vendu sous la Révolution 155 800 livres. Au Nord-ouest de l'Aubrac la petite métairie de Biac, dans la paroisse de Sainte-Geneviève, s'affermait 880 livres, en 1704, en 1659 elle consistait en un champ de 30 setérées, un pré de 28 chars de foin, un petit bois et une vigne à Reygade de 20 journées. Elle fut adjugée, le 17 mars 1791, seulement pour la somme de 36 600 livres. Pourtant le prix du bail n'avait cessé de monter au cours du XVIII^e siècle, pour atteindre 4 300 livres en 1789.

III — LA GRANDE PROPRIÉTÉ BOURGEOISE

Les domaines et les montagnes des abbayes furent acquis en général sous la Révolution, soit par







des propriétaires fonciers déjà exploitants, soit par des hommes de loi, soit par des négociants¹⁶; ces hommes de loi pouvant cumuler leurs fonctions avec celle d'exploitant agricole, comme on l'a vu dans le cas du notaire Clausel, fermier de Galinières à la fin du XVII^e siècle. A défaut d'un examen systématique, qui aurait eu son intérêt pour l'histoire sociale, de tous les cas particuliers il sera déjà très instructif de s'arrêter sur un groupe d'exemples représentatifs empruntés à la région de Laguiole, qui était le centre le plus actif, le plus vivant de l'Aubrac.

S'occupant de calculer le rendement en fromage d'une vache sur les montagnes, Richeprey, note que les personnes les plus instruites à se sujet sont, à Laguiole, MM. Louvrier, Constans et Baduel¹⁷. Le premier nommé semble plus obscur. Mais les deux autres se sont avancés, dès avant la Révolution, jusque sur le devant de la scène et les voies par lesquelles leur famille avait acquis une fortune déjà considérable, montrent combien cette bourgeoisie rurale avait le sens des affaires et savait exploiter toutes les possibilités que lui offraient les particularités économiques et sociales de l'Aubrac. Richeprey ajoute : « Ce sont les entrepreneurs des boucheries de Provence. Ces entreprises sont les plus grandes affaires du pays. Elles ont occasionné la fortune et la célébrité de la famille de MM. Cayron, Baduel, Constant et Pons de Curières ». Les boucheries de Provence étaient une société de marchands de bestiaux de Marseille qui s'occupaient de l'approvisionnement en viande de la ville; ils faisaient leurs principaux achats aux foires de Sommières, Arles, Beaucaire où les « négociants » de l'Aubrac, cités par Richeprey, leur livraient le bétail. Connaisseurs réputés en ce qui concerne l'élevage, n'étaient pas uniquement occupés de négoce, ils ils exploitaient des biens propres, et, comme fermiers, des domaines ou des montagnes appartenant aux abbayes. Pierre Constans, dit Constans Sagnes du Seguis, était même devenu en 1770 fermier général de l'abbaye de Bonneval, avec Jean Antoine Frayssinous, un autre nom qui mériterait de retenir l'attention¹⁸.

Les Cayron apparaissent au XVII^e siècle comme une famille de marchands et de fermiers de grands domaines appartenant à des seigneurs voisins du village d'Anterrieux (commune actuelle de Laguiole) dont elle était originaire¹⁹. En 1709, Georges Cayron épouse Anne Alazard qui lui apporte la terre de Bahut; puis il achète le four banal de Laguiole et plus tard la seigneurie de Montmaton pour le prix de 300 000 livres; il meurt en 1752 après avoir eu dix enfants. Son héritier, Pierre Cayron (1712-1773), achète pour s'anoblir la charge honorifique de secrétaire du roi près la cour de Montauban; en 1741 il prend à bail des religieux d'Aubrac le domaine des Bouals, des prés, les montagnes des Moussous et de Fontanille : il est alors qualifié de marchand bourgeois²⁰;

en 1762 il se charge de fournir des bœufs et des moutons au directeur des fermes de la ville de Marseille. Son fils, Jean, qui mourut jeune (1746-1778), vendit la charge de secrétaire du roi; dans son testament, il légua ses biens à sa mère à la condition qu'elle transmitt ensuite à un sien cousin, Jean Iches Labarthe, un riche héritage qui comprenait, entre autres, avec la seigneurie de Montmaton, les montagnes nobles de Prat Selves et de Branque basse : dans ses domaines, on dénombrait 58 bœufs, 316 vaches, 98 veaux, 20 taureaux, 95 génisses ou bourrets, 5 chevaux, 47 porcs, 622 bêtes à laine.

De sa mère qui vécut jusqu'en 1790 il suffira de dire qu'elle géra avec vigilance les biens dont elle était dépositaire : en 1782 elle exigea une reconnaissance féodale des habitants de la seigneurie de Montmaton.

Elle vivait habituellement dans le domaine de la Garde dont Richeprey nous rapporte que, composé de dix paires de « bœufs labourants », il formait à lui seul, avec ses 350 hectares, une communauté imposée comparativement huit fois moins que la communauté de Gabriac²¹. Quant à Jean Iches Labarthe, c'est un curieux personnage; ayant pris parti pour la révolution, il fit brûler en octobre 1793 sur la place de la commune de Campouriez, d'où était originaire sa femme, les titres de sa terre de Montmaton, en même temps que d'autres documents féodaux, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir des démêlés avec un autre gros propriétaire de Montmaton, non moins patriote que lui, Pierre Delbès. Celui-ci, à la tête d'un attroupe-ment de 200 personnes abattit de nuit les murailles d'une montagne appartenant à Labarthe afin d'agrandir les communaux du village. Labarthe fut maire de Laguiole dès le début du XIX^e siècle et l'était toujours lorsqu'il mourut en décembre 1813; ses terres de Montmaton devaient être saisies en 1850 et achetées 100 200 francs par Alexandre Baduel qui était déjà propriétaire au même lieu.

L'ascension des Baduel avait peut-être été plus tardive; mais leur réussite et leur illustration devaient se montrer plus durable²² : originaires de Saint-Urcize, ils se trouvent établis à Montmaton, à la suite d'un mariage, dès la première moitié du XVIII^e siècle. En 1747 Jean Baduel était fermier, avec un de ses frères, du domaine de Ginestouse et de la montagne des Goutals dépendant de l'abbaye d'Aubrac; en 1750 il achète les domaines de Beauregard et d'Oustrac qui passent à son fils aîné Pierre (Pierre Baduel d'Oustrac 1737-1817), tandis qu'un autre fils hérite du domaine de Montmaton.

Pierre Baduel, qui avant la révolution, avait acquis la seigneurie de la Boissonnade pour 130 000 livres et avait affermé différentes montagnes, figure sur le rôle de capitation de Laguiole pour 1789 comme le plus imposé (217 livres) avec deux maîtres-valets, sept domestiques et deux gouvernantes²³; il est acheteur de biens nationaux, puis en l'An III et en l'An IV, il joue le rôle de marchand de bestiaux en vue d'assurer le ravitaillement des armées des Pyrénées et d'Italie²⁴; ses enfants étant morts en bas âge, il adopte son neveu et filleul prénommé comme lui Pierre, qui hérite tous ses biens et vient alors se fixer à Oustrac. A la génération suivante appartiennent Alexandre, dont il a été question plus haut, ainsi que Benoît, archiprêtre d'Espalion et Benjamin, évêque de Saint-Flour.

Très représentatif de sa lignée, le petit-fils d'Alexandre, Pierre-Joseph Baduel d'Oustrac, interrompra en 1909 une

carrière diplomatique pour reprendre le domaine d'Aubrac qui était alors affermé; sur les 314 hectares de ce domaine, dont 147 pour le pâturage d'estive, il réalisera

une série d'améliorations qui lui vaudront en 1922 le prix culturel de la grande culture ainsi que la prime d'honneur.

Notes et références du Chapitre IV

1. Imp. Cf. ci-dessous, BOUSQUET, Origines de la transhumance.
2. En 1719, un incendie a détruit la plus grande partie des archives de l'abbaye de Bonneval. On se rendra compte de l'énormité des pertes en parcourant l'analyse sommaire de l'inventaire de ces archives dressé en 1696 (Cartulaire Bonneval, p. IX, n° 3). Quant à l'hôpital d'Aubrac, on doit déplorer que n'ait pu être publié le tome III des documents portant sur les XVII^e et XVIII^e siècles. Seul un petit nombre de pièces d'archives a pu être utilisé ici.
3. Ms. A.D. Loz. H 431.
4. Imp. Au XV^e siècle, le moulin de la Peyrade était encore arrenté à part; mais il existait déjà un lien avec le domaine des Bourines dont le granger était tenu de charrier la pierre et le bois nécessaires aux réparations. D'autre part, il était dès lors muni de trois meules (Doc. hôp. Aubrac, t. II, p. 642).
5. Ms. Parmi les éléments d'appréciation figure le rôle supplémentaire d'impositions de 1789 pour Saint-Chély-d'Aubrac (A.D. Av., C 647). L'état des revenus de 1775 porte un revenu brut de 65 169 livres. D'après le bail général du 1^{er} janvier 1788, le revenu brut s'établissait à 58 500 livres (mais ce bail ne totalisait peut-être pas tous les revenus de 1775). Une note de l'édition de Richeprey, l. p. 52, évalue le revenu de la dîmerie, en 1788, à 88 500 livres. L'erreur provient de ce que la pension à l'École militaire de 30 000 livres a été ajoutée au prix du bail au lieu d'en être retranchée (A.N., DXII, n° 13, prè, 29).
6. Ms. A.D. Av., G 407, pièces 26 et 45.
7. Ms. A.D. Av., G 407, pièces 1 et 47.
8. Imp. En premier lieu leurs archives étaient conservées avec un soin particulier. La carte de visite du 2 décembre 1609 (Cartul., p. 553, n° 21) insiste sur ce point. Ses prescriptions sont encore renforcées par l'ordonnance du 15 septembre 1627 (Cartul., p. 560, n° 33) : les archives devaient être gardées sous quatre clefs, l'une détenue par le prieur, une seconde par le syndic, une troisième par le cellier, la quatrième par un des plus anciens religieux élu par la communauté. La carte de visite du 8 janvier 1648 (Cartul., p. 566, n° 11) réduit le nombre de clefs à trois.
9. Imp. Le donat, après donation de ses biens et de lui-même au monastère, était reçu avec le cérémonial d'usage, sermon d'obéissance, imposition du scapulaire et de l'habit. Les donats remplissaient des fonctions très variées, qui leur valaient pour la nourriture des traitements différents. Le cuisinier recevait, en 1609, du bon pain blanc et un quart de vin pur comme les religieux, tandis que les autres donats n'avaient droit qu'à trois pains blancs petits et six « tourtes » et, pour la boisson, soit à un demi-quart de bon vin et à un demi-quart de « brevage », soit à un quart de « brevage » (Carte de visite du 2 déc. 1609, Cartul., p. 548). En 1680 (Cartul., p. 592) se précisent les indications : les religieux mangent du pain de froment et ont droit dans l'année à trois pipes de vin pur. Les donats mangent du pain de seigle et boivent environ pour les deux tiers du demi-vin et pour l'autre tiers de la piquette.
10. Imp. Cf. ci-dessus, chapitre premier, n. 18.
11. Imp. Cartul., p. LV sq., 577 et 633.
12. Comme pour les autres domaines, ce fermage n'était pas versé uniquement en argent. On y distinguait 6 050 livres argent, 500 sesters de froment (1 750 livres), 20 sesters d'avoine (40 l.), 10 charrettes de foin (30 l.), 2 porcs (30 l.), un quintal de farine (30 l.).
13. Ms. Aujourd'hui l'ancien domaine de Galinières se trouve morcelé en cinq exploitations totalisant 609 ha. ROUQUETTE, 1966, Contribution à l'aménagement. Fiches communales.
14. Sur ces tours fortifiées, cf. DESEUZE, Archives Atp.
15. L'état de 1659 mentionne dans le Gévaudan la petite métairie de Bonauberc (en liaison avec la montagne du même nom). Pour le labour elle n'avait qu'une paire de bœufs, mais le pré fournissait 25 chars de foin de quoi nourrir huit vaches.
16. Imp. Pour le département de la Lozère, cf. ci-dessous, BARDY, Vente des biens nationaux.
17. Imp. RICHEPREY, 1952, I, p. 357.
18. Imp. Les Frayssinous étaient établis, dès le début du XIV^e siècle, à la ferme du Puech, dans la paroisse de Curières. Au XVII^e siècle, Jean-Aymard Frayssinous, religieux de Bonneval, devint coadjuteur de l'abbé Etienne Carrié, son oncle, puis fut abbé du monastère de 1661 à 1679. Sous la Révolution, Jean-Baptiste Frayssinous cadet, qui était fermier des Bourines, acheta le domaine de Séveyrac. Ce domaine passa dans la suite, par mariage, au vicomte Bernard d'Armagnac, né en 1837, auteur du poème « La montado de los bapcos ». GINISTY, 1955, p. 74 et cf. Aubrac, T. V, TENEZE, Littérature orale narrative. Ce poème est déclamé aujourd'hui dans les fêtes familiales et dans les réunions des amicales aveyronnaises à Paris.
19. Imp. BESOMBES, 1948, p. 48 sq. On regrettera que les sources ne soient pas indiquées.
20. Ms. A.D. Av., 407, n° 11. Pour le détail des stipulations, cf. plus loin chap. VI, p. 63 et 64.
21. Imp. RICHEPREY, 1952, I, p. 342-343. Le domaine de la Garde est voisin du domaine de la Vayssière appartenant à l'abbaye de Bonneval.
22. Imp. BESOMBES, 1948, p. 56 sq.
23. Ms. A.D. Av., 2 E, 114 33. Il est immédiatement suivi sur la liste par Constans du Seguis (212 livres), puis par Georges Louvrier (141 livres). Sur Constans du Seguis, voir plus loin p. 59.
24. Cf. un factum dont un exemplaire est conservé au Musée du Rouergue à Laguiole (photocopie au Musée Atp.) : « A juger pour les sieurs Baduel-Doustrac, Ménédou de Lacalm ... anciens marchands de bestiaux, appelans... ».

CHAPITRE V

LA GRANDE EXPLOITATION : LES FORMES DE LA POLY CULTURE

Si on laisse de côté des cultures qui, comme celle du chanvre, ne tenaient qu'une place accessoire sur les grands comme sur les petits domaines, sans que pour cela leur importance fût négligeable¹, les activités destinées à satisfaire en premier lieu les besoins fondamentaux de l'exploitation, ensuite à fournir des produits commercialisables, devaient s'organiser en fonction de trois lignes essentielles : culture des céréales, élevage ovin et élevage bovin, dans des proportions d'ailleurs variables suivant les lieux et suivant le temps. Tout cela a déjà été plus ou moins développé en ce qui concerne les communautés de l'Aubrac appartenant à un même complexe naturel montagnard.

I — LA MAIN-D'ŒUVRE

Mais les abbayes, en se constituant un très vaste domaine qui débordait la zone montagnarde, ont contribué à créer historiquement un complexe économique beaucoup plus large où les exploitations de la zone d'altitude moyenne se trouvaient liées organiquement à la zone montagnarde par l'utilisation des pâturages d'estive. Il reste donc à voir comment fonctionnaient par la combinaison des activités essentielles les grandes exploitations, comparaison étant faite entre celles qui appartenaient à la zone montagnarde et celles qui appartenaient à la zone d'altitude moyenne. Dans les deux cas les exploitations étaient organisées suivant un même modèle général, dont la compréhension est singulièrement favorisée par l'observation de ce qui existait récemment encore sur le Causse, où le système de la polyculture pratiquée à grande échelle s'est le mieux et le plus longtemps conservé². Mais les conditions naturelles entraînent des variantes dans les proportions. D'autre part dans la zone d'altitude moyenne au-dessous de 700 mètres d'altitude le champ des activités s'élargissait par l'adjonction de la viticulture : l'examen du système de polyculture y revêt ainsi un intérêt d'autant plus ample et plus diversifié.

La grande exploitation, avant l'introduction du machinisme, avait besoin d'un personnel permanent nombreux, lequel s'élevait déjà à une dizaine de têtes pour une exploitation de quatre charrues, ce qui réclamait une division du travail bien calculée et en quelque sorte codifiée. Ces rassemblements d'hommes, explique Monteil, exigent une hiérarchie, et il ajoutait : « Il y en a une bien graduée ». On en trouve les linéaments au XVII^e siècle; mais les dénominations ne paraissent s'être fixées qu'au cours du XVIII^e siècle, si bien fixées alors que la classification donnée par Monteil se retrouve dans les Usages locaux de 1906, avec des définitions toutefois plus explicites. C'est cette classification qu'il importe d'avoir présente à l'esprit pour interpréter les allusions qui se rencontrent dans les documents des XVII^e et XVIII^e siècles.

a) A la tête, un maître-valet ou « bouriayré » faisait exécuter les ordres du maître et surveillait le travail Marié, il devait, avec sa femme, « bouriayra », encore en 1906, tout son temps, sans en excepter les dimanches et jours fériés.

b) Le bouvier, « botié », « batié », était chargé spécialement du soin des bœufs de travail. Les différents attelages étaient conduits soit par plusieurs bouviers, soit par des valets de charrue. On peut ranger aussi dans ce groupe le fourmier « boueyrat », qui chauffait le four, faisait le pain, quelquefois soignait les vaches, mais aussi devait labourer.

c) Le vacher « boquier » s'occupait des vaches laitières et des veaux. D'après les usages locaux il était souvent désigné sous le nom de « cantalès », visiblement lorsque le même homme soignait les vaches à la ferme, pendant la période de stabulation et sur la montagne, pendant la période d'estive, comme chef d'équipe.

d) Les bergers, « pastres », dont le chef « majoral », avait la garde des brebis laitières et occupait un rang élevé (il prenait rang après le bouvier, suivant Monteil; il était le serviteur le plus considéré

dans beaucoup de propriétés, au dire des usages locaux).

A quoi s'ajoutaient, si besoin était, le porcher - pastres des pours - et le dindonnier - puotier - Chacun prenait place à table suivant le grade qu'il occupait; les filles de service se tenaient debout, servaient et ne mangeaient jamais avec les hommes (Monteil).

Dans les textes, le nombre respectif des bouviers, des vachers et des bergers renseigne déjà sur l'importance respective des labours, de l'élevage bovin et de l'élevage ovin.

A Galinières, en 1638, on avait 12 bouviers, 1 majoral et 2 bergers des vaches, 1 majoral et 4 bergers des brebis, avec, en outre, 1 majoral et 2 bergers de cavallès, 1 palfrenier, ce qui révèle un emploi étendu des chevaux à côté des bœufs, autre indice, à côté de l'adoption de l'assolement triennal, d'emprunt des techniques plus avancées de la France septentrionale³, et deux porchers.

A La Vayssièrre en 1644, on dénombrait comme domestiques : 1 donat servant de majoral, 10 bouviers, 1 berger des vaches, 5 bergers des brebis⁴.

Les rôles de capitation des dernières années de l'ancien régime, eux, fournissent les dénominations que notera Monteil, les taxes imposées permettant de se faire une idée de la hiérarchie des salaires. Parmi le personnel de Bonnelon, en 1787, figuraient le bouriayré et le berger, 6 livres; le tras-bouriayré, (ou bouriayré en second), 5 livres; le bouatier, le second berger, le vacher, et le fourmier, 4 livres; le ragas (ou aide berger) et le tras-bouatié (ou bouvier en second), 3 livres. On remarquera le rang très élevé du premier berger. En 1790 le ragas et le tras-bouatié passent dans la catégorie de 4 livres et dans celle de 5 livres apparaît le cantalès ce qui ne présente pas de signification particulière pour l'histoire du terme, parmi le personnel de l'abbaye d'Aubrac figure, en effet, à 6 livres, en 1787, le cantalès, qu'on ne retrouve plus sur le rôle de 1790. A Aubrac, le berger se retrouve au même niveau (6 livres) que le bouriayré; « le bouvier du four » n'est qu'à 3 livres, ainsi que « les quatre bouviers ». Le nombre de ces bouviers est d'autant plus surprenant qu'il s'y ajoute un bouatier, placé au même niveau que le bouriayré et qui était peut-être un premier bouvier.

Comme on vient de voir, les dénominations à Bonnelon et à Aubrac étaient souvent empruntées au dialecte. A Laguiole qui, par là-même, se différencie, comme milieu déjà urbain, du milieu campagnard, tout est traduit en français. Pour 1789, on a, par exemple, à 73 livres, « le régisseur, maître valet, buronier, deux bergers, deux valets et une gouvernante de M. Delon »; à 217 livres, « M. Baduel, deux maîtres valets, sept domestiques et deux gouvernantes ».

Dans le tableau 2 donné par Monteil des salaires vers 1800 pour l'exploitation d'une ferme de quatre charrues⁵, la hiérarchie est assez différente, le rang du bouvier étant élevé (ce qui rappelle le bouatier

d'Aubrac), celui du premier berger étant d'une manière assez inattendue nettement inférieur à celui du bouvier, le vacher d'autre part ayant une position diminuée, ce qui est révélateur de l'intérêt secondaire porté alors à l'élevage des vaches laitières dans des exploitations que visiblement Monteil situe sur le Causse.

Personnel	Salaires argent	Nombre de brebis nourries avec le troupeau du maître	Salaires en argent (col. 2) + nourriture des brebis
Le maître valet	90 francs	15	135 francs
Le bouvier	72	10	102
Le fourmier	60	7	81
Le garçon de charrue	50	4	62
Le premier berger	15	18	69
Le second berger	10	6	28
Le vacher	12	2	18
La porchère (12 à 14 ans)	6	1	9
La ménagère	40	4	56
La servante	27	2	33

TAB. 2. — Salaire, vers 1800, pour l'exploitation d'une ferme de quatre charrues (d'après Monteil).

La nourriture d'une brebis est comptée 3 francs.

Si l'on ajoute à ces chiffres la valeur du métrage de toile distribué à chacun et celle de quelques pièces du vêtement féminin, le salaire de ces dix personnes représenterait 633 francs. Leur nourriture coûtait beaucoup plus au maître (2 007 francs), et pourtant leur pain n'était jamais du froment pur : dans les terres à froment il était composé d'orge, d'avoine et de criblures de froment; dans les terres à seigle, il était de seigle et d'avoine ou d'avoine seulement.

Les salaires des employés d'une ferme de 200 hectares en 1840 semblent se rapprocher davantage d'une hiérarchie qu'on peut dire typique en ce qui concerne le maître-valet; c'est que chez Monteil le salaire de sa femme n'était sans doute pas compris dans son salaire. En tenant compte du droit de mettre un certain nombre de brebis dans le troupeau, le maître valet recevait 270 francs, le bouvier 152, le fourmier 138, le valet de charrue 96, le berger majoral 128, le deuxième berger 87, un petit berger 24, le vacher 30, la ménagère 80, la servante 45, la bergère 20⁷.

Voilà ce qu'il en a été de la main-d'œuvre permanente qui, dès l'Ancien Régime, était une main-d'œuvre salariée. Salariée également était la main-d'œuvre, intermédiaire entre la main-d'œuvre permanente et la main-d'œuvre saisonnière au sens étroit du mot, qui s'occupait pendant près de cinq mois du bétail sur les montagnes. Mais en outre, une main-d'œuvre étroitement saisonnière, utilisée pendant quelques semaines seulement au cours du

cycle annuel, constituait un complément encore plus vital que pour les grandes exploitations à dominante céréalière : outre la moisson, il y avait la fenaison qui réclamait pendant plusieurs semaines un supplément de main-d'œuvre. Avant la Révolution, cette main-d'œuvre, dans les grandes exploitations seigneuriales, était fournie, au moins partiellement, par des corvées dont les abbayes transmettaient l'avantage à leurs fermiers.

« La maison et la dômerie d'Aubrac exercent des droits de corvée dans toutes les possessions », nous dit Richeprey⁸. Chaque vassal doit une journée de travail et une journée de paires de bœufs, chacune des quatre saisons de l'année. Ils doivent encore chacun une journée de fauchage. On exerce ce droit avec une rigueur extrême. D'un côté il y avait les corvées à bras, ou manœuvres. Un bail consenti le 20 septembre 1727 à Jean-Luc Pons, avocat au Parlement, porte sur l'entier domaine d'Aulos... « avec toutes ses appartenances et dépendances y compris les manœuvres à faucher et fener, y compris aussi les pailles des droits de dîme et champart de la parcelle dudit Aulos ». De l'autre il y avait les corvées où il fallait fournir un attelage de bœufs, ou « bouadé », en vue probablement surtout de transports.

II — CULTURES, ÉLEVAGE OVIN ET ÉLEVAGE BOVIN

La composition du domaine de Galinières, en 1970, nous aide à préciser l'importance que revêtaient les cultures sur le Causse. Les champs occupaient 233 hectares et étaient estimés 161 700 livres; les prés comptaient pour 71 hectares, avec une valeur de 165 000 livres; les pacages, bois et devois s'étendaient sur 208 hectares ne comptant que pour 40 150 livres (ils étaient complétés par un droit de dépaissance sur un terroir d'environ 40 hectares). En regard de la valeur des terres, celle des bâtiments s'élevait à 23 940 livres⁹. L'autre caractéristique des domaines qui, comme Galinières, se trouvaient situés sur le Causse, était la large prédominance de l'élevage ovin sur l'élevage bovin.

A Séveyrac en 1688 l'inventaire des cabaux porte pour les bovins : 5 paires de bœufs, estimés 461 livres, 6 vaches suivies de leurs tendrons, 168 livres; 3 bourrières; 1 taureau et 2 génisses, en tout 22 têtes, les veaux non comptés; pour les ovins 433 têtes, soit 20 fois plus que de bovins. Il y avait d'autre part 4 juments, une mule et 18 porcins qu'on envoyait au gland dans le bois de Galinières. Aujourd'hui sur le même domaine, un peu agrandi, aux 318 ovins s'ajoutent, en 1964, 44 bovins (dont 42 va-

ches laitières et une seule paire de bœufs, l'exploitation étant mécanisée). On conserve encore deux juments et l'élevage des porcs s'est développé (25 à 30 petits ou gros, dont huit pour la consommation domestique).

L'exemple de la grange de La Vayssièrre confirme les indications fournies pour Séveyrac. En 1665 l'inventaire énumère 12 paires de bœufs (1 200 livres) et 17 vaches, soit 41 bovins. Le total des bêtes à laine s'élève à 1 801, avec une proportion par rapport aux bovins beaucoup plus élevée encore qu'à Séveyrac et le détail montre avec quelle précision on distinguait les différentes sortes d'ovins : 300 brebis, 257 agneaux, 110 regourdières, 343 turques, 181 bassieux, 152 besoques, 50 floquats ou aretz, 194 mouton¹⁰. A la grange des Bourines, qui dépendait de l'hôpital d'Aubrac, la composition du cheptel comportait les mêmes caractéristiques : en 1663, 36 bêtes à cornes pour les charrois, 50 bêtes à cornes pour l'hiverne, 1 800 bêtes à laine. En outre 60 juments et poulaines¹¹.

Transportons-nous maintenant dans l'Aubrac : le nombre des bovins augmente considérablement.

En 1724 la grange de La Roquette, affermée par l'abbaye de Bonneval occupe comme Séveyrac 5 paires de bœufs, mais elle nourrit 9 vaches avec tendrons, 4 vaches pleines, 9 bourrières et 8 bourriers, 10 taureaux et 10 génisses, soit un total de 60 bovins. En 1659 le nombre des bêtes à cornes était encore plus élevé, soit 80, alors que le domaine consistait seulement en 4 paires de bœufs¹². D'autre part, en 1724, on élevait moins de porcs qu'à Séveyrac : 4 porceaux, une truie et deux petits.

A première vue, on pourrait penser que les abbés étaient partisans de la spécialisation bovine. L'affermage en 1675 de la grange de Pussac à deux oblates leur imposait de ne tenir aucun bétail à laine, alors que dans l'affermage de 1688 les deux oblates fermiers avaient obtenu la possibilité de tenir 30 moutons avec ceux du cellérier de l'abbaye. Cette mention du troupeau des religieux donne probablement la clef de l'interdiction.

Les religieux, en effet, pour leurs besoins propres, possédaient un troupeau de plusieurs centaines de bêtes à laine et ils avaient su se ménager, pour assurer son entretien, des ressources qui réduisaient d'autant les possibilités des fermiers de Pussac. L'état des revenus en 1704 énumère les dispositions prises d'un côté pour engranger le foin nécessaire à la stabulation hivernale, d'un autre côté pour disposer des terrains de parcours à utiliser successivement pour la dépaissance en plein air. Les religieux jouissaient des enclos et des prés circonvoisins de l'abbaye; ils en tiraient, années communes, 60 charretées de foin ou environ, dont il leur fallait toutefois défalquer une vingtaine, affectées au droit d'hospitalité. C'était le fermier de Pussac qui devait charrier ce foin au couvent, de même qu'il devait y transporter celui qui était récolté un peu plus loin dans un grand pré attenant au vignoble de Masse, soit également 60 charretées de foin.

Pour la fenaison, la main-d'œuvre était fournie en partie par les « manœuvres » de la terre de Bonneval. D'autre part les moutons pacageaient aux environs du couvent, mais surtout sur deux domaines du Causse : La Vayssière et Galinières. L'affermage général de 1770 précise que les preneurs devaient laisser pacager 360 moutons du cellérier du 6 mai à la Saint-Jean dans les terres de Galinières; ils devaient, comme il était de coutume en pareil cas, en raison de l'avantage que représentait la fumure, entretenir et nourrir les bergers¹³.

On ne doit pas tirer de l'interdiction faite au fermier de Pussac une interprétation abusive. Si l'on se réfère à l'inventaire établi à la mort de Jean Cayron en 1778, et qui porte que 622 ovins et 587 bovins étaient entretenus dans des domaines voisins de Laguiole, il apparaît que vers la fin de l'Ancien Régime de l'élevage ovin restait pratiqué aussi dans les exploitations les plus avancées, et cela pour les raisons qui ont été exposées précédemment, mais dans des proportions beaucoup plus réduites que sur le Causse. Cette situation s'est maintenue jusqu'au début de ce siècle dans les grandes exploitations elles-mêmes de la zone montagnarde : au domaine de Bonnefon le troupeau des bovins s'élevait en décembre 1889 à 136 têtes et celui des ovins en juin 1900 à 110 têtes. Dans la zone d'altitude moyenne la proportion des ovins reste beaucoup plus élevée, encore à l'heure actuelle. En 1964 au domaine de Masse, voisin de Pussac, on compte 70 à 80 ovins pour 18 à 20 vaches.

III — LA VITICULTURE

La vallée du Lot et, plus au Sud, la région de Marcillac sur le Causse ont connu jusqu'à l'invasion des phylloxéra qui, dans l'Aveyron, a débuté en 1873, un développement de la viticulture qui s'explique sans doute en partie par des considérations d'ordre géographique : sur les pentes des coteaux, c'était l'utilisation du sol la plus profitable, une production qui pouvait permettre de compenser l'insuffisance des récoltes de céréales. Mais la difficulté des communications restreignait les possibilités de vente au dehors. Richeprey note qu'à Entraygues la seule production qu'on exporte est le vin. Mais faute de chemins le commerce n'en est pas étendu : on n'en transporte qu'à Laguiole et dans les lieux circonvoisins, de sorte que faute d'exportation, il s'en perd une grande quantité. En retour du vin on achète du grain. Aussi dès cette époque le vignoble, au moins dans ses parties les moins bien situées, était-il menacé. A Saint-Laurent, à l'Est de Saint-Geniez, « il y avait autrefois des vignes qui ont été arrachées depuis vingt ans ».

Le support de la viticulture n'était donc pas les conditions naturelles que la structure à tendance autarcique de la grande exploitation. On sait que même dans la région montagnarde un corps de domaine, constitué suivant un type idéal, devait comporter une étendue plus ou moins grande de vignes, et cela n'était pas vrai seulement des grands domaines dépendant des abbayes.

Le rapport sur le concours des prix culturels et des spécialités de l'ancien arrondissement d'Espalion, en 1934, fait une constatation dont tous les éléments sont riches de signification.

Il s'agit de la région de Castelnau de Mandailles. « Jadis, dans cette partie du département, il y avait sur tous les coteaux calcaires bien exposés, des vignobles avec chaix appartenant aux propriétaires de l'Aubrac, région de Bonnefon, Saint-Chély. Mais l'exploitation était devenue difficile et onéreuse; ces vignobles furent, soit vendus aux agriculteurs de la contrée, soit abandonnés. Sur tous les coteaux environnant Bonaubert, l'on voit encore maints tènements incultes, de superficie réduite, encore entourés de leurs murettes protectrices, où subsistent seules les ruines de tavernals ou chaix »¹⁴. En 1934 la tradition viticole conservait toujours quelques prolongements, puisqu'une plaquette de bronze était décernée pour la remise en état, à Bonaubert, d'un vignoble d'un peu plus d'un hectare sur une propriété de 20 hectares; le rendement en était élevé et le vin de très bonne qualité.

L'exemple le mieux connu et aussi le plus instructif à la fois des formes et des vicissitudes de la viticulture pratiquée dans un complexe à orientation autarcique est le vignoble de Masse, qui dépendait directement de l'abbaye de Bonneval et qui fournissait le vin des religieux.

D'une contenance de 700 journaux (environ 22 hectares) en 1659, il nécessitait un nombreux personnel que fait connaître l'état de 1638 : un dépensier ou receveur, un maître vigneron, quatre vignerons permanents, douze vignerons temporaires (de janvier à juillet), une chambrière et deux ou trois filles de service pour la lessive, les sarments, etc.¹⁵.

En 1659, le rendement semble avoir été assez peu élevé : près de 30 hectolitres à l'hectare¹⁶. Les chiffres fournis par Richeprey restent de même ordre : à Saint-Côme en 1780 le meilleur rendement se situait aux alentours de 35 hectolitres; il était un peu plus élevé à Marcillac (40 hectolitres). Les vignes recevaient pourtant des soins attentifs. En 1789, il était fait à celles de Masse 800 provins annuellement et elles étaient « fiannées » avec du fumier de mouton provenant du domaine même ou de Bonneval. En 1668, alors qu'elles devaient avoir leur plus forte extension, le fermier de Pussac était tenu d'y transporter 5 charretées de « fiand amigou » de La Roque : il fallait mobiliser alors davantage encore de ressources fertilisantes ! En 1664, le fermier de La Vayssière devait fournir 14 charretées de fumier des brebis pour les 10 hectares du vignoble de La Planque. Le plant